

Actes
de la Conférence des Nations Unies
sur le
commerce et le développement

SEPTIÈME SESSION
Genève, 9 juillet-3 août 1987

Volume I
Rapport et annexes



NATIONS UNIES
New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*
* * *

Pour le texte des recommandations, résolutions, déclarations et décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, voir :

Première session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 19 à 75.

Deuxième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I.A, p. 29 à 63.

Troisième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A, p. 57 à 125.

Quatrième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, p. 6 à 45.

Cinquième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, p. 5 à 54.

Sixième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A, p. 8 à 45.

TD/352 (Vol. I)

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.88.II.D.1

ISBN 92-1-212184-5

04500P

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations et sigles	vi
Notes explicatives	vi
Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa septième session	
Préface	3
Première partie. — Décisions de la Conférence	5
A. Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, résolutions adoptées par la Conférence et autres mesures prises par la Conférence	6
1. Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	6
2. Résolutions adoptées par la Conférence	25
3. Autres mesures prises par la Conférence	26
4. Décisions de la Conférence	27
B. Index des observations et réserves relatives à l'Acte final de la septième session de la Conférence et aux résolutions adoptées par la Conférence	30
	<i>Paragraphes</i>
Deuxième partie. — Résumé des débats	1-205 31
I. Débat général (point 7 de l'ordre du jour)	7 32
II. Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :	
a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes;	
b) Produits de base;	
c) Commerce international;	
d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (point 8 de l'ordre du jour)	8-58 32
III. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	59-88 37
IV. Déclarations faites à la 220 ^e séance (séance de clôture) de la septième session	89-129 40
V. Rapport des commissions	130-205 45
A. Rapport de la Commission I	130-147 45
B. Rapport de la Commission II	148-161 47
C. Rapport de la Commission III	162-186 50
D. Rapport de la Commission IV	187-205 57
Troisième partie. — Questions d'organisation et de procédure	1-44 69
A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)	1 69
B. Election du président (point 2 de l'ordre du jour)	2 69
C. Rapport de la Réunion préalable	3 69

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
D. Election des vice-présidents et du rapporteur (point 4 de l'ordre du jour) ..	4-5	69
E. Adoption de l'ordre du jour (point 6 de l'ordre du jour)	6	69
F. Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)	7-22	69
1. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.....	7-8	69
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	9-22	69
G. Constitution d'organes de session (point 3 de l'ordre du jour)	23	71
H. Bureau de la Conférence.....	24-25	71
I. Désignation de collaborateurs du Rapporteur	26	71
J. Constitution d'un groupe de contact de haut niveau du Président de la Conférence	27-28	71
K. Composition et participation	29-37	72
L. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour).....	38-42	73
1. Examen périodique par la Conférence des listes d'Etats figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	38	73
2. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'arti- cle 80 du règlement intérieur de la Conférence et de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement.....	39	73
3. Examen du calendrier des réunions.....	40	73
4. Incidences financières des décisions prises par la Conférence.....	41	73
5. Rapport du Conseil du commerce et du développement	42	73
M. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (point 10 de l'ordre du jour)	43	73
N. Clôture de la septième session de la Conférence	44	74

ANNEXES

I. Ordre du jour de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le com- merce et le développement	77
II. Liste des chefs d'Etat ou de gouvernement, des chefs de secrétariat d'organismes inter- gouvernementaux et des autres représentants et observateurs qui ont fait des déclara- tions à la Conférence au cours du débat général	79
III. Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale, le 9 juillet 1987	84
A. Déclaration de M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	84
B. Allocution de bienvenue de M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, président de la Confédération suisse	87
C. Allocution prononcée par M. Lazar Mojsov, président de la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie	88
IV. Messages adressés à la Conférence.....	93
M. Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine.....	93
M. D. Sodnom, président du Conseil des ministres de la République populaire mon- gole	93
M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique alle- mande.....	94
M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba	94
M. Nicolae Ceausescu, président de la République socialiste de Roumanie.....	95
M. Nicolai Ryjkov, président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	97
M. Wojciech Jaruzelski, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne.....	97
M. Pham Hung, président du Conseil des ministres de la République socialiste du Viet Nam	98

	<i>Pages</i>
Sa Sainteté le pape Jean-Paul II	98
M. Alan García Pérez, président de la République du Pérou	99
M. Guillermo Bedregal Gutiérrez, ministre des relations extérieures et des affaires religieuses de Bolivie	100
Mme Corazón C. Aquino, présidente de la République des Philippines	100
V. A. Déclaration de La Havane : Document final de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à La Havane du 20 au 25 avril 1987	101
B. Evaluation et propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	104
VI. Documents présentés par les groupes régionaux et la Chine	124
A. Communiqué de la réunion au niveau ministériel du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue à Paris les 12 et 13 mai 1987	124
B. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence : l'optique des pays socialistes membres du Groupe D et de la Mongolie	129
C. Exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence	136
VII. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	140
VIII. Répertoire des documents	142

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACP	Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AID	Agence pour le développement international
APD	aide publique au développement
BIT	Bureau international du Travail
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
Communauté	Communauté économique européenne
DTS	droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale de développement
NPF	nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SGP	système généralisé de préférences

NOTES EXPLICATIVES

La mention « *Actes...* » s'entend des *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* correspondant à la session indiquée.

Le texte des déclarations faites lors de la septième session de la Conférence, ainsi que les comptes rendus analytiques des séances plénières de ladite session sont contenus dans le volume II des *Actes..., septième session*, vol. II, *Déclarations et comptes rendus analytiques* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.2).

La mention « volume III » s'entend des *Actes..., septième session*, vol. III, *Documents de base* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.3).

Sauf indication contraire, le terme « dollar » s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Le trait d'union entre deux millésimes, par exemple 1981-1985, indique qu'il s'agit de la période tout entière, y compris la première et la dernière année.

RAPPORT

DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
SUR SA SEPTIÈME SESSION

Préface

i) La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 9 juillet au 3 août 1987, conformément aux résolutions 1995 (XIX) et 41/169 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 30 décembre 1964 et du 5 décembre 1986.

ii) Le Conseil du commerce et du développement, exerçant les fonctions que lui avait confiées l'Assemblée générale par sa résolution 1995 (XIX), et en particulier celles qui étaient visées au paragraphe 21 de cette résolution, a fait office de comité préparatoire de la septième session de la Conférence. Il a commencé ses travaux à la première partie de sa trente-deuxième session, lors de laquelle, compte tenu des suggestions du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence¹ ainsi que des opinions exprimées par les délégations² sur les objectifs de cette session, il a prié le Secrétaire général de poursuivre ses consultations officielles sur l'ordre du jour de la Conférence [décision 332 (XXXII) du 21 mars 1986].

iii) A la deuxième partie de sa trente-deuxième session, ayant pris connaissance du rapport oral présenté par le Secrétaire général de la CNUCED en application de sa décision 332 (XXXII) et noté que ses consultations s'étaient appuyées sur les documents soumis par les délégations, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans sa décision 336 (XXXII), du 17 juin 1986, de tenir de nouvelles consultations sur l'ordre du jour en se fondant sur le document intitulé « Point de départ de l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence : thème unificateur et principaux domaines de discussion » présenté par le Secrétaire général et annexé à cette dernière décision, ainsi que sur ses suggestions antérieures et celles des délégations et des groupes régionaux. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de tenir des consultations informelles sur l'organisation de la session et les questions connexes. A la première partie de sa trente-troisième session, par sa décision 341 (XXXIII), du 3 octobre 1986, le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence, ainsi que les notes interprétatives figurant à l'annexe II de cette décision, et a recommandé la tenue de la session à Genève.

iv) Par sa résolution 41/169, l'Assemblée générale a pris note de l'adoption par le Conseil du commerce et du développement de l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence, décidé de convoquer cette session à l'Office des Nations Unies à Genève et demandé à tous les Etats membres de la CNUCED de poursuivre et d'intensifier leurs préparatifs pour la septième session de la Conférence afin qu'elle puisse notablement contribuer à une action multilatérale visant à

revitaliser le développement, la croissance et le commerce international.

v) Par sa décision 344 (XXXIII), du 3 avril 1987, adoptée à la deuxième partie de sa trente-troisième session, le Conseil a approuvé les arrangements proposés par le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport verbal sur les résultats des consultations qu'il avait tenues conformément à la décision 336 (XXXII) du Conseil, et a décidé de renvoyer un certain nombre de questions d'organisation en suspens à sa quinzième session extraordinaire. A cette session extraordinaire, dans sa décision 346 (S-XV), du 20 mai 1987, le Conseil a pris acte d'un nouveau rapport oral du Secrétaire général de la CNUCED sur les questions en suspens, approuvé les arrangements qui y étaient proposés et ainsi conclu l'examen de la question de la préparation de la septième session de la Conférence.

vi) Dans le cadre des préparatifs intergouvernementaux de la Conférence, des consultations informelles entre tous les membres de la CNUCED concernant l'évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux ont été engagées sous l'égide du Président du Conseil après la quinzième session extraordinaire, en application de la décision 346 (S-XV) du Conseil. Le Président du Conseil a organisé sept réunions informelles ouvertes à tous, à chacune desquelles ont participé tous les groupes régionaux et la Chine, ainsi qu'une série de consultations bilatérales avec les différents groupes et la Chine. Ces consultations ont été organisées de façon à assurer un maximum de transparence, une participation aussi large que possible et un échange de vues approfondi. Conformément à son mandat, le Président a résumé les résultats de cette évaluation informelle effectuée avant la Conférence. Son résumé, présenté sous sa propre responsabilité, ainsi que la lettre par laquelle il l'a communiqué au Président de la Conférence ont été distribués aux participants à la Conférence³.

vii) Pour préparer la septième session de la Conférence, plusieurs réunions intergouvernementales régionales ont également été organisées à l'échelon ministériel : sixième Réunion ministérielle du Groupe asiatique du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est déroulée à Dacca (Bangladesh), du 14 au 16 mars 1987; Réunion ministérielle de coordination pour l'Amérique latine, tenue à San José (Costa Rica), du 16 au 20 mars 1987; Réunion préparatoire tenue par la Conférence des Ministres africains du commerce et du développement à Addis-Abeba (Ethiopie), du 16 au 18 mars 1987.

viii) Les résultats de ces réunions ont été examinés à la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est déroulée à La Havane (Cuba), du 20 au 25 avril 1987, et à laquelle a participé le Secrétaire général de la CNUCED. Les participants

¹ TD/B/L.791.

² TD/B(XXXII)/CG/CRP.2 à 4.

³ TD(VII)/BUR.1.

ont adopté la Déclaration de La Havane⁴ ainsi qu'un document intitulé « Evaluation et propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement »⁵.

ix) Le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques a organisé une réunion au niveau ministériel les 12 et 13 mai 1987 à Paris, à laquelle ont été examinées des questions concernant la septième session de la Conférence. Un communiqué ministériel a été publié et distribué à la Conférence⁶.

x) Le Conseil d'assistance économique mutuelle a tenu une réunion au niveau ministériel à Moscou du 26 au 28 mai 1987 pour arrêter la position de ses Etats membres. Les pays socialistes du Groupe D et la Mongolie ont exposé leur position sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence dans un document distribué aux participants⁷.

xi) La République populaire de Chine a fait distribuer un « Exposé de position » sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence⁸.

xii) Les représentants de 141 Etats membres de la CNUCED se sont réunis au Palais des Nations, à Genève, du 9 juillet au 3 août 1987, pour la septième session de la Conférence⁹.

xiii) Au cours d'une cérémonie inaugurale spéciale, la Conférence a entendu M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui présidait cette cérémonie, M. Pierre Aubert, président de la Confédération suisse, et M. Lazar Mojsov, président de la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie et président de la Conférence à sa sixième session¹⁰.

⁴ TD/335 (reproduit dans l'annexe V du présent volume).

⁵ TD/330 (*idem*).

⁶ TD/334 (reproduit dans l'annexe VI du présent volume).

⁷ TD/333 (reproduit dans l'annexe VI du présent volume).

⁸ TD/331 (*idem*).

⁹ Pour la liste des Etats membres de la CNUCED, des organismes intergouvernementaux et autres organismes représentés à la septième session de la Conférence, voir ci-dessous, troisième partie, sect. K.

¹⁰ Le texte des déclarations est reproduit dans l'annexe III du présent volume.

xiv) Pendant la session, des allocutions ont été prononcées par les chefs d'Etat ou de gouvernement suivants : le colonel Denis Sassou Nguesso, président de la République populaire du Congo, président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine; M. Mohamed Hosny Moubarak, président de la République arabe d'Egypte; M. François Mitterrand, président de la République française; Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre de Norvège, présidente de la Commission mondiale de l'environnement et du développement; M. Pierre Aubert, président de la Confédération suisse; M. Lazar Mojsov, président de la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie et président de la Conférence à sa sixième session; et M. Robert G. Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe, président du Mouvement des non-alignés; ainsi que M. Tian Jiyun, vice-premier ministre du Conseil d'Etat de la Chine; S.A.R. le prince héritier Hassan Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie¹¹; et S. Em. le cardinal Roger Etchegaray, président de la Commission pontificale « Justice et paix ».

xv) Au cours de la session, des messages et des vœux de succès ont été reçus des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays suivants : Chine; Cuba; Mongolie; Pérou; Philippines; Pologne; République démocratique allemande; Roumanie; Saint-Siège; Union des Républiques socialistes soviétiques; et Viet Nam; ainsi que du Ministre bolivien des relations extérieures et des affaires religieuses¹².

xvi) A la 215^e séance, le 28 juillet 1987, après avoir entendu une déclaration du Président, la Conférence a exprimé ses condoléances aux familles des 380 victimes de la tragédie du village de Homoine, Inhambane (Mozambique), parmi lesquelles figuraient un très grand nombre d'enfants, de femmes et des personnes âgées.

¹¹ Le texte des allocutions a été publié sous les cotes TD/L.294, TD/L.289, TD/L.291, TD/L.293, TD/L.292, TD/L.286, TD/L.299, TD/L.304 et TD/L.310, respectivement. Pour les déclarations et les comptes rendus analytiques, voir le volume II.

¹² Le texte des messages est reproduit dans l'annexe IV du présent volume.

Première partie
DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
A. Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, résolutions adoptées par la Conférence et autres mesures prises par la Conférence.....	6
1. Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	6
2. Résolutions adoptées par la Conférence.....	25
<i>Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)</i>	
168 (VII). Pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence	
Résolution du 3 août 1987	25
<i>Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)</i>	
169 (VII). Situation économique dans les territoires palestiniens occupés	
Résolution du 3 août 1987	25
3. Autres mesures prises par la Conférence	26
4. Décisions de la Conférence.....	27
B. Index des observations et réserves relatives à l'Acte final de la septième session de la Conférence et aux résolutions adoptées par la Conférence	30

**A. — ACTE FINAL DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT, RÉOLUTIONS ADOPTÉES
PAR LA CONFÉRENCE ET AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE**

**1. Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement¹**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION.....	1-3	6
I. EVALUATION DES TENDANCES ÉCONOMIQUES PERTINENTES ET DES CHANGEMENTS STRUCTURELS GLOBAUX : CONCLUSIONS ET CONSÉQUENCES POUR LES ORIENTATIONS À ADOPTER.....	4-32	7
II. POLITIQUES ET MESURES.....	33-153	10
A. Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes.....	34-69	10
B. Produits de base.....	70-99	15
C. Commerce international.....	100-105	18
D. Problèmes des pays les moins avancés, en égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.....	106-153	20
III. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR.....	154-157	25

Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a tenu sa septième session à Genève, du 9 juillet au 3 août 1987, sous la présidence de M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe. Les représentants de 141 Etats membres de la CNUCED y ont participé. La Conférence a entendu des déclarations de son Président, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, des chefs d'Etat ou de gouvernement du Congo, de l'Egypte, de la France, de la Norvège, de la Suisse, de la Yougoslavie et du Zimbabwe, de S.A.R. Hassan Bin Talal, prince héritier de Jordanie, des ministres de 71 Etats membres et du Secrétaire général de la CNUCED, M. K. K. S. Dadzie². Elle a reçu des messages de 11 chefs d'Etat ou de gouvernement³. La dernière semaine a été consacrée à l'achèvement des travaux de la session au niveau ministériel et 44 ministres ont pris part à cette phase.

2. La principale question de fond inscrite à l'ordre du jour de la Conférence était la revitalisation du développement, de la croissance et du commerce internatio-

nal dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants : ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes; produits de base; commerce international et problèmes des pays les moins avancés. Ce point a été examiné compte tenu des notes interprétatives correspondantes⁴.

3. La Conférence a constitué quatre commissions pour examiner les quatre subdivisions du principal point de l'ordre du jour. La Commission I, chargée des ressources pour le développement, était présidée par M. M. Taniguchi (Japon); la Commission II, chargée des produits de base, par M. C. Pérez del Castillo (Uruguay); la Commission III, chargée du commerce international, par M. Chak Mun See (Singapour); la Commission IV, chargée des problèmes des pays les moins avancés, par M. M. Huslid (Norvège). Ce texte de synthèse a été rédigé par le Groupe de contact du Président. Le Rapporteur de la Conférence était M. A. Ozadovski (RSS d'Ukraine).

¹ Adopté par la Conférence à sa 202^e séance plénière, le 3 août 1987. Pour les déclarations, voir ci-dessous, deuxième partie, paragraphes 13 à 21 et 23 à 58.

² Voir le volume II.

³ Le texte des messages est reproduit dans l'annexe IV du présent volume.

⁴ Voir ci-dessous, troisième partie, sect. E.

I. — Evaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux : conclusions et conséquences pour les orientations à adopter

4. La Conférence a entrepris une évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, ainsi qu'il était prévu dans son ordre du jour et dans les notes interprétatives correspondantes¹. Les conclusions de cette évaluation sont les suivantes.

5. L'économie mondiale est caractérisée depuis le début des années 80 par un ralentissement de la croissance de la demande et de la production par rapport aux deux décennies précédentes, des taux d'inflation généralement plus faibles, des difficultés dans beaucoup de pays pour s'adapter aux changements structurels, un endettement croissant, des taux d'intérêt réels élevés, une insuffisance des apports nets de ressources financières, des glissements des taux de change, des mesures protectionnistes toujours plus rigoureuses, une chute des prix des produits de base qui n'ont jamais été si bas depuis 50 ans, une détérioration des termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base et un environnement économique généralement incertain, dans lequel des millions d'individus n'ont toujours pas les moyens indispensables pour mener une vie convenable.

6. Dans cette conjoncture mondiale difficile, les pays n'ont pas tous connu la même évolution socio-économique. Les pays développés à économie de marché ont réussi à freiner l'inflation et à maintenir une croissance régulière, bien que lente, mais il y a encore beaucoup de chômage et les déséquilibres des paiements extérieurs demeurent excessifs dans certains. En raison de la part prédominante des pays en question dans le commerce mondial, la lenteur de leur croissance s'est répercutée sur d'autres pays pour lesquels ses effets sont devenus une donnée importante dans l'élaboration des politiques. La croissance s'est ralentie aussi dans les pays socialistes d'Europe orientale. La plupart des pays en développement ont dû se restreindre et n'ont pu consolider ni exploiter les acquis économiques et sociaux des deux décennies précédentes. Depuis le début des années 80, l'écart s'est encore creusé entre le revenu moyen par habitant des pays en développement pris dans leur ensemble et celui des pays développés. Le revenu par habitant a même baissé dans la plupart des pays d'Amérique latine et de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, dans un certain nombre de pays plus industrialisés d'Asie de l'Est, où les exportations jouent un rôle moteur, ainsi que dans les grands pays asiatiques à faible revenu, la croissance est restée appréciable.

7. Beaucoup de pays en développement continuent de se heurter à de graves problèmes d'endettement. Les principaux indicateurs de la dette se maintiennent à des niveaux rarement enregistrés dans le passé, même pour les plus pauvres de ces pays. Si la plupart des pays ayant des difficultés à assurer le service de leur dette n'ont ni

atteint un rythme de croissance satisfaisant, ni retrouvé leur solvabilité, la stratégie de la dette a permis une certaine reprise des flux financiers et une certaine croissance dans quelques pays en développement. Il reste nécessaire d'obtenir une mobilisation plus rapide et plus efficace des prêts des banques commerciales. Compte tenu des besoins croissants en matière de prêts pour le développement, les institutions financières multilatérales doivent être dotées de ressources financières suffisantes pour soutenir la croissance et l'ajustement.

8. Il est reconnu que l'environnement économique extérieur, ainsi que les politiques intérieures et les facteurs structurels sont autant d'éléments qui contribuent à la diversité de l'évolution de la situation des pays en développement, mais les opinions divergent quant à l'importance relative de chacun.

9. Les années 80 sont, d'autre part, une période complexe pour les responsables de la politique économique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Une imprévisibilité grandissante s'est manifestée avec l'adoption unilatérale de restrictions au commerce touchant certains pays et certains produits et l'apparition de courants massifs et souvent perturbateurs de fonds qui affluent et refluent sur les marchés internationaux de capitaux et de produits de base. Des problèmes interdépendants, associés à ces phénomènes, ont découlé des désalignements monétaires, des déséquilibres persistants des paiements, de l'inégale répartition des liquidités internationales et des sorties nettes de ressources financières en provenance de beaucoup de pays en développement.

10. Dirigeants et entrepreneurs ont dû faire face à une accélération du rythme de changements structurels très difficiles à maîtriser. Ces changements sont imputables à un certain nombre de facteurs sous-jacents, dont les plus importants sont les conséquences du progrès scientifique et technique, ainsi que les choix faits par les gouvernements. Ces facteurs se répercutent sur les structures de la production, de la consommation et du commerce, déclenchent des mouvements de grande ampleur dans le secteur des services, en particulier des services financiers, et sur les marchés de produits de base, altèrent sensiblement les structures de l'emploi et entraînent des permutations dans la compétitivité internationale.

11. Beaucoup de pays, développés et en développement, y compris les pays les moins avancés, font des efforts considérables pour adapter leur économie à ces réalités nouvelles afin d'atteindre leurs objectifs nationaux. Ils sont également en train de reconsidérer les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans l'économie. Toutefois, bien que certains aient réussi ces dernières années à atténuer ou à supprimer en partie les distorsions et les rigidités qui retardent la croissance, en améliorant la capacité d'adaptation structurelle de leur économie, il reste beaucoup à faire.

¹ Pour cela, la Conférence s'est fondée sur les documents dont elle était saisie, sur les déclarations faites en séance plénière et sur les délibérations de ses commissions.

12. Les pays développés à économie de marché se sont lancés dans des programmes de transformation structurelle pour encourager une croissance non inflationniste soutenue, stimuler la concurrence en vue d'accélérer l'ajustement industriel, faciliter les investissements créateurs d'emplois, améliorer le fonctionnement des marchés du travail, ouvrir encore davantage les marchés intérieurs, favoriser la suppression des imperfections des marchés de capitaux et atténuer les principaux déséquilibres entre la demande et l'offre de produits agricoles.

13. Les pays socialistes d'Europe orientale ont engagé de profondes réformes visant à transformer les rouages de l'économie nationale, à améliorer la gestion des relations économiques extérieures et à renforcer leur compétitivité sur le plan international.

14. De nombreux pays en développement, reconnaissant l'importance des politiques nationales pour favoriser le développement social et économique, s'efforcent : d'accroître leur capacité de mobiliser les ressources intérieures, à la fois financières et (par l'enseignement et la formation) humaines; de faire en sorte que leur économie réagisse mieux aux signaux du marché; de mettre en place des systèmes d'incitation plus souples pour déplacer les ressources productives en fonction de la dynamique de l'avantage comparatif; de favoriser l'initiative et le développement des entreprises; de trouver des moyens d'encourager l'adoption de techniques appropriées; d'accroître la contribution du secteur public et d'augmenter les possibilités de formation à la gestion et de formation technique. D'autres ont reconnu la nécessité d'adopter des orientations analogues. Cependant, l'application de mesures d'ajustement d'une aussi grande envergure a souvent coûté très cher sur le plan social et politique.

15. Etant donné l'interdépendance étroite et croissante qui caractérise l'économie mondiale, au niveau à la fois des pays et des secteurs commercial, monétaire, financier et primaire, les politiques économiques nationales, par leur interaction avec l'environnement économique international, sont devenues des facteurs qui influent beaucoup sur le développement. Plus un pays a de poids économique, plus ses politiques ont de répercussions sur les autres pays. Les caractéristiques structurelles de la plupart des pays en développement les rendent particulièrement vulnérables aux changements structurels et aux chocs extérieurs.

16. L'interdépendance des pays s'est accentuée et la croissance du commerce mondial a dépassé celle de la production mondiale. En outre, il y a eu intégration plus étroite des divers secteurs de l'économie mondiale. En raison de la diffusion rapide des techniques nouvelles, les secteurs secondaire et tertiaire se sont plus étroitement imbriqués, comme dans le cas de la fusion de nombreuses activités de service avec des activités de production.

17. Dans le secteur financier, un certain nombre de faits récents ont accentué la dépendance de beaucoup de pays à l'égard de leur secteur commercial. Il faut citer notamment la suppression progressive des contrôles sur les mouvements internationaux de capitaux, le resserrement des liens entre les marchés financiers nationaux et internationaux, facilité par la révolution des techniques

d'information et de communication, l'importance croissante et le mouvement procyclique des prêts internationaux, la compression des apports financiers nets et l'ampleur du service de la dette par rapport à la capacité d'épargne intérieure.

18. Les pays en développement tributaires de produits de base ont poursuivi leurs efforts pour accroître leurs exportations en vue de redresser leur balance des paiements et de procéder à des aménagements de structure à long terme visant à asseoir leur économie sur des bases plus équilibrées et moins fragiles, mais les recettes tirées de ces exportations n'ont pas pour autant progressé. Dans certains cas, cela a contribué à une surabondance de l'offre, qui s'est conjuguée à la faiblesse de la demande pour peser sur les prix. D'où une très forte baisse des cours des produits de base et, partant, une perte de recettes qui n'a fait qu'aggraver les contraintes financières. Les pays les moins avancés ont été particulièrement touchés à cet égard.

19. Les efforts déployés pour accroître les recettes d'exportation ont également été entravés dans l'agriculture et beaucoup d'industries parce que le relâchement de la discipline multilatérale a permis la montée du protectionnisme, en particulier sous la forme de mesures non tarifaires, sélectives et discriminatoires, restreignant ainsi l'accès aux marchés.

20. Dans les deux cas, les pays en développement qui n'ont pas pu accroître leurs recettes d'exportation en raison de ces difficultés ont vu s'affaiblir encore leur capacité d'assurer le service de la dette. L'aggravation du problème de la dette a, elle-même, accru les pressions sur les ressources dont disposent les institutions financières multilatérales pour répondre aux besoins financiers des pays en développement, les banques commerciales manifestant peu d'empressement à renouveler leurs prêts volontaires à ces pays.

21. Il est apparu aussi qu'il y avait d'étroites relations réciproques entre l'économie, la démographie et l'environnement. La dégradation de l'environnement liée à la pauvreté persistante est encore aggravée dans les pays en développement par des restrictions financières entraînant une surexploitation des ressources naturelles et un recul des programmes de protection de l'environnement. Toutefois, on prend de plus en plus conscience du fait que seules une croissance compatible avec l'environnement et l'intégration de mesures de protection de l'environnement aux programmes de développement pourront mettre un terme à cette dégradation et favoriser une évolution inverse.

22. La situation économique actuelle dans certains pays développés comme dans certains pays en développement ainsi que les déséquilibres caractérisant l'économie mondiale donnent à penser que les politiques nationales et internationales n'ont pas suffisamment tenu compte des responsabilités que comporte l'interdépendance ni des possibilités qu'elle offre.

23. Les pays développés à économie de marché ont laissé entendre qu'ils se devaient de créer un climat plus favorable à la croissance et aux exportations des pays en développement, essentiellement en donnant de la vigueur à leur économie dans le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert, en corrigeant les énormes déséquilibres de leurs comptes courants et en assu-

rant une plus grande stabilité des taux de change. L'accélération de la croissance, à un rythme soutenu, dans les pays en développement, peut en retour exercer un effet très favorable sur la croissance des pays développés. A cet égard, un certain nombre de pays en développement jouent un rôle de plus en plus grand dans l'économie mondiale grâce au dynamisme de leur production industrielle et de leurs exportations d'articles manufacturés et à la forte croissance de leur capacité d'importation.

24. Une évolution positive s'est dessinée récemment avec : la prise de conscience générale de la nécessité de favoriser un ajustement axé sur la croissance dans les pays en développement; les engagements successifs pris par les sept principaux pays développés à économie de marché de coordonner leur politique macro-économique, dont le dernier date de leur sommet économique le plus récent; l'adoption par les pays socialistes d'Europe orientale d'une déclaration sur les moyens de résoudre les problèmes économiques mondiaux et de venir à bout du sous-développement grâce à la coopération multilatérale; la décision prise il y a peu de temps par le Japon de consacrer une partie de son excédent extérieur à l'aide aux pays en développement; le mouvement vers un rééchelonnement de la dette mieux coordonné et portant sur une plus longue période, dans le cadre du Club de Paris; la mise en route d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, les « négociations d'Uruguay »; le nouvel élan donné au processus d'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base; l'ouverture de négociations sur un système global de préférences commerciales entre pays en développement, et l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, qui prévoit une action de la part à la fois des pays africains et de la communauté internationale. Il faut se féliciter de cette évolution car elle témoigne d'un consensus de plus en plus large sur le fait que la revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international, dans un monde caractérisé par une interdépendance toujours plus étroite, est un objectif commun exigeant la poursuite des efforts de coopération dans un cadre multilatéral, avec la participation de tous les Etats.

Conséquences pour les orientations à adopter

25. La Conférence a tiré de ces constatations un certain nombre de conclusions d'ordre général sur lesquelles pourront se fonder les gouvernements (pris ensemble et séparément) ainsi que les organisations internationales compétentes pour poursuivre l'action visant à revitaliser le développement, la croissance et le commerce international. Pour atteindre cet objectif, il faut que les gouvernements apprennent à mieux « gérer » l'interdépendance des différentes économies, de divers secteurs et de certaines questions.

26. Ainsi, une réactivation du développement des pays du tiers monde, qui absorbent aujourd'hui plus d'un quart des exportations des pays développés à économie de marché, favoriserait une croissance sans inflation, la progression de l'emploi et l'ajustement structu-

rel dans ces derniers. Elle contribuerait aussi à accroître la capacité des pays en développement endettés d'assurer le service de la dette qu'ils ont contractée à l'égard de créanciers de ces mêmes pays. L'accélération de la croissance et la libéralisation du commerce de façon non discriminatoire dans les pays développés à économie de marché stimuleraient l'économie des pays en développement grâce au raffermissement des cours des produits de base, à l'amélioration de l'accès aux marchés et à l'accroissement des courants financiers. Cela étayerait également les efforts déployés par les pays socialistes d'Europe orientale pour parvenir à une croissance axée sur le commerce, et il faut bien voir qu'une meilleure intégration de ces pays aux échanges économiques internationaux contribuerait à son tour à la croissance et à la stabilité mondiales.

27. Si les politiques nationales et internationales étaient axées sur la croissance et s'étaient mutuellement, l'interdépendance permettrait alors — contrairement à ce que l'on a pu voir récemment — la transmission de mouvements positifs avec un effet cumulatif. Il faut pour cela que les pays acceptent d'un commun accord de prendre des mesures convergentes. C'est là une responsabilité qui incombe à tous les Etats, pris individuellement et collectivement, chacun devant concourir à la réalisation de l'objectif commun selon ses moyens et en fonction de son « poids » dans l'économie mondiale. Par ailleurs, l'adoption d'une démarche commune pour atteindre des objectifs convenus à l'échelle internationale doit exclure toute tentative d'imposer un modèle unique de gestion économique à tous les pays. Il faudra tenir compte de la diversité des objectifs nationaux, des problèmes particuliers des différents pays, de leur expérience et de leur capacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement extérieur. A cet égard, on a souligné que chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement socio-économique et politique, principe fondamental, et qu'il avait le droit d'adopter le système économique, social et politique qu'il jugeait le meilleur.

28. La Conférence a souligné que les Etats pouvaient s'appuyer sur la Charte des Nations Unies pour nouer des relations propres à favoriser la réalisation de l'objectif commun de la revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable grâce à la coopération multilatérale, ce qui contribuerait aussi à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Une plus grande sécurité dans le monde augmenterait d'autant les possibilités d'affecter à des activités plus utiles pour la société, et notamment au financement du développement, les ressources actuellement absorbées par les dépenses d'armement.

29. De l'avis de la Conférence, les principes de l'avantage mutuel, de l'intérêt commun, de l'égalité, de la non-discrimination et de la responsabilité collective, ainsi que la reconnaissance de la diversité des modes de développement nationaux, pouvaient constituer les bases d'un dialogue constructif orienté vers l'action et propre à imprimer un nouvel élan à la coopération multilatérale pour le développement. Ce dialogue devrait tenir pleinement compte des tendances cycliques et structurelles du moment, ainsi que des dimensions internationales et de leurs liens avec les politiques et facteurs

nationaux. Il faudrait également prendre en considération l'interdépendance des problèmes et des solutions à court terme, à moyen terme et à long terme.

30. Compte tenu des considérations exposées ci-dessus, la Conférence est parvenue à un accord général sur les points suivants :

a) Tous les pays devraient prendre des mesures, à l'échelle nationale et internationale, pour améliorer l'environnement de façon à permettre un développement accéléré et durable.

A cet égard :

b) Les principaux pays à économie de marché devraient :

- i) Adopter des politiques coordonnées pour promouvoir une croissance régulière, durable et sans inflation, conformément à leurs objectifs déclarés;
- ii) Chercher à accroître les effets positifs sur le développement des mesures prises pour corriger leurs déséquilibres mutuels;
- iii) Renforcer les mécanismes de surveillance multilatérale des politiques économiques;

c) Les pays développés à économie de marché et les pays socialistes d'Europe orientale devraient :

- i) Contribuer au renforcement des moyens de production des pays en développement, ouvrir plus largement leurs marchés aux importations en provenance de ces pays et procéder, selon qu'il convient, à des aménagements de structure correspondants dans l'agriculture et l'industrie;
- ii) Accroître leurs apports de ressources publiques et privées et intensifier leurs activités d'assistance économique aux pays en développement, compte tenu des besoins particuliers des pays les plus pauvres — notamment des pays les moins avancés et des pays de l'Afrique subsaharienne — des pays lourdement tributaires des produits de base et des pays fortement endettés;

d) Les pays en développement, qui sont responsables au premier chef de leur propre développement,

devraient, compte tenu de leurs priorités et objectifs nationaux :

- i) Redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources financières et humaines intérieures, en encourageant notamment les apports locaux de capitaux privés et l'esprit d'entreprise;
- ii) Etablir des conditions propices aux apports de ressources financières extérieures, publiques et privées, selon les besoins;
- iii) Améliorer encore l'emploi des ressources intérieures et extérieures;
- iv) Continuer de renforcer leur coopération économique mutuelle, conformément aux objectifs concernant l'autonomie nationale et collective;
- v) Favoriser la mise en valeur des ressources humaines pour utiliser leurs capacités de la manière la plus efficace.

31. De l'avis de la Conférence, ces mesures devraient être complétées par une coopération entre tous les pays pour améliorer les systèmes, structures et arrangements sur lesquels reposent les relations économiques internationales, en particulier dans les domaines interdépendants des questions monétaires, du financement et du commerce, en renforçant leur action en faveur du développement et en prenant des dispositions spéciales pour assurer un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement dans le domaine du commerce. Bien que des divergences subsistent en ce qui concerne les modalités d'une telle coopération, la Conférence a jugé que ces questions devaient rester à l'ordre du jour des instances internationales compétentes, y compris la CNUCED.

32. La Conférence a noté que de nombreux membres de la CNUCED avaient proposé la tenue d'une conférence internationale à participation universelle sur les questions monétaires et le financement du développement en vue de mettre en place un système monétaire stable, efficace et équitable. D'autres membres ne voyaient pas la nécessité d'une telle conférence et ont indiqué que ces questions étaient traitées — et devraient continuer de l'être — de manière satisfaisante par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et le Comité du développement FMI/Banque mondiale.

II. — Politiques et mesures

33. Compte tenu de l'évaluation qui précède, des conclusions générales et du thème unificateur de son ordre du jour, la Conférence a examiné les problèmes fondamentaux se posant dans les quatre grands domaines qu'elle était chargée d'étudier. Les participants sont tombés d'accord sur la nécessité d'adopter certaines démarches et certaines mesures concrètes dans ces domaines, eu égard à leur interdépendance ainsi qu'à l'interaction des politiques et mesures envisagées. L'accord qui s'est dégagé à ce sujet est exposé dans le texte ci-après, lequel s'adresse, selon le cas, aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux de la CNUCED et à son Secrétaire général, ainsi qu'à d'autres institutions internationales.

A. — Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes

INTRODUCTION

34. La contraction des flux de ressources extérieures vers de nombreux pays en développement ces dernières années a créé de graves difficultés pour la coopération multilatérale et pour la gestion économique intérieure. Les principaux problèmes qui se posent sont les suivants : comment résoudre le problème de la dette; comment assurer des apports suffisants de ressources financières extérieures; comment mobiliser l'épargne et les

ressources humaines intérieures et comment régler les questions monétaires connexes.

35. Les apports nets de ressources aux pays en développement se sont beaucoup amenuisés depuis 1982. Les prêts des banques commerciales et les crédits nets à l'exportation ont fortement diminué. L'aide publique au développement a stagné en valeur réelle, encore que les versements nets effectués à ce titre par les pays développés pris dans leur ensemble aient quelque peu augmenté. Nombre de donateurs n'ont toujours pas atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut qui avait été fixé. Les investissements étrangers directs ont fluctué et, actuellement, végètent. Le financement multilatéral du développement a progressé modérément. Pour beaucoup de pays, les tirages nets sur le Fonds monétaire international ont accusé une forte baisse, au point que le FMI reçoit aujourd'hui de l'ensemble des pays en développement plus d'argent qu'il ne leur en prête.

36. Beaucoup de pays en développement, en particulier ceux dont le coefficient du service de la dette est élevé, ont souffert d'une forte réduction des ressources disponibles pour le développement. Cela a contribué à une régression économique et sociale dans certains pays et à un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale.

37. L'objectif de l'ajustement dans la croissance ne peut être atteint que si tous les intéressés s'acquittent de leurs responsabilités. Il faut, pour y parvenir, relancer l'activité économique dans les pays en développement, ce qui leur permettra de mieux s'acquitter du service de leur dette. Il faut aussi accroître les apports de ressources extérieures à ces pays, car le volume des investissements et des importations doit augmenter.

38. L'attitude de la communauté internationale face au problème de la dette a évolué. Elle reconnaît la responsabilité solidaire des principaux intéressés (pays en développement débiteurs, pays développés créanciers, organismes financiers privés et multilatéraux). Les pays développés doivent aider à créer un environnement économique favorable, notamment en encourageant la croissance ainsi que l'expansion du commerce. Dans le contexte d'un environnement économique et commercial international favorable, l'action doit porter sur les principaux éléments suivants : poursuite de programmes d'ajustement économique et de restructuration dans les pays en développement; augmentation des prêts des institutions financières multilatérales et internationales, en particulier de la Banque mondiale; apport extérieur de capitaux privés en quantité suffisante et à des conditions appropriées, de façon à étayer les efforts d'ajustement et de réforme des pays en développement tout en favorisant la croissance de leur économie.

39. On se penche actuellement sur les problèmes d'endettement des pays en développement à faible revenu par habitant dont la dette correspond essentiellement à des apports à des conditions de faveur, provenant en grande partie d'organismes publics, et des pays en développement qui ont un revenu par habitant plus élevé et dont la dette est surtout constituée d'emprunts à des conditions normales contractés en grande partie auprès de sources commerciales.

40. Il y a eu dans une certaine mesure une reprise de la croissance, une correction des déséquilibres et une

amélioration des apports de ressources à quelques pays. Beaucoup de pays en développement ont apporté de profonds changements à leur politique macro-économique et structurelle. Dans un certain nombre de cas, des progrès appréciables ont été accomplis. Mais le coût de l'ajustement a été lourd et nombre de pays qui ont du mal à assurer le service de la dette ne sont encore parvenus ni à relancer leur croissance de manière satisfaisante, ni à rétablir leur réputation de solvabilité. Plusieurs pays débiteurs paient sur leur dette accumulée des intérêts plus élevés que les transferts financiers nets résultant de nouveaux prêts. Jusqu'à présent, les courants financiers privés n'ont pas augmenté. Bien que des accords de rééchelonnement de la dette aient été conclus sur une échelle non négligeable, avec la participation d'institutions financières internationales, les apports d'argent frais ont été limités et l'environnement économique extérieur ne s'est guère amélioré.

41. La communauté internationale a déployé certains efforts pour accroître le volume de l'aide publique au développement, notamment par la création du Fonds spéciale d'aide à l'Afrique subsaharienne de la Banque mondiale, par la conclusion de l'accord sur la huitième opération de reconstitution des ressources de l'Association internationale du développement — encore que les sommes en jeu ne représentent pratiquement aucune augmentation en valeur réelle par rapport à l'ensemble des fonds réunis pour la septième opération et pour le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne —, par l'engagement des pays développés de mobiliser des ressources additionnelles pour l'Afrique dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et par la mise en place de la facilité d'ajustement structurel du FMI. Certains pays donateurs ont pris des dispositions pour accroître leurs contributions au financement du développement et en améliorer les conditions et l'efficacité.

42. Le financement du développement exige aussi une mobilisation accrue des ressources financières et humaines intérieures. Dans certains pays, les efforts en cours pour accroître l'épargne intérieure et améliorer la qualité des investissements en capital matériel et humain doivent être renforcés et complétés par la création d'un environnement extérieur plus favorable.

43. Enfin, les questions monétaires connexes, en particulier la surveillance multilatérale, les taux de change, les taux d'intérêt et les besoins en liquidités des pays en développement, doivent occuper une place importante dans les efforts concertés visant à revitaliser le développement.

1. PROBLÈMES DE LA DETTE

44. La crise de la dette est complexe et une solution équitable, durable et mutuellement convenue ne pourra être obtenue que par une politique fondée sur le développement, dans le cadre d'une stratégie intégrée, concertée et orientée vers la croissance, qui tienne compte des conditions propres à chaque pays. Il faut poursuivre la recherche de solutions au problème de la dette, grâce à un dialogue permanent et au partage des responsabilités, et appliquer la stratégie avec souplesse dans le cadre d'une coopération économique internationale renfor-

cée, compte tenu de la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1986. A cette fin :

a) Les diverses parties devraient coordonner leurs contributions dans le cadre de politiques et programmes de développement à moyen terme axés sur l'ajustement et la croissance, formulés par le pays intéressé. Ces programmes analyseraient les besoins d'investissement du pays et tiendraient compte des facteurs importants qui déterminent sa capacité d'assurer le service de la dette, comme les recettes d'exportation prévues, les termes de l'échange, les besoins d'importations, la croissance du PIB, le volume et les conditions des futurs apports financiers probables;

b) Les avis relatifs aux politiques à suivre devraient tenir compte des caractéristiques économiques, politiques et sociales et des besoins du pays;

c) Les périodes de remboursement, de grâce et, le cas échéant, de consolidation prévues dans les arrangements de restructuration de la dette publique devraient être adaptées à la situation particulière du pays considéré, compte dûment tenu de la nécessité d'accorder aux gouvernements et aux entreprises un horizon de planification suffisant. Il est également souhaitable que les périodes de consolidation, de remboursement et de grâce prévues dans les arrangements de restructuration de la dette privée soient elles aussi adaptées dans cette optique. Il faudrait prendre dûment en considération toute évolution imprévue de la position des paiements extérieurs du pays, résultant de facteurs sur lesquels il n'a pas de prise;

d) Il est essentiel que les pays en développement débiteurs poursuivent et intensifient leurs efforts pour accroître l'épargne et l'investissement, réduire l'inflation et améliorer l'efficacité, compte tenu de leurs caractéristiques individuelles et de la vulnérabilité des couches les plus pauvres de la population;

e) Il est essentiel d'accroître le financement extérieur provenant de sources publiques et privées, selon des conditions et modalités propres à étayer ces efforts;

f) Il est essentiel de rendre l'environnement économique international plus stable et plus prévisible dans l'intérêt de la croissance; il faut pour cela que les principaux pays développés à économie de marché déploient des efforts, notamment en œuvrant au renforcement de la surveillance multilatérale, pour remédier aux déséquilibres extérieurs et budgétaires existants, favoriser une croissance non inflationniste durable, abaisser les taux d'intérêt réels, stabiliser les taux de change et améliorer l'accès aux marchés;

g) Etant donné la charge de la dette, il faudra, dans les cas qui s'y prêtent, concevoir un ensemble judicieux de mesures pour l'alléger. Les opérations de conversion de la dette en prises de participation et autres apports non créateurs de dette ont un rôle à jouer dans ce domaine. Il faudra étudier la possibilité d'élargir encore la gamme des options pour y inclure des instruments réalistes et efficaces, y compris ceux mis au point par les banques et les débiteurs pour profiter des décotes sur les marchés secondaires;

h) Les banques commerciales des pays développés créanciers devraient être encouragées, conformément aux politiques et procédures de ces pays, à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les opérations de restructuration de la dette, l'octroi de nouveaux prêts aux

pays endettés, ainsi que l'adoption de mesures novatrices en fonction de la situation particulière de chaque pays;

i) Les organismes de crédit à l'exportation devraient faire preuve de flexibilité en vue de rétablir rapidement ou d'accroître leur couverture pour les prestations aux pays en développement afin d'étayer leurs efforts d'ajustement;

j) Les modalités et conditions des opérations de rééchelonnement devraient continuer de reposer sur une évaluation réaliste de la situation financière de chaque pays;

k) Il conviendrait d'alléger, par un allongement des délais de remboursement et de grâce, notamment au sein du Club de Paris, la charge du service de la dette des pays les plus pauvres — principalement des pays de l'Afrique subsaharienne — qui font un effort d'ajustement. Il conviendrait également d'envisager la possibilité d'abaisser les taux d'intérêt sur leur dette actuelle;

l) En ce qui concerne la dette d'APD des pays en développement les plus pauvres, les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient appliquer dans son intégralité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement;

m) Il est admis que les problèmes des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne sont plus que tout autre difficiles et demandent un traitement spécial. Il est aussi admis que, s'agissant de l'endettement extérieur de l'Afrique, l'ampleur de la dette et son service constituent une charge lourde et constante qui freine le redressement économique et le développement à long terme de ce continent, la communauté internationale, et, en particulier, les pays développés donateurs, réaffirment qu'ils sont d'accord pour adopter des mesures concrètes et qu'il importe d'accroître de toute urgence l'aide publique au développement de l'Afrique, conformément aux dispositions du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990⁶.

45. La Conférence a pris acte de la proposition du Groupe des 24, approuvée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, de créer, dans le cadre du Comité intérimaire et du Comité du développement, un comité de ministres de pays en développement et de pays développés chargé d'examiner le problème de la dette et d'étudier des solutions spécifiques pour les pays à faible revenu, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, et de recommander des mesures appropriées. La Conférence a également pris note du fait qu'un certain nombre de participants considéraient que ces importantes questions continuaient de faire l'objet de discussions constructives au niveau ministériel au sein du Comité intérimaire et du Comité du développement, et qu'ils encourageaient vivement la poursuite de ces efforts. La Conférence a en outre pris note du fait que d'autres participants estimaient qu'une solution effective et équitable du problème de la dette ne pourrait être trouvée que dans le cadre d'une instance universelle.

46. Certains pays en développement débiteurs effectuent à l'heure actuelle, au titre des intérêts et du service de la dette, des paiements excédant les nouveaux prêts

⁶ Résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juin 1986, annexe.

qui leur sont accordés. L'objectif de la stratégie de coopération concernant la dette est de créer une situation telle qu'à l'appui du processus d'ajustement structurel, les ressources intérieures et extérieures (notamment grâce aux recettes d'exportation, à de nouveaux apports financiers ou à de nouvelles restructurations de la dette) soient suffisantes pour financer les importations et les besoins d'investissement des pays visés, afin de les aider à parvenir à une croissance et à un développement durables.

2. RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT

a) Ressources extérieures pour le développement

47. L'APD continuera de jouer un rôle important pour un grand nombre de pays en développement, surtout pour les pays les plus pauvres et les pays les moins avancés. Conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les flux d'aide libérale du Comité du développement FMI/Banque mondiale, les pays développés devraient redoubler d'efforts pour atteindre, dès que possible, l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'APD totale, arrêté au niveau international, et les objectifs fixés pour l'APD destinée aux pays les moins avancés dans le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés⁷ et dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement⁸. En même temps, pays donateurs et pays bénéficiaires devraient chercher ensemble à faire en sorte que l'aide étaye pleinement les efforts de développement et à en renforcer l'efficacité, notamment par une meilleure coordination.

48. Les institutions financières multilatérales devraient jouer un rôle central de plus en plus grand à l'appui de la croissance et de l'ajustement, en accordant un financement à des conditions libérales aussi bien qu'aux conditions du marché, et en « catalysant » des apports additionnels du secteur privé. Il faudrait renforcer ces institutions en les dotant de ressources et d'instruments suffisants pour l'accomplissement de leurs tâches. Les membres de la Banque mondiale devraient appuyer une augmentation générale, substantielle et rapide de son capital quand il le faut pour garantir des prêts de qualité, et pour permettre à la Banque de répondre aux besoins accrus des pays en développement en ressources extérieures pour l'ajustement et l'investissement ainsi que de maintenir les prêts nets à un niveau raisonnable. Les donateurs devraient remplir sans tarder leurs engagements concernant la huitième reconstitution des ressources de l'IDA et veiller à ce que les modalités et conditions des crédits accordés par l'IDA restent extrêmement favorables.

49. Les banques et fonds régionaux de développement doivent aussi être renforcés. Ils ont un rôle important à jouer dans l'aide au développement, à l'investissement et à la croissance dans les pays en développement. Il conviendrait de maintenir leurs ressources à des niveaux suffisants et de les réviser si nécessaire. En par-

ticulier, il faudrait mener à bien le plus tôt possible les négociations relatives à l'augmentation du capital de la Banque interaméricaine de développement et à la reconstitution des ressources du Fonds pour le développement de l'Afrique.

50. Tous les pays sont invités à faire un effort plus soutenu pour participer activement aux négociations relatives à la troisième opération de reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole et tous ceux qui contribuent au Fonds sont instamment priés de redoubler d'efforts pour que cette reconstitution atteigne le niveau le plus élevé possible, tout en préservant cet organisme et sa structure unique.

51. Les critères de conditionnalité appliqués par les institutions financières internationales devraient tenir compte, notamment, des changements défavorables des conditions extérieures qui diminuent les possibilités de procéder à l'ajustement requis en maintenant des taux de croissance suffisants et de protéger les couches pauvres de la population, ainsi que des ressources nécessaires au développement et des délais requis pour l'ajustement dans la croissance. Une coordination renforcée entre le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales est souhaitable, mais ne devrait pas aboutir à une conditionnalité croisée.

52. Les pays développés devraient effectivement mobiliser des ressources additionnelles en faveur de l'Afrique, conformément aux engagements pris dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

53. Le sort des pays à faible revenu suscite des inquiétudes et on reconnaît à cet égard que l'application de grandes réformes dans ces pays doit s'accompagner d'un financement additionnel à des conditions de faveur. Le Directeur général du FMI a proposé de tripler les ressources du mécanisme d'ajustement structurel. Il serait bon d'accroître sensiblement ces ressources sur une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1988. Les intéressés sont instamment priés de conclure l'examen de cette proposition avant la fin de 1987.

54. Les pays développés et les pays en développement devraient étudier les moyens d'encourager les apports de capitaux privés aux pays en développement, en particulier par des instruments non créateurs de dette. L'investissement étranger direct devrait être stimulé grâce à la promotion de ces apports par les pays développés et à l'amélioration, s'il y a lieu, du climat d'investissement dans les pays d'accueil, conformément à la législation de ces derniers et à leurs priorités en matière de développement. Les gouvernements des pays développés devraient encourager la reprise des prêts bancaires conformément aux pratiques et procédures suivies dans les pays développés intéressés. La politique concernant les crédits à l'exportation devrait être telle que ces crédits puissent apporter une contribution valable au financement de programmes d'investissement, selon des conditions et modalités appropriées.

55. Les négociations concernant l'élaboration du code de conduite des sociétés transnationales devraient être achevées aussitôt que possible.

56. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour augmenter les courants de ressources des pays dévelop-

⁷ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

⁸ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, annexe.

pés vers les pays en développement. A cet égard, il faut se féliciter de l'initiative prise récemment par le Gouvernement japonais pour accroître le transfert de ressources financières aux pays en développement. Il faut espérer que tous les pays développés prendront les mesures voulues pour porter à un niveau supérieur l'ensemble des apports financiers aux pays en développement.

57. La Conférence a noté avec intérêt la proposition du Gouvernement japonais tendant à instituer un groupe de sages de haut niveau, avec l'appui des pays intéressés et des organisations internationales compétentes, qui étudierait les moyens d'accroître les courants financiers à destination des pays en développement.

b) Ressources intérieures pour le développement, y compris les ressources non financières

58. Le financement futur du développement exige à la fois des apports de ressources extérieures accrus et une plus grande mobilisation des ressources intérieures. L'épargne intérieure reste un moyen essentiel de financer le développement. De nombreux pays en développement ont pris des mesures énergiques pour l'accroître et pour améliorer l'efficacité de l'investissement. Mais leur capacité d'épargne a été amoindrie par des facteurs extérieurs. Leurs efforts seraient favorisés par une amélioration de l'environnement extérieur, avec une augmentation des apports financiers, un allègement du service de la dette extérieure et un redressement des termes de l'échange.

59. Une augmentation du revenu par habitant est nécessaire pour accroître l'épargne intérieure. Dans de nombreux pays en développement, la consommation par habitant a diminué; dans certains, ce recul a menacé la paix sociale. Un autre facteur important pour l'accroissement de l'épargne intérieure est le rétablissement de la stabilité financière. Or la stabilité financière intérieure est difficile à atteindre quand la situation financière extérieure reste sérieusement perturbée.

60. Dans beaucoup de pays, des efforts plus soutenus sont nécessaires pour améliorer la mobilisation et l'emploi de l'épargne intérieure; il faut notamment garantir aux épargnants un rendement suffisant et aussi renforcer les organismes et instruments de financement de l'investissement. Dans la même perspective, il faut se soucier davantage de la qualité de l'investissement dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin de donner la place qu'ils méritent aux projets qui semblent les plus rentables, en particulier sur le plan des recettes ou de l'économie de devises. Enfin, la discipline budgétaire doit faire l'objet d'une attention particulière dans un certain nombre de pays en développement, si l'on veut relancer l'épargne et l'investissement dans le secteur public, qui sont actuellement à un niveau très bas. Il faudra peut-être souvent, à cet effet, renforcer les finances publiques, intensifier l'investissement dans les ressources humaines et l'infrastructure physique, et prendre d'autres mesures nécessaires.

61. Ces mesures contribueront à améliorer la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement, mais elles mettront du temps à porter leurs fruits; leur efficacité serait renforcée si l'environnement extérieur était plus favorable.

62. La réalisation du potentiel humain et la promotion du bien-être des populations sont les objectifs premiers du développement. A cet égard, il est indispensable de mobiliser pleinement les ressources humaines, en reconnaissant, en particulier, le rôle des femmes et la nécessité de les faire participer au développement. La mise en valeur des ressources humaines permettra d'améliorer la productivité du travail, qui dépend notamment d'une série de facteurs tels que la nutrition, la santé, le logement, l'éducation, l'environnement et la qualité de la gestion. Il conviendrait d'utiliser pleinement les services de spécialistes nationaux qualifiés, qui peuvent jouer un grand rôle dans le progrès social et économique des pays en développement.

63. De très nombreux pays en développement ont fait de grands progrès en vue d'assurer la participation entière et effective de toutes les couches de la population au développement, de renforcer l'enseignement, de réduire l'analphabétisme et d'améliorer les services sociaux. Mais, dans nombre d'entre eux, il y a eu récemment une dégradation de plusieurs facteurs influant sur la mise en valeur du potentiel humain, à la suite des coupes qu'ils ont dû opérer, parce que leur situation économique empirait, dans les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'enseignement et à d'autres services sociaux de base.

64. La responsabilité de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement incombe au premier chef à ces pays. Les pays développés sont prêts à soutenir leurs efforts en leur apportant l'assistance financière et technique nécessaire par des voies bilatérales et multilatérales.

c) Questions monétaires en rapport avec les ressources pour le développement, y compris les ressources financières

65. Un environnement monétaire international stable est essentiel pour favoriser la croissance économique globale voulue afin de pouvoir s'attaquer avec succès aux problèmes de la dette et du développement. Les politiques suivies en matière de dette et de ressources sont plus efficaces quand elles sont étayées par des politiques budgétaires et monétaires appropriées.

66. Les problèmes de balance des paiements des pays en développement sont liés à la disponibilité et à l'utilisation des ressources, aux taux et politiques de change et au niveau des réserves. De nombreux pays en développement ont procédé, au prix de grandes difficultés, à des réformes et à des ajustements dans le domaine monétaire et dans celui des taux de change afin de parvenir à une situation de balance des paiements tolérable. Des liquidités internationales suffisantes sont indispensables pour assurer une croissance durable et non inflationniste dans l'ensemble du monde, y compris dans les pays en développement. A cet égard, la question des liquidités internationales doit faire l'objet d'un examen permanent sous l'égide du FMI.

67. L'instabilité des taux de change dans les principaux pays à économie de marché a contribué aux déséquilibres économiques dans ces pays et à l'incertitude régnant dans les domaines du commerce international, de l'investissement et de la croissance économique, ainsi qu'à la montée du protectionnisme. La stabilité des taux

de change est en effet favorable à l'équilibre commercial, à l'investissement et au développement d'un système commercial et économique multilatéral ouvert. Des efforts concertés sont entrepris par les gouvernements des pays possédant les principales monnaies, pour promouvoir ordre et stabilité en matière de taux de change. L'action concertée visant à stabiliser les taux de change et à favoriser la croissance doit continuer d'être définie dans le cadre du renforcement de la surveillance multilatérale avec l'assistance du FMI, conformément aux objectifs de croissance énoncés à l'article premier de ses statuts et compte tenu des courants commerciaux et financiers ainsi que de l'équilibre budgétaire.

68. Les taux d'intérêt internationaux restent élevés en valeur réelle, ce qui nuit à l'investissement et à la croissance tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les efforts des gouvernements sur le plan de la politique économique et budgétaire et les mesures prises pour corriger les déséquilibres extérieurs et intérieurs, notamment dans les grands pays à économie de marché, contribuent à créer un climat propice à une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Une telle baisse, compte tenu des objectifs de croissance durable non inflationniste, contribuerait à stimuler l'activité économique dans les pays développés comme dans les pays en développement.

69. Il faut se féliciter de ce que l'on continue d'examiner, dans le cadre du FMI, la question de l'allocation et du fonctionnement des droits de tirage spéciaux (DTS), en vue de les rendre plus intéressants en tant qu'instrument de réserve. La plupart des Etats membres de la CNUCED ont réaffirmé qu'à leur avis, il existait sur le plan mondial un besoin à long terme de compléter les actifs de réserve existants de façon continue et que de nombreux pays avaient besoin d'un supplément de réserves. Ils ont demandé que le FMI décide de procéder à une nouvelle allocation substantielle de DTS. Ils ont souligné le coût et le danger, pour le bon fonctionnement du système monétaire international, de la constitution de réserves par voie d'emprunts sur les marchés internationaux ou par le biais d'un excédent du compte courant. D'autres membres de la CNUCED, en revanche, continuent de penser qu'il n'a pas été démontré que la condition nécessaire pour une allocation de DTS, à savoir l'existence d'un besoin à long terme à l'échelle mondiale, était remplie.

B. — Produits de base

INTRODUCTION

70. Les prix des produits de base en valeur réelle sont, dans l'ensemble, à leur niveau le plus bas depuis un demi-siècle et on ne prévoit pas d'amélioration sensible et durable à court et à moyen terme. La conjoncture, à des degrés divers, a porté préjudice à tous les pays producteurs. Les pays en développement fortement tributaires des exportations de produits de base ont été particulièrement éprouvés. Dans ces pays, la baisse brutale des prix de ces produits a provoqué des pertes de recettes, un recul de l'investissement et, dans nombre d'entre eux, l'accumulation de dettes.

71. Un ensemble complexe de facteurs a influé sur la demande et l'offre et a contribué à exercer une pression

à la baisse sur les prix. Ces facteurs, dont les répercussions varient d'un produit à l'autre et d'un pays à l'autre, ont une origine tantôt récente, tantôt plus ancienne, et résultent de causes cycliques et structurelles, ainsi que de politiques nationales. Il faut notamment citer le caractère modéré de la croissance économique; les fluctuations des taux de change et d'intérêt; la diminution de la consommation de certains produits de base en raison du progrès technique, notamment du recyclage et de l'utilisation de produits synthétiques ou de remplacement; la concentration de la croissance au cours des dernières années dans des secteurs comme les services et l'électronique dans les pays développés; l'augmentation de la productivité; les mesures de soutien encourageant la production et l'exportation; le protectionnisme; et l'affaiblissement du rôle de l'avantage comparatif dans le domaine des produits agricoles primaires, des minéraux et des métaux.

72. En conséquence, des changements ont altéré la structure de la production, de la consommation et du commerce. La part des produits de base autres que les combustibles dans le commerce mondial a évolué en baisse par rapport à celle des articles manufacturés. La part des pays en développement dans les importations totales de produits de base autres que les combustibles augmente, encore que cette augmentation soit surtout attribuable à un petit nombre seulement de pays en développement. En outre, la transformation locale de certains produits s'est intensifiée dans quelques pays en développement mais, pour un grand nombre d'entre eux, il n'y a guère eu ou pas eu de progrès.

73. Dans ces conditions, il est nécessaire de rechercher des formules durables pour s'attaquer efficacement aux problèmes à court terme, à moyen terme et à long terme dans le domaine des produits de base et la Conférence a reconnu que la coopération internationale entre producteurs et consommateurs était nécessaire pour atteindre ces objectifs et devait être renforcée. A cette fin, la Conférence réaffirme la validité de la résolution 93 (IV), du 30 mai 1976, et demande que soient notamment appliquées les politiques et mesures arrêtées ci-après.

1. ACCORDS OU ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX DE PRODUIT, EU ÉGARD À LA SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE PRODUITS DE BASE ET À LA SITUATION DES DIFFÉRENTS MARCHÉS DE PRODUITS DE BASE

74. La Conférence a reconnu la nécessité d'améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base et l'intérêt d'assurer dans le commerce des produits de base des conditions de stabilité et de plus grande prévisibilité, y compris d'éviter des fluctuations excessives des prix et de rechercher des solutions à long terme aux problèmes posés par ces produits.

75. A cet égard, on s'est accordé à penser que, lorsque cela était indiqué et possible, des consultations et la coopération entre producteurs et consommateurs devaient être favorisées, renforcées ou organisées. La Conférence a souligné que l'on possédait une longue expérience des accords internationaux de produit en tant que mécanisme propre à rendre les marchés de produits de base plus stables et plus prévisibles. L'adoption de la résolution 93 (IV) de la Conférence à Nairobi, prescri-

vant une conception intégrée des problèmes relatifs aux produits de base, avait donné une dimension et une portée nouvelles aux travaux concernant les accords internationaux de produit. La décision 23 (XI) de la Commission des produits de base⁹ apportait des éléments additionnels visant à permettre un fonctionnement plus efficace des accords internationaux de produit.

76. La Conférence a jugé qu'il fallait améliorer le fonctionnement des accords de produit existants. La négociation de nouveaux accords ou arrangements internationaux de produit devrait englober la conclusion d'accords ou d'arrangements prévoyant, selon que de besoin, des dispositions économiques, des mesures de développement, des mesures visant à améliorer la transparence du marché, ou encore un ensemble de dispositions et de mesures de ce genre. De tels accords ou arrangements devraient aussi bénéficier de la participation d'un nombre aussi grand que possible de pays producteurs et de pays consommateurs.

77. La Conférence a également décidé de prier le Secrétaire général de la CNUCED d'organiser, selon les résultats de consultations globales avec les producteurs et les consommateurs, la convocation ou la reprise de réunions spéciales d'examen ou de réunions préparatoires sur les divers produits qui n'avaient pas fait l'objet d'accords ou d'arrangements internationaux et qui figuraient sur la liste indicative de la résolution 93 (IV). A la suite de ces consultations, le Secrétaire général de la CNUCED établirait à cette fin un calendrier de réunions approprié, pour exécution d'ici à 1990 dans toute la mesure possible.

78. Ces réunions, conformément à la résolution 93 (IV) de la Conférence et à la décision 23 (XI) de la Commission des produits de base et eu égard aux caractéristiques et à la situation particulière de chaque produit considéré, décideraient de l'action internationale appropriée pour résoudre les problèmes rencontrés par les produits en question sur les marchés internationaux.

2. LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

79. La Conférence a noté que les chances de voir l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base¹⁰ entrer en vigueur dans un proche avenir s'étaient améliorées grâce à de nouvelles signatures et ratifications. L'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pourrait favoriser la conclusion d'accords internationaux de produit renfermant des dispositions économiques. Des programmes de développement relatifs à divers produits ont déjà été approuvés ou étudiés par les producteurs et les consommateurs en vue d'un financement éventuel au titre du deuxième compte du Fonds commun.

80. Il a été instamment demandé que les pays n'ayant pas encore pris de dispositions pour signer l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base ou déposer les instruments nécessaires de ratification, d'acceptation ou d'approbation le fassent prochainement et que, une fois remplies les condi-

tions d'entrée en vigueur, les parties à l'Accord fassent dès que possible des efforts pour que le Fonds commun puisse fonctionner.

3. DIVERSIFICATION, TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION

81. La Conférence a reconnu que, pour la plupart des pays en développement, la diversification horizontale et verticale de leur économie, ainsi qu'une participation accrue à la transformation, à la commercialisation et à la distribution, y compris le transport, de leurs produits de base étaient des objectifs de développement à long terme en vue desquels il fallait intensifier la coopération internationale entre producteurs et consommateurs.

82. La Conférence a noté que les décisions relatives à la diversification relevaient au premier chef de la responsabilité des pays en développement. L'aide internationale devrait aller à des programmes de diversification viables, s'inscrivant dans un large cadre de politique économique et dans un contexte d'ajustement structurel axé sur la croissance. Il devrait être tenu pleinement compte des objectifs de développement de chaque pays, ainsi que de considérations concernant l'avantage comparatif dynamique. A cet égard, il faudrait accroître de manière appropriée les ressources publiques bilatérales et multilatérales ainsi que les ressources privées, y compris les investissements privés, pour financer des projets et des programmes de diversification appropriés, éventuellement par l'intermédiaire de mécanismes spéciaux conçus à cette fin. La diversification peut aider à rendre l'économie moins vulnérable à l'évolution de l'état du marché et à rendre moins instables les recettes provenant des exportations de produits de base. La Conférence a reconnu aussi qu'il existait un lien entre les efforts de diversification et les conditions d'accès aux marchés.

83. La Conférence a reconnu que des ressources financières appropriées étaient nécessaires pour mener à bien des programmes de diversification, y compris des activités de transformation, de commercialisation et de distribution.

84. Ce financement à moyen terme et à long terme devrait être complété par une assistance technique pour l'application de ces programmes, ainsi que pour la réalisation d'études techniques et le développement de l'infrastructure.

85. La Conférence est convenue que la CNUCED devrait apporter son concours aux programmes de diversification, ainsi qu'aux programmes en matière de transformation, de commercialisation et de distribution, notamment par l'amélioration des courants d'information pour faciliter les décisions d'investissement et par des projets et programmes de coopération technique, en particulier pour la mise en valeur des ressources humaines. Il a aussi été convenu que le Groupe de travail de la transformation, de la commercialisation et de la distribution, y compris le transport, de la Commission des produits de base devait continuer à se réunir pour poursuivre ses travaux compte tenu des orientations tracées ci-dessus. Un appui total devrait être accordé au Centre du commerce international

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-deuxième session, Supplément n° 4 (TD/B/1085), annexe I.*

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

CNUCED/GATT dans le domaine des études de marché, du développement des marchés et de la promotion commerciale, y compris la formation dans le secteur des produits de base.

4. ACCÈS AUX MARCHÉS

86. La Conférence a noté que les négociations d'Uruguay offraient une occasion importante de renforcer le système commercial multilatéral, d'enrayer et de refouler le protectionnisme, d'éliminer les distorsions dans le commerce et d'apporter ainsi, entre autres, une nette contribution à l'amélioration de l'accès aux marchés.

87. La réalisation de ces objectifs sera importante pour améliorer les conditions du commerce des produits de base. A cet égard, les négociations d'Uruguay ont défini des objectifs de négociation dans le domaine des produits tropicaux, des produits provenant des ressources naturelles et de l'agriculture. Ces objectifs, ainsi que les principes généraux régissant les négociations définis aux paragraphes i à vii de la section B de la première partie de la Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay¹¹, ont été soulignés par la Conférence.

88. La Conférence a aussi fait valoir qu'une plus grande transparence des marchés contribuait à améliorer l'accès aux marchés.

89. Il a été noté que l'assistance technique visée au paragraphe 105.9 de la section C ci-après s'étendrait aussi aux secteurs mentionnés plus haut. Il a été convenu que le secrétariat de la CNUCED devait continuer, dans le cadre de ses attributions actuelles, à effectuer des analyses des problèmes relatifs à l'accès aux marchés, dans la mesure où ils concernent les produits de base.

5. FINANCEMENT COMPENSATOIRE

90. La Conférence a reconnu que les déficits ayant trait aux produits de base dans les recettes d'exportation des pays en développement opposaient un obstacle important à leurs efforts de développement.

91. Les pays en développement ont souligné la nécessité de renforcer et d'améliorer le mécanisme existant de financement compensatoire du FMI de manière à accroître les tirages, à élargir le champ du mécanisme selon des conditions libérales et des modalités plus favorables, ainsi qu'à remédier à ses difficultés de fonctionnement et à son manque de flexibilité, notamment en ce qui concerne les restrictions d'accès. Ils ont également souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme additionnel en raison de la portée limitée des mécanismes existants. C'est pourquoi, selon eux, il faudrait mener à bien l'actuel programme de travail de la CNUCED visant à établir un mécanisme additionnel pour compenser les déficits de recettes enregistrés par les pays en développement dans leurs exportations de produits de base. Les pays en développement ont reconnu l'intérêt des arrangements existant dans ce domaine, tels que le Stabex entre la Communauté économique euro-

péenne et les pays ACP¹² et ont fait valoir qu'il serait souhaitable que d'autres pays industrialisés adoptent eux aussi des arrangements à cet égard.

92. Les pays développés à économie de marché ont mentionné la révision en cours du mécanisme de financement compensatoire du FMI, dont on attendait le résultat. On a fait valoir la nécessité de concilier les effets à court terme du financement compensatoire et les besoins à long terme des secteurs des produits de base dans le cadre d'un développement global. Parmi ces pays, on a aussi exprimé l'opinion que les déficits en matière de recettes d'exportation posaient essentiellement un problème de balance des paiements à court terme, qui n'était pas du ressort de la CNUCED. Lorsque des difficultés de balance des paiements surgissaient, elles devaient être traitées globalement et non dans la seule optique des produits de base, par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes en la matière. Cette démarche atténuait fortement les effets de distorsion qui se manifestaient quand on s'attaquait aux symptômes de l'instabilité des recettes d'exportation plutôt qu'à ses causes. D'autres pays développés à économie de marché ont en revanche exprimé l'opinion que le financement compensatoire pouvait être lié aux produits de base et contribuer à la diversification dans ce domaine.

93. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation est prié de tenir compte des incidences des déficits des recettes d'exportation et, en formulant ses recommandations, d'étudier les diverses options institutionnelles, en gardant à l'esprit l'optique « balance des paiements » et/ou l'optique « produits ».

6. PRODUITS SYNTHÉTIQUES ET DE REMPLACEMENT

94. La Conférence a reconnu que le sujet pouvait être traité dans le cadre plus large du développement. Elle est convenue que les programmes ou actions devraient être axés sur l'amélioration de la compétitivité des produits naturels par rapport aux produits synthétiques et de remplacement.

95. Il faudrait accorder à cette fin un soutien technique et financier. A cet égard, il a été question de la recherche, de l'étude de nouvelles utilisations finales, de l'amélioration de la qualité des produits naturels, de la promotion commerciale et du transfert de techniques.

96. On a également fait valoir la nécessité d'une transparence accrue des marchés des produits synthétiques et de remplacement, et souligné les effets bénéfiques de la libéralisation du commerce des produits naturels, à l'état brut ou transformé.

7. ECOULEMENT DES STOCKS NON COMMERCIAUX

97. La Conférence a souligné que l'écoulement de stocks non commerciaux ne devrait pas désorganiser les marchés de produits de base et devrait se faire en consul-

¹¹ GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 33* (numéro de vente : GATT/1987-1), p. 19.

¹² « Système de stabilisation des recettes d'exportation » institué par la Première Convention de Lomé, conclue entre la Communauté économique européenne (CEE) et 46 pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le 28 février 1975, et renforcé par la Deuxième Convention de Lomé, conclue entre la CEE et 58 pays ACP le 31 octobre 1979 [voir *Journal officiel des Communautés européennes*, 23^e année, n° L 347 (22 décembre 1980)].

tation avec les producteurs et, le cas échéant, les organisations de produit, compte tenu du paragraphe 14 de la résolution 155 (VI) de la Conférence, du 2 juillet 1983, de la décision 4 (V), du 17 juillet 1970¹³, et du paragraphe 8 de la décision 23 (XI), du 13 décembre 1985¹⁴, de la Commission des produits de base.

98. La Conférence a pris note de la proposition des pays en développement concernant l'élaboration d'un code international de conduite pour mettre fin aux conséquences néfastes de l'écoulement de ces stocks sur les marchés de produits de base. Elle a noté en outre que des principes directeurs relatifs à l'écoulement de stocks non commerciaux existaient aussi au GATT et à la FAO.

99. La Conférence est convenue qu'il fallait faire le point concernant l'écoulement de stocks non commerciaux, compte tenu des mandats de la CNUCED.

C. — Commerce international

INTRODUCTION

100. La Conférence a examiné de façon approfondie toute une série de problèmes relatifs au commerce international : i) protectionnisme et aménagements de structure, accès aux marchés et politiques ayant des incidences sur le commerce; ii) problèmes systémiques du commerce international; iii) amélioration des perspectives commerciales des pays en développement; assistance technique et négociations commerciales multilatérales d'Uruguay; iv) relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

101. La rigidité des structures et la résistance à leur changement ont exacerbé le protectionnisme, notamment dans les secteurs où les exportations présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Les subventions accordées à la production et aux exportations ont entraîné de graves distorsions dans l'économie mondiale et de mauvaises affectations de ressources. Il est généralement admis que l'expansion du commerce joue un rôle important dans le développement économique et qu'il y a des liens étroits entre l'expansion du commerce et les aménagements de structure.

102. Le système commercial international est soumis à de graves tensions. Les pressions et mesures protectionnistes se sont multipliées et les tendances à l'encaissement du commerce accentuées. Les échanges internationaux sont entravés par des politiques et des pratiques commerciales restrictives. Cela nuit au bon fonctionnement du système commercial international et retarde les aménagements de structure. Ces facteurs ont de graves répercussions sur les échanges et en particulier sur le commerce et le développement des pays du tiers monde.

103. Bien que le système généralisé de préférences ait beaucoup contribué à accroître les exportations des pays en développement, ses objectifs ne sont pas pleinement atteints.

104. L'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay dans les délais prévus est

important pour favoriser la libéralisation et l'expansion du commerce, créer un meilleur cadre multilatéral pour le commerce et accroître l'efficacité du GATT.

105. A cet égard, la Commission est convenue que :

1) Les engagements pris de juguler et refouler le protectionnisme, notamment ceux qui sont consignés dans les résolutions 159 (VI), du 2 juillet 1983, 96 (IV), du 31 mai 1976, et 131 (V), du 3 juin 1987, de la Conférence, devraient être pleinement honorés, compte tenu en particulier des intérêts des pays en développement en matière d'exportation.

2) Les engagements relatifs aux aménagements de structure, en particulier ceux qui sont énoncés dans les résolutions 96 (IV), 131 (V) et 159 (VI) de la Conférence, devraient être pleinement honorés.

3) L'examen annuel du protectionnisme et des aménagements de structure au Conseil du commerce et du développement devrait être poursuivi conformément au mandat existant et être amélioré de façon à couvrir un champ plus vaste, compte tenu des intérêts particuliers des pays en développement. Il devrait comporter une analyse des principaux éléments et effets des politiques d'ajustement structurel, y compris des politiques commerciales, ainsi que des diverses options de politique générale, eu égard à l'importance des ressources et de la technique pour le développement et aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement. A ce propos, il convient de reconnaître l'importance d'un environnement économique international favorable et le rôle joué par les politiques intérieures, en particulier celles qui ont une grande influence sur l'économie mondiale.

4) Dans le cadre de leur lutte contre le protectionnisme, les gouvernements devraient envisager, selon les besoins, de mettre en place au niveau national des mécanismes transparents pour évaluer les mesures protectionnistes demandées par des entreprises ou secteurs, leurs conséquences sur l'économie nationale dans son ensemble et leurs répercussions sur les intérêts des pays en développement en matière d'exportation.

5) Les pays donneurs de préférences devraient continuer à améliorer leurs schémas de préférences autonomes, notamment en étendant la gamme des produits visés et en respectant rigoureusement les principes convenus au niveau multilatéral concernant leur caractère généralisé, non discriminatoire et non réciproque. Le Comité spécial des préférences devrait examiner une étude qui sera établie par le secrétariat à ce sujet.

6) Le Secrétaire général de la CNUCED est prié de continuer à renforcer les programmes d'assistance technique relatifs au SGP et aussi de publier des renseignements détaillés sur le programme d'assistance technique. Le PNUD est prié d'envisager favorablement les demandes qui lui sont adressées pour qu'il fournisse des ressources financières suffisantes à cette fin.

7) Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay revêtent une importance capitale pour le système commercial international. Les négociations portent sur une série de sujets importants; des résultats équilibrés devraient aboutir à la mise en place d'un système commercial multilatéral plus ouvert, viable et durable et contribuer ainsi à la promotion de la croissance et du développement. Le succès des négociations

¹³ Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session, Supplément n° 3 (TD/B/317)*, annexe I.

¹⁴ Voir la note 9.

commerciales multilatérales sera grandement facilité par un environnement économique international favorable qui devrait créer des liens solidaires entre le commerce, les questions monétaires, le financement et le développement. Les engagements relatifs au *statu quo* et au refoulement du protectionnisme pris à Punta del Este devraient être pleinement respectés et honorés.

8) Le Conseil du commerce et du développement devrait suivre de près les faits nouveaux et les questions qui, dans le cadre des négociations d'Uruguay, intéressent particulièrement les pays en développement.

9) Le Secrétaire général de la CNUCED est prié d'accorder aux pays en développement, sur leur demande, une assistance technique pour les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, afin de faciliter leur participation effective à ces négociations. La CNUCED devrait apporter le soutien technique qui pourrait être nécessaire pendant les négociations. Ce faisant, elle devrait avoir, s'il y a lieu, des consultations avec les autres organisations internationales compétentes. Le PNUD est prié d'accueillir favorablement les demandes qui lui sont adressées pour qu'il fournisse des ressources financières suffisantes à la CNUCED et aux divers pays à cette fin.

10) Il conviendrait d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier pour les produits dont l'exportation intéresse les pays en développement, y compris les articles manufacturés et les articles semi-finis. L'objectif visé devrait être la libéralisation totale du commerce des produits tropicaux et des produits provenant des ressources naturelles. Il conviendrait de limiter ou de supprimer la progressivité des droits de douane et des obstacles non tarifaires qui touchent particulièrement les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.

11) Le travail entrepris dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay à ce sujet devrait contribuer sensiblement à améliorer l'accès aux marchés.

12) Une plus grande libéralisation du commerce est un objectif important dans le secteur des textiles et des vêtements. Il faudrait définir des modalités qui permettent en définitive d'incorporer ce secteur à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, sur la base de règles et disciplines du GATT renforcées. Une contribution importante à cet égard est attendue des travaux engagés dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

13) La suppression des restrictions discriminatoires frappant les exportations, en particulier celles des pays en développement, est indispensable aux fins de la libéralisation.

14) Il faut d'urgence renforcer la discipline et améliorer la prévisibilité dans les échanges mondiaux de produits agricoles en corrigeant et en prévenant les restrictions et les distorsions, y compris celles qui sont liées aux excédents structurels, de façon à réduire l'incertitude, les déséquilibres et l'instabilité qui règnent sur les marchés agricoles mondiaux. Les négociations d'Uruguay visent à libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir toutes les mesures touchant l'accès à l'importation et la concurrence à l'exportation à des règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique, en tenant compte

des principes généraux régissant les négociations qui sont énoncés aux paragraphes i à vii de la section B de la partie I de la Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay¹⁵, et ce par :

- i) L'amélioration de l'accès aux marchés au moyen notamment de la réduction des obstacles aux importations;
- ii) L'amélioration des conditions de la concurrence, grâce à un renforcement de la discipline concernant l'utilisation de toutes les subventions directes et indirectes ainsi que des autres mesures touchant directement ou indirectement le commerce des produits agricoles, en s'attachant à réduire progressivement leurs effets négatifs et en s'attaquant à leurs causes;
- iii) La réduction au minimum des effets défavorables que les réglementations et obstacles sanitaires et phytosanitaires peuvent avoir sur le commerce des produits agricoles, compte tenu des accords internationaux applicables en l'espèce.

15) Il faut tenir compte des problèmes particuliers des pays les moins avancés en prenant des mesures pour améliorer l'accès aux marchés.

16) En prenant ces mesures, il convient aussi de tenir compte des problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires.

17) Le respect des engagements pris au niveau multilatéral en matière de commerce de marchandises ne devrait pas être subordonné à des concessions dans d'autres domaines.

18) Pour ce qui est des pratiques commerciales restrictives, les travaux en cours à la CNUCED devraient être poursuivis et renforcés, en particulier pour assurer la transparence et pour définir des procédures de consultation. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre son programme d'assistance technique en matière de pratiques commerciales restrictives.

19) La CNUCED devrait continuer son œuvre utile dans le domaine des services aux termes de son mandat actuel, tel qu'il figure dans la résolution 159 (VI) de la Conférence et dans la décision 309 (XXX), du 29 mars 1985, du Conseil. En se plaçant du point de vue des pays en développement et dans la perspective des objectifs globaux de développement, le Secrétaire général de la CNUCED est prié :

- i) D'analyser les incidences des questions soulevées à propos du commerce des services;
- ii) D'étudier une définition appropriée des problèmes dans le commerce des services, eu égard à l'évolution technique du secteur tertiaire.

20) La CNUCED est priée de poursuivre ses programmes d'assistance technique aux pays en développement dans le domaine des services. Le PNUD est invité à accueillir favorablement les demandes qui lui sont adressées pour qu'il fournisse des ressources financières suffisantes à cette fin.

21) En accordant une assistance technique aux pays en développement, il faudrait tenir particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés.

¹⁵ Voir la note 11.

22) Le secrétariat de la CNUCED est prié de continuer à tenir les Etats membres au courant des progrès et des activités des projets d'assistance technique et d'établir à leur sujet un rapport annuel détaillé pour favoriser la transparence.

23) La Conférence note que le Conseil du commerce et du développement a été prié de passer en revue et d'étudier en profondeur l'évolution du système commercial international. Ce faisant, il pourrait, en respectant les principes du traitement de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination, faire des recommandations sur les principes et politiques touchant le commerce international et présenter des propositions concernant le renforcement et l'amélioration du système commercial en vue de lui donner un caractère plus universel et plus dynamique et de faire en sorte aussi qu'il réponde mieux aux besoins des pays en développement et favorise davantage l'accélération de la croissance et du développement économique, en particulier, dans les pays en développement.

24) Un environnement économique international stable et favorable est indispensable au bon fonctionnement du système commercial international, étant donné l'interdépendance reconnue des politiques commerciales et des autres politiques économiques ayant des incidences sur la croissance et le développement. A cet égard, les politiques suivies en matière monétaire et financière, dans le domaine de la technologie et autres domaines pertinents devraient être compatibles et s'harmoniser avec le système commercial international.

25) Le secrétariat de la CNUCED devrait faire d'autres travaux analytiques sur l'évolution des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier sur le commerce Est-Sud. Ces travaux devraient reposer sur des statistiques de meilleure qualité et plus transparentes et tenir dûment compte de la structure par produit, de la répartition géographique et du rôle respectif que jouent dans ces échanges divers pays en développement.

26) Le Conseil du commerce et du développement est prié, conformément aux résolutions 15 (II), du 25 mars 1968, 53 (III), du 19 mai 1972, et 95 (IV), du 31 mai 1976, de la Conférence, d'étudier la possibilité d'élaborer un programme visant à favoriser encore la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier le commerce Est-Sud. A cet égard, il devrait tenir compte du travail effectué sur le texte informel annexé à la résolution 145 (VI), du 2 juillet 1983, de la Conférence et des idées énoncées dans le document TD/B/1104/Rev. 1¹⁶.

27) Le Secrétaire général de la CNUCED est prié de procéder aux consultations nécessaires avec les gouvernements au sujet des moyens de renforcer encore les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, et en particulier le commerce Est-Sud.

28) Les pays socialistes d'Europe orientale sont priés : d'accroître leur contribution aux efforts déployés par les pays en développement pour diversifier et intensifier leurs relations économiques en vue de faire pro-

gresser les importations des pays socialistes en provenance des pays en développement, y compris dans le secteur des articles manufacturés et des articles semi-finis; d'apporter de nouvelles améliorations à leurs schémas de préférences; d'assortir les crédits qu'ils accordent aux pays en développement des meilleures conditions et modalités possible; de poursuivre et d'accroître leur assistance économique; de veiller, lorsqu'ils financent et exécutent des projets dans les pays en développement, à ce que toute l'attention voulue soit donnée à l'adoption de modalités souples et efficaces propres à promouvoir une coopération économique et technique viable; d'accorder une attention particulière aux besoins et exigences spécifiques des pays les moins avancés.

29) Les Etats membres et le secrétariat de la CNUCED sont invités, en coopération avec le PNUD, selon qu'il convient, à poursuivre et à intensifier encore l'appui nécessaire à l'exécution des projets et programmes d'assistance technique aux pays en développement, eu égard en particulier aux besoins des pays les moins avancés, dans leur coopération commerciale et économique avec les pays socialistes d'Europe orientale.

D. — Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

INTRODUCTION

Quelques caractéristiques fondamentales de la situation économique générale et des tendances concernant les pays les moins avancés

106. Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays les plus pauvres du monde. Bien que certains aient enregistré ces dernières années une croissance assez forte, leur PIB moyen par habitant est à peine supérieur à 200 dollars, soit moins du quart de celui des pays en développement pris dans leur ensemble et environ 3 % seulement de celui des pays développés. Une proportion élevée de leur population a tout juste, ou n'a même souvent pas de quoi subsister.

107. Lors de l'examen à mi-parcours du Nouveau programme substantiel d'action¹⁷, en 1985, on a noté avec beaucoup de préoccupation que, depuis l'adoption du programme en 1981, la situation socio-économique générale des PMA s'était nettement dégradée, pour des raisons à la fois externes, internes et liées à l'environnement. Le PIB par habitant était tombé de 220 dollars en 1980 à un peu plus de 200 dollars en 1985 et la part des pays les moins avancés dans l'économie et le commerce mondiaux avait diminué. Selon les hypothèses actuelles, les tendances pour les années à venir sont aussi généralement défavorables. Le suivi continu de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action jusqu'à ce jour montre qu'en dépit d'une certaine amélioration de la situation de quelques PMA depuis 1985, les facteurs négatifs, économiques et autres, persistent.

¹⁶ Note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Objectifs, principes directeurs et éléments d'un programme pour la promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents ».

¹⁷ Pour le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts chargé de la question des pays les moins avancés, voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-deuxième session, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1078. Pour les conclusions et recommandations présentées par le Groupe intergouvernemental, voir la première partie du rapport.

108. Bien qu'il y ait de grandes différences de situation et de besoins entre les PMA, en ce qui concerne, par exemple, la superficie, la population, la structure économique et sociale et le taux d'alphabétisation, ces pays, d'une manière générale, sont depuis longtemps à la traîne dans le domaine de la croissance et du développement et nombre d'entre eux semblent devenus prisonniers d'un cercle vicieux où contraintes, pauvreté et explosion démographique provoquent une stagnation, voire une régression.

109. Des handicaps structurels rendent les pays les moins avancés particulièrement sensibles à l'environnement économique extérieur qui, dans l'ensemble, leur a été hostile au cours des années écoulées. Les problèmes suivants sont particulièrement préoccupants : i) le niveau exceptionnellement bas des prix des produits de base, qui a notamment aggravé les problèmes de service de la dette des PMA, ii) l'accroissement du ratio dette-PIB, et iii) l'insuffisance des apports financiers extérieurs. De mauvaises conditions météorologiques et des catastrophes naturelles ont, dans certains cas, fait encore baisser la production et le niveau de vie qui était déjà très bas. Nombre de ces pays se sont lancés dans des programmes d'ajustement structurel, ont modifié leurs politiques ou ont pris des mesures pour accroître l'efficacité de leur économie de façon compatible avec leurs caractéristiques et priorités nationales. Toutes ces mesures ont commencé à avoir des effets positifs dans certains de ces pays. L'appui international complémentaire, sous forme d'APD multilatérale et bilatérale, a recommencé à augmenter, mais des efforts supplémentaires demeurent nécessaires. Les pays développés qui n'ont pas encore pleinement pris part à l'action en faveur des PMA devraient le faire.

110. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'appliquer pleinement et rapidement le Nouveau programme substantiel d'action et les recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours¹⁶. Certains problèmes rencontrés par les pays les moins avancés demandent à être étudiés plus avant. A la lumière des documents et des débats généraux sur la grave situation des PMA, ainsi que des discussions fructueuses qu'elle a elle-même tenues, la Conférence est parvenue aux conclusions ci-après en vue d'améliorer la situation économique et sociale des pays les moins avancés.

1. EFFORTS À L'ÉCHELON NATIONAL

111. Il a été réaffirmé que les PMA resteraient responsables au premier chef de leur développement général.

112. De nombreux PMA se sont efforcés de mobiliser plus efficacement leurs ressources intérieures et d'en tirer un meilleur parti, en renforçant la gestion économique et financière. Ces efforts devraient être poursuivis activement.

113. Les pays les moins avancés devraient continuer à appliquer des programmes d'ajustement ou prendre d'autres mesures nécessaires conformément à leurs objectifs économiques et sociaux nationaux à long terme. En particulier, il apparaît impératif, compte

dûment tenu des caractéristiques de chacun des pays les moins avancés :

a) D'accélérer le développement agricole et d'accroître la sécurité alimentaire;

b) De mettre sur pied des programmes d'ajustement structurel et de diversification ou d'autres mesures plus concrètes adaptées à la situation économique et sociale particulière de chaque pays;

c) De s'employer à mobiliser pleinement les ressources humaines grâce à l'enseignement et à la formation pour l'acquisition des compétences requises;

d) D'accroître le rôle des femmes dans le développement;

e) De prendre des mesures appropriées pour encourager les apports financiers extérieurs;

f) De promouvoir des systèmes d'incitation économique appropriée;

g) De mettre au point des mécanismes institutionnels propres à améliorer l'efficacité du secteur public et à encourager l'esprit d'entreprise dans le pays;

h) De donner la priorité, dans la politique de développement, à l'amélioration du sort des plus pauvres et d'adopter des mesures pour protéger les secteurs les plus vulnérables de la population pendant l'ajustement;

i) De tenir compte des problèmes d'environnement;

j) De développer et de renforcer la capacité de planification économique et sociale.

2. EFFORTS À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

a) Assistance financière et technique

114. Il est indispensable de compléter les efforts nationaux par des programmes internationaux d'assistance financière et technique ainsi que par d'autres mesures d'appui de la part de tous les donateurs.

115. Pour que l'aide contribue de façon soutenue au développement, elle doit viser à favoriser la réalisation des objectifs généraux de programmes axés sur la croissance. Par ailleurs, il serait opportun que des mesures soient prises dans les pays les moins avancés pour encourager les apports financiers et accroître l'efficacité de l'aide.

116. En vue d'appliquer pleinement et efficacement le Nouveau programme substantiel d'action, les donateurs sont instamment invités à redoubler d'efforts pour accroître sensiblement le volume de l'assistance financière fournie aux PMA à des conditions correspondant à leurs besoins immédiats et à leurs besoins à long terme en matière de développement. Le volume et les modalités de l'aide devraient être en rapport avec les besoins croissants liés aux programmes d'ajustement des PMA ainsi qu'aux efforts généraux de développement et contribuer à y répondre.

117. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans les pays les moins avancés. Conformément au Nouveau programme substantiel d'action et aux conclusions adoptées à l'issue de son examen à mi-parcours, les pays développés sont priés d'atteindre, dès que possible, les objectifs convenus au niveau international de 0,7 % du PNB pour l'APD globale et de 0,15 % du PNB pour l'APD destinée aux pays les moins avancés ou de doubler leur APD à ces pays.

¹⁶ *Idem.*

Les recommandations du Groupe d'étude sur les flux d'aide libérale du Comité du développement FMI/Banque mondiale ont, à cet égard, été rappelées.

118. Il faudrait renforcer les institutions multilatérales de développement en leur donnant les ressources et les instruments nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches. Les membres de la Banque mondiale sont invités à se prononcer en faveur d'une augmentation générale et rapide des fonds propres de la Banque pour le financement de prêts de qualité. Les donateurs devraient honorer sans tarder leurs engagements concernant la huitième reconstitution des ressources de l'IDA, eu égard au rôle crucial que cette institution joue pour les pays les moins avancés. Il faudrait aussi renforcer les banques et les fonds régionaux de développement et veiller à ce que leur capital et leurs programmes de prêts soient adaptés aux besoins.

119. Le volume global de l'assistance multilatérale fournie aux PMA par l'intermédiaire, notamment, de l'IDA, du FIDA, des banques régionales de développement et de leurs fonds, du PNUD, du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Programme des Volontaires des Nations Unies, etc., devrait être adapté aux besoins sensiblement accrus de ces pays en matière de développement. Les donateurs, en particulier ceux qui n'y ont pas encore participé, devraient verser une part importante de leur aide par le truchement de ces institutions et organismes. Les institutions internationales compétentes devraient continuer à déployer des efforts concertés pour accroître la part de l'aide à des conditions de faveur aux PMA.

120. Les pays qui sont aussi membres du FMI se félicitent de la proposition du Directeur général du Fonds d'accroître fortement les ressources de la facilité d'ajustement structurel sur une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1988. Cet accroissement aurait sans doute des conséquences très profitables pour les pays les moins avancés. Les discussions concernant cette proposition devraient être menées à bien avant la fin de 1987. A cet égard, ces pays se félicitent aussi du renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et le FMI et notent que la Banque prend une part croissante à des programmes bilatéraux de cofinancement.

121. Le FMI est invité à poursuivre l'examen des principes sur lesquels repose sa « conditionnalité » de façon à tenir compte des priorités sociales, économiques et politiques particulières des PMA. Les institutions internationales compétentes devraient continuer à déployer des efforts concertés en faveur des PMA.

122. La communauté internationale devrait continuer à appuyer les efforts faits par les PMA pour accroître leur production alimentaire et en améliorer la distribution, et fournir une assistance financière et technique pour la recherche, la prospection et la mise en valeur de sources d'énergie; elle devrait aussi aider les PMA à utiliser au maximum la capacité de leurs unités de production économiques.

123. Les donateurs devraient s'efforcer de fournir une aide d'urgence et de contribuer au financement des frais liés à la gestion des opérations de secours dans les PMA africains et d'autres PMA touchés par la famine et diverses calamités.

b) Modalités de l'aide

124. Donateurs et bénéficiaires devraient chercher ensemble à faire en sorte que l'aide appuie pleinement les efforts de développement et que son efficacité soit renforcée, notamment par une meilleure coordination. A cet égard, la responsabilité première de la coordination de l'aide incombe au gouvernement de chaque pays bénéficiaire.

125. Les institutions financières internationales et les donateurs concernés devraient fournir en temps voulu une assistance pour aider les PMA à mettre en œuvre les réformes nécessaires, compte tenu de la nécessité d'atténuer les effets préjudiciables des programmes d'ajustement, en particulier sur les groupes les plus vulnérables de la population, ainsi que des délais qu'exige l'ajustement dans la croissance. Il y a lieu de se féliciter du renforcement de la coopération entre le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions financières multilatérales, mais elle ne devrait pas aboutir à une conditionnalité croisée.

126. Tous les donateurs, en particulier ceux qui ne l'ont pas encore fait, devraient prendre des mesures supplémentaires pour fournir aux pays les moins avancés une APD bilatérale essentiellement sous forme de dons, et pour leur accorder des prêts à des conditions extrêmement favorables.

127. Les donateurs sont instamment invités à prendre les mesures nécessaires pour que les prêts et les dons accordés aux pays les moins avancés au titre de l'APD soient autant que possible non liés.

128. Les donateurs et les PMA devraient s'efforcer de limiter autant que faire se peut le décalage entre le moment où l'aide est envisagée et celui où elle est effectivement versée. A cette fin, les avances devraient être versées, chaque fois qu'il y a lieu. A cet égard, les donateurs sont invités à faire en sorte que les versements soient plus prévisibles.

129. Il est recommandé que les donateurs accroissent, selon qu'il conviendra, leur participation au financement des dépenses locales et des dépenses de fonctionnement. Il faudrait aussi prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux pays les moins avancés de prendre progressivement en charge les dépenses de fonctionnement.

130. Il est recommandé en particulier que les donateurs appuient les mesures d'ajustement intérieures des PMA et fournissent une aide sous des formes plus souples, notamment pour le soutien de la balance des paiements, et une assistance sectorielle pour les activités de réorganisation et pour l'amélioration de la maintenance, ainsi que pour la réalisation d'objectifs de développement à long terme.

131. Une assistance technique devrait être fournie pour accroître la capacité des PMA d'élaborer et d'appliquer eux-mêmes des politiques et programmes et de remédier aux rigidités structurelles fondamentales de leur économie. Il est possible de mener une action commune au niveau international dans le domaine de l'assistance technique pour renforcer l'infrastructure et la capacité de gestion.

132. Il faudrait s'efforcer d'harmoniser et de simplifier les procédures suivies actuellement en matière d'aide.

133. L'action utile menée par les organisations non gouvernementales en faveur du développement des PMA et dans le domaine des secours en cas de catastrophe a été reconnue. Les gouvernements des pays les moins avancés et les donateurs ont été engagés à encourager une participation active de la population locale, hommes et femmes, par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux. Les organisations non gouvernementales ont été invitées à se conformer à la législation et aux politiques nationales des pays d'accueil, tout en préservant leur personnalité, et à contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires de développement des pays les moins avancés, en coopérant avec les organisations et les autorités compétentes pour mettre en œuvre des programmes de développement efficaces. Les organisations non gouvernementales des pays donateurs ont été invitées à jouer un rôle plus actif pour ce qui est de sensibiliser l'opinion publique dans ces pays et de mobiliser des ressources privées et publiques accrues en faveur des PMA.

c) Problèmes de la dette des pays les moins avancés

134. La situation des pays les moins avancés en ce qui concerne la dette et le service de la dette est restée préoccupante et, dans bien des cas, s'est aggravée au cours des dernières années. Pour certains de ces pays, les ratios dette/PIB et service de la dette/exportations ont atteint des niveaux insupportables. L'une des principales causes en est la très forte diminution des recettes d'exportation, qui a compromis la capacité des PMA d'assurer le service de leur dette, en particulier pour ceux qui sont fortement tributaires des produits de base. La charge du service de la dette constitue pour beaucoup de ces pays un obstacle au développement. Les problèmes posés par la dette des PMA envers les institutions financières multilatérales ont aussi été reconnus.

135. La Conférence note avec satisfaction que plusieurs pays donateurs ont donné suite à la section A de la résolution 165 (S-IX), du 11 mars 1978, du Conseil du commerce et du développement en annulant la dette au titre de l'aide publique au développement ou en prenant d'autres mesures d'effet équivalent, et invite vivement les autres donateurs qui ne l'ont pas encore fait à honorer pleinement les engagements souscrits conformément à cette résolution, eu égard au paragraphe 71 du Nouveau programme substantiel d'action.

136. La charge du service de la dette des pays les plus pauvres — y compris des pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne — qui font un effort d'ajustement devrait être allégée par un allongement des délais de remboursement et de grâce, surtout au sein du Club de Paris. Il faudrait aussi envisager la possibilité d'appliquer à leur dette existante des taux d'intérêt plus bas.

137. La Conférence note en outre que le remboursement de la dette contractée auprès des institutions d'aide multilatérale est un des éléments de la charge globale du service de la dette des pays les moins avancés. Ces institutions devraient continuer de tenir compte des besoins financiers dans leurs programmes de prêts à ces pays.

138. Il est nécessaire d'accroître sensiblement les apports financiers à des conditions de faveur, essentiellement sous forme de dons, pour permettre aux pays les moins avancés de retrouver le chemin de la croissance afin de surmonter à long terme leurs problèmes d'endettement. Ces efforts devraient être déployés à la fois au niveau bilatéral et par les institutions financières internationales.

139. Des mesures devraient être prises, en particulier par les pays débiteurs, pour faciliter les courants financiers non créateurs de dette, en particulier l'investissement direct dans les PMA.

140. Les mesures visant à alléger la charge du service de la dette des PMA devraient être complétées et renforcées par une assistance technique appropriée ainsi que par des mesures dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne le commerce et les produits de base.

d) Mécanisme de consultation par pays

141. La Conférence a pris note des améliorations apportées aux réunions de consultation par pays — mécanisme créé pour l'examen périodique et l'application du Nouveau programme substantiel d'action. Elle a néanmoins reconnu qu'il fallait continuer de renforcer et d'améliorer ce mécanisme pour le rendre plus efficace. Ces réunions devraient avoir lieu à des intervalles appropriés sur l'initiative des pays les moins avancés intéressés, qui pourraient demander à l'organisme chef de file de leur groupe de les aider à les organiser. Le PNUD et la Banque mondiale, en tant qu'institutions chefs de file, devraient accroître leur assistance technique aux pays les moins avancés pour leur permettre de se préparer efficacement à ces réunions. Les pays donateurs devraient y être représentés à un niveau suffisamment élevé. Les réunions devraient favoriser une amélioration et un accroissement de l'assistance en faisant progresser le dialogue et la coordination entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Le Secrétaire général de la CNUCED est prié de continuer à établir régulièrement des rapports sur la situation des pays les moins avancés et l'application du Nouveau programme substantiel d'action.

e) Pays les moins avancés insulaires et sans littoral

142. Conformément à la section B-VIII du rapport sur l'examen global, à mi-parcours, des progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés¹⁹ :

a) Les pays de transit devraient intensifier la coopération avec les pays les moins avancés sans littoral pour atténuer les problèmes de transit;

b) Les donateurs concernés, tout en fournissant une assistance technique et financière aux pays les moins avancés sans littoral et insulaires devraient plus particulièrement axer leurs efforts sur les investissements pour le développement de l'infrastructure;

c) Les organismes internationaux, en particulier le PNUD et les commissions régionales de l'ONU, devraient continuer d'aider, par des mesures appro-

¹⁹ Voir la note 17.

priées, les pays les moins avancés qui connaissent des problèmes spécifiques de transport en transit et de communication.

f) *Produits de base/commerce international*

143. Les pays les moins avancés ont beaucoup souffert de la baisse des cours des produits de base qu'ils exportent. Tributaires de ces produits, ils ont été les principales victimes de l'évolution de leurs prix. Dans ces conditions, en fonction de leur situation particulière, ainsi que de la nature et de l'importance des produits considérés, les pays les moins avancés devraient s'efforcer de promouvoir une diversification appropriée, à la fois verticale et horizontale, de leurs structures économiques.

144. La communauté internationale devrait soutenir ces efforts par une meilleure coopération dans le secteur des produits de base, visant, notamment, à assurer une plus grande transparence des marchés, à en élargir l'accès et à réduire les distorsions des échanges, eu égard à la nécessité d'améliorer le fonctionnement des marchés de ces produits et à l'intérêt d'assurer des conditions plus stables et plus prévisibles dans le commerce des produits. Des efforts soutenus devraient être faits pour fournir une aide en faveur de mesures structurelles et une assistance technique pour l'amélioration de la capacité de gestion et de l'infrastructure.

145. Il faudrait s'attacher à intensifier les relations commerciales avec les pays les moins avancés; on a mis en relief à ce propos le rôle important des accords intergouvernementaux à long terme pour certains pays.

146. Les besoins particuliers des pays les moins avancés devraient être pris en considération lors de l'application des éléments pertinents du programme intégré pour les produits de base.

i) *Financement compensatoire*

147. Le déficit des recettes tirées par les pays les moins avancés de l'exportation de produits de base entrave considérablement leurs efforts de développement. Il a été reconnu que les questions de financement compensatoire devraient donc être examinées à fond, en particulier dans la mesure où elles concernent les pays les moins avancés.

ii) *Accès aux marchés*

148. Il est reconnu que certains pays développés ont déjà pris, dans le cadre de leurs schémas de préférences, des mesures positives pour faciliter l'accès à leurs marchés des produits des pays les moins avancés. Tous les autres pays, développés et en développement, devraient déployer des efforts dans le même sens. Des mesures devraient être prises pour améliorer encore le traitement préférentiel ou le régime de la nation la plus favorisée dans le cas des produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays les moins avancés et pour éliminer ou réduire les mesures non tarifaires touchant ces produits. En outre, dans le cadre du système

commercial multilatéral, la promotion du commerce Sud-Sud, par un système global de préférences commerciales — particulièrement favorable aux pays les moins avancés — et grâce à l'intégration régionale, pourrait beaucoup contribuer à l'expansion du commerce entre pays en développement. Il faudrait aussi promouvoir le commerce sous-régional par des activités de coopération technique et de coopération économique entre pays en développement. Tous les autres courants commerciaux internationaux devraient aussi être encore intensifiés.

149. Comme il est dit au paragraphe VII de la section B de la première partie de la Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay²⁰ adoptée en septembre 1986 :

Une attention spéciale sera accordée à la situation et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés ainsi qu'à la nécessité d'encourager les mesures positives visant à faciliter l'expansion de leurs possibilités commerciales. Une attention appropriée sera également accordée à la mise en œuvre rapide des dispositions pertinentes de la Déclaration ministérielle de 1982 concernant ces pays.

150. Les pays les moins avancés sont invités à utiliser pleinement les possibilités qui existent déjà en matière d'accès aux marchés, en particulier au titre des schémas de préférences. Une assistance technique accrue devrait être fournie aux pays les moins avancés, notamment par l'intermédiaire du Centre du commerce international CNUCED/GATT et de la CNUCED, pour la promotion de leur commerce et le développement des installations de production pour l'exportation, ainsi que pour les aider à mieux tirer parti des arrangements préférentiels qui existent en faveur des pays en développement.

151. Les pays développés et les organisations internationales devraient aussi aider les PMA à créer des industries adaptées à la situation économique pour la transformation locale des matières premières et des produits alimentaires, ainsi qu'à élaborer des projets intégrés pour l'expansion des exportations, et fournir des ressources suffisantes pour éliminer les blocages du côté de l'offre.

152. Les pays développés qui sont en mesure de le faire devraient aider les PMA à conclure des accords d'exportation à long terme, conformément au Nouveau programme substantiel d'action.

g) *Bilan général de l'application du Nouveau programme substantiel d'action*

153. La Conférence accueille avec satisfaction l'offre généreuse de la France et, conformément à la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, recommande qu'une conférence des Nations Unies de haut niveau sur les pays les moins avancés soit convoquée en 1990 pour faire le bilan de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

²⁰ Voir la note 11.

III. — Orientations pour l'avenir

154. Les politiques et mesures définies par la Conférence dans les différents domaines de son ordre du jour étant étroitement liées, elles devraient être appliquées de telle façon que leurs effets se renforcent mutuellement. Il faudra que les organisations internationales compétentes veillent à examiner leur interaction, suivent leur application et étudient la nécessité de les adapter et de les étoffer en fonction de l'évolution de la situation. En tant qu'organisme universel axé sur le commerce et le développement, domaine qui englobe un large éventail de questions interdépendantes, la CNUCED peut à cet égard apporter une utile contribution.

155. Le dialogue constructif qui s'est déroulé à la septième session de la Conférence a marqué une étape importante en ce sens qu'il a permis de mieux saisir les problèmes découlant des liens complexes entre les politiques nationales adoptées par les gouvernements, les principes et les règles de discipline acceptés à l'échelle internationale ainsi que le jeu des forces du marché. Ce dialogue devrait être poursuivi dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, pour favoriser encore cette prise de conscience et aider ainsi à imprimer un nouvel élan à la formulation de politiques et à la coopération multilatérale pour le développement. Dans cet esprit, le Conseil du commerce et du développement devrait étudier les meilleurs moyens d'intensifier

l'examen de l'interdépendance des questions économiques, auquel il se livre régulièrement.

156. L'Acte final indique explicitement et implicitement plusieurs orientations pour les futurs travaux du secrétariat de la CNUCED, notamment dans le domaine de la recherche, de l'analyse des politiques, de l'innovation sur le plan des idées et de la coopération technique. Ces orientations seront suivies dans les mois à venir par le Secrétaire général de la CNUCED, en premier lieu quand il établira les propositions et demandes de crédits de la CNUCED dans le cadre du projet de budget-programme de l'ONU pour 1988-1989, ainsi que par les organes intergouvernementaux compétents de la CNUCED.

157. De l'avis de la Conférence, il faut poursuivre la coopération économique multilatérale dont il y a lieu d'attendre de grands bienfaits pour le développement et pour l'économie mondiale tout entière. Conscients de cet impératif, les Etats membres s'engagent à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération multilatérale, de façon à favoriser l'adoption et à assurer l'application de politiques visant à revitaliser le développement, la croissance et le commerce international, ainsi que pour accroître l'efficacité de la CNUCED en tant qu'important instrument de coopération économique internationale.

2. Résolutions adoptées par la Conférence

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA CONFÉRENCE (Point 5 de l'ordre du jour)

RÉSOLUTION

168 (VII). Pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence¹

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*220^e séance plénière
3 août 1987*

QUESTIONS DIVERSES (Point 9 de l'ordre du jour)

RÉSOLUTION

169 (VII). Situation économique dans les territoires palestiniens occupés²

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Rappelant sa résolution 109 (V) du 1^{er} juin 1979,

Rappelant également la résolution 239 (XXIII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 9 octobre 1981,

¹ La Conférence a adopté cette résolution, à la suite d'un vote par appel nominal, par 80 voix contre 2, avec 32 abstentions. Malte n'a pas participé au vote. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique.

¹ Pour les déclarations, voir ci-dessous, troisième partie, par. 10 à 20 et 22.

Rappelant aussi sa résolution 146 (VI) du 2 juillet 1983,

Ayant présente à l'esprit la résolution 39/223 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1984,

Ayant connaissance de la décision prise par la Communauté économique européenne le 27 octobre 1986 à propos des marchandises et produits originaires des territoires palestiniens occupés,

Gravement préoccupée par le fait que les autorités d'occupation israéliennes refusent d'autoriser l'exportation des marchandises et produits palestiniens vers le marché de la Communauté économique européenne,

Condamnant l'occupation israélienne et ses restrictions qui font obstacle au développement de l'économie nationale palestinienne, notamment dans le secteur commercial,

1. *Se félicite* de la création du Groupe économique spécial (Peuple palestinien) à la CNUCED;

2. *Se félicite également* de la décision prise par la Communauté économique européenne d'accorder aux marchandises et produits palestiniens un accès préféren-

(Suite de la note 2.)

cratique; Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande; République populaire démocratique de Corée; République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie; Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Uruguay.

Pour les déclarations, voir ci-dessous, deuxième partie, par. 60 à 79 et 81 à 88.

tiel à son marché, sur la base d'un certificat d'origine palestinien;

3. *Déplore vivement* l'obstruction faite par les autorités d'occupation israéliennes à l'application de cette décision;

4. *Déplore vivement aussi* l'obstruction faite par Israël à la création d'un port commercial dans la bande occupée de Gaza, ce qui permettrait aux marchandises et produits palestiniens d'avoir directement accès aux marchés extérieurs;

5. *Reconnaît* la nécessité de créer un centre pour la commercialisation et l'exportation des marchandises et produits palestiniens, en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine;

6. *Prie* la CNUCED de donner des conseils sur la création de ce centre;

7. *Prie instamment* tous les Etats de faciliter l'accès des marchandises et produits palestiniens à leurs marchés;

8. *Prie instamment* tous les Etats, toutes les institutions des Nations Unies et toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales de continuer à fournir une assistance au peuple palestinien, en coopération étroite avec l'Organisation de libération de la Palestine, pour lui permettre de développer son économie nationale, notamment dans le secteur commercial, libre de toute occupation;

9. *Demande* que les fonctionnaires et les experts de la CNUCED se voient accorder l'accès aux territoires palestiniens occupés;

10. *Prie également* le Secrétaire général de la CNUCED de rendre périodiquement compte au Conseil du commerce et du développement et à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

220^e séance plénière
3 août 1987

3. Autres mesures prises par la Conférence

PRODUITS DE BASE

(Point 8 b de l'ordre du jour)

A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté la proposition suivante (TD/L.317) :

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note la signature et/ou la ratification, au cours de la Conférence, de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base¹ par la Bulgarie, la Côte d'Ivoire, le Pérou et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et l'annonce par le Costa Rica, Madagascar, le Portugal et la Thaïlande de leur inten-

tion de déposer leurs instruments de ratification dans un très proche avenir,

Note aussi l'annonce de la décision de la Suisse de participer aux efforts de la communauté internationale en matière de financement compensatoire en engageant des fonds en faveur des pays les plus pauvres qui sont fortement dépendants des recettes d'exportation de produits de base et qui ont accusé des déficits considérables de leurs recettes d'exportation de produits de base vers la Suisse,

Note la proposition du Gouvernement japonais (TD/L.315) de contribuer à un programme visant à améliorer la transformation des produits de base dans les pays en développement.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.H.D.8.

4. Décisions de la Conférence

a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'Etats figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale¹

1. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, qui se lit ainsi : « La Conférence réexamine périodiquement les listes d'Etats qui figurent dans l'annexe [de ladite résolution] pour tenir compte des modifications qui pourraient intervenir dans la composition des membres de la Conférence ainsi que d'autres facteurs », la Conférence, à sa 201^e séance plénière, le 9 juillet 1987, a réexaminé les listes d'Etats qui figurent dans l'annexe à cette résolution, telle qu'elle a été modifiée². La Conférence a approuvé l'inclusion, dans les listes appropriées, des Etats suivants qui sont devenus membres de la CNUCED depuis la sixième session de la Conférence :

Liste A : Brunéi Darussalam;

Liste C : Saint-Kitts-et-Nevis.

2. Les listes des Etats membres de la CNUCED qui figurent dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ont, en conséquence, été modifiées par cette décision. Les listes ainsi modifiées s'établissent comme suit :

LISTE A

Afghanistan	Indonésie
Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Algérie	Iraq
Angola	Israël
Arabie saoudite	Jamahiriya arabe libyenne
Bahreïn	Jordanie
Bangladesh	Kampuchea démocratique
Bénin	Kenya
Bhoutan	Koweït
Birmanie	Lesotho
Botswana	Liban
Brunéi Darussalam	Libéria
Burundi	Madagascar
Cap-Vert	Malaisie
Chine	Malawi
Comores	Maldives
Congo	Mali
Côte d'Ivoire	Maroc
Djibouti	Maurice
Egypte	Mauritanie
Emirats arabes unis	Mongolie
Ethiopie	Mozambique
Fidji	Namibie
Gabon	Népal
Gambie	Niger
Ghana	Nigéria
Guinée	Oman
Guinée-Bissau	Ouganda
Guinée équatoriale	Pakistan
Haute-Volta	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Iles Salomon	Philippines
Inde	Qatar

¹ Voir ci-dessous, troisième partie, par. 38.

² Le paragraphe 1 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale dispose que « les membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

LISTE A (suite)

République arabe syrienne	Soudan
République centrafricaine	Sri Lanka
République de Corée	Swaziland
République démocratique populaire lao	Tchad
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République-Unie de Tanzanie	Togo
République-Unie du Cameroun	Tonga
Rwanda	Tunisie
Samoa	Vanuatu
Sao Tomé-et-Principe	Viet Nam
Sénégal	Yémen
Seychelles	Yémen démocratique
Sierra Leone	Yougoslavie
Singapour	Zaïre
Somalie	Zambie
	Zimbabwe

LISTE B

Allemagne,	Liechtenstein
République fédérale d'	Luxembourg
Australie	Malte
Autriche	Monaco
Belgique	Norvège
Canada	Nouvelle-Zélande
Chypre	Pays-Bas
Danemark	Portugal
Espagne	Royaume-Uni de
Etats-Unis d'Amérique	Grande-Bretagne et
Finlande	d'Irlande du Nord
France	Saint-Marin
Grèce	Saint-Siège
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Italie	Turquie
Japon	

LISTE C

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Argentine	Honduras
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie	Panama
Brésil	Paraguay
Chili	Pérou
Colombie	République dominicaine
Costa Rica	Sainte-Lucie
Cuba	Saint-Kitts-et-Nevis
Dominique	Saint-Vincent-et-Grenadines
El Salvador	Suriname
Equateur	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela
Guyana	

LISTE D

Albanie	République socialiste soviétique
Bulgarie	d'Ukraine
Hongrie	Roumanie
Pologne	Tchécoslovaquie
République démocratique allemande	Union des Républiques socialistes soviétiques
République socialiste soviétique de Biélorussie	

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence et de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement³

A sa 201^e séance plénière, le 9 juillet 1987, la Conférence a décidé de désigner les organismes intergouvernementaux ci-après aux fins de participation à ses délibérations en vertu de l'article 80 de son règlement intérieur et aux délibérations du Conseil en vertu de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil :

³ Voir ci-dessous, troisième partie, par. 39.

Organisation internationale des bois tropicaux;
Bureau international des textiles et du vêtement.

c) Calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1987⁴

A sa 220^e séance plénière, le 3 août 1987, la Conférence a adopté le calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1987 tel qu'il figure ci-après :

⁴ *Ibid.*, par. 40.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CNUCED POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 1987⁵

	<i>Dates</i>
Quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie* ..	31 août-9 septembre
Conférence des Nations Unies sur le sucre, 1987 ⁶	10-11 septembre
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, treizième session (deuxième partie)	14-17 septembre
Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation*, deuxième session	14-25 septembre
Groupe intergouvernemental spécial de hauts fonctionnaires chargé d'examiner la question de la coopération entre pays en développement dans le domaine des transports maritimes, des ports et du transport multimodal*	21-25 septembre
Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, première partie .	5-16 octobre
Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer, deuxième session	2-6 novembre
Comité du tungstène, dix-neuvième session	9-13 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, sixième session	11-20 novembre
Réunion préparatoire sur le cuivre	16-20 novembre
Groupe de travail des règles d'origine, onzième session ⁷	23-27 novembre
Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, troisième session*	30 novembre-11 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer

	<i>Durée</i>
Conseil du commerce et du développement, seizième session extraordinaire ⁸ [décision 317 (S-XIV) du Conseil]	Deux semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, quatorzième session	Une semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des aspects économiques et commerciaux du régime de la propriété industrielle, ainsi que de ses aspects relatifs au développement, dans le transfert de technologie aux pays en développement*, deuxième session	Une semaine et demie
Groupe intergouvernemental d'experts des définitions et de la méthodologie utilisées dans la Base de données de la CNUCED concernant les mesures commerciales*, deuxième session	Une semaine
Réunion des représentants des gouvernements intéressés sur le transport des cargaisons de vrac* [résolution 120 (V) de la Conférence, paragraphe 5]	Une semaine
Groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution du système monétaire international*, deuxième session	Une semaine

⁵ Les réunions dont le titre est suivi d'un astérisque sont à déduire de la dotation pour « Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts ». Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève. Toutes les réunions indiquées font l'objet d'une notification écrite, qui est normalement envoyée six semaines avant la date d'ouverture.

⁶ Doit se tenir au siège de l'Organisation internationale du sucre, à Londres.

⁷ Les dates de cette réunion doivent être revues compte tenu du fait qu'un groupe a insisté pour que la participation d'un nombre suffisant d'experts soit assurée.

⁸ Doit se tenir à la CNUCED, à Genève, les services en étant assurés par la CNUCED et correspondant aux services prévus pour le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes.

⁹ Pour décider de la suite à donner aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, et de la convocation éventuelle d'une conférence de négociations sur un mécanisme complémentaire additionnel.

	<i>Durée</i>
Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources*, quatrième session	Une semaine et demie
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	Une ou deux semaines
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	Une semaine
Deuxième Réunion préparatoire sur la bauxite	Une semaine
Septième (troisième partie) ou huitième Réunion préparatoire sur le cuivre	Une semaine
Reprise de la sixième Réunion préparatoire sur le coton	Une semaine
Réunion (préparatoire) sur les fibres dures	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur le manganèse	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur les phosphates	Une semaine
Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur les normes minimales à l'exportation	Trois jours
Quatrième Réunion préparatoire sur le thé ¹⁰	Une semaine
Groupe international d'étude sur le nickel : réunion inaugurale ¹¹	Une semaine
* * *	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (vingt-six semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (trois semaines et demie au maximum)

¹⁰ A condition que la Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation ait donné des résultats satisfaisants.

¹¹ Coût remboursable. Réunion mentionnée à titre d'information. Des consultations doivent avoir lieu pour en fixer les dates.

**B. — INDEX DES OBSERVATIONS ET RÉSERVES RELATIVES À L'ACTE FINAL
DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE ET AUX RÉSOLUTIONS
ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE**

	<i>Partie pertinente et paragraphes du rapport</i>
<i>Acte final de la septième session de la Conférence</i>	<i>Deuxième partie</i>
Jamaïque.....	13 à 17, 20
Cuba (au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept).....	23 à 27, 41
Belgique (au nom des Etats membres du Groupe B).....	18, 28 à 35
Président.....	19, 21, 37
Conseiller juridique.....	36
Pologne (au nom des Etats membres du Groupe D et de la Mongolie).....	38 à 45
Etats-Unis d'Amérique.....	47 à 53
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	54 à 58
<i>Résolution 168 (VII). Pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence</i>	<i>Troisième partie</i>
Pakistan.....	10
Yémen (au nom du Groupe arabe).....	11 à 14
République arabe syrienne.....	15 et 16
Afghanistan.....	17
Indonésie.....	18
Arabie saoudite.....	19
Malaisie.....	20
Israël.....	22
<i>Résolution 169 (VII). Situation économique dans les territoires palestiniens occupés</i>	<i>Deuxième partie</i>
Israël.....	60 à 68
République arabe syrienne.....	72 et 73, 75, 77
Malte.....	76
Etats-Unis d'Amérique.....	74, 81
Président.....	78
Conseiller juridique.....	79
Danemark (au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres).....	82
Grèce.....	83
Equateur.....	84
Pologne (au nom des Etats membres du Groupe D et de la Mongolie).....	85
Bolivie.....	86
Organisation de libération de la Palestine.....	69 à 71, 87 et 88

Deuxième partie

RÉSUMÉ DES DÉBATS

1. A la séance d'ouverture de la septième session (201^e séance plénière), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a entendu des déclarations de M. B. T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe et président de la Conférence¹ et de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED (TD/B/L.276)².

2. Pour l'examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour, la Conférence était saisie du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Réanimation de la coopération multilatérale au service de la croissance et du développement » (TD/329)³ qui traitait des grands problèmes que la Conférence avait à débattre et envisageait les résultats susceptibles d'être obtenus dans les différents domaines visés par le point 8 de l'ordre du jour.

3. La Conférence était également saisie du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé « Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international : évaluation et options » (TD/328/Rev.1)⁴ ainsi que d'un résumé directif (TD/328/Rev.1/Add.1)⁵. Le rapport se composait de cinq chapitres, et de leurs appendices statistiques, se rapportant aux différents thèmes de l'ordre du jour, à savoir : le chapitre I^{er}, « Développement et changement : la dynamique récente de l'interdépendance globale », comprenant des sections sur l'état du développement, l'environnement extérieur et le commerce des pays en développement, et l'évolution de l'économie mondiale et des politiques nationales; le chapitre II, « Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes », comprenant des sections sur les ressources pour le développement dans les années 80 et sur la question de la dette, et exposant les problèmes à venir; le chapitre III, « Produits de base », comprenant des sections sur les exportations de produits de base et les perspectives de développement, les événements marquants survenus sur les marchés des produits de base, les facteurs qui influencent la demande et l'offre de produits de base et les autres facteurs ayant des incidences sur les prix des produits de base, les perspectives des produits de base, l'état de l'action internationale relative aux produits de base, les problèmes et les options concernant les actions à mener pour atteindre les objectifs du programme intégré pour les produits de base; le chapitre IV, « Commerce international », comprenant un aperçu général et des sections relatives au

protectionnisme et aux aménagements de structure, au système commercial international, aux services, et aux relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents; le chapitre V, « Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés », comprenant des sections sur les tendances économiques et sociales, les politiques nationales dans certains secteurs et l'action internationale, ainsi que des conclusions et orientations possibles.

4. La Conférence disposait aussi du *Rapport sur le commerce et le développement, 1987*⁶, qui faisait le point de la situation économique mondiale et, en analysant l'incidence des progrès technologiques sur la compétitivité internationale, ouvrait une perspective de plus sur les tendances économiques pertinentes et les changements structurels globaux.

5. La Déclaration de La Havane (TD/335)⁷ a été présentée à la Conférence comme énonçant la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les questions dont la Conférence avait à débattre, et une évaluation et les propositions de ce groupe concernant la septième session de la conférence ont été distribuées (TD/330 et Corr.1 et)⁸. Par ailleurs, la Mission permanente de la Chine a présenté un document contenant un exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence (TD/331)⁹; la délégation polonaise, au nom des pays du Groupe D de la Mongolie, a présenté un document intitulé « Questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence : l'optique des pays socialistes membres du Groupe D et de la Mongolie » (TD/333)¹⁰; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom des Etats membres du Groupe B, a présenté un communiqué ministériel du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (TD/334)¹¹.

6. Ont également été distribuées : une communication de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, contenant un document intitulé « Eléments essentiels d'une restructuration radicale de la gestion de l'économie », approuvé par le Plénum du Comité central du Parti communiste de l'URSS de juin 1987 (TD/337) et un exposé sur l'assistance économique

¹ Voir le volume II.

² *Ibid.*

³ Reproduit dans le volume III.

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.II.D.7.

⁷ Document final de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à La Havane du 20 au 25 avril 1987, reproduit dans l'annexe V du présent volume.

⁸ Reproduit dans l'annexe V du présent volume.

⁹ Reproduit dans l'annexe VI du présent volume.

¹⁰ *Idem.*

¹¹ *Idem.*

et technique fournie par l'URSS aux pays en développement (TD/341); une communication de la délégation de la République populaire démocratique de Corée contenant la Déclaration et le Plan d'action de Pyongyang relatifs à la coopération Sud-Sud adoptée par la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud (TD/339); une communication de la délégation nicaraguayenne contenant une résolution adoptée sans vote par la 77^e Conférence de l'Union interparlementaire et intitulée « Contribution des Parlements à l'instauration d'un commerce international équitable dans tous les domaines, y compris celui

des produits agricoles, à l'élimination des barrières tarifaires et autres et à une meilleure compréhension de l'impact socio-économique du protectionnisme, notamment sur les pays en développement » (TD/340); une communication de la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie contenant une déclaration relative au document TD/333 (TD/343); et une communication de la délégation de la République socialiste tchécoslovaque intitulée « Assistance économique de la République socialiste tchécoslovaque aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale en 1986 » (TD/345).

I. — Débat général

(Point 7 de l'ordre du jour)

7. Le débat général a été ouvert à la 202^e séance de la Conférence, le 10 juillet 1987, et s'est achevé à la 219^e séance, le 30 juillet 1987. Des chefs de délégation des Etats membres de la Conférence ont fait une déclaration au cours du débat général. Des déclarations ont été faites aussi par les chefs de secrétariat ou les représentants d'un certain nombre de commissions régionales et d'institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que par des chefs de département du Secrétariat de l'ONU, des représentants d'organismes intergouvernementaux, des observations d'organisations non gouvernementales, et d'autres représentants et observateurs¹². A la 209^e séance, le 15 juillet 1987, M. Gamani Corea, ancien secrétaire général de la CNUCED, a fait une déclaration devant la Conférence (TD/L.298)¹³.

¹² Pour la liste des déclarations, voir l'annexe II du présent volume.

¹³ Voir le volume II.

II. — Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :

- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes;
- b) Produits de base;
- c) Commerce international;
- d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

(Point 8 de l'ordre du jour)

8. La Conférence a examiné le point 8 en séance plénière, dans le cadre du débat général.

9. A la 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé de renvoyer les quatre subdivisions du point 8 à quatre commissions pour examen et rapport.

10. Au cours de la session, des propositions ont été soumises par Cuba, au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, concernant des politiques et des mesures dans les domaines suivants : ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes (TD/

L.312); produits de base (TD/L.313); et commerce international (TD/L.314).

11. A la 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, chacun des présidents concernés a présenté les rapports des Commissions I, II et IV et le Rapporteur a présenté celui de la Commission III. A la même séance, la Conférence a pris note des rapports des quatre commissions et a décidé de les incorporer au rapport sur sa septième session (voir ci-dessous, chapitre V).

12. A la même séance, le *Président* a présenté un projet de texte de synthèse (TD/L.316 et Add. I à 6), qui

avait été élaboré au Groupe de contact du Président sur la base, notamment, des contributions des commissions, et qui représentait le résultat de fond de l'examen du point 8. Le Groupe de contact avait recommandé d'intituler ce texte « Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ».

13. Le représentant de la *Jamaïque* a rappelé que lors des négociations informelles sur le passage de l'Acte final relatif aux ressources, sa délégation avait à deux reprises indiqué que le texte, tel qu'il se présentait sous sa forme définitive, ne correspondait pas à ses vœux, même si, à un certain moment, il avait semblé que ce serait le cas. La Jamaïque — ainsi que peut-être plus de 50 autres pays — estimait que le passage sur les ressources pour le développement ne rendait pas compte de ses préoccupations. La déclaration faite par le représentant de la Jamaïque à l'ouverture de la Conférence¹⁴ contenait une section intitulée « Dette et développement : l'expérience des petits pays en développement à revenu intermédiaire », dans laquelle il avait attiré l'attention sur une proposition du Premier Ministre de la Jamaïque qui visait à garantir que les pays en développement débiteurs obtiendraient les ressources financières nécessaires pour leur permettre de sortir de la crise actuelle. La proposition de la Jamaïque s'appuyait sur des stratégies de croissance et de développement largement acceptées, et l'élément clé en était « l'objectif d'une réduction des ratios d'endettement à des niveaux acceptables sur une période programmée, qui permettrait de dégager suffisamment de ressources disponibles pour atteindre la croissance visée ». La délégation jamaïque estimait que cet élément additionnel de la stratégie relative à la dette permettrait à tous les pays en développement débiteurs de recevoir les ressources extérieures nécessaires à la réalisation d'une croissance durable et, partant, du développement.

14. Le représentant a en outre rappelé que l'un des documents émanant des négociations informelles contenait un paragraphe (par. 4) qui avait été libellé comme suit :

« L'objectif consistant à aligner l'endettement sur la capacité d'assurer le service de la dette dans le contexte d'un ajustement dans la croissance ne peut être atteint que si toutes les parties intéressées s'acquittent de leurs responsabilités. Il faut pour cela accroître les apports de ressources extérieures, car le volume des investissements et des importations devra sensiblement augmenter. »

Au cours des négociations informelles, il avait déclaré que le texte était acceptable pour le Groupe des Soixante-Dix-Sept et pour sa propre délégation. Par la suite, au cours d'une autre réunion informelle à laquelle il n'avait pas participé, ce texte avait été modifié, la nouvelle version figurant désormais au paragraphe 37 de l'Acte final. Le représentant a demandé que le texte mentionné plus haut, qui émanait des négociations informelles — et qui, à leur stade, avait été un texte approuvé — soit reproduit en tant que formulation additionnelle au paragraphe 37 de l'Acte final.

15. Il a ensuite noté qu'il était dit au paragraphe 39 de l'Acte final qu'on se penchait actuellement sur les problèmes d'endettement des pays en développement à faible revenu par habitant, dont la dette correspondait essentiellement à des apports à des conditions de faveur, provenant en grande partie d'organismes publics, et des pays en développement ayant un revenu par habitant plus élevé et dont la dette était surtout constituée d'emprunts à des conditions normales contractés en grande partie auprès de sources commerciales. Cette formulation laissait de côté les problèmes d'endettement des pays en développement dont la dette extérieure avait été contractée auprès de créanciers bilatéraux et multilatéraux, mais à des conditions normales, en raison notamment de leur accès limité aux marchés financiers privés. Le représentant estimait difficile de s'associer sans réserve à un texte qui excluait à l'évidence cette catégorie de pays, dont il était aujourd'hui manifestement reconnu que la communauté internationale devait s'occuper. Il ne proposait pas de modifier le paragraphe 39, mais il espérait que les problèmes des pays en développement débiteurs qui dépendaient principalement d'apports bilatéraux et multilatéraux à des conditions normales et n'avaient qu'un accès limité aux marchés financiers privés seraient dûment pris en considération. Pour cette raison, la délégation jamaïque souhaitait proposer deux nouveaux amendements au texte de l'Acte final : l'un à l'alinéa *j* et l'autre à l'alinéa *l* du paragraphe 44. L'amendement à l'alinéa *l* du paragraphe 44 se lirait comme suit :

« Les gouvernements créanciers sont encouragés à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les opérations de restructuration de la dette et l'octroi de nouveaux prêts aux pays en développement débiteurs qui sont essentiellement tributaires de prêts de l'Etat ou garantis par l'Etat. »

Cet amendement ne nuisait pas à l'équilibre du texte, étant donné le contenu de l'alinéa *h* du paragraphe 44, qui répondait aux préoccupations des pays fortement endettés dont les emprunts sur les marchés financiers privés mettaient en danger le système financier international. De la même manière que l'alinéa *h* du paragraphe 44 avait sa place dans l'Acte final, il serait tout à fait normal que les préoccupations de la délégation jamaïque *y* soient prises en compte.

16. Quant à l'alinéa *l* du paragraphe 44, qui stipulait qu'en ce qui concernait la dette d'APD des pays en développement les plus pauvres, les pays développés donateurs qui ne l'avaient pas encore fait devraient appliquer dans son intégralité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement du 11 mars 1978, le représentant proposait d'ajouter la phrase suivante :

« Il conviendrait d'envisager d'étendre cette résolution aux pays en développement débiteurs qui dépendent principalement de prêts contractés auprès de sources publiques et de banques multilatérales de développement. »

17. Il a fait observer que des délégations représentant de multiples horizons avaient déclaré comprendre et approuver les amendements susmentionnés. Depuis longtemps, la délégation jamaïque participait aux travaux de la CNUCED dans le souci d'améliorer la

¹⁴ Pour le résumé des déclarations faites à la 203^e séance, voir le volume II.

situation de tous et pas seulement de la Jamaïque. Mais elle ne voyait pas pourquoi la recherche de l'intérêt général devrait se faire au détriment de l'intérêt national. C'était pourquoi le représentant avait proposé ces amendements à l'Acte final, qui se composait des sections traitant de l'évaluation, des politiques et des mesures et des orientations pour l'avenir. Il souhaitait que ses préoccupations soient expressément prises en compte dans l'Acte final et non pas simplement évoquées dans une autre section du rapport de la Conférence.

18. Le porte-parole du *Groupe B* (Belgique) a assuré le représentant de la Jamaïque que les pays du Groupe B accorderaient la plus grande attention à sa déclaration. Les propositions de la délégation jamaïquaine concernaient toutefois des questions examinées au cours de la Conférence sur lesquelles il avait été difficile de parvenir à un accord. Il serait à la fois délicat et dangereux de rouvrir la discussion et mieux vaudrait ne pas modifier un texte qui avait été accepté par la Conférence dans son ensemble. Dans le souci de préserver ce qui avait été accompli en commun, il demandait au représentant de la Jamaïque de ne pas maintenir des propositions que le Groupe B n'était pas en mesure d'accepter.

19. Le *Président* a noté que les amendements que la délégation jamaïquaine proposait d'apporter à l'Acte final semblaient susciter une certaine opposition. Il a noté en outre que le représentant de la Jamaïque avait demandé que, si tel était le cas, sa déclaration soit intégralement consignée dans le rapport. Il en a demandé confirmation.

20. Le représentant de la *Jamaïque* a dit qu'il souhaitait proposer qu'il soit indiqué d'une manière ou d'une autre dans l'Acte final que ces questions avaient été soulevées. On pourrait le faire au moyen d'un astérisque, qui renverrait au texte de sa déclaration dans le rapport de la Conférence.

21. Le *Président* a dit que la position adoptée par le représentant de la Jamaïque ne lui semblait pas empreinte d'une telle rigidité qu'elle puisse bloquer les travaux de la Conférence. Il était convaincu que la déclaration de la Jamaïque pourrait trouver sa place dans le rapport de la Conférence. Il y serait fait référence dans l'index des observations et des réserves à la section B de la première partie du rapport.

Décision de la Conférence

22. A la 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sans opposition¹⁵. Les projets de proposition TD/L.312, TD/L.313 et TD/L.314 ont été retirés. Une autre proposition concernant les politiques et les mesures relatives aux problèmes des pays les moins avancés, présentée à la Commission IV par le Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VII)/C.IV/L.1] a également été retirée.

Déclarations prononcées lors de l'adoption de l'Acte final

23. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Cuba) a dit que la septième session de la Conférence avait été marquée par un événement important, à savoir les progrès décisifs accomplis en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base¹⁶. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept prenait note avec une profonde satisfaction de la décision prise par le Pérou de déposer son instrument de ratification à Genève, et par l'Union soviétique, la Côte d'Ivoire et la Bulgarie de signer l'Accord, ainsi que de la ferme intention de ces trois pays de ratifier l'Accord dans un très proche avenir. Il prenait également note avec une grande satisfaction des déclarations par lesquelles Madagascar avait fait savoir qu'elle avait achevé sa procédure de ratification, et le Costa Rica, le Portugal et la Thaïlande avaient fait part de leur intention de déposer très prochainement leur instrument de ratification. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tenait à exprimer sa gratitude à la Norvège et aux Etats membres de l'OPEP, qui s'étaient engagés à verser des contributions au nom des pays les moins avancés.

24. Ces importantes décisions revêtaient une grande portée politique et leur application effective lèverait le dernier obstacle à l'entrée en vigueur de l'Accord. Elles signifiaient que cette entrée en vigueur tant attendue était désormais presque une réalité, et celle-ci contribuerait à la réalisation des buts et objectifs du programme intégré pour les produits de base. Il s'agissait d'un progrès concret qui augurait bien d'un meilleur avenir pour la coopération internationale dans le domaine des produits de base.

25. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept souhaitait exprimer une fois de plus sa profonde satisfaction à tous les pays qui avaient, avant le début de la Conférence et, pour nombre d'entre eux, plusieurs années auparavant, déjà déposé leur instrument de ratification; d'acceptation ou d'approbation de l'Accord.

26. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept réaffirmait son attachement au Fonds commun et à ses principes et objectifs et en soulignait l'importance pour les pays en développement. Il lançait donc un appel à tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait pour qu'ils adhèrent à l'Accord à titre prioritaire. Il demandait aussi instamment aux pays qui avaient signé ou ratifié l'accord d'accélérer la mise à exécution de leur engagement vis-à-vis du Fonds de façon que celui-ci puisse commencer à fonctionner aussitôt que possible.

27. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept espérait que, dès l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun, le Secrétaire général de la CNUCED mettrait à exécution aussitôt que possible le mandat qu'il avait reçu en vertu de l'alinéa b du paragraphe 2 de la résolution 2 (IV), du 2 juin 1980, adoptée par la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base¹⁷, à savoir convoquer la première

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

¹⁷ Voir le rapport de la Conférence de négociation sur sa quatrième session (TD/IPC/CF/CONF/26), annexe.

¹⁵ Pour le texte, voir ci-dessus, première partie, section A.1.

assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds.

28. Le porte-parole du *Groupe B* (Belgique) a dit que son groupe se félicitait de l'adoption de l'Acte final. Il appréciait les efforts intenses qui avaient été déployés pour mener à bien le processus d'évaluation tant avant que pendant la Conférence. Le fait que ces efforts avaient abouti à une évaluation commune susciterait une très large satisfaction. Naturellement, chaque délégation avait sa propre vision des choses et toutes ne sauraient approuver chaque mot de cette évaluation. Il fallait cependant reconnaître que tout cela faisait partie d'un processus important conduisant à améliorer la compréhension et la coopération dans le domaine du développement.

29. Le porte-parole souhaitait faire quelques observations sur des questions auxquelles le Groupe B attachait une importance particulière.

30. Tout d'abord, le Groupe B tenait à souligner l'importance du cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay pour tous les participants et il allait de soi que le texte qui venait d'être adopté ne portait en rien préjudice à la lettre ou à l'esprit de la Déclaration de Punta del Este¹⁹. Le rôle capital que devaient jouer les négociations d'Uruguay face aux grands problèmes du commerce international avait été bien mis en relief au cours de la Conférence. L'amélioration et le renforcement du système commercial multilatéral ouvert et la poursuite de la libéralisation du commerce étaient des objectifs communs à tous. A cet égard, le Groupe B attachait une grande importance à la poursuite de progrès substantiels, grâce à une participation active de toutes les parties intéressées, pour conduire ces négociations à une conclusion fructueuse et globale dans les délais convenus.

31. Le Groupe B notait avec satisfaction que l'on prenait de plus en plus conscience de la relation essentielle entre l'ajustement structurel et la croissance et le développement, pour tous les pays. A cet égard, il appuyait sans réserve le maintien de l'examen annuel, par le Conseil du commerce et du développement, du protectionnisme et des aménagements de structure dans les secteurs de l'agriculture, des industries manufacturières et des services, conformément au mandat en vigueur, mais avec une amélioration de la qualité de l'analyse et un élargissement et un meilleur équilibre de la couverture des groupes régionaux.

32. Enfin, ayant décidé d'accepter le texte figurant dans la section II.C sur le commerce international, le Groupe B souhaitait exprimer, en particulier, ses réserves sur l'alinéa 19 du paragraphe 105 concernant les travaux de la CNUCED relatifs aux services.

33. Ces réserves étaient motivées par l'expérience que le Groupe avait eue de l'utilisation faite par le passé de certaines activités demandées au secrétariat de la CNUCED et par le fait que ces travaux risquaient d'être utilisés pour retarder ou entraver les progrès et le déroulement des négociations commerciales multilatérales sur le commerce des services. Les préoccupations du Groupe B s'expliquaient par son désir de préserver la bonne

marque des négociations d'Uruguay. A cet égard, il engageait tous les participants à ces négociations à y jouer un rôle actif et constructif.

34. Le Groupe B attachait de l'importance à l'achèvement des travaux relevant du mandat en vigueur, tel qu'il figurait dans la décision 309 (XXX) du Conseil, du 29 mars 1985, relative aux services, en particulier des études nationales.

35. Il espérait que ce message serait interprété comme un effort positif de sa part pour faire progresser les travaux dans ce domaine.

36. Le *Conseiller juridique* a dit que les réserves formulées par le représentant de la Belgique ne modifiaient ni le statut juridique du texte, qui restait bel et bien adopté par la Conférence, ni le fondement juridique des activités à entreprendre par la CNUCED en vertu de l'alinéa 19 du paragraphe 105.

37. Le *Président* a dit que tous les participants le comprenaient bien ainsi.

38. Le porte-parole du *Groupe D* (Pologne), parlant également au nom de la *Mongolie*, a dit que dans un esprit de réalisme, de dialogue et de responsabilité vis-à-vis de l'avenir de l'économie mondiale, la Conférence s'était efforcée de trouver des accords et de définir des actions constructives conjointes ou des politiques et des mesures appropriées au bénéfice de l'ensemble de la communauté internationale.

39. Le Groupe D se félicitait du consensus de la Conférence, lors de sa septième session, sur l'Acte final. Il jugeait ce texte équilibré, tout en estimant que la question de la sécurité économique internationale, ainsi que celle des mesures visant à favoriser un climat de confiance dans le domaine économique, devraient rester à l'ordre du jour des activités de la CNUCED.

40. La position générale des pays du Groupe D sur toutes les questions importantes à l'ordre du jour était intégralement exposée dans le document TD/333 et avait été exprimée à diverses occasions au cours du débat général et dans les commissions.

41. Le Groupe D était fermement convaincu qu'il existait une étroite relation entre le désarmement et le développement et que toutes les mesures concrètes allant dans le sens du désarmement devraient être liées à la réaffectation d'une partie des ressources ainsi dégagées pour répondre aux besoins de tous les pays, en particulier des pays en développement, en matière de progrès économique et social.

42. Le porte-parole regrettait de devoir noter que cet important problème, évoqué en de si nombreuses occasions au cours du débat général par divers chefs de délégation, n'avait pas été bien pris en compte dans le dispositif de l'Acte final de la Conférence. La CNUCED avait un mandat dans ce domaine, qui devrait être pleinement exécuté.

43. Le Groupe D pensait lui aussi que l'élimination des restrictions discriminatoires imposées aux exportations était essentielle à la libéralisation du commerce, et aussi que les intérêts en matière d'exportation des pays en développement devraient faire l'objet d'une attention particulière. Pour le Groupe D, le strict respect des principes du commerce international devrait présider à cette

¹⁹ GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 33* (numéro de vente : GATT/1987-1), p. 19.

libéralisation. Sur la question des sanctions économiques et commerciales, la position du Groupe D était qu'il ne fallait pas les imposer pour des raisons non économiques, sauf exception s'appuyant sur des résolutions de l'Assemblée générale.

44. Le porte-parole du Groupe D a confirmé la position de principe bien connue de son groupe concernant les objectifs fixés pour l'aide publique au développement, la résolution 165 (S-IX) du Conseil ainsi que l'interprétation des expressions « pays développés » et « pays donateurs ». Cette position avait été exprimée lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁹ et du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés²⁰, et avait été réaffirmée à plusieurs occasions. Les pays socialistes du Groupe D continueraient de renforcer leur coopération commerciale, économique et technique avec les pays en développement en vue de promouvoir leur développement national, social et économique et de les aider à surmonter leur sous-développement économique.

45. S'agissant des orientations des travaux futurs de la CNUCED, le Groupe D partait du principe que les activités futures de la CNUCED devraient couvrir tous les principaux domaines de son programme de travail, conformément au mandat stipulé dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

46. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Cuba), se référant aux mesures économiques appliquées pour des raisons politiques afin d'exercer des pressions économiques et politiques, a déclaré que le Groupe des Soixante-Dix-Sept tenait à réaffirmer son strict respect du droit inaliénable de tous les Etats d'assurer leur développement économique et social et d'exercer leur choix souverain pour décider de leur système économique et social, ainsi que de promouvoir le bien-être de leur population conformément aux plans et politiques économiques nationaux. Il n'était pas acceptable que ce droit fût limité par les mesures économiques arbitraires que d'autres Etats imposaient par volonté de coercition économique et politique. Ces Etats agissaient ainsi pour parvenir à des fins qui étaient incompatibles avec la Charte des Nations Unies et qui constituaient une violation des engagements bilatéraux et multilatéraux et du droit international. En demandant la révocation de ces mesures d'agression économique, le Groupe des Soixante-Dix-Sept réaffirmait sa position de soutien et de solidarité sans réserve à l'égard des populations victimes d'une politique visant à retarder leur développement économique et leur bien-être social.

47. Le représentant des *Etats-Unis d'Amérique* a dit que sa délégation jugeait somme toute constructive la section II.A sur la dette, les ressources et les questions connexes. Il souhaitait toutefois faire quelques observations sur une partie de cette section. Les Etats-Unis esti-

maient que l'environnement économique international, décrit au paragraphe 40 et évoqué ailleurs dans le texte de la Conférence, avait été nettement plus positif qu'il n'était dit dans le document. Pendant cinq années, les pays industriels avaient connu une croissance soutenue, l'accès aux marchés avait été amélioré et les taux d'intérêt avaient diminué : tous ces facteurs avaient eu une influence positive et utile sur les perspectives économiques des pays en développement. Il s'est déclaré satisfait des efforts constructifs et solidaires et de l'orientation adoptée, qui avaient permis d'obtenir un résultat fructueux sur ce point de l'ordre du jour.

48. Les Etats-Unis n'avaient ménagé aucun effort au cours de la session pour parvenir à un accord chaque fois que possible sur les questions de fond, et là où des divergences persistaient, ils avaient essayé de les faire consigner dans le texte, lorsque c'était possible. S'agissant des produits de base (section II.B), le représentant a rappelé que les Etats-Unis avaient voté contre la résolution 125 (V) de la Conférence, où il était demandé que soit réalisée une étude sur un nouveau mécanisme de financement complémentaire, et contre la résolution 157 (VI) de la Conférence, qui prévoyait la création d'un groupe d'experts. Les Etats-Unis ne reconnaissaient pas le mandat dont se prévalait la CNUCED pour faire des études et des recommandations sur le financement compensatoire, et c'était pourquoi ils n'avaient pas participé et ne participeraient pas aux travaux du groupe d'experts.

49. Concernant les conclusions adoptées par la Conférence à la section II.C sur le commerce international, les Etats-Unis tenaient à remercier tous ceux qui avaient participé de façon constructive tout au long de la Conférence aux travaux sur les importantes questions en jeu. C'était cette coopération qui avait conduit les Etats-Unis, après mûre réflexion, à s'associer au consensus sur ce texte. Ce faisant, ils tenaient à souligner les points suivants.

50. Tout d'abord, ils estimaient que l'accord réalisé ne compromettait ni ne modifiait en aucune façon les engagements pris à Punta del Este avec les partenaires commerciaux sur le cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qu'ils espéraient voir se conclure rapidement avec la participation active et constructive de toutes les parties intéressées.

51. Ensuite, s'agissant de l'alinéa 19 du paragraphe relatif aux services, les Etats-Unis appuyaient pleinement la déclaration faite au nom du Groupe B et les réserves exprimées. La décision d'accepter ce texte n'avait pas été facile à prendre; les Etats-Unis s'étaient néanmoins associés au consensus afin de bien marquer leur attitude constructive, dont ils espéraient qu'elle était sincèrement partagée par toutes les parties intéressées. L'acceptation de ce texte ne devait en aucune façon être interprétée comme attribuant à la CNUCED un rôle exclusif d'analyse des incidences du commerce des services sur le développement. La complexité des questions en jeu exigeait un travail d'analyse de la part des nombreuses parties intervenant dans ce commerce. Les Etats-Unis espéraient que cet accord ne serait pas utilisé pour saper les actuelles négociations commerciales multilatérales sur le commerce des services ou les empêcher d'avancer rapidement.

¹⁹ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, annexe.

²⁰ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

52. Enfin, concernant l'alinéa 23 du paragraphe 105, relatif au système commercial international, les Etats-Unis maintenaient leur position, à savoir que tout examen ou étude réalisée par le Conseil du commerce et du développement devrait avoir un caractère général et ne pas viser à l'établissement d'un nouvel ensemble de règles pour le commerce international.

53. S'agissant des pays les moins avancés, et en particulier du paragraphe 117 de l'Acte final, relatif aux objectifs d'APD dans le Nouveau programme substantiel d'action, le représentant a rappelé la position des Etats-Unis telle qu'elle avait été tout récemment exprimée lors de l'examen à mi-parcours, en 1985, de l'application du Nouveau programme substantiel d'action, à la suite de l'adoption du rapport de la Conférence d'examen²¹.

54. Le représentant du *Royaume-Uni* a dit que son gouvernement s'était efforcé, tout au long de la Conférence, de contribuer à ce que les travaux aboutissent à un résultat positif, qui traiterait des problèmes très réels que connaissent les pays en développement et aiderait concrètement à les résoudre. Il pouvait donc accepter le document final unique de la Conférence en tant qu'expression générale du consensus obtenu.

55. Le représentant souhaitait toutefois préciser la position de son gouvernement sur un point concernant le Fonds commun.

56. Comme le Ministre du commerce du *Royaume-Uni* l'avait dit dans sa déclaration à la 214^e séance plé-

²¹ Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-deuxième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1078, par. 220 à 223.*

nière de la Conférence, le 28 juillet, le *Royaume-Uni* était conscient de la gravité des problèmes rencontrés par un certain nombre de pays en développement dont l'économie dépendait de la production de certains produits primaires. Le secteur des produits de base était un secteur dans lequel le *Royaume-Uni* s'était engagé à apporter une assistance tant par ses programmes d'aide bilatérale que par son soutien aux activités des institutions internationales. Mais comme le Ministre l'avait également indiqué, ce n'était pas en essayant de manipuler le marché ou d'infléchir les choix des consommateurs que l'on pourrait enrayer la baisse continue depuis les années 50 des prix des produits de base en valeur réelle. La solution passait par l'acceptation des changements et la volonté de s'adapter aux tendances du marché.

57. Ces observations étaient particulièrement pertinentes, du fait de la probable entrée en vigueur prochaine du Fonds commun. Dix années s'étaient écoulées depuis le début des négociations sur le Fonds et, dans l'intervalle, d'importants changements s'étaient produits sur les marchés mondiaux des produits de base. Le *Royaume-Uni* estimait qu'il était important de bien réfléchir aux enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de cette période. A la lumière de ces changements, les Etats devaient absolument se demander dans quelle mesure le Fonds commun pouvait encore s'acquitter des tâches qu'on avait initialement envisagées pour lui.

58. Le *Royaume-Uni* estimait qu'il était vivement souhaitable de procéder, selon des modalités appropriées, à un examen approfondi de ces questions avant de prendre des mesures pour mettre en service le Fonds commun.

III. — Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

Situation économique dans les territoires palestiniens occupés

59. A la 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, le *Président* a appelé l'attention sur un projet de résolution relatif à la situation économique dans les territoires palestiniens occupés, présenté par Cuba au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

60. Le représentant d'*Israël* a dit que le projet de résolution TD/L.295, qui était un tissu de contre-vérités, était encore une de ces opérations de propagande politique que les Etats arabes ne cessaient de mener contre Israël depuis ses débuts. Il faisait suite à une tentative dérisoire de contester les pouvoirs de la délégation israélienne et n'avait rien à faire avec les thèmes de la Conférence. Il était la seule résolution politique, en fait la seule résolution concernant une question spécifique, à être mise aux voix. D'autres résolutions avaient été adoptées à La Havane mais elles s'étaient apparemment perdues en route. Ainsi, bien que l'Organisation des Nations Unies fût fondée sur le principe de l'égalité souveraine consacrée par la Charte, il apparaissait une fois encore qu'il y avait une cause qui, par suite

de la manipulation d'une majorité automatique, était plus égale que les autres, à savoir la mise en accusation d'*Israël* par le recours aux pressions diplomatiques et au chantage économique.

61. L'Assemblée générale pouvait bien décider, sur la recommandation du Comité des dix-huit, qu'il fallait réduire les débats superflus et rationaliser le travail des organes des Nations Unies, le Secrétaire général pouvait bien demander que soient évités les affrontements inutiles, l'Organisation n'en continuait pas moins, sur l'ordre de ceux qui souhaitaient ainsi servir leurs objectifs terroristes, de produire allégrement une multitude de résolutions répétitives dirigées contre Israël. Les participants aux réunions du Groupe des Soixante-Dix-Sept et les pays non alignés étaient cyniquement abusés par ceux qui voulaient imposer ces textes, comme c'était le cas avec le projet à l'examen.

62. A la session en cours, les grands problèmes du commerce mondial et du développement étaient donc oubliés au profit de cet objectif suprême des détracteurs d'*Israël* soucieux de prélever leur habituel tribut politique. En fin de compte, ce seraient les Etats membres qui

avaient le plus intérêt à voir résoudre ces problèmes qui seraient les vrais perdants dans ce gaspillage éhonté de ressources, de temps et d'énergie. Le projet de résolution desservirait plus la cause de la Conférence que celle de l'Etat d'Israël. L'opinion publique ne manquerait pas de relever cette diversion regrettable et tirerait ses propres conclusions sur la validité et le bien-fondé des travaux de la CNUCED, comme d'ailleurs la presse locale l'avait déjà fait.

63. Quant à la situation économique et commerciale dans les territoires sous administration israélienne, la réalité était très différente de la situation dépeinte dans le projet. Israël avait présenté des données complètes dans les débats à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à Habitat, au PNUE, au BIT et à l'OMS ainsi que dans la déclaration que son représentant avait faite lors du débat général (216^e séance). Tous ceux qui voulaient connaître la vérité pouvaient consulter les comptes rendus. Le PNB dans les territoires sous administration israélienne avait augmenté d'environ 400 % depuis 1967, le secteur du bâtiment et des travaux publics avait progressé de 900 % et la valeur des exportations avait été multipliée par 12, passant de 34 millions à 395 millions de dollars. Dans le même temps, près de 2500 installations industrielles et ateliers avaient été créés, la main-d'œuvre industrielle avait doublé et le taux de chômage était tombé de 10 % à 3 %, tandis que la consommation privée augmentait de 230 %, tout cela alors même que la population s'était accrue de 45 % depuis 1967.

64. Dans cet effort permanent pour améliorer les conditions de vie et favoriser l'économie des territoires, Israël appréciait l'assistance internationale. Le PNUD avait lancé un programme des plus efficaces à cet égard, qui comportait 13 projets entièrement exécutés et 20 projets en cours d'exécution, pour une dépense de 16,6 millions de dollars.

65. Il serait beaucoup plus utile aux habitants des territoires que les organes internationaux comme la CNUCED soient invités à œuvrer plus concrètement pour les aider dans leur croissance économique, au lieu d'accueillir des débats stériles et d'adopter des résolutions sans nécessité ni justification aucune. C'était d'autant plus vrai pour les Etats arabes qui vraiment pourraient au moins financer les projets pour lesquels le PNUD cherchait des fonds (voir DP/1987/23).

66. Aussi, au lieu de perdre son temps sur le faux problème des difficultés concernant l'exportation de marchandises à partir des territoires, vaudrait-il mieux s'employer à supprimer les restrictions que certains pays imposaient aux importations de ces marchandises en partie à cause d'un boycottage illégal. Au lieu de songer à un projet coûteux et inutile de port commercial, conçu uniquement à des fins politiques, il vaudrait mieux mobiliser des fonds pour installer au même endroit un port de pêche. Plutôt que d'ajouter encore un autre service de la CNUCED s'occupant des questions palestiniennes à un département du Siège qui ne cessait de croître, il serait préférable de consacrer cet argent à l'un des nombreux projets dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du logement, de la santé et de l'infrastructure, qui attendaient encore un financement.

67. Il était hautement incongru, dans une conférence qui visait à l'avancement de l'humanité par la pro-

motion du commerce et du développement, de préconiser une coopération avec ceux dont le commerce était un terrorisme inhumain et dont la principale activité de développement était la piraterie aérienne. Leur travail de production comportait la préparation d'explosifs destinés à être utilisés dans des marchés, à bord d'engins de transport public, sur des plages, dans des restaurants, des écoles et des synagogues.

68. Le représentant a appelé tous les Etats membres qui désiraient promouvoir les véritables objectifs de la CNUCED à rejeter cette tentative évidente de fausser et de politiser les travaux de la Conférence, et à voter contre le projet.

69. L'observateur de l'*Organisation de libération de la Palestine*, prenant la parole conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, a dit que le projet de résolution TD/L.295 reflétait les vues du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il ne considérait pas la déclaration de la délégation israélienne comme visant directement son organisation ou le Groupe arabe, mais au contraire comme une insulte au Groupe des Soixante-Dix-Sept tout entier. La délégation israélienne devrait s'arrêter de prêcher la sagesse et de jouer l'innocence comme si elle ne connaissait pas la nature de la Conférence. Le projet de résolution concernait le travail de la CNUCED, l'économie des territoires palestiniens occupés et, en particulier, le commerce. L'observateur a mis au défi la délégation israélienne de dire pourquoi son pays avait bloqué l'installation d'un port dans la bande occupée de Gaza. La construction d'un port n'avait-elle pas un lien avec la question du commerce ? Voilà le type d'assistance que le peuple palestinien recevait sous l'occupation israélienne. L'observateur, se référant à la décision par laquelle la Communauté économique européenne avait décidé d'accorder aux produits palestiniens un accès préférentiel à son marché parce qu'elle était très préoccupée de la détérioration de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés, comme l'étaient les autres pays du monde, a demandé pourquoi Israël avait empêché l'exportation des produits palestiniens vers la Communauté économique européenne ? Etait-ce là un moyen d'aider le peuple palestinien ? Etait-ce là un acte logique ou illogique ? Les conférences internationales commençaient à être habituées aux contrevérités de la délégation israélienne, qui prétendait que l'occupation apportait aux territoires la prospérité économique. Pourquoi la conférence avait-elle alors passé de longues nuits à discuter de la situation de l'économie mondiale ? Pourquoi la délégation israélienne ne soumettait-elle pas une résolution conseillant à toutes les délégations d'accepter l'occupation israélienne pour guérir de son marasme l'économie mondiale tout entière ? Rappelant le proverbe arabe « qui n'a rien ne peut rien donner », l'observateur a dit que l'économie israélienne souffrait d'une crise extrêmement grave. Elle supportait une dette extérieure de plus de 22 milliards de dollars et une dette intérieure qui dépassait 23 milliards de dollars. Cet endettement venait s'ajouter à l'inflation et à un déficit de la balance des paiements qui, malgré l'aide accordée par les Etats-Unis, dépassait chaque année 4 milliards de dollars.

70. Cet argent était dépensé pour des aventures militaires lancées contre la nation arabe, y compris le peuple palestinien, et pour l'installation de colonies dans les

territoires palestiniens occupés. L'Organisation de libération de la Palestine ne pouvait pas rivaliser avec les propagandistes israéliens mais, quelles que soient les belles paroles utilisées pour les cacher, les faits parlaient d'eux-mêmes. Il ne saurait y avoir de développement ou de croissance économique sous l'occupation israélienne. La délégation israélienne se référait à des rapports de l'ONU. Or, ces rapports décrivaient une situation qui allait en se détériorant. L'observateur a demandé à la délégation israélienne de revenir au projet de résolution et de dire pourquoi Israël refusait d'appliquer la décision de la Communauté économique européenne ou d'accepter la construction d'un port. Les Palestiniens ne voulaient pas d'Israël ni de l'occupation israélienne. Ils voulaient être libérés de toute forme d'occupation. L'observateur a fait remarquer que le Président était du Zimbabwe, pays qui avait souffert d'une occupation coloniale étrangère. Il s'est déclaré convaincu que les Palestiniens seraient un jour membres à part entière de la CNUCED, malgré les intentions de la délégation israélienne qui devrait maintenant savoir que l'époque du colonialisme était bien révolue. Le moment viendrait pour la Palestine et l'Afrique du Sud de rejoindre les rangs des Etats indépendants.

71. L'observateur a fait remarquer que le projet de résolution TD/L.295 avait à tous égards un rapport avec les questions commerciales et avec les appels lancés en faveur de l'amélioration de la situation des gens vivant sous l'occupation, et il ne doutait pas qu'il recevrait l'appui de tous.

72. Le représentant de la *République arabe syrienne* a fait observer que les références de la délégation israélienne au bonheur et à la prospérité ainsi qu'au prétendu paradis terrestre qui existaient dans les territoires palestiniens et syriens occupés allaient susciter des regrets et une certaine envie de la part du reste du monde qui, lui, n'avait pas su se donner cette prospérité.

73. La Conférence s'était entendu dire par la délégation israélienne qu'elle discutait de problèmes qui n'existaient pas et, à cet égard, le représentant a rappelé que Mme Golda Meir et M. Abba Eban avaient tous deux affirmé que le peuple palestinien n'existait pas, lui non plus. Pourtant, lorsque les Israéliens voulaient tuer des Palestiniens, ils savaient où les trouver. Si les territoires palestiniens et arabes occupés étaient bien un paradis terrestre, pourquoi les autorités israéliennes avaient-elles empêché la mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les pratiques israéliennes touchant les violations des droits de l'homme et la mission d'enquête sur la santé dans les territoires occupés d'entrer dans ces territoires ? Pourquoi les représentants d'églises, d'associations de juristes, d'organisations juridiques et tous ceux qui défendaient et protégeaient les droits de l'homme avaient-ils été empêchés d'entrer dans ces territoires occupés qui, selon le représentant d'Israël, bénéficiaient d'une telle qualité de vie ? La situation dans les territoires occupés ressemblait en fait à ce que l'Afrique du Sud et la Namibie subissaient sous le régime d'*apartheid*. Voilà pourquoi ces deux régimes, l'israélien et le sud-africain, sympathisaient et collaboraient, semaient la discorde et cherchaient à conclure des traités politiques, militaires et économiques. Ces régimes, qui bafouaient la Charte et les résolutions de l'ONU, continuaient d'être soutenus par la plus grande puissance du monde, les Etats-Unis.

74. Le représentant des *Etats-Unis* a demandé un vote par appel nominal sur le projet de résolution TD/L.295.

75. Le représentant de la *République arabe syrienne* a appuyé la demande de vote par appel nominal.

76. Le représentant de *Malte* a annoncé que sa délégation ne participerait pas au vote parce que, bien que favorable à l'exercice de ses droits légitimes par le peuple palestinien, elle estimait que la septième session de la Conférence n'était pas l'instance qui convenait pour la poursuite d'un objectif qui devait au contraire être laissée au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, où Malte continuerait d'œuvrer à la consécration des droits palestiniens.

77. Le représentant de la *République arabe syrienne*, prenant la parole pour une motion d'ordre, a fait valoir que, le vote ayant commencé, le représentant de Malte n'avait pas le droit de soulever une autre question.

78. Le *Président* a fait observer que la déclaration du représentant de la République arabe syrienne était très pertinente. Il avait pour sa part pensé que le représentant de Malte voulait prendre la parole pour une explication de vote, ce qui, à son avis, était recevable.

79. Le *Conseiller juridique* a indiqué que le représentant de Malte avait demandé la parole pour expliquer sa position au sujet du projet de résolution. A un moment donné, une fois le processus engagé, il ne fallait pas l'interrompre et toutes les autres explications de vote ou de position devraient être présentées après que le vote serait achevé et les résultats annoncés. Cela dit, expliquer sa position et son vote avant que le vote ait commencé était parfaitement recevable.

Décision de la Conférence

80. A la 220^e séance plénière (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté le projet de résolution TD/L.295 à l'issue d'un vote par appel nominal par 80 voix contre 2, avec 32 abstentions²². Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Cuba, Equateur, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

²² Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir la résolution 169 (VII).

Ont voté contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Uruguay.

81. Le représentant des *Etats-Unis d'Amérique* a dit que sa délégation tenait à ce qu'il soit consigné dans le rapport qu'elle était profondément consternée par le fait qu'un texte comme le projet de résolution TD/L.295 ait pu être soumis puis mis aux voix et trouver sa place dans une conférence sur le commerce et le développement. Elle avait voté contre, parce qu'il traitait d'une question qui n'avait absolument rien à voir avec les objectifs de la septième session de la Conférence. Y aurait-il eu des doutes à ce sujet, que certaines des déclarations faites avant le vote les auraient dissipés. La contribution que la septième session de la Conférence avait apportée à la recherche d'une entente sur les problèmes fondamentaux de l'économie mondiale était désormais dégradée. Il fallait maintenant s'interroger sur la crédibilité de la CNUCED en tant que tribune permanente pour des discussions sérieuses sur l'économie et le développement, fonction qui était peut-être son atout le plus précieux. Tout cela parce que quelques pays ne savaient pas résister à la tentation d'utiliser la CNUCED, tribune tellement importante pour tant de pays en développement, pour marquer de misérables points dans un combat politique. La délégation des Etats-Unis n'osait pas imaginer ce qu'impliquait pour l'avenir de la CNUCED ce lamentable effort de politiser la session.

82. Le représentant du *Danemark* prenant la parole au nom de la *Communauté économique européenne et de ses Etats membres*, a dit qu'ils s'étaient abstenus lors du vote sur le projet de résolution TD/L.295. La Communauté trouvait que la résolution allait au-delà de l'ordre du jour approuvé par la session. Il ne fallait absolument pas voir dans son vote une indication des vues des gouvernements de ses Etats membres sur le problème de fond. Ces vues avaient déjà été expliquées en détail à l'Assemblée générale où la question était régulièrement examinée.

83. Le représentant de la *Grèce* a dit que sa délégation s'était jointe aux autres Etats membres de la Communauté lors du vote sur le projet de résolution TD/L.295 car elle jugeait légitimes les raisons exposées dans la déclaration faite au nom de celle-ci, mais cela n'impliquait pas un changement quelconque, quant au fond, de la position prise par le Gouvernement grec sur la question de Palestine dans les instances internationales ainsi qu'à la Communauté européenne, laquelle venait de décider de renforcer les liens économiques

avec le peuple palestinien dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale.

84. Le représentant de l'*Equateur* tenait à ce qu'il soit clairement consigné dans le rapport que, en votant pour le projet de résolution TD/L.295, sa délégation suivait un principe constant de la politique internationale équatorienne concernant le refus de l'occupation et de l'acquisition de territoires par la force. Le Gouvernement équatorien estimait en outre que l'occupation des territoires causait de graves problèmes économiques et sociaux à la population palestinienne.

85. Le porte-parole du *Groupe D* (Pologne), prenant la parole également au nom de la *Mongolie*, a dit que les délégations de son Groupe et celle de la Mongolie avaient voté pour le projet de résolution TD/L.295. Elles attachaient une grande importance aux aspects socio-économiques du problème du Moyen-Orient, qui nécessitait un règlement rapide, juste, équitable et global. Elles avaient toujours soutenu fermement les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté ainsi que le droit de constituer son propre Etat indépendant. Elles avaient la conviction qu'un règlement global du problème du Moyen-Orient passait par un effort collectif de toutes les parties intéressées, dont l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien. Elles continueraient à l'avenir d'appuyer les activités de la CNUCED qui correspondaient à ces objectifs concernant les aspects socio-économiques de la situation au Moyen-Orient.

86. Le représentant de la *Bolivie* a dit que sa délégation avait voté pour le projet de résolution car son pays refusait l'occupation et l'annexion de territoires par la force. Il a ajouté que la Bolivie souhaitait ardemment l'instauration à bref délai de la paix permanente au Moyen-Orient.

87. L'observateur de l'*Organisation de libération de la Palestine*, prenant la parole conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, a dit qu'il ignorerait complètement certaines observations faites après le vote qui, dénuées de toute portée, ne valaient même pas la peine qu'on essaie d'y répondre.

88. Il a exprimé son extrême gratitude à l'égard des pays qui avaient appuyé le projet de résolution TD/L.295. Son organisation comprenait la position des pays qui s'étaient abstenus, bien que n'étant pas d'accord, pour sa part, avec cette attitude, et a exprimé l'espoir qu'ils seraient à l'avenir en mesure d'appuyer de telles résolutions. Il respectait le droit de Malte en tant qu'Etat souverain d'agir à sa guise; les étroites relations entre le peuple de Palestine et le peuple de Malte n'en seraient aucunement affectées et l'observateur a exprimé sa reconnaissance pour le ferme appui que le peuple de Malte apportait au peuple palestinien.

IV. — Déclarations faites à la 220^e séance (séance de clôture) de la septième session

89. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Cuba) a dit qu'aux yeux de son groupe, la septième session de la Conférence avait permis de se rap-

procher des buts et des idéaux que la communauté internationale avait assignés à la CNUCED. Elle n'aurait pu se tenir à un meilleur moment : depuis le début de la

décennie, en effet, la situation économique mondiale s'était gravement détériorée et la stagnation persistante de la croissance dans les pays en développement, due aux défauts du système économique international, avait considérablement retardé leur progrès économique et social. Les efforts déployés par ces pays pour atteindre leurs objectifs de développement avaient donc été gravement entravés. A cet égard, le porte-parole a cité le passage suivant de la Déclaration de La Havane (par. 7) :

La crise de l'économie mondiale est lourde de conséquences dramatiques, qui sont, pour les pays en développement :

- a) L'effondrement des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange, qui les ont privés des recettes d'exportation nécessaires pour assurer leur développement et le service de la dette;
- b) La charge intolérable de la dette, qui a obligé nombre d'entre eux à adopter, à un prix social et politique élevé, des programmes d'ajustement limitant leur potentiel de développement : la dette ne peut être honorée et remboursée dans les conditions actuelles et sans un développement économique soutenu;
- c) La stagnation de l'aide publique/au développement et la forte contraction des flux financiers, notamment des flux en provenance des banques commerciales;
- d) Un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, imputable à l'ensemble des facteurs susmentionnés;
- e) La prolifération dans les pays développés à économie de marché de mesures et de politiques protectionnistes qui provoquent des distorsions, entravent les exportations des pays en développement et font obstacle aux aménagements de structure qui permettraient l'expansion de ces exportations;
- f) La désagrégation des disciplines du système commercial multilatéral, qui expose le commerce des pays en développement à des obstacles arbitraires et ne laisse à ces pays aucune possibilité d'obtenir réparation;
- g) L'aggravation des problèmes structurels des pays les moins avancés, en particulier des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires dont les problèmes spécifiques et les handicaps inhérents à leur situation ont des incidences particulièrement négatives sur leur développement²³.

90. Le peuple palestinien dont les conditions de vie s'étaient détériorées en raison de l'occupation israélienne et qui devait d'urgence être libéré de cette occupation pour pouvoir développer son économie nationale, connaissait des difficultés particulières, de même que les peuples d'Afrique australe et de Namibie, surtout ceux des Etats de première ligne, qui voyaient l'infrastructure qu'ils avaient mise en place à grand peine et leurs programmes légitimes de développement menacés par la politique de déstabilisation du régime sud-africain. Par ailleurs, l'adoption de mesures économiques coercitives à l'encontre des pays en développement à des fins incompatibles avec la Charte des Nations Unies constituait un obstacle de plus à leur progrès économique. Là encore, on pouvait citer la Déclaration de La Havane (par. 3 et 6) :

La situation actuelle est lourde de tensions économiques, sociales et politiques, entre les pays et à l'intérieur des frontières nationales. Elle constitue une grave menace pour la démocratie, la stabilité sociale et la paix et la sécurité internationales. Il faudrait, pour inverser cette situation, que toutes les nations prennent l'engagement politique de coopérer et de travailler ensemble à l'édification d'un système économique international reposant sur les principes d'équité et de justice, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

...

Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept attendent des pays développés qu'ils assument leurs responsabilités face à la crise actuelle

de l'économie mondiale et qu'ils révisent leur politique afin de contribuer à rendre l'environnement extérieur plus prévisible et plus favorable à la croissance et au développement...

91. La revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans l'intérêt de tous était le grand thème de la septième session de la Conférence : l'examen de cette question s'était révélé particulièrement ardu et avait exigé un maximum d'efforts de la part de tous les participants. Pendant plus d'un an, le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait travaillé sans relâche à la préparation de la Conférence, en organisant des réunions régionales à l'échelon ministériel à Dacca, à Addis Abeba et au Costa Rica, qui avaient abouti à l'adoption de la Déclaration de La Havane. L'ordre du jour de la Conférence comprenait quatre grandes questions étroitement liées se rapportant à la situation économique internationale. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept croyait que tous les efforts déployés déboucheraient sur l'adoption de mesures et de politiques plus concrètes et de grande portée, qui permettraient de faire face à la grave situation économique internationale. Il était pleinement conscient du problème et s'y était attaqué de façon pragmatique et réaliste, comme il ressortait des propositions qu'il avait présentées lors des négociations avec les autres membres de la communauté internationale. Or la réaction de certains participants à ces négociations n'avait pas été en rapport avec la gravité de la situation économique internationale.

92. Cela dit, le Groupe des Soixante-Dix-Sept espérait sincèrement que les résultats de la septième session de la Conférence annonceraient l'amorce d'un renversement des tendances économiques actuelles. En particulier, il estimait qu'à une époque où l'interdépendance des nations et des questions économiques allait croissant, il était nécessaire de prendre des mesures positives pour exploiter les possibilités de coopération économique internationale. Le meilleur moyen d'y parvenir était de promouvoir la coopération multilatérale, fondée sur la reconnaissance de l'égalité de tous les pays. La CNUCED restait le principal organisme chargé de la coopération économique internationale et des négociations concernant le commerce, le développement et des questions connexes, et elle pouvait jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de cette interaction.

93. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept était convaincu que tous les Etats membres de la CNUCED ne ménageraient aucun effort pour mettre en œuvre les décisions prises par la Conférence, que leur volonté politique irait s'affermissant, que tous les pays développés assumeront leurs responsabilités face à la gravité de la situation et que la coopération multilatérale en faveur du développement et de la croissance économique deviendrait une réalité.

94. Le porte-parole du *Groupe B* (Belgique) a fait observer que l'ouverture de la session avait été marquée par un certain scepticisme dans beaucoup de capitales et même par une grande indifférence de la part de l'opinion publique. Les résultats obtenus étaient surtout dus à ceux qui avaient participé activement aux travaux de la session. D'aucuns jugeaient ces résultats modestes, mais pour les apprécier il fallait les mesurer non seulement en termes quantitatifs mais aussi du point de vue qualitatif et les situer dans une perspective à long terme. La Con-

²³ Document final de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à La Havane du 20 au 25 avril 1987, reproduit dans l'annexe V du présent volume.

férence avait avant tout permis de dégager des approches communes qui, dans les travaux futurs, ne manqueraient pas de porter leurs fruits. Pour des problèmes aussi importants que la dette, tout ce qui pouvait rapprocher les vues faciliterait certainement le règlement de cas concrets, ce qui était fondamental en ces temps difficiles.

95. S'agissant des produits de base, domaine dans lequel les problèmes et les affrontements étaient fréquents, on pouvait maintenant espérer que les discussions aboutissant à des arrangements par produit se dérouleraient dans des conditions plus favorables au succès.

96. En ce qui concerne le commerce, il était important, sinon fondamental, d'avoir l'assurance que le GATT et la CNUCED continueraient l'un et l'autre à œuvrer pour obtenir des résultats correspondant à leur mission. Il fallait également mentionner toutes les mesures en faveur des pays les moins avancés qui avaient été définies pendant la session. Enfin, il y avait les vues communes que l'on avait pu dégager à propos des approches économiques. Le porte-parole avait le sentiment qu'après tant d'années de recherche d'un dialogue Nord-Sud, on pouvait dire, paraphrasant Proust, que les bases d'une entente retrouvée avaient désormais été jetées.

97. Le porte-parole du *Groupe D* (Pologne), parlant également au nom de la *Mongolie*, a fait observer que les pays du *Groupe D* étaient venus à Genève pour « revitaliser le développement, la croissance et le commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale ». Ils étaient prêts à négocier de bonne foi pour améliorer les choses, car ils étaient profondément préoccupés par la situation économique du moment et par les problèmes de développement qui se posaient à tous les membres de la communauté internationale. Au cours du débat général et des travaux des Commissions, la discussion avait été axée sur le commerce international et le développement, sur la nécessité urgente de résoudre le problème de la dette, de libéraliser le commerce, de réduire le protectionnisme et de stabiliser les prix des produits de base, ainsi que sur les pays les moins avancés. La session avait prouvé que la CNUCED, qui avait pour mission de s'attaquer aux problèmes du commerce et du développement était un organisme international universel et unique en son genre. Les pays du *Groupe D* avaient toujours soutenu ses travaux et leur appui ne s'était pas démenti pendant la session. Ils étaient heureux de voir que, grâce à leur volonté politique de tous les pays, la Conférence était parvenue à un consensus sur presque toutes les grandes questions inscrites à son ordre du jour. Cela ne pouvait manquer de favoriser la revitalisation du développement, de la croissance, et du commerce international, et contribuerait aussi à la sécurité économique internationale ainsi qu'à l'accélération des négociations dans le cadre de la CNUCED. Il fallait espérer que les résultats obtenus à la Conférence constitueraient des bases solides pour les relations économiques mondiales et aideraient à renforcer le rôle de la CNUCED. Le *Groupe D* était bien décidé à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

98. Le représentant de la *Chine* a déclaré que les gouvernements avaient attaché une grande importance à la septième session de la Conférence, qui s'était tenue alors que le dialogue Nord-Sud était depuis longtemps dans l'impasse.

99. Des discussions sérieuses avaient eu lieu sur la situation de l'économie et des échanges mondiaux, ainsi que sur d'autres questions comme les ressources financières pour le développement, les produits de base, le commerce international et les pays les moins avancés. Ces discussions avaient été propices à l'entente et à la compréhension mutuelle. Pendant le débat général, la majorité des pays s'étaient déclarés favorables au dialogue et à la coopération et avaient préconisé l'instauration d'un système commercial multilatéral et ouvert ainsi que le renforcement de la coopération multilatérale pour pouvoir résoudre leurs problèmes économiques et commerciaux. Les pays en développement avaient utilement contribué à la Conférence et certains pays développés s'étaient montrés sensibles à leur sort.

100. Grâce aux efforts des participants, un consensus s'était dégagé sur certaines questions et des progrès avaient été accomplis qui seraient utiles pour la poursuite d'un dialogue constructif.

101. La situation économique internationale restait peu brillante et les pays en développement connaissaient de graves difficultés. L'interdépendance économique des Etats allant croissant, le progrès économique des pays en développement revêtirait de plus en plus d'importance pour la croissance des pays développés et la revitalisation de l'économie mondiale dans son ensemble. Le développement économique des pays non seulement dépendait de leurs propres efforts et de l'adoption de politiques *ad hoc*, mais encore exigeait un environnement extérieur favorable et une bonne coopération internationale. Si aucune assistance n'était offerte aux pays en développement pour les aider à résoudre leurs problèmes et à accélérer leur développement économique, les pays développés en pâtiraient eux aussi. La Chine estimait donc que le dialogue entre les pays développés et les pays en développement sur un pied d'égalité ainsi que le renforcement de leur coopération économique et commerciale contribueraient non seulement à la prospérité économique générale, mais encore à la paix et à la stabilité mondiales.

102. La Conférence avait prouvé une fois de plus qu'au sein du système des Nations Unies, la CNUCED jouait un rôle important dans l'examen et la solution des problèmes du commerce et du développement.

103. Le représentant de la *Colombie* a rappelé que son pays, qui œuvrait résolument en faveur de la paix, de la justice et de l'égalité dans le monde, avait coutume de ne pas se laisser arrêter par les points de désaccord ou les divergences structurelles qui existaient sur la scène internationale à propos de nombreuses questions, mais bien plutôt de persévérer dans la recherche d'un consensus et de règles fondamentales claires et précises propres à favoriser l'action collective des Etats en faveur du commerce et du développement internationaux.

104. Telle était précisément l'attitude adoptée par les participants à cette importante session de la Conférence, et la Colombie se félicitait des résultats obtenus.

105. Genève était une fois de plus apparue comme un terrain fertile pour l'éclosion de nouvelles idées et la conclusion de nouveaux accords. Tous les participants avaient donné libre cours à leur imagination et à leur générosité, et il fallait espérer que l'on ne tarderait pas à récolter les fruits de leurs efforts.

106. Avec l'appui des pays industrialisés, la CNUCED pourrait devenir un organisme tourné vers l'avenir, un véritable creuset d'idées, et un instrument efficace pour l'action en faveur des pays en développement. Tout dépendrait, en définitive, de la façon dont les décisions prises à l'échelle internationale seraient mises en œuvre pour la période à venir.

107. Les travaux avaient été ardues mais intéressants. Les participants s'étaient attelés aux diverses tâches avec beaucoup de sérieux et de zèle, en étant conscients de leurs responsabilités communes. Quant à savoir si les propositions faites et les décisions prises se traduiraient progressivement dans les faits et si les espoirs du moment pourraient se réaliser — c'était l'avenir qui le dirait.

108. Les pays en développement, loin de former une « alliance offensive » comme certains l'avaient cru, n'avaient pas adopté de positions extrêmes et, en formulant leur politique, avaient tenu compte des préoccupations et des problèmes des pays industrialisés.

109. Certes, les points de vue n'étaient pas tous les mêmes, mais les participants avaient pu surmonter cet obstacle. Tout au long de la session, des divergences fondamentales s'étaient aussi manifestées, ce qui avait constamment menacé le consensus. Heureusement, la raison et la bonne volonté avaient, pour finir, prévalu, de même que le désir sincère de chacun d'assurer la coordination et la complémentarité des efforts des divers groupes. Tout cela avait permis de mener à bonne fin la septième session de la Conférence.

110. Ceux qui avaient approuvé la déclaration ministérielle constituant l'« Acte final » de la session avaient pris un engagement historique. Ils s'étaient en effet engagés à respecter les accords conclus, dont ils étaient devenus les garants. On pouvait donc présumer que les gouvernements appliqueraient sans délai les mesures convenues.

111. Un consensus s'était dégagé sur des questions fondamentales : la dette, les produits de base, le commerce international et les besoins des pays les moins avancés. Les gouvernements avaient pris des engagements dans chaque cas. S'ils étaient honorés, la septième session de la Conférence resterait dans l'Histoire comme un immense pas en avant; tous les participants auraient le sentiment du travail bien fait et pourraient s'enorgueillir d'y avoir contribué. La Conférence s'était montrée favorable à l'adoption de nouvelles formes de recyclage de la dette extérieure et de transfert de ressources financières; les participants étaient tombés d'accord sur les bases d'un système commercial international juste et dynamique; ils avaient adopté des formules et des propositions efficaces visant à améliorer la situation dans le domaine des produits de base et avaient déterminé les ressources dont les pays les moins avancés avaient besoin afin de financer la croissance et le développement nécessaires pour améliorer le niveau de vie de leur population. On pouvait affirmer que les décisions

prises à la septième session marquaient le début d'une ère nouvelle pour la CNUCED et faisaient naître l'espoir d'un avenir meilleur pour les pays en développement.

112. Le *Secrétaire général de la CNUCED*, faisant une première évaluation politique et personnelle de la session, s'est félicité de l'atmosphère et de la teneur des discussions qui, loin de tourner à l'affrontement, avaient été positives et constructives. Elles avaient permis de faire le tour des questions d'une actualité brûlante qui se posaient aux responsables de tous les pays, en particulier des pays en développement, et n'avaient pas été entravées par d'étroites considérations d'ordre d'institutionnel.

113. Ces discussions avaient conduit à l'adoption d'un acte final qui se distinguait par son équilibre et sa modération et, en même temps, par son réalisme. Tous les pays et groupes de pays avaient travaillé avec acharnement à l'établissement d'un texte qui puisse être approuvé par tous, même s'il ne donnait entière satisfaction à personne.

114. La section de l'Acte final consacrée à l'évaluation était à cet égard exemplaire. Chaque pays ou groupe de pays l'aurait rédigée différemment, mais tous s'en sont accommodés. Elle offrait à la communauté internationale un point de départ pour renforcer la coopération en vue de revitaliser le développement, la croissance et le commerce international. La conférence devait remercier le Président pour la compétence, l'habileté et la détermination avec lesquelles il avait dirigé cette évaluation et l'avait menée à bien.

115. Les délégations étaient toutefois venues à la Conférence non pas simplement pour évaluer les tendances économiques et les changements structurels globaux, mais aussi pour promouvoir une action décisive en faveur de la croissance économique mondiale et du développement. La question se posait donc de savoir si la Conférence avait effectivement pris des décisions qui infléchiraient le cours de l'économie mondiale et des relations économiques internationales et qui contribueraient à améliorer le sort des peuples auxquels tous les gouvernements avaient des comptes à rendre.

116. D'après ce critère, les résultats de la Conférence devaient être évalués avec une certaine prudence. Nombre de participants — et peut-être même tous — auraient souhaité aller plus loin. Il y avait cependant lieu d'être satisfait des progrès constructifs et importants accomplis par la Conférence dans les domaines sur lesquels portait son ordre du jour. Sans entrer dans le détail, on pouvait citer l'accent mis sur la nécessité d'une croissance durable et non inflationniste dans les pays développés et d'un environnement favorable à une croissance accélérée et durable dans les pays en développement; la reconnaissance, à cet égard, des responsabilités respectives des pays développés et des pays en développement, compte tenu de la corrélation entre le poids économique d'un pays et les répercussions de sa politique sur les autres pays et sur l'environnement économique extérieur; le nouvel élan imprimé à la mise au point d'une stratégie de la dette axée sur la croissance; les arrangements visant à renforcer la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base, ce à quoi le Fonds commun contribuerait beaucoup; la prise de conscience de la complémentarité de la

CNUCED et du GATT qui s'efforçaient tous deux de promouvoir le commerce mondial, de lutter contre le protectionnisme et de renforcer le système commercial international; et la réaffirmation de la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir le développement des pays les moins avancés. Sans être remarquables, ces résultats étaient néanmoins importants. Qui plus est, les gouvernements s'étaient engagés de bonne foi à agir en conséquence, aux niveaux national et international, au sein des instances compétentes, dont la CNUCED.

117. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que chaque participant et chaque délégation évaluerait les résultats de la Conférence en fonction de ses propres critères ou de ceux qu'il avait lui-même proposés dans sa déclaration liminaire. Pour sa part, en tant que responsable de cet organisme, il estimait que la CNUCED ressortait renforcée de la session et de ses préparatifs. Il ne laissait pas d'être impressionné par la façon dont avait évolué l'attitude de nombreuses délégations, qui étaient venues à la Conférence nourries de scepticisme et qui maintenant se préparaient à partir avec la conviction que la CNUCED était une institution où elles pouvaient travailler, avec les représentants de tous les autres Etats, à la recherche de solutions communes aux problèmes de coopération économique internationale et convenir de politiques efficaces qui influeraient, au niveau national et international, sur les problèmes à l'examen.

118. Ce résultat était dû en grande partie aux préparatifs intensifs, qui avaient duré plus d'un an. Ils avaient commencé par des discussions sur l'ordre du jour et s'étaient poursuivis par des consultations sur la documentation et sur les questions relevant des différents domaines de l'ordre du jour. A cela s'étaient ajoutées une série de réunions sectorielles, de visites et de discussions dans des capitales, ainsi que des contributions des milieux de la recherche, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales. Les temps forts avaient été les réunions ministérielles des divers groupes régionaux. Les préparatifs s'étaient achevés avec les premiers travaux sur l'évaluation. Toutes ces activités avaient pris du temps et s'étaient révélées souvent difficiles au niveau intergouvernemental, mais elles avaient été fructueuses et, en vérité, indispensables pour l'obtention des résultats concrétisés par l'Acte final de la Conférence.

119. Quant à la façon dont la CNUCED évoluerait, il serait abusif de dire que la présente session constituait le seul et unique fondement des travaux futurs. La CNUCED, créée par la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, existait depuis près d'un quart de siècle. Elle devait aller de l'avant en tirant parti de son expérience et s'acquitter de tous les aspects de son vaste mandat. De surcroît, malgré l'ampleur des sujets abordés, la Conférence n'avait pas porté sur toutes les questions dont s'occupait la CNUCED. Celles qui n'avaient pas été directement examinées à la Conférence restaient importantes et il fallait continuer à leur donner la place qui leur revenait dans les travaux de l'organisation.

120. Le secrétariat de la CNUCED allait analyser et évaluer les incidences de l'Acte final de la septième session sur son programme de travail pour les années à venir, en tenant compte des réformes en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il présenterait un ensemble d'orientations précises pour les travaux de la CNUCED au cours des prochaines années, fondées

sur l'Acte final. Ces orientations concerneraient la recherche, l'analyse des politiques et l'innovation conceptuelle; l'échange de renseignements et les consultations; l'appui aux débats intergouvernementaux, aux négociations et à la mise en œuvre de leurs résultats, ainsi que la coopération technique. Tous les Etats membres pourraient contribuer à les définir en participant aux travaux du Conseil du commerce et du développement et à ceux de l'Assemblée générale des Nations Unies.

121. Quels que soient la forme et le fond de cet ensemble d'orientations, une tâche difficile attendait la CNUCED. Le Secrétaire général a assuré les participants que le secrétariat continuerait de ne ménager aucun effort pour répondre aux demandes et servir les intérêts collectifs des gouvernements, et pour accroître l'efficacité de la CNUCED en tant qu'instrument de coopération économique internationale et en tant qu'agent de changement en faveur du développement.

122. Dans son discours de clôture, le *Président* a relevé que la Conférence avait été difficile, comme il fallait s'y attendre étant donné la nature de l'ordre du jour, la complexité des problèmes économiques internationaux, l'affaiblissement du consensus sur le développement et la perte de confiance dans les principes du multilatéralisme. Il a remercié chaleureusement les chefs d'Etat et de gouvernement qui s'étaient exprimés devant la Conférence et avaient dissipé les nuages du pessimisme, délivrant des messages de foi et d'espoir dans l'avenir de l'humanité, et avaient souligné l'importance de l'unité et de la solidarité dans les efforts déployés pour surmonter les nombreux problèmes qui assaillaient le monde. Il a remercié aussi les ministres qui avaient participé à la Conférence et a souligné que leur large participation avait été de très bon augure pour son issue finale. Le sérieux des travaux préparatoires et l'excellente qualité de la documentation avaient été des atouts incomparables et le *Président* a rendu hommage au Secrétaire général de la CNUCED et aux fonctionnaires du secrétariat pour leur soutien généreux.

123. Il a fait observer que la septième session de la Conférence avait, à maints égards, été exceptionnelle. Les préparatifs au sein du Conseil du commerce et du développement avaient été exemplaires et constituaient un précédent dont on pourrait utilement s'inspirer pour les futures conférences. L'ordre du jour était court et bien conçu, les débats avaient été « transparents » et sans détours et l'atmosphère exempte d'affrontements. L'adoption d'un texte de synthèse, l'Acte final de la septième session de la Conférence, qui était le résultat de débats ardues et approfondis, marquait une étape importante dans les travaux de la CNUCED et dans le dialogue Nord-Sud. Il restait à voir si tout cela renforcerait la CNUCED et l'aiderait à mieux s'acquitter du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans la résolution 1995 (XIX). Il y avait tout lieu de croire qu'il en serait ainsi mais il fallait bien voir que cela ne se ferait pas tout seul. Il fallait être vigilants et maintenir l'élan imprimé.

124. Il faudrait un certain temps pour que les gouvernements mesurent pleinement l'importance des résultats de la Conférence. Le *Président* était heureux de voir que l'on avait modéré les exigences au vu des résultats positifs obtenus dans un climat de crise internationale

latente, caractérisé en particulier par le lourd endettement des pays en développement, l'apathie de la croissance et, bien entendu, le désalignement des politiques macro-économiques, en particulier celles des grands pays industrialisés ainsi que par le fiasco presque total de la coopération économique multilatérale.

125. En même temps, il était déçu par la minceur des résultats, alors que la situation exigeait une action décisive vu la gravité des difficultés économiques internationales et que la Conférence avait les moyens de contribuer à l'élaboration de solutions communes aux problèmes du commerce et du développement.

126. Le principal résultat des travaux de la Conférence avait cependant été de faire progresser le multilatéralisme et de confirmer la CNUCED dans son rôle de tribune universelle unique pour l'examen et la négociation des questions interdépendantes concernant le commerce, le développement et les problèmes monétaires. La CNUCED devait donc être maintenue et il y avait des jours meilleurs en perspective.

127. De gros efforts avaient été faits pour améliorer le dialogue Nord-Sud. Un mouvement en faveur du consensus avait été imprimé, qui ne manquerait pas de s'étendre à des efforts parallèles, notamment ceux des organes permanents de la CNUCED et d'autres organisations.

128. Il était encourageant de voir que le thème unificateur de la Conférence « Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale » avait guidé les travaux tout au long de la Conférence. Les politiques et mesures adoptées donneraient l'élan et les orientations voulus pour nourrir ce thème à la CNUCED et ailleurs jusqu'à ce que les objectifs soient atteints. Les résultats obtenus marquaient un nouveau départ, et il fallait déployer des efforts accrus et faire preuve d'une volonté politique en rapport avec les problèmes de développement du moment.

129. Concrètement, les Etats membres et les gouvernements venaient juste d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la septième session : il fallait poursuivre l'examen de ces questions avec l'appui de tous, à la CNUCED et dans d'autres organisations. Le physicien Isaac Newton avait dit un jour que les savants et les hommes d'Etat voyaient plus loin car ils étaient perchés sur les épaules des géants qui les précédaient. La CNUCED avait ses géants, dans les Etats membres et ailleurs, et ne pouvait donc faillir à sa tâche; il lui fallait poursuivre dans la voie qu'ils avaient tracée, en n'oubliant pas que s'ils étaient guidés par des idéologies et des idéaux, il n'en faisaient pas moins preuve de sens pratique et de détermination.

V. — Rapports des commissions

A. — RAPPORT DE LA COMMISSION I

I. Introduction

130. A sa 205^e séance plénière, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé de constituer une commission (Commission I) chargée d'examiner le point 8 a de l'ordre du jour : « Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes », et de faire rapport sur ce point.

131. A la même séance, la Conférence, après avoir décidé de suspendre l'application de l'article 65 du règlement intérieur, a élu M. M. Taniguchi (Japon) président de la Commission I.

132. A sa 1^{re} séance, le 14 juillet 1987, la Commission a élu M. U. N. Abhyankar (Inde) vice-président et M. R. Saad (Egypte) rapporteur.

133. A sa 3^e séance, le 15 juillet 1987, la Commission a décidé de poursuivre ses travaux en séances informelles publiques.

134. Au cours de la session, la Commission a tenu quatre séances et neuf séances informelles du 14 au 27 juillet 1987.

135. A sa séance de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport [TD(VII)/C.1/L.2] et a autorisé le Rapporteur à le compléter selon qu'il conviendrait pour présentation à la Conférence.

2. Examen du point 8 a de l'ordre du jour

RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES RESSOURCES FINANCIÈRES, ET QUESTIONS MONÉTAIRES CONNEXES

136. Pour l'examen du point 8 a, la Commission était saisie des propositions et documents suivants :

a) TD/330 et Corr.1 et 2, « Evaluation et propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement »²⁴;

b) TD/331, « Exposé de la position de la République populaire de Chine sur les questions qui devront être examinées à la septième session de la Conférence »²⁵;

c) TD/333, « Questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence : l'optique des pays socialistes membres du Groupe D et de la Mongolie »²⁶;

d) TD/334, « Communiqué du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques »²⁷;

²⁴ Reproduit dans l'annexe V du présent volume.

²⁵ Reproduit dans l'annexe VI du présent volume.

²⁶ *Idem.*

²⁷ *Idem.*

e) TD/328/Rev.1 et Add.1, « Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international : évaluation et orientations possibles : rapport du secrétariat de la CNUCED à la Conférence (septième session) »²⁸;

f) TD/328/Add.2²⁹, chapitre II du rapport du secrétariat de la CNUCED à la Conférence (septième session);

g) TD/329/Rev.1, « Réanimation de la coopération multilatérale au service de la croissance et du développement — rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence (septième session) »³⁰;

h) TD/335, « Sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept : Déclaration de La Havane »³¹;

i) TD/341, « Assistance économique et technique de l'URSS aux pays en développement »;

j) TD/343, « Déclaration de la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie »;

k) TD(VII)/Misc.2, « Le Fonds monétaire international et l'ajustement dans la croissance »;

l) UNCTAD/ST/MFD/5, « Scenarios of growth, trade, finance and debt — note technique établie par le secrétariat de la CNUCED »;

m) UNCTAD/TDR/7, *Rapport sur le commerce et le développement, 1987*³².

Il a également été question des deux documents suivants de l'OCDE qui étaient mis à la disposition de la Conférence (voir TD/L.288) : *Financement et dette extérieure des pays en développement : Etude 1986*³³ et « Les ressources et le développement dans les années 80 : réalités nouvelles et réactions des pouvoirs publics ».

137. A la 1^{re} séance de la Commission, le 14 juillet 1987, le point 8 a été présenté par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

138. A la même séance, le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Pérou), au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a présenté des propositions de politiques et de mesures concernant les ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et les questions monétaires connexes [TD(VII)/C.1/L.1]³⁴.

139. Aux 2^e et 3^e séances, des déclarations générales ont été faites par le porte-parole du Groupe B (France), le Danemark (au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres) [TD(VII)/C.1/CRP.1], le Japon, le Saint-Siège, le porte-parole du Groupe D (Tchécoslovaquie), la Chine, la Turquie et la Finlande, au nom des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède) [TD(VII)/C.1/CRP.2].

140. A la 4^e séance de la Commission (séance de clôture), le 27 juillet 1987, le Président a dit qu'à l'issue des

débats qui s'étaient déroulés pendant les séances informelles, la Commission avait décidé d'instituer un groupe de rédaction. La Commission avait en outre demandé au Président de soumettre des textes à partir des délibérations du groupe. Après une série de séances de rédaction, le Président avait été prié de revoir les projets qu'il avait établis. Malgré des progrès sensibles, le groupe de rédaction n'avait pu présenter des textes concertés. Compte tenu des délibérations, le Président avait cependant établi les textes suivants : « Introduction » [TD(VII)/C.1/CRP.3/Add.3/Rev.1]; « Problèmes de la dette » [TD(VII)/C.1/CRP.3/Rev.2]; « Ressources extérieures pour le développement » [TD(VII)/C.1/CRP.3/Add.1/Rev.1]; « Ressources intérieures pour le développement, y compris les ressources non financières » [TD(VII)/C.1/CRP.3/Add.2/Rev.1]; « Questions monétaires connexes » [TD(VII)/C.1/CRP.3/Add.4]. Un texte de travail sur les « Ressources extérieures pour le développement », dont la dernière lecture n'avait pas été terminée, serait distribué sous la cote TD(VII)/C.1/CRP.3/Add.1/Rev.2.

3. Décisions de la Commission I

141. A sa 4^e séance (séance de clôture), la Commission a décidé de transmettre les textes établis par son président au Groupe de contact du Président de la Conférence. Elle a exprimé l'avis que ces textes pouvaient parfaitement servir de base pour continuer les débats et les négociations sur les questions dont elle était saisie. Il était également entendu que toutes les propositions et tous les documents présentés à la Conférence qui concernaient le point de l'ordre du jour renvoyé à la Commission I, y compris la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept figurant dans le document TD(VII)/C.1/L.1, restaient à l'étude et seraient donc remis au Groupe de contact du Président.

Déclarations de clôture

142. Le porte-parole du Groupe B (France) a dit que les textes établis par le Président et les débats informels de la Commission avaient fait apparaître d'intéressantes possibilités d'accord sur plusieurs points, mais avaient également révélé des divergences de vues, et il restait beaucoup à faire, en particulier à propos de la dette. Il n'était pas en mesure de confirmer l'acquiescement de son groupe à un certain nombre de formules, étant donné le caractère fragmentaire et préliminaire des textes actuellement présentés à la Commission. Il était cependant incontestable que les textes établis par le Président de la Commission, ainsi que les déclarations faites pendant leur examen, seraient utiles au Groupe de contact du Président de la Conférence.

143. Le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Pérou) a dit que les débats et les négociations du groupe de rédaction avaient été utiles et avaient apporté une contribution positive aux travaux de la Conférence. Il avait été possible de définir des points de désaccord, des « zones grises » sur lesquelles on pourrait peut-être arriver à un accord ainsi que quelques terrains d'entente qui serviraient de base aux travaux du Groupe de contact du Président. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait constamment fait preuve d'une volonté de coopé-

²⁸ Reproduit dans le volume III.

²⁹ Incorporé dans le document TD/328/Rev.1.

³⁰ Reproduit dans le volume III.

³¹ Reproduit dans l'annexe V du présent volume.

³² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.II.D.7.

³³ OCDE, Paris, 1987.

³⁴ Reproduit dans la section I de la deuxième partie de l'annexe V.B du présent volume.

ration et de flexibilité en vue de faire progresser les négociations. Les propositions de ce groupe [TD(VII)/C.I/L.1] étaient toujours à l'étude et devaient être examinées, en même temps que les textes du Président de la Commission, au Groupe de contact du Président de la Conférence.

144. Le porte-parole du *Groupe D* (Tchécoslovaquie) a déclaré que son groupe avait présenté ses propositions précises à la Conférence (TD/333 et Corr.1) et à la Commission. Il avait en outre accepté les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VII)/C.I/L.1] comme base des travaux de la Commission. Les textes établis par le Président avaient un caractère constructif et quelques résultats positifs avaient été obtenus. Il fallait poursuivre les travaux sur le point 8 *a* en partant de ces textes, tous les documents et textes pertinents dont la Commission était saisie étant aussi renvoyés au Président de la Conférence. Le porte-parole a souligné que tous les participants devaient repenser la question pour mobiliser les efforts de la communauté internationale en faveur du développement et de l'établissement d'une coopération équitable entre tous les pays dans les relations monétaires et financières. Il fallait trouver une solution globale et juste aux problèmes de la dette, conformément en particulier à la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1986, et il était indispensable d'arrêter l'hémorragie de ressources des pays en développement ainsi que d'établir des relations monétaires et financières qui garantissent la sécurité économique de tous les Etats. L'arrêt de la course aux armements, la conclusion d'un accord sur le désarmement nucléaire et la réduction des budgets militaires libéreraient des ressources importantes pour le développement dans tous les pays, surtout dans ceux du tiers monde. Il faudrait élargir le rôle de la CNUCED dans les efforts visant à résoudre les problèmes qui se posaient à tous les pays.

145. Le représentant de la *Chine* a déclaré que les négociations de fond qui s'étaient déroulées au groupe

de rédaction à partir des textes établis par le Président de la Commission avaient abouti à un accord dans une certaine mesure, malgré quelques divergences de vues. Le dialogue et les négociations sur les questions de fond dont la Commission était saisie devaient se poursuivre, et le Président de la Conférence devrait s'inspirer des textes établis par le Président de la Commission pour rédiger le document de synthèse. Il fallait également tenir pleinement compte de la position de la Chine sur les questions renvoyées à la Commission, telle qu'elle était exposée dans le document TD/331. La septième session de la Conférence devrait contribuer à renforcer la coopération multilatérale en recherchant des solutions aux problèmes des pays du tiers monde dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

146. Le représentant du *Japon* a fait part de l'inquiétude ressentie par son pays devant la stagnation des apports de fonds aux pays en développement. Le Japon ne ménageait aucun effort pour remédier à cette situation, notamment par son plan de recyclage. Il invitait à la fois les pays développés et les pays en développement à rechercher les moyens d'accroître les apports financiers aux pays en développement, et le Ministre des affaires étrangères du Japon venait de proposer la création d'un groupe de sages indépendants et de haut niveau, avec l'appui des pays intéressés et des organisations internationales compétentes, pour étudier les moyens d'encourager ces transferts. Il fallait espérer que cette proposition serait bien accueillie et serait reprise dans le document final de la Conférence.

Condoléances

147. A sa 4^e séance, le 27 juillet 1987, la Commission a exprimé ses condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique après le décès prématuré de M. Malcolm Baldrige, secrétaire d'Etat au commerce des Etats-Unis d'Amérique.

B. — RAPPORT DE LA COMMISSION II

1. Introduction

148. A sa 205^e séance plénière, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé de créer une commission (Commission II) pour examiner le point 8 *b* de l'ordre du jour (Produits de base) et faire rapport à ce sujet.

149. A la même séance, la Conférence, après avoir décidé de déroger à l'article 65 du règlement intérieur, a élu M. Carlos Pérez del Castillo (Uruguay) à la présidence de la Commission II.

150. A sa 1^{re} séance, le 14 juillet 1987, la Commission II a élu M. M. Somol (Tchécoslovaquie) vice-président et M. Alfonso Tena García (Espagne) rapporteur.

151. Pendant la session, la Commission II a tenu huit séances, du 14 au 27 juillet 1987.

152. A sa 8^e séance (séance de clôture), la Commission a adopté son projet de rapport [TD(VII)/C.II/L.2]

et a autorisé le Rapporteur à y mettre la dernière main en vue de sa présentation à la conférence.

2. Examen du point 8 *b* de l'ordre du jour

PRODUITS DE BASE

153. La Commission était saisie des documents suivants, traitant de la question des produits de base³⁵ :

a) Le chapitre III (TD/328/Add.3 et Corr.1)³⁶ du rapport du secrétariat à la septième session de la Conférence (TD/328/Rev.1);

b) TD/329/Rev.1;

c) TD/330 et Corr.1 et 2;

d) TD/331;

³⁵ Voir également le paragraphe 136 ci-dessus.

³⁶ Voir la note 29.

- e) TD/333;
- f) TD/334;
- g) TD/335;
- h) TD/343.

154. A sa 1^{re} séance, le 14 juillet 1987, la Commission a commencé à examiner le point 8 b et a d'abord entendu les déclarations liminaires du Président de la Commission et du Secrétaire général adjoint de la CNUCED. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Ethiopie) a officiellement présenté la section relative aux produits de base des propositions convenues par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à sa sixième Réunion ministérielle, tenue à La Havane du 20 au 25 avril 1987 [TD(VII)/C.II/L.1]³⁷. Le représentant de l'*Albanie* a également fait une déclaration (TD/343) pour indiquer que sa délégation se dissociait de la position du *Groupe D* exposée dans le document TD/333.

155. Aux 2^e et 3^e séances, le 15 juillet 1987, des déclarations générales ont été faites par le porte-parole du *Groupe B* (Suisse), le porte-parole du *Groupe D* (Union des Républiques socialistes soviétiques), qui s'est référé à la section IV du document TD/333 exposant les vues de son groupe sur le point 8 b de l'ordre du jour, et par le représentant de la *Chine* qui a mentionné la section relative aux produits de base de l'exposé de position de son pays (TD/331). Des déclarations ont également été prononcées par le représentant du *Danemark*, au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, le représentant de la *Norvège*, au nom des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède), et le représentant du *Japon*.

156. A sa 3^e séance, la Commission a également approuvé une liste de questions à examiner [TD(VII)/C.II/CRP.2]. Elle a décidé d'étudier ces questions dans le cadre de réunions informelles, cela n'empêchant pas de tenir des séances plénières pour permettre aux délégations de faire des déclarations générales. La Commission a tenu six séances informelles, du 16 au 21 juillet 1987.

157. A la 4^e séance, le 16 juillet 1987, des déclarations générales ont été faites par les représentants de la *Pologne* et de la *Suisse*. A sa 5^e séance, le 17 juillet 1987, la Commission a entendu les représentants des *Etats-Unis d'Amérique*, du *Canada*, de l'*Australie*, de la *Nouvelle-Zélande* et de l'*Autriche*.

158. A la 6^e séance, le 21 juillet 1987, le représentant de la *Suisse* a présenté un document de travail au nom des Etats membres du *Groupe B* [TD(VII)/C.II/CRP.3]. Une déclaration a été faite par le représentant de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*.

159. A la 7^e séance, le 24 juillet 1987, le représentant de la *Norvège* a soumis un exposé au nom des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède) [TD(VII)/C.II/CRP.5], et le représentant du *Japon* a fait une déclaration.

160. A la 8^e séance, le 27 juillet 1987, des exposés ont été soumis par le représentant du *Danemark* au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres [TD(VII)/C.II/CRP.6], par les repré-

sentants des *Etats-Unis d'Amérique* [TD(VII)/C.II/CRP.8] et de l'*Australie* [TD(VII)/C.II/CRP.9]; et le représentant du *Japon* a présenté une proposition [TD(VII)/C.II/CRP.7]. Le Président a rendu compte des résultats de ses consultations informelles sur le texte relatif aux politiques et aux mesures qu'il avait soumis dans le document TD(VII)/C.II/CRP.4. Le *Président*, les porte-parole du *Groupe B*, du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* et du *Groupe D*, ainsi que le représentant de la *Chine*, ont fait des déclarations de clôture.

3. Décision de la Commission II

161. A sa 8^e séance (séance de clôture), le 27 juillet 1987, la Commission a décidé de transmettre au Groupe de contact du Président le texte soumis par le Président de la Commission dans le document TD(VII)/C.II/CRP.4. Elle a décidé en outre que les propositions soumises par le Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VII)/C.II/L.1] et le document de travail soumis par le Groupe B [TD(VII)/C.II/CRP.3] seraient joints en annexe au présent rapport. La Commission a décidé également d'appeler l'attention du Groupe de contact du Président sur la position du Groupe D sur les produits de base, présentée dans le document TD/333 et sur la position de la *Chine*, exposée dans le document TD/331. La Commission a pris note de l'intention du Président de transmettre au Président de la Conférence, sous sa propre responsabilité, les résultats des consultations informelles sur le texte du Président.

4. Appendices au rapport de la Commission II

APPENDICE I

Proposition de politiques et de mesures présentée par l'*Ethiopie* au nom des Etats membres du *Groupe des Soixante-Dix-Sept*^a
(TD(VII)/C.II/L.1)

PRODUITS DE BASE

[Pour le texte, voir ci-dessous, annexe V.B, deuxième partie, section II.]

APPENDICE II

Document de travail présenté par la *Suisse* au nom des Etats membres du *Groupe B*
(TD(VII)/C.II/CRP.3)

La Commission a une triple tâche :

- a) Procéder à une évaluation concrète de la situation qui règne sur les marchés des produits de base, de ses causes (les facteurs sous-jacents) et de son impact sur les producteurs et les consommateurs, et en particulier sur les pays en développement fortement tributaires des exportations de produits de base.
- b) Examiner, en même temps, les politiques et les mesures qu'il convient d'adopter aux niveaux national, régional, international et multilatéral pour faire face à cette situation et à ses conséquences.
- c) Définir des orientations appropriées pour les travaux futurs dans le cadre de la CNUCED.

A. — EVALUATION

Un examen objectif et réaliste de tous les facteurs agissant sur les marchés des produits de base facilitera une évaluation commune et la définition des orientations générales. Le *Groupe B* partage l'avis exprimé à plusieurs reprises par le *Groupe des Soixante-Dix-Sept* selon

³⁷ Reproduit dans la section II de la deuxième partie de l'annexe V.B du présent volume.

lequel on ne peut s'attendre à une entière convergence de vues sur tous les éléments d'une évaluation globale, mais cela ne devrait pas empêcher la Commission de parvenir à un accord sur un certain nombre d'éléments fondamentaux et sur leurs incidences sur les marchés des produits de base et sur le développement.

Les éléments ci-après devraient être pris en considération dans toute évaluation de la situation actuelle :

1. Faits et tendances

Les structures de la production, de la consommation et du commerce des produits de base ont subi des changements considérables ces dernières années, et cette évolution influe directement sur les prix.

La part des produits de base dans la production et le commerce mondiaux a suivi une tendance à la baisse. Au cours des 20 dernières années, celle des produits primaires autres que les combustibles dans les exportations mondiales totales est tombée de 30 % à moins de 17 %. Ce recul est dû non pas à un fléchissement de la demande en valeur absolue, mais essentiellement à une accélération de la croissance des échanges dans d'autres secteurs. Dans ces conditions, l'apparition de nouveaux producteurs et les progrès de la productivité ont dans l'ensemble intensifié la concurrence sur de nombreux marchés de produits de base saturés ou protégés. Les pays en développement, quant à eux, représentent maintenant près de la moitié de la consommation mondiale et leur part dans les importations totales de produits de base autres que les combustibles augmente régulièrement. Cette tendance notable met en relief l'importance de plus en plus grande de ces pays dans le commerce mondial des produits de base et les perspectives que peut offrir la revitalisation de leur développement.

La transformation locale des produits de base dans les pays en développement s'est intensifiée au cours des deux dernières décennies, de même que, plus récemment, celle de matières premières importées par un certain nombre d'entre eux. Cette tendance indique qu'un processus de diversification verticale et de développement économique est en cours, mais elle explique aussi en partie le recul du commerce des produits primaires.

Après deux décennies de relative stabilité des cours en dollars — malgré un effritement en termes réels qui aurait pu être le premier indice d'une tendance séculaire —, les prix des produits de base ont subi de très fortes fluctuations depuis le début des années 70. Les périodes de fermeté relative et de dépression étaient étroitement liées aux cycles accélérés de l'économie mondiale. Cette instabilité à court terme ayant coïncidé avec des cours moyens très élevés pendant toute la période des années 70, les agents économiques ont eu du mal à déceler les tendances foncières à long terme des marchés des produits de base.

Depuis le début des années 80, les prix réels des produits de base ont diminué, malgré le redressement des taux de croissance intervenu récemment au sein de l'économie mondiale, et ils sont tombés aux niveaux les plus bas enregistrés depuis des décennies. La situation dans les années 80 est donc à l'inverse de celle des années 70 : elle se caractérise par des cours moyens faibles et, pour certains produits, des fluctuations de moins en moins prononcées, un ralentissement de la croissance de la demande et une offre excédentaire. Le commerce mondial des produits de base autres que les combustibles n'a progressé que de 1,1 % dans la première moitié des années 80, contre 3,8 % dans les années 70. Le taux de croissance de la consommation mondiale a suivi une évolution semblable. Or, pour de nombreux produits de base, la production finale et les capacités de production mondiales n'ont pas été ajustées en conséquence.

Un examen plus détaillé du marché de chaque produit considéré séparément reste nécessaire pour compléter ces considérations très générales. Des différences frappantes apparaissent quand on étudie l'état du marché de larges groupes de produits : pour les métaux, par exemple, le fléchissement des taux de croissance de la consommation, la diminution des coûts et les capacités excédentaires ont très souvent déprimé les cours; dans le cas des produits agricoles, des améliorations structurelles de la productivité, les conditions météorologiques et des mesures de soutien se sont conjuguées pour favoriser une série de récoltes exceptionnelles dans les années 80 et ont contribué à une très forte accumulation de stocks, alors que l'accès au marché restait limité par diverses mesures ayant un effet de distorsion; ou encore, en ce qui concerne les boissons d'origine tropicale, les facteurs climatiques touchant un ou plusieurs grands producteurs semblent être encore un élément déterminant de la formation des prix. Il faudrait aussi tenir compte de l'incidence de l'instabilité des taux de change, des niveaux des taux d'intérêt et des politiques nationales de fixation des prix sur les différents marchés.

2. Les facteurs sous-jacents

L'un des traits marquants de l'évolution des cours des produits de base observée depuis le début des années 80 aura été leur relative insensibilité dans les phases de croissance modérée mais soutenue de l'économie mondiale. La détérioration du taux de change du dollar intervenue depuis la fin de 1985 ne s'est en effet assortie d'aucune hausse des cours exprimés dans cette monnaie avant le dernier semestre de 1986, et si le fléchissement des cours qui sont libellés dans d'autres monnaies a eu des effets stimulants sur la demande, ceux-ci se sont trouvés effacés par des augmentations de l'offre et une croissance relativement plus lente que dans les décennies précédentes. Toutes ces tendances portent préjudice à de nombreux pays en développement producteurs, dans la mesure où leurs gains de productivités sont restés limités. De plus, la charge que représente leur expansion démographique s'est, dans bien des cas, considérablement alourdie.

Ce schéma indique que les facteurs cycliques à assez long terme ainsi que les changements structurels ont largement supplanté les traditionnelles fluctuations de prix à court terme.

Parmi les facteurs cycliques à assez long terme qui ont joué, il faut mentionner tout particulièrement les effets retardés des cours en moyenne élevés des années 70, qui ont entraîné des investissements considérables dans le secteur des produits de base, à partir de prévisions qui ne tenaient pas suffisamment compte de certaines tendances importantes à long terme et qui ont donc fortement contribué à la situation actuelle de surcapacité, d'accumulation de stocks et d'excédents de l'offre. L'impact décalé de ce facteur cyclique à long terme qui a coïncidé avec une faiblesse conjoncturelle de la demande s'est trouvé considérablement renforcé par les conséquences de l'action de facteurs structurels qui tendaient à freiner le rythme de croissance de la consommation et à accroître l'offre, notamment :

a) Du côté de la demande

- Le fait que les entreprises n'ont cessé de se tourner vers des fabrications qui exigent proportionnellement à la fois moins de matières premières et moins d'énergie. Cette évolution s'est notablement accélérée au cours des années 70 et au début des années 80, sous la pression conjuguée des chocs pétroliers successifs, du niveau élevé des prix de la plupart des produits de base et des inquiétudes suscitées par les risques de pénuries et d'épuisement à long terme des ressources naturelles. En leur état actuel, les prix et l'offre peuvent, dans certains cas seulement et dans des proportions limitées, freiner passagèrement cette tendance, mais ils n'ont guère de chances de la renverser;
- Les progrès technologiques qui ont abouti au remplacement plus fréquent de certains produits de base par d'autres ou par des matières synthétiques, ainsi qu'à un essor des techniques de recyclage et de conservation des ressources;
- Une concentration plus accentuée de la croissance dans des secteurs qui ne consomment pas beaucoup de produits de base comme l'électronique, les télécommunications et les services;
- Des changements durables dans les goûts des consommateurs et les habitudes alimentaires des consommateurs;
- La stagnation de la croissance démographique dans les pays développés.

b) Du côté de l'offre

- Les progrès technologiques qui ont entraîné un accroissement de la productivité dans l'extraction et les premiers stades de la transformation des minéraux et des métaux;
- Des accroissements considérables de la production et des rendements agricoles et l'apparition de nouveaux producteurs et exportateurs qui étaient compétitifs.

Les effets d'affaiblissement des cours exercés par les facteurs cycliques et structurels mentionnés ci-dessus se sont trouvés exacerbés au cours de la dernière décennie par l'impact des politiques des pays développés et des pays en développement qui tendaient à accroître l'offre ou à réduire la demande. Les réalités de l'interdépendance et le principe de l'avantage comparatif n'ont pas suffisamment été pris en considération par les gouvernements : trop souvent, les décisions concernant les mesures destinées à encourager ou à protéger la production nationale ont été prises dans une perspective étroite et à court terme.

S'il est vrai que la situation actuelle touche tous les pays producteurs, elle a cependant des conséquences particulièrement graves pour les nombreux pays en développement qui sont, à des degrés divers, tributaires des recettes qu'ils tirent de l'exportation de produits primaires ou semi-transformés pour assurer le financement de leur développement. La faiblesse des marchés de produits de base a effectivement

joué au détriment de certains pays en développement, différemment, il est vrai, selon leur situation économique, la politique nationale par laquelle ils ont réagi et le degré de diversification de leur économie. L'impact réel du marasme de ces marchés sur les pays en développement doit se mesurer en chaque cas à l'évolution du pouvoir d'achat du revenu total qu'ils tirent de leurs exportations de produits manufacturés, de services et de produits de base par rapport à leurs importations totales, y compris de combustibles.

B. — POLITIQUES ET MESURES

La communauté internationale dans son ensemble a fortement intérêt à ce que les marchés de produits de base fonctionnent sans-à-coup. Ce souci devrait se traduire par une coopération accrue entre producteurs et consommateurs de chacun de ces produits.

L'interdépendance de plus en plus poussée entre pays et entre secteurs économiques implique aussi la nécessité d'efforts soutenus, aux niveaux national et international, pour revitaliser le processus de développement, en particulier dans le cas des pays en développement qui sont fortement tributaires de l'exportation d'un seul ou d'un petit nombre de produits de base.

Vu cette communauté d'intérêts, le Groupe B suggère que les discussions sur les politiques soient centrées sur deux perspectives : la perspective des marchés et la perspective du développement. Les points sur lesquels la coopération paraît avoir le plus de chances d'être fructueuse sont, selon lui :

1. Dans la perspective des marchés :

- L'intensification et le renforcement des consultations entre producteurs et consommateurs, ou, si nécessaire, l'organisation de telles consultations, les échanges d'information, l'amélioration et/ou la diffusion des statistiques et de toutes autres données pouvant contribuer à accroître la transparence de chacun des marchés de produits de base, compte tenu de l'expérience acquise à ce jour;
- L'amélioration du fonctionnement des accords de produit sans exclure la possibilité d'aucune forme novatrice de coopération que les producteurs et les consommateurs pourraient juger appropriée, conformément aux besoins et à la dynamique de chaque marché;
- Compte tenu des négociations d'Uruguay actuellement en cours, dont il y a lieu de se féliciter, et de la compétence du GATT, l'examen en commun des problèmes d'accès aux marchés auxquels se heurtent aujourd'hui les producteurs de produits de base et de produits primaires transformés : justification d'une amélioration des conditions d'accès aux marchés existants et aux marchés potentiels.

2. Dans la perspective du développement :

- L'étude de la combinaison appropriée de politiques et de mesures à arrêter aux niveaux national, régional et international pour intensifier la recherche-développement, les améliorations de la productivité et la commercialisation, démarche qui aiderait les pays à assurer leur développement grâce à une meilleure affectation des res-

sources fondée sur les principes de l'avantage comparatif et de l'ajustement structurel;

- La recherche des moyens de promouvoir une diversification verticale effective, en particulier par une expansion des activités locales de transformation, quand cela se justifie sur le plan économique, compte tenu du rôle important du secteur privé : définition possible de façons nouvelles et plus concrètes d'envisager le programme de travail de la CNUCED dans ce domaine;
- L'évaluation des politiques qu'il y a lieu de mener aux niveaux national, régional et international pour rendre moins vulnérables les pays en développement qui sont fortement tributaires des recettes tirées de l'exportation d'un petit nombre de produits de base en encourageant la diversification horizontale de leur économie, lorsque celle-ci s'y prête. La coopération internationale dans ce domaine serait renforcée si les pays en développement faisaient individuellement part de leur expérience. Les institutions financières internationales comme les autres organisations internationales compétentes devraient continuer à jouer un rôle actif sur ces questions;
- L'examen des besoins des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, en ce qui concerne la stabilisation des recettes d'exportation dans le cadre de la diversification ou de l'ajustement structurel, compte tenu des systèmes et mécanismes de compensation actuels, ainsi que des vues différentes sur la coopération internationale dans ce domaine en ce qui concerne la démarche à retenir — produit par produit ou balance des paiements.

Sur le plan général, les perspectives des marchés et du développement seront substantiellement améliorées par la réduction des déséquilibres macro-économiques et par la réalisation d'une croissance mondiale plus forte et durable. Conscients de leurs responsabilités communes, tous les Etats membres de la CNUCED devraient souscrire à cet objectif et en encourager la réalisation, comme l'ont fait les pays de l'OCDE dans le Communiqué de la récente réunion de son Conseil au niveau des ministres, ainsi que les pays qui ont participé au Sommet de Venise dans la Déclaration diffusée à cette occasion.

C. — PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CNUCED

- Les orientations générales des travaux futurs reposeront sur celles qui viennent d'être esquissées pour l'action des gouvernements. En outre, les domaines ou éléments laissés sans conclusion dans le processus d'évaluation pourraient, s'ils suscitent un intérêt général, être analysés plus à fond par le secrétariat de la CNUCED pour permettre des discussions plus poussées entre Etats membres, qui puissent déboucher sur une convergence de vues appelée à se refléter dans leurs lignes d'action.
- Des propositions concrètes concernant le programme de travail ont été et continueront d'être faites pendant les débats de la Commission : il faudrait les examiner avec l'attention voulue et se prononcer à leur sujet.

C. — RAPPORT DE LA COMMISSION III

1. Introduction

162. A sa 205^e séance, le 14 juillet 1987, la Conférence a décidé de constituer une commission (Commission III) chargée d'examiner le point 8 c de l'ordre du jour — Commerce international — et de faire rapport sur ce point.

163. A la même séance, la Conférence, après avoir décidé de suspendre l'application de l'article 65 du règlement intérieur, a élu M. Chak Mun See (Singapour) président de la Commission III.

164. A sa 1^{re} séance, le 15 juillet 1987, la Commission III a élu M. Lars Anell (Suède) vice-président et M. Stanislav Daskalov (Bulgarie) rapporteur.

165. Au cours de la session, la Commission III a tenu cinq séances officielles et un certain nombre de séances informelles, du 14 au 25 juillet 1987.

166. A sa 5^e séance (séance de clôture), le 25 juillet 1987, la Commission III a adopté son projet de rapport [TD(VII)/C.III/L.2] et a autorisé le Rapporteur à le compléter selon qu'il conviendrait pour présentation à la Conférence.

2. Examen du point 8 c de l'ordre du jour

COMMERCE INTERNATIONAL

167. La Commission était saisie des propositions et documents ci-après pour l'examen de ce point³⁹ :

a) Le chapitre IV (TD/328/Add.4)³⁹ du rapport du secrétariat de la CNUCED présenté à la Conférence à sa septième session;

b) L'avant-propos du Secrétaire général de la CNUCED au document TD/328/Rev.1 et le Résumé directif (TD/328/Rev.1/Add.1) du rapport du secrétariat;

c) TD/329/Rev.1;

d) TD/330 et Corr.1 et 2;

e) TD/331;

f) TD/333;

g) TD/334;

h) TD/335;

i) TD/341;

j) TD/343;

k) TD/B/1104/Rev.1, « Objectifs, principes directeurs et éléments d'un programme pour la promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents », note du secrétariat de la CNUCED.

168. A sa 1^{re} séance, le 14 juillet 1987, la Commission a commencé ses travaux sur le point 8 c en écoutant une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint de la CNUCED. Le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Inde) a présenté des propositions de politiques et de mesures pour examen par la Commission, tirées du document TD/330 et Corr.1 et 2, deuxième partie, section III : Commerce international [TD(VII)/C.III/L.1 et Corr.1].

169. A la 2^e séance de la Commission, le 15 juillet 1987, le porte-parole du Groupe B (République fédérale d'Allemagne), du Groupe D et de la Mongolie (Hongrie) et du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Inde) ont fait des déclarations qui ont été présentées à la Commission en tant que documents pour l'examen de ce point [TD(VII)/C.III/CRP.1, CRP.2 et CRP.3, respectivement], en plus des documents mentionnés plus haut au paragraphe 167. Les représentants de la Communauté économique européenne, de la Turquie et de la Chine ont également fait des déclarations.

170. A la 3^e séance de la Commission, le 16 juillet 1987, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ou organismes suivants : Japon; Albanie; Pologne; Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM); Suède, au nom des pays nordiques — Finlande, Norvège et Suède — [TD(VII)/C.III/CRP.6]; et Australie.

171. Les débats informels ont commencé le 16 juillet 1987. Il y a eu, en tout, cinq séances informelles et les représentants de 11 pays ont fait des déclarations en plus des porte-parole des groupes, du représentant de la Chine et du représentant de la Communauté économique européenne.

172. A la suite de consultations informelles, la Commission a décidé que ses débats porteraient plus particulièrement sur les quatre domaines ci-après :

1. Protectionnisme et aménagements de structure, accès aux marchés et politiques influant sur le commerce;
2. Questions concernant le système de commerce international;
3. Amélioration des perspectives commerciales des pays en développement : assistance technique; et cycle des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;
4. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

173. A sa 4^e séance, le 17 juillet 1987, la Commission a examiné la question des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Des déclarations ont été faites par le représentant du Soudan au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VII)/C.III/CRP.4] et par le représentant de la Bulgarie au nom des Etats membres du Groupe D [TD(VII)/C.III/CRP.5]. Le représentant de la Jamaïque a également fait une déclaration sur cette question. Une déclaration générale a été faite par le représentant de la Suisse.

174. A la 5^e séance informelle, le 22 juillet 1987, le porte-parole du Groupe B a présenté un document de travail [TD(VII)/C.III/CRP.7].

3. Décision de la Commission⁴⁰

175. A sa 5^e séance (séance de clôture), le 25 juillet 1987, la Commission a décidé de transmettre au Groupe de contact du Président, pour plus ample examen, le texte soumis par le Président sous sa propre responsabilité [TD(VII)/C.III/CRP.9 et Corr.1]. Il a été entendu que tous les documents relatifs au point 8 c de l'ordre du jour restaient en discussion et seraient donc présentés au Groupe de contact du Président.

Déclarations faites à propos du texte du Président

176. Le porte-parole du Groupe B (République fédérale d'Allemagne) a dit que son groupe estimait qu'un débat fructueux et constructif avait eu lieu à la Commission. A l'issue du débat et des échanges de vues informels qui avaient suivi, il y avait toujours de très grandes divergences d'opinions sur les questions dont la Commission était saisie. Il y avait toutefois certains domaines dans lesquels il existait des possibilités d'accord.

177. Le Groupe B avait beaucoup de difficultés concernant la structure et la teneur du texte soumis par le Président, mais il pensait néanmoins que ce texte pouvait servir de base de discussion. Le Groupe B avait été prêt à poursuivre l'examen du texte à la Commission et avait envisagé de faire des propositions précises à son sujet une fois que tous les groupes auraient exposé leur réaction en détail, de sorte qu'un texte mutuellement acceptable aurait pu être soumis au Président de la Conférence. Le Groupe B était toujours disposé à reprendre

³⁹ Voir également le paragraphe 136 ci-dessus.

³⁹ Voir la note 29.

⁴⁰ Voir également le paragraphe 184 ci-après.

la discussion. Mais d'autres ayant estimé ne pas être en mesure de poursuivre l'examen du texte dans le cadre de la Commission, un texte concerté n'avait pu être mis au point. Le texte du Président de la Commission serait maintenant transmis sous sa propre responsabilité au Président de la Conférence.

178. Le Groupe B croyait comprendre que le Président de la Conférence prendrait les dispositions appropriées, en consultation avec les groupes régionaux, pour que le texte soit examiné de manière plus approfondie, précisé et modifié. Le Groupe B demandait que ses propres vues et propositions, telles qu'elles étaient énoncées dans les documents TD(VII)/C.III/CRP.1 et CRP.7, soient transmises au Président en tant qu'annexes au rapport de la Commission et prises en considération lors des débats ultérieurs.

179. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Inde) a dit que son groupe se félicitait des efforts soutenus que le Président avait déployés pour faire avancer les négociations sur les questions de fond. Le Groupe aurait aimé que les négociations progressent à un rythme plus rapide, mais le travail devait maintenant être poursuivi au Groupe de contact du Président. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept prenait note avec satisfaction de la contribution apportée par le Président sous la forme du texte soumis sous sa responsabilité. Les propositions faites par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans le document TD(VII)/C.III/L.1 et Corr.1 resteraient en discussion. Elles méritaient d'être négociées avec soin et le Groupe attendait avec intérêt l'occasion de le faire.

180. Le porte-parole a demandé que le document TD(VII)/C.III/L.1 et Corr.1 ainsi que la déclaration qu'il avait faite au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept — document TD(VII)/C.III/CRP.3 — soient annexés au rapport de la Commission.

181. Le porte-parole du *Groupe D* (Hongrie) a dit que son groupe voyait dans le texte que le Président transmettrait au Groupe de contact sous sa propre responsabilité une contribution appréciable à partir de laquelle il serait possible d'approfondir les travaux sur les questions de commerce international. A propos de ce texte, le Groupe D souhaitait souligner deux points : premièrement, les sanctions économiques et commerciales qui ne s'appuyaient pas sur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne devraient pas être imposées pour des raisons politiques; deuxièmement, le régime commercial dans le secteur des textiles et du vêtement devrait être libéralisé par la suppression des restrictions discriminatoires appliquées aux exportations en provenance de tous les pays touchés. Le Groupe D espérait que des efforts conjoints et concertés, tenant compte des intérêts de tous les pays participants, permettraient de faire aboutir les discussions sur le commerce international.

182. Le représentant du Soudan, parlant au nom du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* sur la question du commerce Est-Sud, a demandé que la déclaration qu'il avait faite, figurant dans le document TD(VII)/C.III/CRP.4 et intitulée « Promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, eu égard en particulier aux intérêts

des pays en développement », soit annexée au rapport de la Commission.

183. Le représentant de la *Chine* a noté qu'au cours des quelques derniers jours un échange de vues avait eu lieu sur un large éventail de questions concernant le commerce. De multiples consultations avec les groupes et un travail acharné avaient permis au Président de la Commission d'établir un texte — document TD(VII)/C.III/CRP.9 et Corr.1 — pour présentation au Président de la Conférence et à son Groupe de contact. La délégation chinoise estimait que ce texte, dans son ensemble, rendait compte des préoccupations et des intérêts fondamentaux des différentes parties. Bien qu'elles n'aient pu aboutir par manque de temps et pour d'autres raisons, la délégation chinoise considérait que les discussions de la Commission avaient été utiles et auraient une influence positive sur les travaux du Président et du Groupe de contact. Elle espérait que le texte soumis par le Président de la Commission au Président de la Conférence permettrait d'approfondir considérablement les travaux de façon à obtenir un résultat positif au cours de la dernière phase de la Conférence. La délégation chinoise espérait également que le Président de la Conférence, lors des discussions au Groupe de contact, accorderait toute l'attention voulue à l'exposé de position de la République populaire de Chine figurant dans le document TD/331⁴¹ et au document interne établi par la délégation chinoise, intitulé « Elements of action on international trade », distribué le 21 juillet 1987.

184. La Commission a décidé que les documents TD(VII)/C.III/L.1 et Corr.1, et TD(VII)/C.III/CRP.1, CRP.3, CRP.4 et CRP.7 seraient annexés à son rapport, comme il avait été demandé par les intéressés.

185. Résumant les travaux effectués par la Commission au cours des deux dernières semaines, le *Président* a dit que la Commission avait eu de longues discussions sur les plus importantes questions concernant le commerce international dans le cadre qu'elle avait elle-même défini : a) protectionnisme et aménagements de structure, accès aux marchés et politiques influant sur le commerce; b) questions concernant le système de commerce international; c) amélioration des perspectives commerciales des pays en développement : assistance technique, et cycle des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay; et d) relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Il estimait qu'il y avait eu une certaine convergence de vues dans quelques domaines. Dans d'autres, malgré une appréciation commune des problèmes, les opinions différaient quant aux causes de ces problèmes et aux politiques à suivre. Enfin, les positions sur certaines questions divergeaient nettement.

186. Le Président a jugé que les discussions et les échanges de vues au cours des séances plénières, des réunions informelles et des réunions du bureau élargi ainsi que les discussions bilatérales avec les porte-parole des groupes et leurs collaborateurs avaient été extrêmement utiles dans la mesure où ils avaient permis de dégager un consensus sur un certain nombre de questions et conduit à une meilleure compréhension des positions de chacun sur d'autres questions. Il espérait que le texte qu'il avait établi à la lumière de ces discussions et échanges de vues

⁴¹ Voir l'annexe VI du présent volume.

serait une contribution utile à la poursuite des travaux de la Conférence dans le domaine du commerce international.

4. Appendices au rapport de la Commission III

APPENDICE I

Proposition relative aux politiques et aux mesures présentée par l'Inde au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept

[TD(VII)/C.III/L.1]

[Pour le texte, voir ci-dessous, annexe V.B, deuxième partie, section III.]

APPENDICE II

Déclaration du représentant de la République fédérale d'Allemagne au nom des Etats membres du Groupe B

[TD(VII)/C.III/CRP.1]

1. La septième session de la Conférence se tient à un moment à la fois primordial et opportun pour l'examen des questions et des problèmes relatifs au commerce international. Les difficultés économiques et les pressions protectionnistes auxquelles nous sommes actuellement confrontés sont durement ressenties et rendent plus nécessaire que jamais une action novatrice, coordonnée et efficace. Cette session de la Conférence devrait nous permettre d'analyser et d'examiner ces problèmes et nous aider à parvenir à un consensus sur ce que la communauté internationale et chacun d'entre nous pourraient faire pour contribuer à leur solution. Les consultations informelles ont été un point de départ utile pour l'analyse des problèmes. Dans un premier temps, nous tenons à souligner à nouveau quelques-uns des points qui nous semblent importants, eu égard aux discussions qui ont eu lieu. Nous précisons ensuite nos idées sur les conclusions qu'il conviendrait d'en tirer et sur ce que devrait être la contribution de la CNUCED dans les années à venir, compte tenu des propositions des autres groupes.

2. Permettez-moi de commencer par une analyse de l'environnement commercial international. La situation économique générale que nous connaissons dans le secteur du commerce international comporte des éléments d'opportunité, d'incertitude et de risque. La reprise économique qui avait commencé en 1983 marque le pas, et la plupart des prévisions récentes indiquent un ralentissement de la croissance économique, à environ 2,25 %. Dans le même temps, les pays développés continuent d'afficher des niveaux d'inflation relativement faibles. Pour ce qui est du commerce, la croissance des échanges mondiaux en 1987 devrait être légèrement inférieure à ce qu'elle a été en 1986.

3. Comme il a été souligné dans le chapitre I^{er} de la documentation établie par le secrétariat de la CNUCED, des facteurs tant externes qu'internes influent sur la croissance du commerce. Tous les pays progressent grâce à leurs propres efforts, mais il est évident que l'économie mondiale conditionne leur succès, sur lequel agissent divers facteurs extérieurs. L'instabilité des taux de change a créé des incertitudes pour les agents économiques. Le désalignement des monnaies dans les pays développés et dans les pays en développement a eu tendance à fausser les courants commerciaux. Les niveaux historiquement faibles des prix des produits de base ont aggravé les difficultés commerciales des pays exportateurs de ces produits. Le ralentissement de la croissance économique globale dans les années 80 a réduit le pouvoir d'achat de nombreux pays développés en produits exportés par leurs partenaires commerciaux. Les pays débiteurs ont dans certains cas eu recours à des politiques restrictives d'importation. A tous ces éléments s'est combinée une intensification généralisée des pressions et des mesures protectionnistes.

4. Les facteurs extérieurs n'expliquent cependant pas tout. Les politiques économiques intérieures ont fortement conditionné les résultats économiques, et plus grand était le poids économique d'un pays, plus fortes étaient les incidences, directes et indirectes, de ces politiques sur d'autres pays aussi. La mesure dans laquelle les pays ont effectivement pu s'adapter aux incidences de ces facteurs extérieurs dans l'économie mondiale, en particulier depuis 1973, a été déterminée par l'opportunité et la qualité des politiques intérieures engagées.

De plus, ces politiques ont également été en partie responsables de l'incidence de ces facteurs.

5. Les déséquilibres croissants du commerce mondial constituent un grave problème et les pays touchés devront envisager diverses modalités d'action et d'intervention : politique macro-économique, action sur les taux de change, réformes structurelles, politique commerciale. Il apparaît nécessaire d'améliorer l'environnement économique international par des décisions coordonnées et des mesures nationales appropriées. A la récente Réunion ministérielle de l'OCDE ainsi qu'au Sommet de Venise, les pays développés se sont déclarés déterminés à continuer d'appliquer, individuellement et collectivement, les engagements pris antérieurement en matière, notamment, de taux de change, d'ajustement structurel, de commerce, de dette et d'environnement, et à appliquer des arrangements renforcés de surveillance et de coordination multilatérales des politiques économiques.

6. De leur côté, de nombreux pays en développement n'ont pas hésité à adopter et à appliquer des politiques d'ajustement axées sur la croissance, malgré certains coûts sociaux, et n'ont pas ménagé leurs efforts en matière de mobilisation des ressources intérieures. Des résultats économiques sensiblement différents selon les pays et les régions en développement ont été enregistrés, comme il est indiqué de façon détaillée dans le chapitre 1^{er} de la documentation établie par le secrétariat de la CNUCED, et les écarts de taux de croissance ont été encore plus marqués.

7. Bien que la situation varie considérablement selon les pays et les régions en développement, nombre de pays ont obtenu des résultats commerciaux en forte progression et sont devenus d'importants partenaires commerciaux, comme exportateurs et comme importateurs. Le secteur des articles manufacturés a joué un rôle primordial dans l'expansion du commerce, et les exportations des pays en développement à cet égard ont été particulièrement dynamiques. Les structures commerciales varient sensiblement selon les pays, par exemple pour ce qui est de la part des produits de base et des articles manufacturés dans les exportations totales, ou du degré de concentration des exportations sur un plus ou moins grand nombre de produits. Il en va de même des politiques économiques qui ont été appliquées et de l'orientation (en matière d'exportations et d'importations) qu'elles ont imprimée au commerce extérieur. Les pays en développement qui sont devenus d'importants exportateurs ont également eu tendance à appliquer des politiques commerciales d'ouverture, à diversifier leurs exportations, et à laisser le secteur privé et les forces du marché jouer un rôle accru.

8. Abordons maintenant les principales difficultés que doivent affronter, dans le domaine commercial, tous les pays, développés et en développement. Ces difficultés, ou plutôt les solutions qu'elles exigent, sont les suivantes : nécessité d'un ajustement structurel approprié; nécessité d'enrayer et d'inverser le protectionnisme et d'éliminer tout ce qui fausse les échanges commerciaux; nécessité d'intensifier la libéralisation et l'expansion du commerce; et nécessité de réduire l'ampleur des déséquilibres extérieurs. Ces déséquilibres comportent le risque d'une aggravation des pressions protectionnistes, bien que leur résorption passe principalement par l'adoption de politiques macro-économiques appropriées.

9. L'une des principales tâches des gouvernements est d'enrayer et d'inverser le protectionnisme commercial et d'éliminer les éléments qui faussent le commerce, ce qui est d'autant plus important que l'on observe une tendance persistante à l'application de mesures commerciales restrictives, notamment de mesures bilatérales ou discriminatoires, en dehors du cadre et des principes du GATT, et une prolifération de pressions protectionnistes. Bien que, dans de nombreux cas, les gouvernements aient réussi à contenir ces pressions, dans certains pays, des mesures protectionnistes ont continué d'être adoptées. Les incidences de telles mesures sont certes variables, mais tous les pays devraient s'abstenir d'y recourir et contribuer à la réduction et à l'élimination des actuels obstacles au commerce. Cette question concerne tous les groupes de pays, développés et en développement, quel que soit leur système économique.

10. Face à ces difficultés, il est essentiel de reconnaître que les politiques commerciales et les politiques d'ajustement structurel sont liées. Il existe des relations étroites entre l'évolution de la politique commerciale et la promotion des changements structurels et de l'ajustement économique intérieur, car le protectionnisme résulte souvent du refus de s'adapter aux transformations structurelles. Une économie intérieure dynamique, harmonieuse est beaucoup moins sujette aux pressions protectionnistes qu'une économie marquée par diverses rigidités internes.

11. Les pays du Groupe B ont reconnu toute l'importance de l'ajustement structurel et s'efforcent de réduire, en favorisant un rôle accru des forces du marché, les distorsions et les rigidités qui aggravent les problèmes macro-économiques et retardent la croissance. Des aménagements de structure ont été réalisés dans divers secteurs industriels sensibles dans nos pays, non sans entraîner des coûts sociaux en une période de chômage élevé. Parce que l'ajustement structurel est un processus continu, des mesures appropriées continuent d'être nécessaires pour atténuer les contraintes macro-économiques et favoriser un fonctionnement plus efficace du mécanisme des prix, en tenant compte du rôle du secteur privé en la matière. Ces préoccupations économiques intéressent tous les pays et groupes de pays. Les ministres des pays de l'OCDE ont reconnu l'importance de ces politiques lors de leur réunion du mois de mai dernier, où ils ont entériné les conclusions d'un important rapport sur l'ajustement structurel et recommandé de réduire les subventions dans l'industrie, dans la mesure où elles sont une source de distorsions aux niveaux national et international.

12. Les aménagements de structure sont particulièrement nécessaires dans l'agriculture. Il a été largement reconnu qu'il existait de graves déséquilibres sur les marchés des principaux produits agricoles et que des politiques de soutien excessif avaient des effets préjudiciables. Ces problèmes sont ressentis par les pays développés et par les pays en développement, et les déséquilibres grandissants de l'offre et de la demande des principaux produits agricoles ont de graves conséquences pour tous les pays. Les pays développés se sont donc engagés lors des réunions de l'OCDE et de Venise à réaliser des réformes dans l'agriculture. Des dispositions sont actuellement prises au niveau national dans les pays de l'OCDE et des efforts sont également déployés et coordonnés au niveau multilatéral. Ces réformes contribueront pleinement au succès des négociations d'Uruguay, amorcées par la Déclaration de Punta del Este et auxquelles participent les pays développés et les pays en développement. Si de telles réformes dans les pays développés sont à cet égard essentielles, les pays en développement devront eux aussi revoir leurs propres politiques de façon que leur agriculture ait la capacité de réagir davantage aux signaux du marché. Les producteurs et les consommateurs doivent tenir compte des incidences de cette évolution lorsqu'ils évaluent la nécessité d'un ajustement structurel de leur économie.

13. Le secteur des services, qui a enregistré une croissance dynamique au cours des dernières années, peut apporter une contribution importante à l'ajustement structurel. Les services, autochtones ou importés selon le cas, peuvent contribuer au développement et à la croissance par une intensification de l'innovation et de l'efficacité, l'amélioration des possibilités d'emploi et l'accroissement des recettes en devises.

14. L'ajustement structurel est un exemple de l'interdépendance entre les questions commerciales et d'autres questions. Il est essentiel que la contribution de la politique commerciale au processus d'ajustement se traduise non par une contraction, mais par une expansion du commerce. Au fil des ans, un certain nombre de problèmes sont apparus dans le domaine commercial, principalement à cause de mesures prises en dehors des règles du GATT et de l'absence de règles dans certains secteurs, y compris des nouveaux secteurs tels que les services, les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle et les mesures en matière d'investissement liées au commerce. Les tentatives faites pour résoudre ces problèmes de façon unilatérale en faisant appel uniquement à la volonté politique des différentes parties contractantes ont dans l'ensemble été infructueuses. C'est pourquoi les pays développés et les pays en développement en sont venus à la conclusion que seule une solution négociée où chaque participant peut trouver son propre intérêt permettra d'inverser les tendances protectionnistes et d'accroître la capacité du système du GATT de répondre à l'évolution de l'environnement économique international.

15. Les négociations d'Uruguay constituent la meilleure occasion pour tous les participants d'affronter et de résoudre les principales difficultés commerciales que connaît la communauté internationale, notamment les pays les moins avancés. Ce cycle de négociations est le plus étendu à ce jour de par les domaines visés et il offre la plus large approche possible de la question des droits de douane et des mesures non tarifaires ainsi que de l'examen et du renforcement de l'efficacité générale et du pouvoir de décision global du GATT en tant qu'institution. Il est important de conserver aux négociations commerciales multilatérales la dimension voulue si l'on veut qu'elles aboutissent et nous ne devons pas, à la CNUCED, avancer des propositions risquant de nous détourner des négociations d'Uruguay, lancées conjointement par les pays développés et les pays en développement. Les débats au sein de cette commission devraient plutôt contribuer à la dynamique de ces négociations.

16. Les pays développés reconnaissent la nécessité de garantir et d'élargir l'accès aux marchés en faveur des pays en développement, ce qui, avec l'élimination d'autres problèmes commerciaux, aurait une incidence positive sensible sur tout un ensemble de questions, dont la dette, qui contribue à l'instabilité de l'économie internationale. Les négociations d'Uruguay sont l'instrument le mieux adapté pour atteindre ces objectifs et tous les participants peuvent escompter en bénéficier, de la même façon que tous devraient y prendre part. Les pays en développement, en particulier ceux qui tiennent déjà un certain rang dans le commerce mondial, y gagneront d'autant plus qu'ils contribueront au processus en acceptant des obligations contractuelles plus étendues et en respectant davantage encore les disciplines commerciales multilatérales. Le système commercial offre aux pays qui y accroissent leur participation un certain nombre d'avantages — stabilité et prévisibilité, transparence, non-discrimination et protection des intérêts nationaux — sans oublier, ce qui est également important, que ces pays contribueraient ainsi, à la mesure de leur niveau de développement économique, à l'amélioration du fonctionnement et à une plus grande viabilité du système dans son ensemble, et donc à en répartir les avantages auprès d'autres pays moins développés et à accélérer leur rythme de développement. Le Groupe B rappelle également à cet égard l'engagement spécifique contenu dans la Déclaration de Punta del Este concernant les pays les moins avancés et la nécessité d'accroître leurs débouchés commerciaux.

17. Le commerce Sud-Sud devrait figurer au programme des négociations d'Uruguay. Des tendances récentes ont montré que son dynamisme et son importance croissante pouvaient contribuer à une expansion des possibilités offertes par le système commercial aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés.

18. Les négociations d'Uruguay donnent aux participants les moyens de s'opposer aux pressions protectionnistes intérieures en s'acquittant des engagements de *statu quo* et de démantèlement qu'ils ont contractés. Tous les pays ont intérêt à ce que les négociations d'Uruguay soient couronnées de succès, puisqu'elles visent à étendre les avantages économiques de la libéralisation des échanges et à accroître l'efficacité des structures de production à l'échelle mondiale.

19. Le commerce Est-Sud, étant donné son faible niveau actuel, offre des possibilités d'expansion appréciables, en particulier du point de vue des pays en développement, et surtout si les réformes que de nombreux pays à économie planifiée se proposent d'apporter à leurs systèmes de commerce extérieur sont appliquées. La CNUCED est particulièrement bien placée pour réaliser un examen approfondi de l'évolution des relations commerciales Est-Sud, et le Groupe B regrette que la question n'ait pas suffisamment retenu l'attention dans le passé. L'une des principales difficultés à cet égard est le manque de statistiques détaillées, fiables et précises concernant le volume, la composition et l'origine des courants commerciaux Est-Sud, ce qui contrarie nos efforts pour aboutir à des conclusions valables.

20. La CNUCED peut apporter une contribution notable dans les domaines du commerce et du protectionnisme et des aménagements de structure en ce qu'ils touchent au développement. Ses travaux peuvent être une source d'encouragement pour les décideurs dans les pays développés et les pays en développement, et promouvoir un consensus en faveur des efforts visant à promouvoir les perspectives de développement. Il faut pour cela procéder à une analyse approfondie de la contribution potentielle de la CNUCED dans le domaine du commerce, ainsi que de son programme de travail, et notamment analyser de façon rigoureuse les questions pertinentes à l'aide d'une documentation objective et équilibrée établie par le secrétariat de la CNUCED. Comme je l'ai dit au début, nous reviendrons sur ces questions à la lumière de nos débats à la Commission.

APPENDICE III

Déclaration du représentant de l'Inde au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VII)/C.III/CRP.3]

1. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept au sujet du point 8 c de l'ordre du jour de la Conférence (Commerce international) ont déjà été présentées à la quinzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement le 18 mai 1987. Nous pensons que tous les intéressés ont eu la possibilité de les examiner. La raison d'être des propositions a déjà été expliquée en détail dans la première partie, « Evaluation », du document TD/330⁴² et également au

⁴² Voir l'annexe V du présent volume.

cours des consultations informelles sur l'évaluation qui ont précédé la Conférence.

2. Les propositions concernant le commerce international sont contenues dans la section III de la deuxième partie du document TD/330. Je saisis cette occasion pour les présenter au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour examen par la Commission. Elles portent sur les politiques et mesures à adopter dans les domaines spécifiques suivants :

- A. Système commercial international;
- B. Protectionnisme et aménagements de structure;
- C. Accès aux marchés;
- D. Rôle de la CNUCED par rapport aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;
- E. Services;
- F. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

3. Nous attendons avec intérêt d'engager des négociations intensives et sincères sur chacune de ces propositions dans les jours à venir, de sorte que la Commission puisse soumettre ses recommandations et propositions concrètes au Président de la Conférence avant le 24 juillet 1987.

4. Compte tenu de cette date limite, je voudrais soumettre la proposition suivante pour l'organisation des travaux de la Commission :

- a) Les 23 et 24 juillet seraient réservés à la mise au point définitive du rapport et à son adoption;
- b) Quatre jours ouvrables de la première semaine et trois de la deuxième semaine seraient consacrés aux travaux de fond. Il y aurait six séances pour chacune des Commissions;
- c) La première séance pourrait être consacrée à la présentation des propositions et à l'adoption du plan de travail de la Commission;
- d) Le plan de travail suivant est proposé pour adoption :

Séance

- I. Introduction.
- II. A) Système commercial international.
- III. B) Protectionnisme et aménagements de structure.
- IV. C) Accès aux marchés.
- V. D) et E) Rôle de la CNUCED par rapport aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et services.
- VI. F) Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

APPENDICE IV

Promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, eu égard en particulier aux intérêts des pays en développement

Déclaration du représentant du Soudan au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept

[TD(VII)/C.III/CRP.4]

1. Entre 1983 et 1986, la part aussi bien des pays en développement que des pays socialistes dans le commerce mondial a diminué. Les échanges Est-Sud sont restés stationnaires et la part des pays en développement dans le commerce global des pays socialistes a reculé pendant la période considérée, malgré tous les efforts faits aux niveaux bilatéral, régional et international. La détérioration de l'environnement international a eu des incidences défavorables sur ces relations, de sorte que les possibilités que les partenaires pouvaient s'offrir mutuellement n'ont pas été pleinement exploitées.

2. Pendant l'intervalle entre les deux sessions de la Conférence, la composition du commerce Est-Sud n'a pratiquement pas changé et la répartition géographique est restée limitée. Quelques nouveaux venus ont élargi la base juridique et le cadre institutionnel du commerce Est-Sud, mais la majeure partie des échanges ont continué de se faire entre partenaires traditionnels. En outre, en raison de la pénurie de liquidité, la période a aussi été marquée par une contraction du commerce financé en monnaies fortes et par une progression des échanges compensés.

3. Bien que la plupart des dispositions des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil aient été mises en œuvre avec une très grande détermination, elles n'ont pas suffi pour relever les défis des années 80. En conséquence, le Groupe des Soixante-Dix-Sept estime que la session en cours de la Conférence offre aux Etats membres l'occasion de définir une action concertée et convergente en vue de renforcer les relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Ces relations ont un rôle considérable à jouer dans la revitalisation du développement et dans la reprise de la croissance et c'est à la CNUCED qu'il appartient de les intensifier en tant qu'organisation internationale unique dans laquelle toutes les questions touchant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents peuvent être examinées.

4. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est très encouragé par les propositions faites à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED et par celles que le Secrétaire général adjoint a présentées à la Commission dans son exposé liminaire. A cet égard, il réaffirme sa position antérieure sur la nécessité d'élaborer un programme concret contenant un ensemble de principes directeurs propres à favoriser la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes différents. Ce programme devrait contribuer à créer un environnement international favorable dans lequel le commerce entre pays à systèmes différents pourrait progresser à un rythme stable et raisonnable dans un cadre prévisible, tout en respectant les règles et principes reconnus du commerce international. En fait, dans sa décision 321 (XXXI) du 27 septembre 1985, le Conseil a invité le Secrétaire général de la CNUCED à élaborer des propositions en vue de promouvoir encore la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. La version révisée de ces propositions qui ont été examinées de manière approfondie à la première partie de la trente-troisième session du Conseil et parachevées par un Groupe spécial d'experts réuni en janvier 1978, figure dans le document TD/B/I104/Rev.1. De l'avis du Groupe des Soixante-Dix-Sept, ce document ainsi que les dispositions approuvées du texte annexé à la décision 145 (VI) de la Conférence devraient servir de point de départ pour l'élaboration d'un tel programme. Le programme qui serait adopté devrait toutefois reprendre les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept telles qu'elles sont énoncées dans la section III F de la deuxième partie du document TD/330. Elles visent notamment à prier les pays socialistes de contribuer aux efforts engagés par les pays en développement pour diversifier et intensifier leur commerce; d'accroître la part de leurs importations, notamment d'articles manufacturés, en provenance des pays en développement; d'améliorer encore leurs schémas de préférences; d'améliorer les modalités et les conditions des crédits octroyés aux pays en développement; d'augmenter leur assistance économique; d'accroître la proportion de devises convertibles dans les ressources dégagées pour financer les projets des pays en développement; et de mettre au point un mécanisme de paiements souple et efficace pour le règlement des transactions commerciales. Dans tous ces domaines, il faudrait tenir compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés.

5. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tient aussi à répéter qu'à son avis le Secrétaire général de la CNUCED devrait procéder aux consultations nécessaires avec les gouvernements intéressés pour engager des négociations en vue de renforcer davantage la coopération commerciale et économique Est-Sud et rendre compte de l'avancement de ces consultations au Conseil du commerce et du développement à sa session de mars 1989.

6. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept souhaite par ailleurs réaffirmer le rôle majeur de l'assistance technique et des activités consultatives de la CNUCED dans ce domaine pour promouvoir les relations commerciales avec les pays socialistes d'Europe orientale et il propose d'intensifier le programme opérationnel actuel de la CNUCED pour la promotion du commerce Est-Sud. A cet égard, le Groupe des Soixante-Dix-Sept prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de fournir les fonds nécessaires pour ces activités.

7. Les événements qui se sont produits ces dernières années ont montré qu'aucun courant d'échange ne pouvait être considéré isolément. Toute expansion ou contraction dans un secteur quelconque du commerce international influe aussi sur les autres secteurs. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept souhaite en conséquence appuyer la proposition faite au paragraphe 93 du rapport du Secrétaire général et demande que la Conférence charge le Secrétaire général d'établir un rapport analytique sur l'interdépendance de tous les courants commerciaux internationaux, notamment des échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, et sur ses incidences au niveau des politiques générales.

8. Un élément encourageant pour l'avenir de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents est la restructuration des activités économiques et les réformes actuellement envisagées dans les pays socialistes. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept pense que cela devrait ouvrir de nouveaux horizons pour l'expansion des relations commerciales et économiques Est-Sud.

APPENDICE V

Document de travail présenté par la République fédérale d'Allemagne au nom des États membres du Groupe B [TD(VII)/C.III/CRP.7]

La Commission a une triple tâche qui consiste à :

- A. Procéder à une évaluation concrète de la situation en matière de commerce international;
- B. Examiner, en même temps, les politiques et les mesures qu'il convient d'adopter aux niveaux national, régional, international et multilatéral pour faire face à cette situation et à ses conséquences;
- C. Définir des orientations appropriées pour les travaux futurs dans le cadre de la CNUCED.

Le Groupe B a contribué à l'évaluation de la situation en matière de commerce international dans la déclaration liminaire qu'il a faite à la Commission III le 15 juillet [TD(VII)/C.III/CRP.1]⁴³ et ultérieurement dans les débats qui ont eu lieu de manière informelle. Le présent document a un triple objet : compléter ces contributions antérieures en mettant en lumière des éléments qui devraient être pris en considération dans une évaluation de la situation actuelle; proposer des conclusions dans des domaines où il pourrait y avoir des possibilités d'accord; et présenter un programme pour les travaux futurs de la CNUCED.

Certaines des idées présentées s'inspirent de la Déclaration ministérielle de l'OCDE du 13 mai 1987 qui a été distribuée en tant que document de la Conférence (TD/334)⁴⁴. Dans un souci de brièveté il n'est pas question de répéter tout ce qui est dit dans cette déclaration qui reste néanmoins la base sur laquelle reposent les idées exposées ci-après.

I. — EVALUATION GLOBALE

1. Le commerce international offre, à travers la concurrence, un moyen puissant de promouvoir l'efficacité économique et la croissance. Les mesures qui entravent ou faussent le fonctionnement des marchés internationaux tendent à compromettre l'ajustement structurel, à préserver des structures économiques périmées, à léser les intérêts des consommateurs, à affaiblir les incitations à investir de manière rentable et, partant, à faire obstacle à la croissance économique. Il est donc d'une importance capitale de renverser les tendances récentes à l'adoption de mesures commerciales restrictives, notamment celles qui ont un caractère bilatéral ou discriminatoire, et d'agir avec détermination pour renforcer et élargir le système commercial multilatéral ouvert.

2. Il faut aborder de manière cohérente les difficultés que tous les pays rencontrent dans le domaine commercial et qui exigent notamment les mesures suivantes : libéraliser et accroître encore le commerce pour faciliter la croissance et le développement économiques; enrayer et refouler le protectionnisme et éliminer tout ce qui fausse le commerce; procéder aux aménagements de structure appropriés et encourager une plus large participation des pays en développement au système commercial multilatéral.

3. Les négociations d'Uruguay offrent à tous les participants les meilleures chances de s'attaquer et de trouver une solution aux principaux problèmes que le commerce pose à la communauté internationale et sont une occasion unique de créer un environnement plus satisfaisant pour les échanges dans les années 90 et au-delà. Ces négociations sont les plus vastes qui aient jamais été engagées et elles permettent d'aborder sous l'angle le plus large possible la question des droits de douane et des mesures non tarifaires ainsi que l'examen et le renforcement de l'efficacité d'ensemble et du pouvoir de décision global du GATT en tant qu'institution.

4. Ces dernières années, l'interdépendance du commerce et de l'environnement économique général, d'une part, et de la politique commerciale et des autres politiques économiques intérieures, d'autre part, a été de plus en plus reconnue. Au niveau national, les gouvernements ne se sont pas suffisamment préoccupés par le passé de l'interface des politiques macroéconomiques et microéconomiques pour promouvoir un ajustement structurel positif. Les stratégies macroéconomiques doivent être coordonnées avec les mesures microéconomiques qui sont prises pour atténuer les pressions exercées par l'ajustement sur des secteurs ou des entreprises. Les décideurs doivent rompre le cercle vicieux de l'instabilité macroéconomique et de la rigidité microéconomique qui maintient le *statu quo* par le biais de mesures protectionnistes dont on s'apercevra à la longue qu'elles vont à l'encontre du but recherché. Pour tous les pays, il s'agit de se doter de la capacité de réagir rapidement et efficacement au changement technologique et de tirer profit des possibilités nouvelles et de plus en plus nombreuses offertes par le système commercial. Cette capacité peut être renforcée en faisant une plus large place au secteur privé et en laissant davantage jouer les forces du marché.

5. L'ajustement structurel est par définition un processus continu qui est engagé dans tous les pays. Les rôles respectifs des pouvoirs publics et des agents économiques peuvent varier d'un pays à l'autre, mais le choix de politiques intérieures appropriées, compte tenu des diverses préoccupations nationales, est essentiel pour faciliter l'ajustement structurel. Il est largement reconnu que c'est en adoptant en temps voulu des politiques intérieures adéquates que les pays ont pu plus ou moins déterminer les possibilités qu'ils avaient de s'adapter aux conséquences de ces facteurs extérieurs sur l'économie mondiale. La façon dont les différents pays ont réagi à l'environnement international diffère pour plusieurs raisons, mais l'adoption d'approches orientées vers l'extérieur en réaction à l'évolution de l'économie internationale a nettement contribué à la croissance économique et à l'expansion des débouchés.

II. — CONCLUSIONS

6. Nous reconnaissons le rôle critique du cycle des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui inclut l'engagement, par tous les participants, de mettre fin au protectionnisme et de faire à cet égard machine arrière en appliquant les dispositions relatives au *statu quo* et au démantèlement des obstacles, ainsi que d'œuvrer pour une plus grande libéralisation du commerce et pour le renforcement et l'amélioration du système commercial multilatéral ouvert. La participation active des gouvernements que ces négociations concernent sera nécessaire pour réaliser des progrès rapides, soutenus et importants vers des résultats globaux équilibrés qui soient profitables à la fois aux pays en développement et aux pays développés.

7. Il est reconnu que les pays en développement ont besoin de débouchés plus sûrs et plus larges pour leurs exportations. Les pays en développement, en particulier ceux dont la participation au commerce mondial est déjà importante, en retireront de plus grands avantages dans la mesure où ils accepteront des obligations contractuelles accrues et respecteront mieux les disciplines commerciales multilatérales.

8. Les différences de plus en plus nettes qui apparaissent sur le plan de la croissance économique et du développement entre les divers pays en développement sont une source à la fois d'espoir et de préoccupation. La situation des pays les moins avancés doit retenir particulièrement l'attention. Il conviendrait que tous les autres pays s'efforcent de faciliter le commerce des pays les moins avancés afin d'améliorer leurs perspectives de développement.

9. La promotion des aménagements et ajustements de structure a un rôle crucial à jouer dans la revitalisation de la production et du commerce mondiaux. Il est nécessaire d'améliorer l'environnement économique international par des décisions coordonnées de politique générale et des mesures nationales appropriées. Un environnement économique international raisonnablement stable a une grande importance pour le maintien du système commercial multilatéral ouvert et aussi pour l'adaptation à l'évolution structurelle, en temps opportun, en fonction des changements intervenant dans l'avantage comparatif.

10. Les graves déséquilibres qui existent sur les marchés des principaux produits agricoles et les effets de distorsion provoqués par des politiques de soutien excessives mettent en lumière la nécessité urgente de procéder à une réforme concertée, dans le domaine de l'agriculture, d'une manière équilibrée et progressive. Les réformes de la politique agricole attribuant un plus grand rôle aux signaux du marché contribueront au succès des négociations d'Uruguay, qui visent à élargir l'accès aux marchés, à améliorer le climat de concurrence par une dis-

⁴³ Appendice II du rapport de la Commission III.

⁴⁴ Voir l'annexe VI du présent volume.

cipline plus rigoureuse et à réduire les obstacles commerciaux dans le secteur de l'agriculture.

11. Il est possible d'améliorer la façon dont les autorités nationales évaluent les mesures qui ont des répercussions sur la structure de la production et du commerce. Dans tous les pays, l'action des pouvoirs publics dans ce domaine devrait être plus transparente. Il conviendrait de définir clairement les mesures qui ont des incidences sur le commerce et de les appliquer d'une manière transparente et prévisible.

12. De nombreux pays attachent de l'importance au maintien du système généralisé de préférences. La contribution de ces schémas au développement est reconnue.

13. L'importance croissante du commerce Sud-Sud peut également contribuer à l'expansion des possibilités qui s'offrent aux pays en développement dans le cadre du système commercial multilatéral.

14. Il est nécessaire de promouvoir un environnement favorable à l'investissement privé et à la coopération industrielle, en vue d'accroître le potentiel d'exportation des pays en développement. Il est nécessaire aussi de promouvoir plus efficacement le commerce des pays en développement grâce à des programmes bilatéraux ou multilatéraux améliorés, notamment par l'intermédiaire du Centre du commerce international CNUCED/GATT.

15. La CNUCED pourrait contribuer sensiblement à éclairer davantage les gouvernements et leurs experts et à faciliter la réalisation d'un consensus en faveur des efforts visant à améliorer les perspectives de développement, grâce à ses programmes d'assistance technique et à ses travaux analytiques.

III. — PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CNUCED

16. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux concernant le protectionnisme et les aménagements de structure dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et le secteur des services, dans le cadre de son mandat actuel, mais en améliorant encore la qualité de ses analyses et en y prenant en considération les groupes régionaux d'une manière plus large et plus équilibrée.

17. En effectuant ses travaux sur le protectionnisme et les aménagements de structure, la CNUCED devrait entreprendre une analyse des principaux éléments et effets des politiques d'ajustement structurel, y compris des politiques commerciales, en accordant une attention particulière :

- Au rôle qu'un mécanisme des prix et des marchés fonctionnant efficacement peut jouer dans la mise en place de structures productives rationnelles dans toute une gamme de pays en développement;
- Au rôle que le secteur privé peut jouer dans l'amélioration de l'efficacité économique et l'accroissement de la production;
- Au rôle d'un climat favorable aux investissements;
- Au rôle de l'évolution technologique.

18. La CNUCED devrait procéder à une analyse spécifique des problèmes de politique générale rencontrés par les pays en développement en matière de commerce intérieur, dans le contexte également de l'évolution structurelle et du développement, en tenant compte de la diversité croissante de leurs situations, de leurs intérêts et des résultats obtenus par eux ces dernières années, ainsi que de l'importance qu'il y a à simplifier la législation commerciale nationale et à la rendre plus transparente.

19. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat actuel, en vue d'examiner de plus près le rôle des services dans le processus de développement.

20. La CNUCED devrait effectuer d'autres travaux analytiques concernant l'évolution du commerce Est-Sud, notamment en ce qui concerne sa structure par produits, ainsi qu'une analyse des différents rôles joués dans ce commerce par divers pays en développement.

21. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux concernant la Base de données sur les mesures non tarifaires en vue de l'améliorer et :

- De résoudre les problèmes de méthodologie et de définitions et d'accroître, pour ce qui est des pays et des régions, la couverture des données concernant les mesures identifiées;
- D'améliorer et de développer les données concernant les courants d'échanges Est-Sud, en prenant en considération un plus grand nombre de produits dans le cas des divers pays socialistes d'Europe orientale;
- D'œuvrer en vue de la convocation d'une deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts de la Base de données de la CNUCED, après amélioration des travaux de fond du secrétariat et préparation appropriée en vue de cette réunion;
- De mettre la Base de données à la disposition des gouvernements membres.

22. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre et développer encore ses efforts d'assistance technique en faveur des pays en développement, eu égard en particulier aux besoins des pays les moins avancés, dans les domaines suivants :

- i) A propos des négociations d'Uruguay, le secrétariat de la CNUCED devrait, en consultation avec d'autres organisations internationales, fournir une assistance analytique et technique aux pays en développement, sur demande, au sujet des aspects techniques des négociations afin de les aider à y participer d'une manière plus efficace;
- ii) Dans le contexte du système généralisé de préférences, le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre son projet d'assistance technique et préparer une brochure décrivant ces activités au profit des Etats membres;
- iii) Dans le contexte du système global de préférences commerciales, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer d'accorder une assistance complémentaire aux pays en développement pour la préparation et le déroulement des négociations relatives au système global;
- iv) S'agissant des pratiques commerciales restrictives, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à mettre au point leur législation nationale dans ce domaine;
- v) En ce qui concerne le commerce Est-Sud, le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ses efforts d'assistance technique au moyen de contributions volontaires fournies par les pays socialistes;
- vi) A propos des services, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer à fournir, sur demande, une assistance technique pour l'exécution d'études nationales sur les services dans les pays en développement, études qui devraient être mises dès leur achèvement à la disposition de tous les membres de la CNUCED.

23. Le secrétariat de la CNUCED devrait tenir les Etats membres au courant des progrès et des activités des projets d'assistance technique et il conviendrait de l'inviter à en rendre compte en détail chaque année à la session de printemps du Conseil du commerce et du développement. Le rapport ainsi présenté devrait favoriser la transparence, aider les gouvernements membres à fixer des priorités et assurer une répartition géographique adéquate de ces projets.

D. — RAPPORT DE LA COMMISSION IV

1. Introduction

187. A sa 205^e séance plénière, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé de constituer une commission (Commission IV) pour examiner le point 8 d de l'ordre du jour — Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour

les années 80 en faveur des pays les moins avancés — et faire rapport à son sujet.

188. A la même séance, la Conférence, après avoir décidé de déroger aux dispositions de l'article 65 du règlement intérieur, a élu M. M. Huslid (Norvège), président de la Commission IV.

189. A sa 1^{re} séance, le 15 juillet 1987, la Commission IV a élu M. M. W. Namfua (République-Unie de Tanzanie) vice-président et M. Wang Baoliu (Chine) rapporteur.

190. Au cours de la session, la Commission IV a tenu quatre séances, du 15 au 27 juillet 1987, ainsi que plusieurs réunions informelles.

191. A sa 4^e séance (séance de clôture), le 27 juillet 1987, la Commission a adopté son projet de rapport [TD(VII)/C.IV/L.2] et a autorisé le Rapporteur à le compléter, selon qu'il conviendrait, pour présentation à la Conférence.

2. Examen du point 8 d de l'ordre du jour

PROBLÈMES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, EU ÉGARD AU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNÉES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

192. La Commission était saisie des documents ci-après, dans la mesure où ils concernaient les problèmes des pays les moins avancés⁴⁵ :

- a) TD/328/Rev.1;
- b) Le chapitre V (TD/328/Add.5 et Corr.1)⁴⁶ du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/328/Rev.1);
- c) TD/329/Rev.1;
- d) TD/330 et Corr.1 et 2;
- e) TD/331;
- f) TD/333;
- g) TD/334;
- h) TD/335;
- i) TD/343;
- j) La résolution TD(VII)/Misc.1 adoptée par la CESAP à sa quarante-troisième session (avril 1987).

193. A sa 1^{re} séance, le 15 juillet 1987, la Commission a commencé l'examen du point 8 d par une déclaration d'ouverture du *Président*. Le *Secrétaire général adjoint de la CNUCED* a fait une déclaration liminaire. Des déclarations générales ont été faites sur ce point par le *ministre norvégien de la coopération pour le développement*, par les porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Bangladesh), du *Groupe B* (Pays-Bas) et du *Groupe D* (République démocratique allemande), par le *représentant de la Chine* et par celui du *Danemark* au nom de la *Communauté économique européenne et de ses Etats membres* [TD(VII)/C.IV/CRP.5]. En particulier, le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* a évoqué les propositions faites par celui-ci dans le document TD/330⁴⁷, celui du *Groupe B*, les propositions de son groupe contenues dans le document TD/334⁴⁸, et celui du *Groupe D*, les propositions de ce groupe diffusées sous la cote TD/333⁴⁹. Le représentant de la Chine s'est référé aux propositions de son pays figurant dans le document TD/331⁵⁰.

⁴⁵ Voir le paragraphe 136 ci-dessus.

⁴⁶ Voir la note 29 ci-dessus.

⁴⁷ Voir l'annexe V du présent volume.

⁴⁸ Voir l'annexe VI du présent volume.

⁴⁹ *Idem*.

⁵⁰ *Idem*.

194. A la 2^e séance, le 16 juillet 1987, des déclarations générales sur ce point ont été faites par les représentants du *Congo*, de la *Finlande*, d'*Israël*, de l'*Italie*, du *Japon*, de la *République-Unie de Tanzanie*, de la *Suède*, de la *Suisse*, de la *Turquie* et de l'*Union des Républiques socialistes soviétiques*. Le représentant du *Programme des Nations Unies pour le développement* a aussi fait une déclaration.

195. A la même séance, la Commission a décidé de constituer un groupe de contact du *Président* pour examiner en détail le point 8 d de l'ordre du jour.

196. A la 3^e séance, le 17 juillet 1987, des déclarations générales sur la question ont été faites par les représentants de la *Bulgarie*, du *Canada*, de l'*Espagne*, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Portugal*.

197. A la même séance, le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (Bangladesh) a présenté le document intitulé « Proposition concernant les politiques et les mesures présentée par le Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept » [TD(VII)/C.IV/L.1], ainsi qu'un document intitulé « Déclaration du représentant du Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept » [TD(VII)/C.IV/CRP.1].

198. Le porte-parole du *Groupe D* a présenté un document intitulé « Déclaration faite par le représentant de la République démocratique allemande au nom des Etats membres du Groupe D » [TD(VII)/C.IV/CRP.2/Rev.1].

199. Le porte-parole du *Groupe B* a présenté un document intitulé « Déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom des Etats membres du Groupe B » [TD(VII)/C.IV/CRP.3].

200. Le représentant de la *Chine* a appelé l'attention sur la section IV de l'« Exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence » (TD/331), où figuraient les vues et les propositions de son pays sur ce point de l'ordre du jour. Il a aussi indiqué que sa délégation appuyait, en principe, les propositions présentées par le *Groupe des Soixante-Dix-Sept* [TD(VII)/C.IV/L.1], qui constitueraient une bonne base pour les travaux de la Commission.

201. Au cours de la séance, les pays nordiques ont présenté un document intitulé « Position des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède) » [TD(VII)/C.IV/CRP.6].

202. A la 4^e séance (séance de clôture), le 27 juillet 1987, le porte-parole du *Groupe B* a présenté une proposition faite par les Pays-Bas au nom des Etats membres du *Groupe B* et en a décrit les grandes lignes. La proposition du *Groupe B* a été distribuée ultérieurement sous la cote TD(VII)/C.IV/CRP.9.

3. Décisions de la Commission IV

203. Le 23 juillet 1987, à la demande de la Commission, le *Président* a présenté pour examen un projet de rapport [TD(VII)/C.IV/CRP.7 et Add.1].

204. La Commission, dans le cadre d'un groupe de contact, a ensuite tenu cinq séances pour examiner cer-

tains des éléments du projet de rapport en question. Faute de temps, elle n'a pu achever cet examen.

205. A sa 4^e séance (séance de clôture), le 27 juillet 1987, la Commission a décidé de transmettre le projet de rapport de son président au Groupe de contact du Président de la Conférence. Elle a également décidé d'y annexer les propositions et documents suivants, établis par les divers groupes régionaux.

4. Appendices au rapport de la Commission IV

APPENDICE I

Rapport de la Commission IV au Groupe de contact du Président de la Conférence : projet du Président de la Commission [TD(VII)/C.IV/CRP.7 et Add.1]

INTRODUCTION

Quelques caractéristiques fondamentales de la situation économique générale et tendances concernant les pays les moins avancés

1. Les pays les moins avancés (PMA) constituent le groupe des 40 pays les plus pauvres du monde. Ils ont un PIB moyen par habitant légèrement supérieur à 200 dollars, soit moins du quart de celui des pays en développement dans leur ensemble et environ 3 % seulement de celui des pays développés. Une proportion élevée de leur population a à peine de quoi subsister.

2. Les PMA sont depuis longtemps, en matière de croissance et de développement, en retard sur les autres pays et bon nombre d'entre eux semblent être entrés dans un cercle vicieux où contraintes, pauvreté et explosion démographique provoquent une stagnation voire une régression.

3. Depuis l'adoption, en 1981, du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, la situation des PMA a encore empiré. Malgré une légère amélioration en 1985, le PIB par habitant est tombé de 220 dollars en 1980 à un peu plus de 200 dollars en 1985. La part des PMA dans l'économie et le commerce mondiaux a diminué. Selon les hypothèses formulées actuellement, les tendances pour les années à venir sont aussi défavorables.

4. Des handicaps structurels rendent les PMA particulièrement sensibles à l'environnement économique extérieur qui, dans l'ensemble, leur a été hostile au cours des années écoulées. Le niveau exceptionnellement bas des prix des produits de base, l'aggravation du problème de la dette et la stagnation des apports financiers extérieurs ont été particulièrement préoccupants. Des conditions météorologiques défavorables et des catastrophes naturelles ont dans certains cas accentué la diminution de la production et des niveaux de vie déjà très bas.

5. Compte tenu de ces observations générales, la Commission est parvenue aux conclusions ci-après en vue d'améliorer la situation économique et sociale des PMA.

I. — EFFORTS À L'ÉCHELON NATIONAL

6. On a réaffirmé que les PMA resteraient responsables au premier chef de leur développement général.

7. Il a été admis de manière générale que de nombreux PMA avaient entrepris des réformes globales et mis en œuvre des programmes d'ajustement. Ils se sont efforcés de mobiliser plus efficacement leurs ressources intérieures et d'en tirer un meilleur parti, en renforçant la gestion économique et financière. Ces efforts devraient être poursuivis activement.

8. En particulier, il apparaît impératif, compte dûment tenu des caractéristiques de chacun des pays les moins avancés :

- D'accélérer le développement agricole et d'accroître la sécurité alimentaire;
- De mettre sur pied des programmes d'ajustement structurel et de diversification adaptés à la situation économique et sociale particulière de chaque pays;

- De s'employer à mobiliser pleinement les ressources humaines grâce à l'enseignement et à la formation pour l'acquisition des compétences requises;
- D'accroître le rôle des femmes dans le développement.

II. — EFFORTS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

A. — Assistance financière et technique

9. Outre les efforts nationaux, des programmes internationaux d'assistance financière et technique ainsi que d'autres formes d'appui de la part de tous les groupes de donateurs sont indispensables.

10. Pour que l'aide contribue de façon soutenue au développement, elle doit viser à favoriser la réalisation des objectifs généraux de programmes axés sur la croissance. Par ailleurs, les mesures propres à créer un environnement « réceptif » dans les PMA en accroîtront beaucoup l'efficacité.

11. Le Nouveau programme substantiel d'action devrait être pleinement et effectivement appliqué. Pour cela, il faudra fournir aux PMA une assistance financière nettement plus importante à des conditions correspondant à leurs besoins immédiats et à leurs besoins à long terme en matière de développement. Le volume et les formes de l'aide doivent être en rapport avec les besoins croissants liés aux programmes de réforme ainsi qu'aux efforts plus généraux de développement.

12. L'APD continuera de jouer un rôle décisif dans les apports de ressources financières extérieures aux PMA. Dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action, les pays donateurs qui ne consacrent pas encore 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement des PMA ne devraient ménager aucun effort pour atteindre cet objectif le plus tôt possible et en tout cas en 1990 au plus tard.

13. L'assistance multilatérale aux PMA par l'intermédiaire, notamment, de l'IDA, du FIDA, des banques régionales de développement et de leurs fonds, du PNUD, du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, du FENU, du Programme des Volontaires des Nations Unies, et autres, devrait être sensiblement augmentée pour répondre aux besoins accrus des PMA, et les donateurs devraient verser une part importante de leur aide par le truchement de ces institutions et organismes.

14. Les ressources de la Facilité d'ajustement structurel du FMI devraient être triplées, comme l'a demandé son Directeur général.

15. Les institutions internationales compétentes devraient continuer à déployer des efforts concertés pour accroître la part de l'aide à des conditions de faveur aux PMA.

16. Le FMI devrait être invité à revoir les principes sur lesquels repose sa « conditionnalité » de façon à tenir compte des priorités sociales, économiques et politiques particulières des PMA.

17. La communauté internationale devrait appuyer les efforts faits par les PMA pour accroître leur production alimentaire par habitant et, compte tenu des problèmes énergétiques, fournir une assistance financière et technique pour la recherche, la prospection et la mise en valeur de sources d'énergie; elle devrait aussi aider les PMA à utiliser au maximum la capacité de leurs unités de production économiques.

18. Les donateurs devraient s'efforcer de fournir une aide d'urgence et de financer les frais qu'entraînent la gestion et les opérations de secours dans les PMA africains et d'autres PMA touchés par la famine et diverses calamités.

B. — Modalités de l'aide

19. Les PMA comme les donateurs devraient tous prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'efficacité.

20. Les donateurs concernés devraient fournir en temps voulu une assistance à des conditions appropriées pour atténuer les effets préjudiciables des programmes d'ajustement, et appuyer les efforts déployés par les PMA pour mettre en œuvre les réformes nécessaires.

21. Des mesures immédiates devraient être prises pour fournir une APD bilatérale aux pays les moins avancés, essentiellement sous forme de dons, ainsi que pour leur accorder, sans discrimination, des prêts à des conditions extrêmement favorables et au moins aussi bonnes que celles de l'IDA.

22. Les pays donateurs devraient prendre de toute urgence des mesures pour octroyer aux pays les moins avancés une APD, des prêts et des dons non liés.

23. Les donateurs et les PMA devraient s'employer à supprimer le décalage entre le moment où l'aide est engagée et celui où elle est effectivement versée. A cet égard, il convient d'envisager la création d'un mécanisme qui assure des décaissements automatiques et prévisibles.

24. Les donateurs concernés devraient verser des avances, sur leurs engagements, selon qu'il conviendra, de façon à réduire, dans toute la mesure possible, les délais de versement et à accroître l'efficacité de l'assistance.

25. Les pays donateurs devraient prendre des mesures pour accroître le financement des dépenses locales ainsi que des dépenses de fonctionnement.

26. Les donateurs intéressés devraient accroître leur soutien à la balance des paiements ainsi que l'aide en nature, l'aide aux programmes, y compris des programmes visant à renforcer le rôle du secteur privé et à améliorer l'efficacité du secteur public.

27. Une assistance devrait être fournie pour accroître la capacité des PMA de mettre au point et d'appliquer leurs propres politiques et programmes, y compris des programmes visant à renforcer le rôle du secteur privé et à améliorer l'efficacité du secteur public.

28. Des efforts devraient être faits pour harmoniser et simplifier les modalités actuelles de l'aide. Les réunions de consultation par pays devraient faciliter les choses.

C. — Mécanisme de consultation par pays

29. Les réunions de consultation par pays, qui constituent le mécanisme d'examen périodique et de mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action, devraient être encore renforcées et améliorées dans un souci d'efficacité accrue. Le PNUD et la Banque mondiale, en tant qu'institutions chefs de file, devraient accroître leur assistance technique aux pays les moins avancés pour leur permettre de se préparer efficacement à ces réunions. Ces réunions devraient faciliter un accroissement et une amélioration des apports d'aide en faisant progresser la compréhension et le dialogue entre les pays les moins avancés et leurs partenaires pour le développement.

D. — Pays les moins avancés insulaires et pays les moins avancés sans littoral

30. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982, aux résolutions 137 (VI) et 138 (VI) de la Conférence, à la résolution 319 (XXXI) du Conseil du commerce et du développement et aux autres résolutions pertinentes des Nations Unies concernant les besoins et problèmes particuliers des pays les moins avancés sans littoral et des pays les moins avancés insulaires et l'extrême gravité de ces problèmes :

a) Les pays de transit devraient intensifier la coopération avec les pays les moins avancés sans littoral pour atténuer les problèmes de transit;

b) Les donateurs concernés, tout en fournissant une assistance technique et une aide financière aux pays les moins avancés sans littoral ou insulaires devraient plus particulièrement axer leurs efforts sur les investissements pour le développement des infrastructures;

c) Les organismes internationaux, en particulier le PNUD et les commissions régionales, devraient continuer d'aider, au moyen de mesures appropriées, les pays les moins avancés qui connaissent des problèmes spécifiques de transport en transit et de communications.

E. — Produits de base/commerce international

31. Les PMA ont beaucoup souffert de leur sensibilité aux baisses des cours des produits de base qu'ils exportent. C'est dans ces pays que l'impact de la situation sur le front des prix des produits de base s'est fait le plus sérieusement sentir.

32. Dans ces conditions, selon la nature et l'intensité de la situation particulière de chacun et du ou des produits qui l'intéressent, les PMA devraient, en tant que de besoin, s'efforcer de diversifier leurs structures économiques. La communauté internationale devrait soutenir ces efforts par une coopération améliorée dans le secteur des produits de base, qui vise à assurer une plus grande transparence des marchés, à en élargir l'accès et à y réduire les distorsions, comme cela est envisagé dans le cadre des négociations d'Uruguay. Des efforts soutenus devraient être faits pour fournir une aide soigneusement réfléchie en faveur de mesures structurelles, ainsi qu'une assistance technique à l'appui de l'amélioration des capacités de gestion et des infrastructures.

33. L'importance que le Programme intégré pour les produits de base revêt pour les PMA a une fois encore été soulignée, en ce qui concerne tant la stabilisation que les mesures de développement.

1. Financement compensatoire

34. Des mesures particulières devraient être prises pour renforcer les marchés de produits de base et accroître les recettes d'exportation que les PMA tirent de ces produits.

35. La communauté internationale devrait étudier la possibilité d'assurer aux PMA la compensation intégrale de tous leurs déficits de recettes d'exportation de produits de base. A cet effet, le mécanisme de financement compensatoire du FMI devrait être amélioré et prévoir pour les PMA un traitement spécial qui couvre effectivement mieux leurs déficits de recettes d'exportation, la bonification des intérêts qu'ils paient sur les tirages en cours et un allongement des délais de remboursement et de grâce. L'élargissement du Stabex et du Comdex devrait être envisagé. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient examiner la possibilité d'adopter des mesures spéciales en vue de compenser intégralement les déficits de recettes d'exportation des PMA. Au cas où un mécanisme complémentaire de compensation des déficits de recettes d'exportation des produits de base des pays en développement serait mis en place, il devrait prévoir des dispositions spéciales en faveur des PMA.

2. Accès aux marchés

36. Les pays développés devraient prendre des mesures pour améliorer le régime SGP ou NPF appliqué aux produits des PMA en vue d'admettre ces produits en franchise et supprimer les restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires qui font obstacle aux exportations des PMA. Chacun devrait instituer des arrangements spéciaux à cette fin. Des règles d'origine souples devraient également être appliquées aux PMA pour favoriser l'expansion de leur commerce d'exportation. Les pays développés devraient mettre en place sans retard un système simple d'importations en franchise de droit et sans contingentement des produits faits à la main en provenance des PMA.

37. Ainsi qu'il a été convenu dans la Déclaration ministérielle adoptée à la session extraordinaire des Parties contractantes à l'Accord général, tenue à Punta del Este (Uruguay), en septembre 1986, celles-ci devraient faire en sorte que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay débouchent, notamment, sur des mesures positives visant à faciliter l'expansion des possibilités commerciales des PMA. En outre, une attention appropriée devrait être accordée par les Etats membres à la mise en œuvre rapide des dispositions pertinentes de la Déclaration ministérielle de 1982 concernant ces pays.

38. Une assistance technique accrue devrait être fournie aux PMA, notamment par l'intermédiaire du Centre du commerce international CNUCED/GATT et de la CNUCED, pour la promotion de leur commerce et le développement des installations de production pour l'exportation, ainsi que pour les aider à mieux savoir tirer parti des arrangements préférentiels qui existent en faveur des pays en développement. En particulier, les pays développés et les organisations internationales devraient aussi aider les PMA à créer des industries de transformation locale des matières premières et des produits alimentaires et à élaborer des projets intégrés pour l'expansion des exportations, et fournir des ressources suffisantes pour éliminer les blocages qui se posent du côté de l'offre.

39. Les pays développés devraient aider les PMA à conclure des accords d'exportation à long terme, conformément au Nouveau programme substantiel d'action.

F. — Bilan général de l'application du Nouveau programme substantiel d'action

40. Conformément à la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, la Conférence recommande qu'une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés soit convoquée en 1990 pour faire le bilan de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et lancer un programme d'action pour les années 90.

41. Elle recommande également que l'Assemblée générale accepte l'offre généreuse faite par la France d'accueillir cette conférence.

Problèmes de la dette des pays les moins avancés

42. L'endettement des PMA s'est considérablement aggravé au cours des dernières années. Pour nombre de ces pays, les ratios dette/PIB et service de la dette/exportations ont atteint des niveaux échappant à toute proportion. L'une des principales causes en est la

très forte diminution des recettes d'exportation, qui a compromis davantage encore la capacité des PMA d'assurer le service de leur dette. La charge de la dette constitue désormais pour beaucoup de ces pays un obstacle majeur à leur développement.

43. L'endettement critique des PMA exige l'adoption d'un programme d'allègement immédiat. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient appliquer rapidement et dans sa totalité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement et annuler le remboursement de tous les prêts bilatéraux d'APD en cours pour tous les pays les moins avancés sans exception. Les pays en développement qui ont accordé des prêts à des conditions de faveur aux PMA devraient envisager d'adopter des mesures d'allègement analogues en faveur de ces pays.

44. Les créanciers d'autres prêts publics ou garantis par l'Etat accordés aux PMA devraient ramener le taux d'intérêt des dettes actuelles des PMA au niveau des conditions de faveur appliquées par l'IDA. Le cas échéant, l'annulation pure et simple de ces dettes devrait également être envisagée.

45. Les créanciers devraient accorder des rééchelonnements substantiels et pluriannuels des dettes privées à des conditions favorables.

46. Afin d'alléger la charge du service de la dette due aux institutions multilatérales, il conviendrait d'envisager des arrangements appropriés, tels que des plans de bonification d'intérêts et de refinancement. Il faudrait également envisager concrètement la création, au sein d'une institution financière existante, d'un mécanisme spécial d'allègement de la dette des pays les moins avancés.

47. Un accroissement sensible du financement à des conditions de faveur, essentiellement sous la forme de dons, est nécessaire pour permettre aux PMA de retrouver la croissance et afin de faire face à leurs problèmes d'endettement à long terme. Cette question devrait être abordée à la fois au niveau bilatéral et au niveau des institutions financières internationales.

48. Etant donné l'interdépendance des problèmes, les mesures visant à alléger la charge de la dette des PMA devraient être complétées et renforcées par une assistance technique, le cas échéant, ainsi que par des mesures dans d'autres domaines — commerce, produits de base, etc.

APPENDICE II

Proposition concernant les politiques et les mesures présentée par le Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept

[TD(VII)/C.IV/L.1]

PROBLÈMES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, EU ÉGARD AU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNÉES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

[Pour le texte, voir ci-dessous, annexe V.B, deuxième partie, section IV.]

APPENDICE III

Déclaration du représentant du Bangladesh au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept

[TD(VII)/C.IV/CRP.1]

1. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les alinéas a à d du point 8 de l'ordre du jour de la Conférence — ressources pour le développement, y compris les ressources financières et les questions monétaires connexes, produits de base, commerce international et problèmes des pays les moins avancés eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés — ont déjà été présentées à la quinzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, le 18 mai 1987. Nous pensons que tous les intéressés ont eu la possibilité de les examiner. La raison d'être de ces propositions a déjà été expliquée en détail dans la section intitulée « Evaluation » du document TD/330, ainsi qu'au cours des consultations informelles sur l'évaluation qui ont précédé la Conférence.

2. Les propositions relatives aux problèmes des PMA eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, sont reproduites dans la section IV de la

deuxième partie du document TD/330¹. Je saisis cette occasion pour les présenter au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour examen par la Commission. Ces propositions portent sur les domaines spécifiques suivants :

- A. Mesures recommandées;
- B. Assistance financière et technique;
- C. Financement compensatoire;
- D. Modalités de l'aide;
- E. Problèmes de la dette des pays les moins avancés;
- F. Accès aux marchés;
- G. Pays les moins avancés insulaires et sans littoral;
- H. Mécanisme de consultation par pays;
- I. Aide équitable.

Nous attendons avec intérêt d'engager des négociations intensives et sincères sur chacune de ces propositions dans les jours à venir de sorte que la Commission puisse soumettre ses recommandations et propositions concrètes au Président de la Conférence d'ici au 24 juillet 1987.

3. Compte tenu de cette date limite, je voudrais soumettre la proposition suivante pour l'organisation des travaux de la Commission :

a) Les 23 et 24 juillet seraient réservés à la mise au point définitive du rapport et à son adoption;

b) Trois jours ouvrables de la première semaine et trois de la deuxième semaine seraient consacrés aux travaux de fond. La Commission disposerait donc de six séances pour ses travaux de fond;

c) La première phase pourrait être consacrée à la présentation des propositions et à l'adoption du plan de travail de la Commission;

d) Le plan de travail suivant est proposé pour adoption :

Première phase : Présentation des propositions et adoption du plan de travail de la Commission.

Deuxième phase : Examen des points A et B — mesures recommandées et assistance financière et technique.

Troisième phase : Examen des points C et D — financement compensatoire et modalités de l'aide.

Quatrième phase : Examen des points E et F — problèmes de la dette des pays les moins avancés et accès aux marchés.

Cinquième phase : Examen des points G, H et I — pays les moins avancés insulaires et sans littoral, mécanisme de consultation par pays et aide équitable.

APPENDICE IV

Déclaration faite par le représentant de la République démocratique allemande au nom des Etats membres du Groupe D

[TD(VII)/C.IV/CRP.2/Rev.1]

1. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection. Mon groupe est persuadé que vous saurez orienter les débats sur la bonne voie et vous pouvez compter sur son plein concours.

2. Les pays socialistes considèrent que l'accélération du progrès économique et social des pays les moins avancés est un des problèmes les plus urgents qui se posent aujourd'hui à l'économie mondiale. La solution de ce problème permettrait aux PMA de satisfaire les besoins essentiels de leur population et de jeter et affermir les bases d'un développement économique durable et autonome.

3. Pour les pays socialistes, le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui est étroitement lié à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, est un des documents fondamentaux de l'ONU sur les questions sociales et économiques.

4. L'examen à mi-parcours de ce programme, en 1985, a montré que d'une façon générale son application laissait à désirer. Depuis son adoption, en 1981, la situation sociale et économique de la majorité des PMA s'est considérablement dégradée. L'apparition de crises, la montée du protectionnisme, l'aggravation de la discrimination, la détérioration des termes de l'échange des PMA, l'alourdissement de leur dette extérieure, les répercussions négatives des activités des sociétés transnationales ainsi que les catastrophes naturelles sont autant de facteurs qui ont entravé leur développement social et économique.

¹ Reproduit dans l'annexe V du présent volume.

5. La situation des PMA, qui préoccupe l'humanité tout entière, reflète d'une façon condensée l'état intolérable des relations internationales qui ont pris un tour malsain et dangereux. La course aux armements, qui conduit à la mise au point d'armes toujours plus destructives, non seulement menace la survie même de l'humanité, mais encore fait obstacle à l'instauration d'une coopération internationale fructueuse et engloutit d'immenses ressources matérielles, financières et intellectuelles qui pourraient être consacrées à la solution des problèmes socio-économiques urgents des pays, notamment des PMA, et en particulier à la lutte contre la faim, la pauvreté et la maladie.

6. Les pays socialistes sont convaincus que tout progrès sur la voie du désarmement conduira à l'amélioration du climat politique international et à l'établissement d'un système solide de sécurité économique internationale dans l'intérêt de tous les Etats. Ils pensent que toutes les mesures concrètes de désarmement devraient s'accompagner d'une réaffectation d'une part des ressources ainsi libérées de façon à favoriser le progrès économique et social des nations en développement, y compris les PMA.

7. L'aide des pays socialistes aux PMA repose sur une vision globale des facteurs qui entravent l'accélération du développement économique et social. Les déséquilibres structurels et la lenteur du progrès socio-économique de bien des PMA tiennent, notamment, à leur passé colonial, au fait que les pays en développement sont injustement désavantagés dans la division internationale du travail, à leur endettement extérieur, aux effets négatifs des activités des sociétés transnationales et aux contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les relations monétaires et financières. Certains problèmes viennent également de ce que les réformes socio-économiques ont manqué de cohérence et que les mesures et politiques gouvernementales n'ont pas toujours été efficaces dans certains PMA. Tous ces facteurs se sont conjugués pour plonger nombre de ces pays dans d'énormes difficultés. Les pressions exercées par certains milieux sur les pays en développement pour qu'ils surmontent les problèmes économiques actuels en limitant le rôle de l'Etat dans l'économie et en laissant uniquement jouer les forces du marché risquent, à long terme, d'aggraver encore ces problèmes et de compromettre l'indépendance des pays en question.

8. Les pays socialistes estiment que chaque pays a le droit souverain de choisir sa politique économique. Ils sont convaincus que le renforcement du rôle de l'Etat, le développement du secteur public ainsi que l'amélioration de la gestion et de la planification étatiques peuvent grandement aider à accroître l'indépendance politique et à accélérer le progrès économique et social des PMA. Par ailleurs, l'utilisation des mécanismes du marché, compte tenu des caractéristiques de chaque pays, peut contribuer au développement économique.

9. Les pays socialistes, et c'est là un des principes fondamentaux de leur politique extérieure, s'efforcent d'aider efficacement les pays en développement, notamment les PMA, dans leur juste lutte pour le progrès social et économique et pour l'indépendance, ainsi que dans leur combat contre le néocolonialisme. La coopération économique entre pays socialistes et pays en développement constitue une nouvelle forme de relations internationales qui repose, notamment, sur les principes de l'égalité, de l'avantage mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et qui bannit l'exploitation. Dans le cadre de cette coopération, les pays socialistes utilisent, pour aider les PMA, un certain nombre d'instruments souples qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur fiabilité : accords intergouvernementaux bilatéraux, commissions commerciales et économiques mixtes qui définissent les objectifs à long terme en matière de coopération et coordonnent les activités déployées pour les atteindre, etc. Il s'agit d'une coopération générale et fructueuse, qui tient compte des différents besoins et intérêts des PMA. Les pays socialistes aident à développer diverses branches de l'économie, fournissent une assistance dans le domaine de la formation professionnelle, de la science et de la technique et contribuent à l'établissement de systèmes efficaces de gestion et de planification. Ils continueront d'accorder une grande importance au développement de la coopération avec les PMA et tiendront compte des suggestions et des propositions faites par ces derniers pour resserrer cette coopération sur la base des intérêts mutuels. Ils sont prêts à renforcer les liens qu'ils ont déjà noués avec les PMA et à en établir de nouveaux avec ceux qui le souhaitent et feront profiter les pays intéressés de leur expérience du développement social, de la gestion économique et de la planification.

10. Les pays socialistes sont d'avis que la sécurité économique internationale, qui protège également tous les Etats de la discrimination, des sanctions et autres mesures économiques d'ordre coercitif prises pour des raisons politiques, favorisera aussi le développement des PMA.

APPENDICE V

Déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom des Etats membres du Groupe B [TD(VII)/C.IV/CRP.3]

1. Au nom des pays du Groupe B, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Vice-Présidents et au Rapporteur, nos félicitations pour votre élection. Je puis vous assurer que notre groupe porte un réel intérêt aux travaux de cette Commission et qu'il est prêt à coopérer pleinement avec vous sur les questions relatives aux problèmes spécifiques des pays les moins avancés. Nous abordons ces délibérations dans un esprit positif et apprécions cette occasion de promouvoir des perceptions communes et des politiques efficaces sur les questions dont cette Commission est saisie. Je ferai maintenant quelques observations générales.

2. Je voudrais rappeler que la communauté internationale a adopté en 1981 le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés pour apporter un appui international concerté aux mesures nationales prises individuellement par ces pays. Le Nouveau programme substantiel d'action est maintenant en place et tous les engagements qui ont été pris à ce titre par les membres du Groupe B demeurent valides ainsi qu'ils l'ont eux-mêmes déclaré dans les interventions individuelles qu'ils ont faites au moment de l'adoption du programme et lors de la Conférence d'évaluation qui a eu lieu en 1985. On fera le point sur l'application du programme à son expiration en 1990. Dans l'intervalle, un processus d'évaluation se poursuit comme prévu dans le programme, par l'intermédiaire de mécanismes existants tels que les groupes consultatifs de la Banque mondiale, les tables rondes du PNUD et le Club du Sahel, et les membres du Groupe B participent activement à ce travail. Sur cette base, la Commission devrait centrer son attention sur les problèmes particuliers des PMA dans les domaines des ressources, du commerce international et des produits de base.

3. Les défis posés par le progrès économique et social des PMA — où malgré de réelles améliorations sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, des millions de gens continuent à manquer du minimum nécessaire pour vivre convenablement — sont une préoccupation importante pour les gouvernements de mon groupe et pour les peuples qu'ils représentent.

4. Nous notons avec satisfaction les progrès économiques accomplis par certains des PMA, en particulier ces dernières années. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par le fléchissement persistant du niveau moyen des revenus et les graves problèmes du service de la dette dans beaucoup de ces pays. Cette tendance défavorable peut être attribuée principalement à trois grands facteurs :

- i) D'une part, ces pays ont souffert de leur extrême vulnérabilité à la baisse des prix de leurs exportations de produits primaires. C'est dans les PMA que l'on peut mesurer le plein impact de la situation des produits de base.
- ii) D'autre part, de sérieuses failles dans les institutions chargées de formuler et d'appliquer la politique économique et une faiblesse de l'infrastructure ont conduit à des résultats économiques insatisfaisants dans beaucoup de ces pays : importants déficits budgétaires, surévaluation des taux de change et érosion générale des incitations en faveur de la production intérieure et du marché des facteurs, notamment dans le secteur agricole.
- iii) Enfin, ces pays ont souffert de problèmes d'environnement, de mauvaises conditions météorologiques et de contraintes socio-politiques telles que des taux d'accroissement démographique élevés.

5. Il n'y a pas de solutions simples à ces problèmes. Si nous voulons nous attaquer ensemble aux tâches urgentes du développement dans les PMA, nous devons revoir et adapter continuellement notre approche.

6. Les pays du Groupe B estiment que la réorientation des politiques de développement et la diversification des structures économiques — en tenant compte de la nature et de l'intensité des problèmes spécifiques de tel ou tel pays ou produit — sont devenues des priorités. Pour appuyer cet effort, les membres du Groupe B pensent qu'une action internationale concertée serait possible dans les domaines suivants : accroissement de la coopération dans le secteur des produits de base, par exemple par une meilleure transparence du marché; amélioration de l'accès aux marchés et réduction des distorsions du marché comme cela a été prévu dans les négociations d'Uruguay; efforts soutenus pour fournir une aide soigneusement ciblée en vue de l'adoption de mesures structurelles; et assistance technique pour aider à l'amélioration

ration de la capacité de gestion et de l'infrastructure dans les pays les moins avancés.

7. Les donateurs et les bénéficiaires sont maintenant très largement d'accord sur le fait que, pour que l'aide accordée apporte une contribution durable au développement, il faut qu'elle vise à appuyer les objectifs généraux d'un ajustement structurel orienté vers la croissance, car l'ajustement et la croissance se renforcent mutuellement. En fait, beaucoup des pays les moins avancés se sont lancés dans des politiques d'ajustement courageuses. Si le contenu spécifique de ces politiques varie inévitablement d'un pays à l'autre, il y a néanmoins des constantes dans les efforts à entreprendre pour redresser la situation des PMA. Ce sont :

- D'améliorer l'efficacité dans la mobilisation et l'utilisation des ressources intérieures et par un renforcement de la gestion économique et financière, y compris la capacité de coordonner l'aide extérieure;
- D'accroître la productivité du secteur agricole et notamment dans le domaine de la production vivrière;
- D'adopter des systèmes d'incitations orientés vers le marché, y compris des taux de change appropriés;
- De renforcer l'investissement dans les ressources humaines, notamment dans des domaines comme celui de l'éducation ou de la formation;
- D'accroître l'efficacité du secteur public;
- De créer les conditions requises pour promouvoir le développement d'un secteur privé fort.

8. En d'autres termes, les pays de mon groupe pensent qu'une action résolue au plan national est nécessaire pour que le développement puisse s'appuyer sur des bases nouvelles, solides et durables. Le succès d'une telle action dépend dans une large mesure du fait que la population en reconnaît ou non l'utilité et l'efficacité. Aussi estimons-nous que les gouvernements des PMA doivent continuer à prendre part activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs propres programmes d'ajustement structurel, à en expliquer les buts et le contenu et à les appliquer avec détermination. On augmentera ainsi beaucoup les chances de succès. En même temps, nous reconnaissons aussi pleinement que les conditions socio-politiques ainsi que les valeurs traditionnelles et les coutumes locales de chaque pays doivent être prises en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement.

9. En plus des efforts nationaux, des programmes internationaux d'assistance financière et technique et autres mesures d'appui dispensées par tous les groupes de donateurs sont aussi indispensables pour essayer de remédier aux rigidités structurelles fondamentales de ces économies. L'action des pays du Groupe B à cet égard est déjà non négligeable mais nous espérons que l'aide fournie de toutes parts sera encore renforcée. Le volume et les formes de cette aide doivent être adaptés aux besoins croissants découlant des programmes de réformes et des efforts accrus de développement conformément aux recommandations du Nouveau programme substantiel d'action adopté en 1981 et à la résolution 142 (VI) de la Conférence, concernant la fourniture de ressources financières importantes aux PMA. En réalité, les ressources financières extérieures qui ont été fournies jusqu'ici à ces pays pour les aider à entreprendre leurs réformes de politique intérieure n'ont pas, dans bien des cas, été suffisantes pour soutenir cette réorientation des politiques et pour entraîner une croissance sensiblement plus forte. On favoriserait aussi certainement le processus de développement en étendant plus systématiquement les programmes d'ajustement sur des périodes assez longues pour qu'il soit possible de réaliser une croissance soutenue, d'un taux supérieur à celui de l'accroissement démographique.

10. Les organismes multilatéraux de développement ont également un rôle important à jouer. Les discussions qui ont lieu au cours des tables rondes du PNUD et au sein des groupes consultatifs de la Banque mondiale ont favorisé un meilleur dialogue sur les politiques et une meilleure coordination de l'aide et ont permis à la fois aux pays les moins avancés d'évaluer et parfois de réorienter leurs politiques de développement et aux donateurs de rendre leurs efforts d'aide plus efficaces. En particulier, nous notons avec satisfaction la contribution apportée par la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, le mécanisme d'ajustement structurel du FMI et la mise en place d'un cadre normatif commun. Le FMI, la Banque mondiale et le PNUD voudront peut-être faire des commentaires sur les différents aspects de cette situation en mutation. En outre, nous attendons avec impatience les prochaines négociations sur la troisième reconstitution des ressources du FIDA au début de 1988.

11. Avant de conclure, je voudrais redire que les pays de mon groupe sont fermement décidés à participer à des discussions constructives sur les problèmes particuliers des pays les moins avancés. Je voudrais aussi ajouter que ma déclaration sera complétée ultérieurement par les membres de mon groupe.

APPENDICE VI

Programme de la deuxième semaine, du 20 au 24 juillet 1987, présenté par le Président [TD(VII)/C.IV/CRP.4]

Lundi 20 juillet (matin)

Apports d'aide et autres apports : assistance financière et technique; modalités de l'aide; mécanisme de consultation par pays.

Pays les moins avancés insulaires et sans littoral.

Produits de base/financement compensatoire.

Mardi 21 juillet (matin)

Produits de base/financement compensatoire (suite).

Commerce/accès aux marchés.

Mercredi 22 juillet (après-midi)

Problèmes de la dette des pays les moins avancés.

Structure des éléments d'un projet de texte à distribuer.

Jeudi 23 juillet (matin et après-midi)

Première lecture des éléments du projet de texte.

Version révisée à diffuser.

Vendredi 24 juillet (après-midi)

Seconde et dernière lecture du projet révisé.

Dernière séance plénière de la Commission IV.

APPENDICE VII

Déclaration du représentant du Danemark au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres [TD(VII)/C.IV/CRP.5]

1. La Communauté économique européenne et ses Etats membres accordent depuis de nombreuses années une aide prioritaire aux pays les moins avancés pour étayer leurs efforts de développement. La Communauté est le principal partenaire commercial et la principale source d'assistance extérieure de ces pays, aussi a-t-elle pleinement appuyé l'élaboration du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et demeure résolue à en atteindre les objectifs.

2. La situation actuelle des PMA se caractérise par une stagnation ou une baisse du PNB par habitant, une forte croissance démographique et une insuffisance générale de l'infrastructure; à cela s'ajoutent souvent de graves handicaps géographiques et climatiques, ces pays étant isolés, sujets à la sécheresse et à la désertification et victimes de fréquentes catastrophes naturelles. Sans compter que le poids du service de la dette, la diminution des apports de ressources financières à des conditions commerciales et la détérioration des termes de l'échange se conjuguent pour entraver gravement leurs efforts de développement. Nous sommes profondément préoccupés par les effets négatifs de la situation économique mondiale, dont pâtissent tout particulièrement les PMA. Vu les travaux accomplis lors de l'examen à mi-parcours du Nouveau programme substantiel d'action, nous nourrissons l'espoir que la septième session de la Conférence permettra, grâce à une évaluation appropriée, de mieux comprendre les problèmes qui se posent à ces pays et aidera à les résoudre.

3. La Communauté économique européenne et ses Etats membres sont conscients des difficultés particulières auxquelles se heurtent les PMA. Ils reconnaissent l'importance primordiale des efforts de développement déployés par ces pays et considèrent aussi que le développement du commerce Sud-Sud présente pour eux un intérêt particulier. Pendant la première moitié des années 80, le volume annuel de l'assistance bilatérale et multilatérale qui leur a été fournie à des conditions de faveur par les pays de la Communauté n'a cessé d'augmenter. Plusieurs donateurs ont même déjà dépassé l'objectif du Nouveau programme substantiel d'action. Nous réaffirmons l'importance des buts

et de la teneur de ce programme qui prévoit un accroissement de l'aide et une amélioration de ses conditions. Toutefois, comme l'a montré l'examen à mi-parcours de 1985, il faut redoubler d'efforts pour :

- Atteindre l'objectif de 0,15 % du PNB pour l'aide aux pays les moins avancés, conformément au Nouveau programme substantiel d'action;
- Recourir à des formes d'intervention plus souples, qui permettent des versements plus rapides, compte tenu des dépenses de fonctionnement et des importations nécessaires pour étayer l'ajustement structurel;
- Améliorer la coordination entre les PMA et les donateurs à tous les niveaux, y compris dans le cadre des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD;
- Fournir une assistance technique et d'autres formes d'aide aux PMA qui s'efforcent de mobiliser leurs ressources humaines et financières, de renforcer le rôle du secteur privé dans le développement et d'accroître l'efficacité du secteur public.

En ce qui concerne les PMA africains situés au sud du Sahara, qui se trouvent dans une situation économique critique, l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire de mai 1986, a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Ce programme reprend nombre des objectifs prioritaires et des recommandations du Nouveau programme substantiel d'action, à l'application duquel il contribuera beaucoup pour les PMA d'Afrique.

4. La Communauté et ses Etats membres jugent indispensable que tous les pays industrialisés, y compris les pays à économie planifiée, élargissent l'accès des produits des PMA à leurs marchés en assouplissant les règles d'origine, en accordant à ces pays un traitement spécial dans le cadre d'un système généralisé de préférences amélioré et en appliquant le quatrième Arrangement multifibres de façon souple et constructive. En outre, nous demandons à tous les pays industrialisés d'aider à stabiliser les recettes d'exportation des PMA. A cet égard, dans le cadre des systèmes Stabex et Compex, la Communauté économique européenne accorde un traitement particulièrement favorable aux exportations des PMA. En même temps, au titre de l'APD des ressources financières appropriées devraient être allouées de façon ponctuelle aux PMA dont le développement est fortement compromis à moyen terme par la baisse des cours des produits de base, en vue d'appuyer des programmes d'ajustement structurel destinés à diversifier l'économie.

5. Les donateurs des pays industrialisés et des pays en développement devraient étudier de très près l'évolution des courants financiers vers les PMA. Depuis la Conférence de Paris, ces courants ont considérablement varié, cependant que les PMA voyaient baisser le prix de leurs exportations de matières premières et devaient mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Il faut faire en sorte que les institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, le FIDA et l'AID, aient les ressources et les instruments nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. A ce propos, nous nous félicitons de voir que l'on envisage d'accroître sensiblement les ressources de la Facilité d'ajustement structurel du FMI.

6. Nous demandons également aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'appliquer la résolution 165 (S-IX) de la CNUCED. Dans l'esprit du Sommet de Venise et dans le cadre des renégociations du Club de Paris, il convient de s'entendre sur la prolongation des délais de grâce et des délais de remboursement pour les PMA les plus lourdement endettés qui déploient des efforts d'ajustement. Il faudrait également envisager d'abaisser les taux d'intérêt de la dette actuelle de ces pays.

APPENDICE VIII

Position des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède)

(TD(VII)/C.IV/CRP.6)

1. La différenciation entre pays en développement s'est encore accentuée pendant les années 80. Pour les pays les moins avancés, la situation socio-économique moyenne s'est aggravée. Compte tenu des résultats économiques qui diffèrent également entre les PMA, les éléments marquants semblent les suivants. La croissance économique moyenne, en particulier celle de la production agricole, a diminué par habitant. La dette globale représente environ 50 % du PIB. La baisse des recettes provenant de l'exportation de produits de base, la stagnation des apports financiers, y compris de l'APD, et la réduction des envois de fonds des ressortissants de ces pays travaillant à l'étranger

sont autant de facteurs qui ont contribué à réduire les réserves de devises des PMA.

2. Beaucoup de PMA ont mis en œuvre des réformes majeures de politique générale et des programmes d'aménagements de structure ayant pour but la reprise, une croissance économique et un développement durables. L'application de ces réformes doit continuer. Pour encourager ce mouvement, il est extrêmement important que la communauté internationale accentue son soutien, en particulier dans le domaine des ressources, de l'allègement de la dette, des produits de base et de la promotion commerciale. La complémentarité de toutes les mesures prises aux niveaux national et international est particulièrement marquée dans les PMA. Diverses mesures ne peuvent être couronnées de succès que si elles sont toutes systématiquement orientées vers des objectifs arrêtés d'un commun accord.

MESURES PRISES AU NIVEAU NATIONAL PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

3. Les PMA devraient persévérer dans leurs efforts pour appliquer des mesures au niveau national, en particulier des réformes de politique générale et des aménagements de structure, afin de mobiliser les ressources intérieures, aussi bien économiques qu'humaines, et pour créer un environnement économique et social propice au développement et à la bonne application des mesures de soutien prises au niveau international. Les réformes de politique générale devraient être conçues et appliquées de manière à ne porter atteinte ni aux conditions essentielles de vie des catégories de population pauvres ni aux services sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il faudrait aussi tenir dûment compte de la capacité de résistance que possède l'environnement dans les PMA.

MESURES DE SOUTIEN PRISES AU NIVEAU INTERNATIONAL

1. Ressources

4. Dans les années à venir, les PMA continueront à compter essentiellement sur l'APD pour leur financement extérieur. Les courants d'APD pourraient servir de catalyseur pour permettre à ces pays de se procurer d'autres moyens financiers extérieurs pour le développement. Tous les donateurs devraient atteindre le plus tôt possible l'objectif fixé qui consiste à acheminer vers les PMA une aide équivalant à 0,15 % du PNB ou à doubler le volume de l'aide.

2. Qualité et modalités de l'aide

5. L'aide devrait être accordée sous forme de dons ou, tout au moins, dans des conditions identiques à celles de l'IDA afin de ne pas aggraver l'endettement. Ses modalités devraient être simplifiées et harmonisées. Il conviendrait d'en améliorer la prévisibilité (crédits pluri-annuels) pour permettre aux bénéficiaires la planification et la coordination voulues. Cette aide accrue devrait, selon les besoins, être consacrée au soutien des importations faisant l'objet d'un décaissement rapide, à l'appui aux secteurs et aux programmes, au paiement des dépenses locales et de fonctionnement, ainsi qu'à la rénovation et à la maintenance.

3. Coordination

6. Une utilisation cohérente de toutes les ressources disponibles est indispensable dans les PMA où l'aide extérieure et d'autres mesures de soutien jouent un rôle exceptionnellement important dans le développement, y compris dans l'application des réformes de politique générale. Il faudrait employer de manière plus efficace les groupes consultatifs et les tables rondes pour la coordination au niveau des politiques et de la répartition de l'aide. Il conviendrait aussi d'améliorer la coordination locale au niveau des secteurs afin d'assurer une coordination globale convenable.

4. Dette

7. Il conviendrait d'alléger l'endettement des PMA en annulant les dettes publiques conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement. Au Club de Paris, il faudrait envisager à la fois de prolonger les périodes de rééchelonnement et d'abaisser les taux d'intérêt. Des mesures additionnelles dans d'autres organismes appropriés devraient être conçues pour alléger les autres obligations découlant du service de la dette.

5. Promotion commerciale

8. Le principe d'un traitement plus favorable pour les PMA devrait être encore précisé de manière à assurer à ces pays d'autres avantages bien définis, par des moyens comme les suivants :

- Amélioration du système généralisé de préférences par l'octroi de l'entrée en franchise pour les produits dont l'exportation est intéressante pour les PMA;
- Appui aux efforts déployés pour accorder un traitement exceptionnel aux PMA dans le domaine des mesures non tarifaires;
- Priorité donnée aux pays les moins avancés dans l'octroi d'une assistance technique concernant les normes qualitatives, techniques et sanitaires;
- Accroissement de l'assistance technique pour leur permettre de mieux utiliser le système généralisé de préférences.

9. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT a un rôle important à jouer dans l'octroi d'une assistance technique aux PMA et ce travail devrait être renforcé.

6. Produits de base

10. Il est nécessaire de prendre, dans le domaine des produits de base, toute une gamme de mesures de soutien au niveau international. Il en va de même pour les problèmes des produits de base tels qu'ils se posent dans les pays les moins avancés, dont les recettes d'exportation proviennent très largement d'un ou de deux produits de base. Parmi les diverses mesures nécessaires, les mesures de développement en faveur des produits de base et la diversification de l'économie des pays les moins avancés sont particulièrement importantes. Il est indispensable de disposer de mécanismes financiers stables et permanents, parmi lesquels figure le deuxième Compte du Fonds commun.

11. Les travaux sur le système de financement compensatoire lié aux aménagements de structure devraient également continuer en vue d'assurer le financement nécessaire pour permettre aux PMA les plus pauvres et le plus tributaires des produits de base de diversifier leur économie en se libérant d'une dépendance excessive des produits de base dont les perspectives sont peu encourageantes.

EXAMEN DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION EN 1990

12. Les pays nordiques confirment leur appui à une réunion de haut niveau qui se tiendrait en 1990 pour passer en revue le Nouveau programme substantiel d'action. Il importe qu'au cours de cette réunion, l'expérience des années 80 soit présentée de façon claire et que l'accord se fasse sur les mesures à prendre en conséquence pour l'avenir.

APPENDICE IX

Amendements proposés par le représentant de la Chine aux documents TD(VII)/C.IV/CRP.7 et Add.1²² [TD(VII)/C.IV/CRP.8]

A. — AMENDEMENTS PROPOSÉS AU DOCUMENT TD(VII)/C.IV/CRP.7

Paragraphe 12

Aux quatrième et cinquième lignes, remplacer les mots « ne devraient ménager aucun effort pour atteindre » par les mots « devraient respecter leurs engagements d'atteindre ».

Paragraphe 21

A la première ligne, après le mot « prises », ajouter les mots « par les pays développés ».

Paragraphe 25

A la première ligne, après le mot « pays », ajouter le mot « développés ».

Paragraphe 27

Remplacer le texte par ce qui suit :

« Il faudrait fournir une assistance pour accroître la capacité des PMA de mettre au point et d'appliquer leurs propres politiques et programmes, y compris des programmes visant à renforcer le rôle des secteurs privé et public, ainsi qu'à en augmenter l'efficacité. »

Paragraphe 33

Remplacer le texte par le suivant :

« Dans l'application du programme intégré pour les produits de base, il faudrait tenir pleinement compte des besoins particuliers des PMA. »

Paragraphe 35

A la première ligne, remplacer le mot « devrait » par les mots « et, en particulier, les pays développés devraient ».

B. — AMENDEMENT PROPOSÉ AU DOCUMENT TD(VII)/C.IV/CRP.7/Add.1

Paragraphe 2 [nouveau paragraphe 43 de l'appendice I ci-dessus]

Remplacer le texte par ce qui suit :

« Les pays développés devraient appliquer rapidement et dans sa totalité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement et transformer tous les prêts bilatéraux d'APD non remboursés de tous les pays les moins avancés en dons, sans discrimination. »

APPENDICE X

Proposition des Pays-Bas au nom des Etats membres du Groupe B [TD(VII)/C.IV/CRP.9]

INTRODUCTION

Quelques caractéristiques fondamentales de la situation économique générale et des tendances concernant les pays les moins avancés

1. Les pays les moins avancés sont les pays les plus pauvres du monde. Bien que certains aient enregistré une croissance notable, leur PIB moyen par habitant est à peine supérieur à 200 dollars, soit moins du quart de celui des pays en développement dans leur ensemble et environ 3 % seulement de celui des pays développés. Une proportion élevée de leur population a tout juste, ou n'a même souvent pas de quoi subsister.

2. Lors de l'examen à mi-parcours du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés en 1985, on a noté avec beaucoup de préoccupation que depuis l'adoption du programme en 1981, la situation socio-économique générale des PMA s'était nettement dégradée, pour des raisons à la fois externes, internes et liées à l'environnement. Le PIB par habitant était tombé de 220 dollars en 1980 à un peu plus de 200 dollars en 1985 et la part des pays les moins avancés dans l'économie et le commerce mondiaux avait diminué. Selon les hypothèses formulées actuellement, les tendances pour les années à venir sont aussi généralement défavorables. Le suivi continu de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action jusqu'à ce jour montre qu'en dépit d'une certaine amélioration de la situation de quelques PMA depuis 1985, les facteurs négatifs, économiques et autres, ont persisté.

3. Bien qu'il y ait de grandes différences de situation et de besoins entre les PMA, ceux-ci, d'une manière générale, accumulent depuis longtemps un retard de croissance et de développement par rapport aux autres pays et nombre d'entre eux semblent être tombés prisonniers d'un cercle vicieux où contraintes, pauvreté et explosion démographique provoquent une stagnation, voire une régression.

4. Des handicaps structurels rendent les PMA particulièrement sensibles à l'environnement économique extérieur, qui, dans l'ensemble, leur a été hostile au cours des années écoulées. Le niveau exceptionnellement bas des prix des produits de base, qui a notamment aggravé les problèmes du service de la dette des PMA, et l'insuffisance des apports financiers extérieurs ont été particulièrement préoccupants. Des conditions météorologiques défavorables et des catastrophes naturelles ont, dans certains cas, accentué la diminution de la production et de niveaux de vie déjà très bas. Beaucoup de ces pays se sont lancés dans des programmes d'ajustement structurel et certains ont entrepris des réformes pour essayer de rendre leur économie plus efficace en tenant compte de leurs propres caractéristiques et priorités nationales. Ces mesures d'ajustement ont commencé à avoir des effets positifs dans certains de ces pays. L'appui international complémentaire qui leur est accordé à cet égard sous forme d'APD tant multilatérale que bilatérale a, dans l'ensemble, recommencé à augmenter, mais des efforts additionnels continuent d'être nécessaires. Les pays développés qui n'ont pas encore pleinement participé aux efforts de soutien des PMA devraient le faire.

²² Appendice I du rapport de la Commission IV.

5. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de mettre en œuvre pleinement et rapidement le Nouveau programme substantiel d'action et les recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours; certains problèmes rencontrés par les PMA demandent à être étudiés plus avant. A la lumière de ces observations générales et des résultats positifs de ses propres débats, la Commission est parvenue aux conclusions ci-après en vue d'améliorer la situation économique et sociale des PMA.

I. — EFFORTS À L'ÉCHELON NATIONAL

6. Il a été réaffirmé que les PMA resteraient responsables au premier chef de leur développement général.

7. Il a été admis de manière générale que de nombreux PMA avaient entrepris des réformes globales et mis en œuvre des programmes d'ajustement. Pour bénéficier d'une croissance durable et non inflationniste, ils devraient adopter et poursuivre des politiques de développement économique visant à accroître l'efficacité de la mobilisation et de l'utilisation des ressources intérieures, à renforcer la gestion économique et financière et à rationaliser les dépenses publiques et le rôle du gouvernement dans les activités de production. Ces efforts devraient être poursuivis activement.

8. En particulier, il apparaît impératif, compte dûment tenu des caractéristiques de chacun des pays les moins avancés :

- a) D'accélérer le développement agricole et d'accroître la sécurité alimentaire;
- b) De mettre sur pied des programmes d'ajustement structurel et de diversification adaptés à la situation économique et sociale particulière de chaque pays;
- c) De s'employer à mobiliser pleinement les ressources humaines grâce à l'enseignement et à la formation pour l'acquisition des compétences requises;
- d) D'accroître le rôle des femmes dans le développement;
- e) De promouvoir un environnement intérieur favorable aux apports financiers publics et privés;
- f) D'adopter des systèmes d'incitations favorisant le libre jeu du marché;
- g) D'accroître l'efficacité du secteur public;
- h) De créer les conditions nécessaires au développement d'un secteur privé fort;
- i) De donner la priorité, dans la politique de développement, à l'amélioration du sort des plus pauvres et d'adopter des mesures pour protéger les secteurs les plus vulnérables de la population au cours du processus d'ajustement;
- j) De tenir compte des problèmes d'environnement.

II. — EFFORTS À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

A. — Assistance financière et technique

9. Il est indispensable de compléter les efforts nationaux par des programmes internationaux d'assistance financière et technique ainsi que par d'autres mesures d'appui de la part de tous les donateurs.

10. Pour que l'aide contribue de façon soutenue au développement, elle doit viser à favoriser la réalisation des objectifs généraux de programmes axés sur la croissance. Par ailleurs, les mesures propres à créer un environnement « réceptif » pour les courants de ressources publics et privés dans les pays les moins avancés en accroîtront beaucoup l'efficacité.

11. Les donateurs sont instamment invités à redoubler d'efforts pour accroître le volume de l'assistance financière fournie aux PMA à des conditions correspondant à leurs besoins immédiats et à leurs besoins à long terme en matière de développement. Le volume et les modalités de l'aide devraient être en rapport avec les besoins croissants liés aux programmes de réforme ainsi qu'aux efforts généraux de développement et contribuer à y répondre. Les pays développés devraient effectivement mobiliser des ressources supplémentaires à l'intention des pays les plus pauvres, en particulier en faveur de l'Afrique conformément aux engagements pris au titre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

12. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important surtout pour les pays les plus pauvres. Conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les flux d'aide libérale du Comité du développement, les pays développés devraient poursuivre leurs efforts pour atteindre, dès que possible, les objectifs convenus au

niveau international de 0,7 % du produit national brut (PNB) pour l'APD globale et de 0,15 % du PNB pour l'APD destinée aux pays les moins avancés — ou doubler leur APD à ces pays — suivant les engagements souscrits dans le Nouveau programme substantiel d'action et lors de l'examen à mi-parcours dudit programme.

13. Certains donateurs ne sont pas disposés à souscrire à ces objectifs, mais ils étudient régulièrement les besoins des différents pays et décident de la meilleure manière d'y répondre.

14. Il faudrait renforcer les institutions multilatérales de développement en leur donnant les ressources et les instruments nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches. Les membres de la Banque mondiale sont invités à se prononcer en faveur d'une augmentation générale et rapide des fonds propres de la Banque pour le financement des prêts de qualité. Les donateurs devraient honorer sans tarder leurs engagements concernant la huitième reconstitution des ressources de l'IDA. Il faudrait aussi renforcer les banques et les fonds régionaux de développement et veiller à ce que leur capital et leurs programmes de prêts restent adaptés aux besoins.

15. La répartition et le volume global de l'assistance multilatérale aux PMA par l'intermédiaire, notamment, de l'IDA, du FIDA, des banques régionales de développement et de leurs fonds, du PNUD, du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, du FENU, du Programme des Volontaires des Nations Unies, et autres, devraient être adaptés aux besoins croissants en matière de développement de ces pays. Tous les donateurs, en particulier ceux qui n'y ont pas encore participé, devraient verser une part importante de leur aide par le truchement de ces institutions et organismes.

16. Il y a lieu de se féliciter de la proposition du Directeur général du FMI d'accroître fortement les ressources du mécanisme d'ajustement structurel pendant trois ans à partir du 1^{er} janvier 1988. Les discussions concernant cette proposition devraient être menées à bien avant la fin de cette année. A cet égard, il faut aussi se féliciter du renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et le FMI et de la participation croissante de la Banque à des programmes de cofinancement bilatéraux.

B. — Modalités de l'aide

17. Donateurs et bénéficiaires devraient chercher ensemble à faire en sorte que l'aide appuie pleinement les efforts de développement et que son efficacité soit renforcée, notamment par une meilleure coordination. A cet égard, la responsabilité première de la coordination de l'aide incombe au gouvernement de chaque pays bénéficiaire.

18. Les institutions financières internationales devraient continuer à tenir compte, notamment, de la nécessité de procéder à l'ajustement requis en maintenant des taux de croissance suffisants et de protéger les couches défavorisées de la population, ainsi que des délais qu'exige l'ajustement dans la croissance. Le renforcement de la coopération entre le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions financières multilatérales mérite d'être salué et ne devrait pas aboutir à une conditionnalité croisée.

19. Tous les donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre des mesures supplémentaires pour fournir aux pays les moins avancés une APD bilatérale essentiellement sous la forme de dons, et pour leur accorder des prêts à des conditions extrêmement favorables.

20. Une assistance technique devrait être fournie pour accroître la capacité des PMA d'élaborer et d'appliquer leurs propres politiques et programmes et de remédier aux rigidités structurelles fondamentales de leur économie. Il faudrait accorder une importance particulière aux programmes d'appui visant à renforcer le rôle du secteur privé et l'efficacité du secteur public. Il est possible de mener une action commune au niveau international dans le domaine de l'assistance technique en faveur d'un renforcement des infrastructures et des capacités de gestion.

21. Il convient de rendre hommage à l'action utile menée par les organisations non gouvernementales, qu'il s'agisse des secours d'urgence et de l'aide au développement apportés aux pays les moins avancés ou de la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes du développement. La Commission a vivement engagé les populations, hommes et femmes, à participer davantage aux activités des organisations non gouvernementales. Elle a invité les PMA et les organisations non gouvernementales à resserrer leur coopération pour mettre en œuvre des programmes de développement efficaces, compatibles à la fois avec les politiques et les priorités propres aux premiers et avec l'autonomie des seconds. Elle a aussi invité les donateurs à con-

tinuer de coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales pour exécuter des programmes de développement efficaces.

C. — Mécanisme de consultation par pays

22. La Commission s'est félicitée des améliorations actuellement apportées aux réunions de consultation par pays, qui sont le mécanisme d'examen périodique et de mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. Elle a néanmoins reconnu qu'il fallait continuer de renforcer et d'améliorer ce mécanisme, en soulignant à cet égard que les PMA étaient responsables au premier chef, notamment, de la convocation à intervalles réguliers et de la préparation des réunions. Le PNUD et la Banque mondiale, en tant qu'institutions chefs de file, devraient accroître leur assistance technique aux PMA pour leur permettre de se préparer efficacement à ces réunions. Les pays donateurs devraient y être représentés à un niveau suffisamment élevé. Les réunions devraient favoriser une amélioration et un accroissement de l'assistance en faisant progresser le dialogue et la coordination entre les PMA et leurs partenaires du développement.

D. — Produits de base/commerce international

23. Les pays les moins avancés ont beaucoup souffert de leur sensibilité aux baisses des cours des produits de base qu'ils exportent. C'est dans les PMA tributaires de ces exportations que les incidences de la situation des prix de ces produits se sont fait le plus sérieusement sentir.

24. Dans ces conditions, selon la nature et l'intensité de la situation particulière de chacun et du ou des produits qui l'intéressent, les pays les moins avancés devraient s'efforcer de promouvoir une diversification économiquement saine, à la fois verticale et horizontale, de leurs structures économiques. La communauté internationale devrait soutenir ces efforts par une coopération améliorée dans le secteur des produits de base, visant à assurer une plus grande transparence des marchés, à en élargir l'accès et à y réduire les distorsions. Des efforts soutenus devraient être faits pour fournir une aide soigneusement réfléchie en faveur de mesures structurelles et de mesures de développement, ainsi qu'une assistance technique pour l'amélioration des capacités de gestion et des infrastructures.

25. Producteurs et consommateurs ont déjà examiné un certain nombre de programmes de développement qui pourraient être financés au titre du deuxième compte du Fonds commun. L'entrée en activité du Fonds commun pourrait aboutir à des mesures concrètes spécifiques dans le cadre des organismes internationaux de produit compétents.

1) Financement compensatoire

26. Il a été reconnu que les déficits de recettes d'exportation de produits de base dans les PMA entravaient considérablement les efforts de développement de ces pays.

27. Il conviendrait d'étudier les besoins des pays en développement, notamment des PMA, en matière de stabilisation des recettes d'exportation dans un contexte de diversification et d'ajustement structurel. A cet égard, les systèmes et mécanismes compensatoires existants, ainsi que les différentes manières d'envisager la coopération internationale dans ce domaine en mettant l'accent soit sur les produits soit sur la balance des paiements, devraient être pris en considération. Il a été pris note du rôle joué par le Stabex et par le Compex, deux mécanismes institués par la Communauté économique européenne.

2) Accès aux marchés

28. Il est reconnu que certains pays développés ont déjà pris, dans le cadre de leurs schémas de préférences, des mesures positives pour faciliter l'accès à leurs marchés des produits des PMA. Tous les autres pays, développés et en développement, devraient déployer des efforts dans le même sens. Des mesures devraient être prises pour améliorer encore le traitement préférentiel ou le régime de la nation la plus favorisée à l'égard des produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les PMA et pour éliminer ou réduire les mesures non tarifaires touchant ces produits.

29. Les PMA sont invités à utiliser pleinement les possibilités qui existent déjà en matière d'accès aux marchés, en particulier au titre des schémas de préférences.

30. Comme il est dit dans la Déclaration ministérielle adoptée à la session extraordinaire des Parties contractantes à l'Accord général tenue à Punta del Este (Uruguay) en septembre 1986 :

« Une attention spéciale sera accordée à la situation et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés ainsi qu'à la nécessité d'encourager les mesures positives visant à faciliter l'expansion de leurs possibilités commerciales. Une attention appropriée sera également accordée à la mise en œuvre rapide des dispositions pertinentes de la Déclaration ministérielle de 1982 concernant ces pays³³. »

31. Une assistance technique accrue devrait être fournie aux PMA, notamment par l'intermédiaire du Centre du commerce international CNUCED/GATT et de la CNUCED, pour la promotion de leur commerce.

32. En outre, dans le cadre du système commercial multilatéral, la promotion du commerce Sud-Sud par le biais d'un système global de préférences commerciales — particulièrement favorable aux PMA — et à travers l'intégration régionale pourrait beaucoup contribuer à la multiplication des possibilités commerciales et à l'expansion du multilatéralisme. Il faudrait aussi promouvoir le commerce sous-régional et développer encore le commerce Est-Sud.

E. — Problèmes de la dette des pays les moins avancés

33. La situation des PMA en ce qui concerne le service de la dette est restée préoccupante et, dans bien des cas, s'est aggravée au cours des dernières années. Pour certains de ces pays, les ratios dette/PIB et service de la dette/exportations ont atteint des niveaux échappant à toute proportion. L'une des principales causes en est la très forte diminution des recettes d'exportation, qui a compromis la capacité des PMA d'assurer le service de leur dette, en particulier pour ceux qui sont fortement tributaires des produits de base. La charge du service de la dette constitue pour beaucoup de ces pays un obstacle à leur développement. Les problèmes de la dette des PMA envers les institutions financières multilatérales ont aussi été reconnus.

34. L'endettement critique des PMA exige l'adoption de programmes d'allègement immédiat. Les pays développés intéressés qui ne l'ont pas encore fait sont fermement invités à mettre en œuvre dans leur totalité les engagements pris au titre de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement. Les pays en développement qui ont accordé des prêts à des conditions de faveur aux PMA devraient envisager d'adopter des mesures d'allègement analogues en faveur de ces pays.

35. La Commission se félicite des mesures prises par le Club de Paris pour prolonger les périodes de remboursement et les délais de grâce, afin d'alléger la charge du service de la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui entreprennent des efforts d'ajustement. Il faudrait envisager la possibilité d'abaisser les taux d'intérêt sur la dette actuelle de ces pays.

36. Il faudrait aussi examiner les tendances générales à l'adoption de modes d'approche novateurs et plus souples de la part des bailleurs de fonds, publics et privés, ces tendances pouvant rendre plus supportable la charge de la dette des PMA et permettre de rétablir les courants financiers vers ces pays.

37. Des mesures devraient être prises, en particulier par les pays débiteurs, pour faciliter les courants financiers non créateurs de dette, en particulier l'investissement direct dans les PMA.

38. Les mesures visant à alléger la charge du service de la dette des PMA devraient être complétées et renforcées par une assistance technique, le cas échéant.

F. — Bilan général de l'application du Nouveau programme substantiel d'action prévu pour 1990

39. Conformément à la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, la Commission a pris note de l'offre généreuse faite par la France d'accueillir cette conférence.

III. — TRAVAUX FUTURS

40. Dans ces conditions, la CNUCED, tout en tenant compte des travaux d'autres organes internationaux compétents et dans les limites des ressources existantes et disponibles, devrait s'efforcer :

a) D'analyser la nature et les causes des similitudes et des différences entre les résultats économiques des PMA, en tenant compte des travaux d'autres institutions internationales compétentes;

³³ GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 33* (numéro de vente : GATT/1987-1), p. 22, sect. B, par. vii.

b) De poursuivre l'examen de la complémentarité des environnements intérieur et international afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles il est difficile de mobiliser des ressources extérieures publiques et privées pour appuyer l'utilisation efficace des ressources intérieures des PMA.

c) D'étudier les effets à court terme, à moyen terme et à long terme des politiques nationales d'ajustement structurel sur les résultats économiques et la croissance;

d) D'étudier les moyens de mieux faire connaître l'assistance technique à laquelle les PMA peuvent faire appel aux niveaux multilatéral

et bilatéral pour la formation de leur main-d'œuvre et le renforcement de leur capacité administrative;

e) De préparer le bilan général du Nouveau programme substantiel d'action qui doit avoir lieu en 1990;

f) D'envisager et de proposer des mesures visant à aider les PMA à promouvoir le rôle des entreprises dans leur économie, conformément aux recommandations du colloque de la CNUCED sur les entreprises;

g) D'accorder toute l'attention voulue à la situation des PMA dans les autres domaines d'intérêt (ressources, commerce, produits de base).

Troisième partie

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

A. — Ouverture de la Conférence (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève. Elle a été ouverte le jeudi 9 juillet 1987, sous la présidence provisoire de M. Lazar Mojsov, président de la Présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie et Président de la sixième session de la Conférence.

B. — Election du président (Point 2 de l'ordre du jour)

2. A sa 201^e séance (séance d'ouverture), le 9 juillet 1987, la Conférence a élu président, par acclamation, M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe. En prenant ses fonctions, le Président de la Conférence a fait une déclaration (TD/B/L.284)¹.

C. — Rapport de la Réunion préalable

3. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a pris note d'un rapport verbal sur la Réunion préalable de hauts fonctionnaires, tenue à Genève du 7 au 13 juillet 1987, présenté par le Président du Conseil du commerce et du développement, M. Saad Alfarargi (Egypte), en sa qualité de président de cette réunion, et elle a approuvé les propositions faites par la Réunion préalable au sujet des travaux de la septième session (TD/336).

D. — Election des vice-présidents et du rapporteur (Point 4 de l'ordre du jour)

4. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a élu rapporteur M. Andrei Ozadovski (République socialiste soviétique d'Ukraine).

5. A la même séance, la Conférence a élu vice-présidents les représentants des 29 Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Autriche, Bangladesh, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Egypte, Espagne, Hongrie, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Madagascar, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

E. — Adoption de l'ordre du jour (Point 6 de l'ordre du jour)

6. A sa 201^e séance, le 9 juillet 1987, la Conférence, constatant que la Réunion préalable de hauts fonctionnaires n'avait pas encore achevé ses travaux, a décidé de déroger aux dispositions de l'article 8 de son règlement intérieur et de passer à l'adoption de l'ordre du jour provisoire, ainsi que des notes interprétatives connexes, figurant dans le document TD/327. A ce propos, le Président s'est référé à la décision 341 (XXXIII) du Conseil, en date du 3 octobre 1986, ainsi qu'aux paragraphes 4, 5, 6 et 7 de la section III du rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa trente-troisième session², qui reflétaient les positions prises au Conseil au moment de l'adoption de l'ordre du jour provisoire. La Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire, ainsi que les notes interprétatives connexes, sur cette même base³.

F. — Pouvoirs des représentants à la Conférence (Point 5 de l'ordre du jour)

1. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

7. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé que la Commission de vérification des pouvoirs pourrait être composée des neuf mêmes Etats membres que la Commission de vérification des pouvoirs à la session la plus récente (la quarante et unième) de l'Assemblée générale; ces Etats étaient les suivants : Bahamas, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Ghana, Pays-Bas, Rwanda, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela. La Commission serait présidée par le Venezuela, qui avait présidé la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

8. A sa 210^e séance, le 24 juillet 1987, la Conférence, ayant constaté que les Bahamas et Fidji n'étaient pas représentées à la session, a désigné la Barbade et la Birmanie pour les remplacer.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

9. A la 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, le *Président* a appelé l'attention sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (TD/346)⁴.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 15 (A/41/15).

³ Pour l'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, les notes interprétatives connexes et les exposés de position sur l'adoption de l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe I du présent volume.

⁴ Voir l'annexe VII du présent volume.

¹ Voir le volume II.

Il a annoncé que la République islamique d'Iran désirait s'associer à la lettre datée du 9 juillet 1987 adressée au Secrétaire général de la CNUCED par les délégations du Groupe arabe (TD/342). A ce propos, il a également appelé l'attention sur les communications adressées au Secrétaire général de la CNUCED par le chef de la délégation de la République arabe du Yémen (TD/349) et par le représentant permanent d'Israël (TD/348).

10. Le représentant du *Pakistan* a associé sa délégation au paragraphe 7 du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs pour les raisons déjà indiquées par la délégation pakistanaise à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

11. Le représentant du *Yémen*, parlant au nom du *Groupe arabe* et en tant que coordonnateur des membres de la Ligue des Etats arabes, a rappelé que depuis 40 ans les délégations arabes et d'autres délégations ne cessaient d'exprimer des réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne aux conférences tenues sous les auspices des Nations Unies et à d'autres conférences internationales, et qu'elles en avaient exposé les raisons essentielles dans des lettres. Au début de la session en cours, elles avaient envoyé une lettre au Secrétaire général de la CNUCED pour exprimer et motiver leurs réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne à la septième session de la Conférence. Cette lettre avait été distribuée sous la cote TD/342.

12. On pouvait penser que la Commission de vérification des pouvoirs estimerait de son devoir de prêter une certaine attention à ces réserves, d'autant que celles-ci étaient exprimées par un septième du nombre total des délégations à la Conférence. Or, dans le compte rendu qu'il donnait de l'examen par la Commission des réserves émises au sujet des pouvoirs de certaines délégations et des réserves faites par certains membres au sujet des réserves formulées par d'autres membres, le rapport de la Commission se bornait à mentionner brièvement, au paragraphe 4, le document TD/342.

13. En conséquence, le représentant du Yémen avait envoyé au Secrétaire général de la CNUCED et au Président de la Commission de vérification des pouvoirs un télégramme dans lequel il leur faisait part du profond étonnement et de la vive indignation des délégations arabes devant le peu de cas qui avait été fait de leur lettre. Il y appelait aussi l'attention sur les violations par Israël de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, des droits du peuple palestinien et du statut de la ville sainte de Jérusalem. Les délégations arabes avaient ensuite pris contact avec le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, ainsi qu'avec un certain nombre de membres de la Commission et de représentants à la Conférence, pour leur faire savoir qu'elles jugeaient le texte du rapport de la Commission totalement inacceptable en raison de son manque d'objectivité et de sa méconnaissance de la teneur des réserves exprimées par le Groupe arabe dans sa lettre.

14. Telle était la position du Groupe arabe quant au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et aux pouvoirs de la délégation israélienne. Elle s'inspirait du désir d'assurer le succès de la Conférence, aux travaux de laquelle le Groupe arabe avait grandement contribué. Le représentant du Yémen a demandé que cette réserve soit consignée dans le rapport.

15. Le représentant de la *République arabe syrienne* a relevé qu'à la fin du paragraphe 4 du document TD/346, il était dit que « La Commission était aussi saisie du document TD/342 », sans aucune explication du contenu de ce document. Le rapport omettait de mentionner les noms des délégations arabes qui avaient envoyé la lettre (TD/342) pour exposer et motiver leurs réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne et les auteurs du rapport évitaient ainsi de mentionner Israël ou de l'exposer à des critiques. Des douzaines de délégations participant à la Conférence ne se souviendraient pas du contenu de ce document si l'on se bornait à en mentionner la cote. La phrase incriminée aurait dû par conséquent indiquer l'objet de la lettre au lieu d'être vague et anodine. Il avait lui-même demandé au Président et à des membres de la Commission quelles étaient les raisons de cette imprécision. On lui avait dit que c'était une question de forme, que la lettre avait été adressée au Secrétaire général de la CNUCED et non à la Commission de vérification des pouvoirs et que celle-ci n'en avait eu connaissance qu'au moment de sa publication comme document de la Conférence. La réponse des délégations arabes à ces excuses verbales était claire : le message était de la compétence de la Commission et dès lors que celle-ci en avait eu connaissance elle avait le choix entre deux démarches possibles : soit mentionner la lettre dans son rapport en en spécifiant l'objet et en indiquant à qui elle était adressée, soit la passer totalement sous silence si elle préférait n'en tenir aucun compte, mais encore fallait-il dans ce cas donner les raisons officielles pour lesquelles le message n'avait pas été inclus dans le rapport. La procédure effectivement suivie était ambiguë et impropre. Dire que le principe du consensus devait s'appliquer à la rédaction du rapport n'était ni vrai ni convaincant. C'était aux délégations que la question concernait qu'il revenait de décider si la lettre appelait ou non un jugement de valeur de la part de la personne à qui elle était adressée. Ce qui s'était passé en fait, c'est que l'une des délégations à la Commission avait insisté pour qu'il ne soit fait mention ni d'Israël ni des délégations arabes qui avaient exprimé des réserves au sujet des pouvoirs d'Israël. Il ne voulait pas dire que le Président était responsable, mais le fait que la Commission avait maintenu ce texte peu satisfaisant au paragraphe 4, à cause d'une menace de boycottage ou de retrait émanant de la délégation en question, avait créé une situation sur laquelle on ne pouvait pas garder le silence. Aussi avait-il envoyé, le 27 juillet, un télégramme au Président de la Commission et au Secrétaire général de la CNUCED pour leur faire part de son étonnement devant le texte du rapport, en ajoutant qu'il interviendrait sur cette question en temps opportun. Le 28 juillet, le coordonnateur du Groupe arabe avait lui aussi envoyé un télégramme au Président de la Commission.

16. Enfin, le représentant de la République arabe syrienne a fait observer que ce qui était arrivé était de nature à créer un précédent fâcheux dans les travaux des conférences internationales, notamment celles qui concernaient les pays du tiers monde, car il avait remarqué au cours de la session que lorsqu'un groupe de délégations voulait soulever des questions vitales et délicates, on leur disait qu'elles politisaient la conférence et que ce n'était pas le cadre voulu pour cela. Quand les mêmes

délégations soulevaient des problèmes économiques et se déclaraient préoccupées par les prix des produits de base et la dette, on leur rappelait le conseil que leur avait donné le chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique de profiter de leur présence à Genève pour se promener au bord du lac et de laisser ces questions à d'autres puisque cela valait mieux pour tous les intéressés.

17. Le représentant de l'*Afghanistan* a dit qu'aux paragraphes 7 et 9 du rapport de la Commission, on trouvait les observations rituelles des représentants de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique au sujet de sa délégation. A ce propos, qualifiant de malveillantes les remarques du représentant du Pakistan, il a souligné que la délégation de la République démocratique d'Afghanistan réaffirmait elle aussi la position de son gouvernement exposée au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

18. Le représentant de l'*Indonésie* a rappelé la position de sa délégation à l'égard de la représentation d'Israël, telle qu'elle avait été exposée au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, et a associé sa délégation à la position des signataires du document TD/342.

19. Le représentant de l'*Arabie saoudite* a appuyé la déclaration faite par le représentant du Yémen au sujet des pouvoirs d'Israël. En outre, au sujet de la participation de l'Afghanistan à la septième session de la Conférence, il a réaffirmé la position de l'Arabie saoudite, telle qu'elle était consignée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

20. Le représentant de la *Malaisie* a associé sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Yémen au sujet des pouvoirs d'Israël.

Décision de la Conférence

21. A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs⁵, ainsi que la résolution y figurant⁶.

22. Le représentant d'*Israël* a déploré qu'à l'occasion de l'examen du point 5 de l'ordre du jour, la septième session de la Conférence ait été le théâtre d'un affrontement inutile, injustifié et inconvenant. Il n'y avait pas lieu de répondre plus avant aux calomnies dont les pouvoirs de la délégation israélienne avaient été la cible et, à cet égard, la lettre envoyée par cette délégation le 29 juillet 1987 (TD/348) était pleinement suffisante, surtout après la décision que la Conférence venait de prendre sans opposition.

G. — Constitution d'organes de session (Point 3 de l'ordre du jour)

23. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a constitué quatre commissions entre lesquelles elle a réparti comme suit les différentes subdivisions du point 8 de l'ordre du jour, pour examen et rapport :

Commission I

Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes (point 8 a)

Commission II

Produits de base (point 8 b)

Commission III

Commerce international (point 8 c)

Commission IV

Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (point 8 d).

Elle a en outre décidé que tous les autres points seraient examinés par la Conférence en séance plénière. Il a été entendu que les commissions ne créeraient pas de sous-commissions, qu'elles ne seraient pas plus de trois à siéger simultanément et que tous les membres de la Conférence pourraient participer à leurs travaux.

H. — Bureau de la Conférence

24. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence, le Bureau de la Conférence était composé de 35 membres, à savoir : le Président et les 29 vice-présidents de la Conférence, les présidents des commissions et le Rapporteur de la Conférence.

25. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé que les présidents des autres organes de session et les coordonnateurs des groupes régionaux seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

I. — Désignation de collaborateurs du Rapporteur

26. A sa 205^e séance, le 13 juillet 1987, la Conférence a décidé que le Rapporteur de la Conférence serait secondé, dans la préparation du projet de rapport, par un groupe de collaborateurs composé comme suit : deux pour le Groupe africain, deux pour le Groupe asiatique, deux pour le Groupe latino-américain, deux pour chacun des Groupes B et D et un pour la Chine. Ont été désignés pour faire partie de ce groupe : la Chine, l'Indonésie, la Jamaïque, Malte, le Maroc, la République démocratique allemande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Tchécoslovaquie, le Venezuela et la Zambie.

J. — Constitution d'un groupe de contact de haut niveau du Président de la Conférence

27. A sa 213^e séance plénière, le 13 juillet 1987, la Conférence a constitué un groupe de contact de haut niveau du Président, qui, conformément à l'usage établi, comprenait neuf membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept (trois d'Afrique, trois d'Asie et trois d'Amérique latine), six membres du Groupe B, trois membres du Groupe D et la Chine, étant entendu que, comme le veut l'usage, le Groupe de contact serait à composition non limitée.

28. De plus, la Conférence a décidé que les sept coordonnateurs des groupes régionaux (Groupe des Soixante-Dix-Sept, Groupe africain, Groupe asiatique, Groupe latino-américain, Groupe B, Groupe D et

⁵ *Idem.*

⁶ Pour le texte, voir ci-dessus, première partie, résolution 168 (VII).

Chine), ainsi que les coordonnateurs sectoriels, participeraient aux travaux du Groupe de contact. En application du paragraphe 2 de la résolution 41/169 de l'Assemblée générale, tous les ministres des Etats membres présentés à la phase finale des négociations seraient eux aussi invités à participer pleinement aux travaux du Groupe de contact.

K. — Composition et participation

29. Les 141 membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la septième session de la Conférence : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

30. Le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Département des affaires économiques et sociales internationales étaient représentés.

31. La Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Fonds des Nations Unies

pour les activités en matière de population, l'Université des Nations Unies — Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement et le Conseil mondial de l'alimentation étaient représentés. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était lui aussi représenté.

32. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Fonds international de développement agricole et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient également représentés.

33. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés : Association des pays exportateurs de minerai de fer, Association européenne de libre-échange, Banque africaine de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement, Bureau international des textiles et du vêtement, Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Comité intergouvernemental pour les migrations, Communauté des Caraïbes, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique européenne, Conseil d'assistance économique mutuelle, Conseil international du blé, Economic Cooperation Organization, Fédération arabe des armateurs, Fonds monétaire arabe, Fonds pour le développement international de l'OPEP, Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de l'unité africaine, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Organisation internationale des bois tropicaux, Organisation internationale du cacao, Organisation internationale du caoutchouc naturel, Organisation internationale du jute, Organisation internationale du sucre, Secrétariat du Commonwealth, Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, Système économique latino-américain.

34. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées.

Catégorie générale : Alliance coopérative internationale, Alliance internationale des femmes, Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, Association internationale des économistes agronomiques, Association internationale des organismes de commerce d'Etat des pays en développement, Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies, Centre Europe-Tiers monde, Chambre de commerce internationale, Coalition internationale d'action au développement, Comité consultatif mondial de la Société des amis (Quakers), Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Conseil international des agences bénévoles,

Conseil international des femmes, Conseil mondial de la paix, Coopération internationale pour le développement et la solidarité, Fédération luthérienne mondiale, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération mondiale des villes jumelées, Fédération syndicale mondiale, Fondation internationale pour un autre développement, International Bar Association, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Société internationale pour le développement, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise, Union interparlementaire.

Catégorie spéciale : Association du transport aérien international, Association internationale des banques islamiques, Institut international de l'Océan, Organisation internationale des unions de consommateurs.

35. L'Organisation de libération de la Palestine était représentée en application de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974.

36. L'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania étaient représentés en application de la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1974.

37. La South West Africa People's Organization était représentée en application de la résolution 31/152 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1976.

L. — Questions diverses (Point 9 de l'ordre du jour)

1. EXAMEN PÉRIODIQUE PAR LA CONFÉRENCE DES LISTES D'ÉTATS FIGURANT DANS L'ANNEXE À LA RÉOLUTION 1995 (XIX) DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE⁷

38. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, la Conférence a examiné à sa 201^e séance, le 9 juillet 1987, les listes d'États figurant dans l'annexe à ladite résolution, telle qu'elle avait été modifiée. Elle a approuvé l'inscription, sur les listes appropriées, des États dont les noms suivent, qui étaient devenus membres de la CNUCED depuis la sixième session de la Conférence :

Liste A : Brunéi Darussalam;

Liste C : Saint-Kitts-et-Nevis.

2. DÉSIGNATION D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX AUX FINS DE L'ARTICLE 80 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE ET DE L'ARTICLE 78 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT⁸

39. A sa 201^e séance, le 9 juillet 1987, la Conférence a décidé de désigner, aux fins de l'article 80 de son règlement intérieur, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Bureau international des textiles et du vêtement qui avaient présenté une demande à cet effet. On trouvera des renseignements sur ces organisations dans les documents TD/L.273 et TD/L.274, respectivement.

3. EXAMEN DU CALENDRIER DES RÉUNIONS⁹

40. A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 (TD/INF.24).

4. INCIDENCES FINANCIÈRES DES DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE (Point 9 de l'ordre du jour)

41. A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a pris note d'une déclaration du Secrétaire général de la CNUCED qui avait fait observer que les diverses décisions prises par la Conférence, y compris l'adoption de l'Acte final au titre du point 8, donnaient des indications concernant l'orientation des travaux du secrétariat de la CNUCED. Ces indications seraient pleinement prises en considération par le Secrétaire général lorsqu'il mettrait au point, immédiatement après la Conférence, les propositions de la CNUCED pour le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et le Conseil du commerce et du développement examineraient ces propositions pour voir comment elles tenaient compte des indications données par la Conférence et pour étudier leurs incidences sur le programme de travail global de la CNUCED.

5. RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT (Point 9 b de l'ordre du jour)

42. A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a pris acte du rapport du Conseil du commerce et du développement, qui regroupait les rapports du Conseil sur ses vingt-septième et vingt-huitième sessions, sa treizième session extraordinaire, sa vingt-neuvième session, la première et la deuxième partie de sa trentième session, sa quatorzième session extraordinaire, sa trente et unième session, la première et la deuxième partie de sa trente-deuxième session, la première et la deuxième partie de sa trente-troisième session et sa quinzième session extraordinaire. Les rapports ont été portés à l'attention de la Conférence par une note du secrétariat (TD/B/332).

M. — Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

43. A sa 220^e séance (séance de clôture), le 3 août 1987, la Conférence a adopté le projet de rapport de sa septième session (TD/L.300) et a autorisé le Rapporteur à le compléter comme il convenait ainsi qu'à y apporter les corrections et modifications de forme nécessaires, en consultation avec les intéressés.

⁷ Voir ci-dessus, première partie, sect. A.4, « Décisions de la Conférence », a.

⁸ *Ibid.*, b.

⁹ *Ibid.*, c.

N. — Clôture de la septième session de la Conférence

44. Après des déclarations des porte-parole des groupes régionaux, des représentants de la Colombie et de la Chine, du Secrétaire général de la CNUCED et du

Président¹⁰ à la 220^e séance, le 3 août 1987, le Président a prononcé la clôture de la septième session.

¹⁰ Voir le volume II.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT tel qu'il a été adopté par la Conférence à sa 201^e séance plénière, le 9 juillet 1987

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Election des vice-présidents et du rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :
 - a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes;
 - b) Produits de base;
 - c) Commerce international;
 - d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Notes interprétatives

- I. Dans l'évaluation des tendances économiques pertinentes, il faudrait accorder l'attention voulue au rôle du secteur privé dans le développement.
- II. La référence à un « environnement plus prévisible et plus favorable » est destinée à tenir compte de l'intérêt manifesté à propos du besoin de sécurité, de fiabilité et de confiance accrue dans l'environnement économique mondial, ainsi que d'équité et de justice dans les relations économiques internationales.
- III. Les questions monétaires seront examinées dans le cadre du mandat de la CNUCED, sans préjudice des compétences du Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales.
- IV. La subdivision c du point 8 — « Commerce international » — recouvre les problèmes que posent les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

Positions prises à propos de l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence lors de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement [telles que consignées dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur la première partie de sa trente-troisième session]^a

4. A sa 702^e séance, le 3 octobre 1986, le Conseil, faisant suite à une proposition du Président a adopté le projet de décision TD/B/L.815 [voir décision 341 (XXXIII)]. Le Président a demandé que la position de la délégation des Etats-Unis ... fût dûment consignée dans le rapport du Conseil. Le projet de décision TD/B/L.812 a été retiré par ses auteurs.

5. Le représentant des *Etats-Unis d'Amérique* a dit que, après examen prolongé et détaillé de la part des autorités de son pays, sa délégation avait jugé nécessaire de demander un vote sur le document TD/B/L.815 et d'émettre pour sa part un vote négatif.

6. Les Etats-Unis avaient participé à un effort prolongé et difficile pour mettre au point un ordre du jour qui répondît à l'espoir de voir la septième session de la Conférence s'attaquer sérieusement aux problèmes du développement — c'est-à-dire, un ordre du jour qui aurait reflété les réalités du monde d'aujourd'hui. Selon son gouvernement, le document dont était saisi le Conseil ne répondait pas à cet espoir.

7. Que l'on ne se méprenne pas sur la position prise par les Etats-Unis à la séance en cours : elle exprimait le désaccord des Etats-Unis avec le document dont était saisi le Conseil, mais ne signifiait en aucune façon un abandon des efforts des Etats-Unis pour travailler avec la CNUCED et ses membres à un changement positif dans la ligne d'action que suivait l'organisation depuis vingt ans. Les Etats-Unis continueraient à rechercher un changement positif dans cette ligne d'action. Ils continueraient à œuvrer en liaison étroite avec le secrétariat et avec les autres délégations, afin de veiller à ce que la CNUCED ne disparût pas sous l'avalanche des bouleversements économiques qui frappent le monde contemporain. Ils continueraient à travailler pour une CNUCED qui fût moderne, digne de confiance et répondant aux exigences de la conscience.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 15 (A/41/15), sect. III.A.

Annexe II

LISTE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT, DES CHEFS DE SECRÉTARIAT D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES AUTRES REPRÉSEN- TANTS ET OBSERVATEURS QUI ONT FAIT DES DÉCLARATIONS À LA CONFÉ- RENCE AU COURS DU DÉBAT GÉNÉRAL

A. — Chefs d'Etat ou de gouvernement et autres personnalités d'un rang supérieur à celui de ministre

		<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>
France	M. François Mitterrand	10.7.1987	202 ^e
Egypte	M. Mohammed Hosny Moubarak	10.7.1987	202 ^e
Norvège	Mme Gro Harlem Brundtland	10.7.1987	203 ^e
Congo	Colonel Denis Sassou Nguesso	10.7.1987	203 ^e
Commission pontificale	S. Em. le cardinal Roger Etchegaray	10.7.1987	203 ^e
Chine	M. Tian Jiyun	13.7.1987	204 ^e
Zimbabwe	M. Robert G. Mugabe	14.7.1987	207 ^e
Jordanie	S. A. R. le prince héritier Hassan Bin Talal	27.7.1987	212 ^e

B. — Pays

Afghanistan	M. Mohammad Khan Jalallar	29.7.1987	216 ^e
Albanie	M. Kostandin Hoxha	13.7.1987	206 ^e
Algérie	M. Mohamed Aberkane	14.7.1987	208 ^e
Allemagne, République fédérale d'	M. Martin Bangemann	29.7.1987	217 ^e
Arabie saoudite	M. Soleiman Al Saleem	28.7.1987	215 ^e
Argentine	M. Bernardo Grinspun	28.7.1987	214 ^e
Australie	M. Alan Robert Oxley	27.7.1987	213 ^e
Autriche	M. Heinrich Neisser	14.7.1987	208 ^e
Bahreïn	M. Karim Al-Shakar	14.7.1987	208 ^e
Bangladesh	M. A. Munim	14.7.1987	208 ^e
Barbade	M. Evelyn Greaves	28.7.1987	215 ^e
Belgique	M. H. de Croo	27.7.1987	212 ^e
Bénin	M. Girigissou Gado	24.7.1987	211 ^e
Bhoutan	Dasho Tobgye S. Dorji	13.7.1987	209 ^e
Birmanie	U. Tin Tun	30.7.1987	218 ^e
Bolivie	M. Raúl España-Smith	29.7.1987	216 ^e
Brésil	M. Roberto Costa de Abreu Sodre	29.7.1987	217 ^e
Brunéi Darussalam	Dato Paduka Haji Selamat Bin Haji Munap	30.7.1987	218 ^e
Bulgarie	M. Christo Christov	10.7.1987	203 ^e
Burkina Faso	M. Mohamadou Toure	24.7.1987	211 ^e
Cameroun	M. Michael Elangwe Namaya	24.7.1987	210 ^e
Canada	Mme Monique Landry	15.7.1987	209 ^e
Chili	M. Luis Escobar Cerda	27.7.1987	212 ^e
Chypre	M. Michael Michaelides	29.7.1987	216 ^e
Colombie	M. Samuel Alberto Yohai	24.7.1987	211 ^e
Comores	M. Said Kafe	24.7.1987	210 ^e
Costa Rica	Mme Muni Figueres de Jiménez	28.7.1987	215 ^e
Côte d'Ivoire	M. Nicolas Kouandi Angba	14.7.1987	207 ^e
		10.7.1987	202 ^{ea}

^a S'est exprimé en tant que représentant du Chef d'Etat de la République de Cuba, pour présenter les résultats de la sixième Réunion ministérielle du groupe des Soixante-Dix-Sept.

		Date	Séance plénière
Cuba	M. Ricardo Cabrisas Ruiz	29.7.1987	217 ^e
Danemark (au nom de la Communauté économique européenne)	M. Uffe Ellemann-Jensen ^b	10.7.1987	202 ^e
Egypte	M. Yousri Mustafa	28.7.1987	214 ^e
Emirats arabes unis	M. Saif Ali Al-Jarwan	13.7.1987	205 ^e
Equateur	M. Galo Leoro Franco	24.7.1987	211 ^e
Espagne	M. Miguel Angel Fernández-Ordoñez	13.7.1987	205 ^e
Etats-Unis d'Amérique	M. Dennis G. Goodman	29.7.1987	217 ^e
Ethiopie	M. Gebre Kidan Tadesse	14.7.1987	207 ^e
Finlande	M. Pertti Salolainen	28.7.1987	215 ^e
France	M. Georges Chavanes	29.7.1987	217 ^e
Ghana	M. Kofi Djin	27.7.1987	212 ^e
Grèce	M. Yannis Papantoniou	29.7.1987	216 ^e
Guatemala	M. Antonio Pallares-Buonafina	30.7.1987	218 ^e
Guinée	M. Kory Kondiano	14.7.1987	218 ^e
Haïti	M. Gervais Charles	14.7.1987	208 ^e
Hongrie	M. Tibor Melega	13.7.1987	205 ^e
Inde	M. P. Shiv Shanker	10.7.1987	202 ^e
Indonésie	M. Ali Wardhana	27.7.1987	213 ^e
Iran (République islamique d')	M. Ali Akbar Velayati	27.7.1987	212 ^e
Iraq	M. Qubais Saied Abdul Fatah	29.7.1987	217 ^e
Irlande	M. Sean Calleary	28.7.1987	215 ^e
Israël	M. Itzhak Minerbi	29.7.1987	216 ^e
Italie	M. Francesco Cattanei	27.7.1987	212 ^e
Jamahiriya arabe libyenne	M. Farhat Salah Sharnanh	28.7.1987	214 ^e
Jamaïque	M. K. G. Anthony Hill	10.7.1987	203 ^e
Japon	M. Tadashi Kuranari	27.7.1987	212 ^e
Kenya	M. Jonathan Ng'Eno	13.7.1987	206 ^e
Koweït	M. Salem Jaber Al-Ahmad Al-Sabah	27.7.1987	213 ^e
Lesotho	M. Moletsane Mokoroane	30.7.1987	218 ^e
Liban	M. Salim Naffah	30.7.1987	219 ^e
Luxembourg	M. Robert Goebbels	27.7.1987	213 ^e
Malaisie	M. Kok Wee Kiat	13.7.1987	205 ^e
Maldives	M. Abdul Sattar Moosa Didi	30.7.1987	219 ^e
Malte	M. Victor J. Gauci	27.7.1987	213 ^e
Maroc	M. Abdellah Azmani	13.7.1987	204 ^e
Mexique	M. Héctor Hernández Cervantes	28.7.1987	214 ^e
Mongolie	M. J. Dulmaa	13.7.1987	204 ^e
Mozambique	M. Daniel G. Tembe	29.7.1987	217 ^e
Namibie (représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie)	M. Nihat Akyol	28.7.1987	214 ^e
Népal	M. Prakash Bijaya Thebe	28.7.1987	215 ^e
Nicaragua	M. Alejandro E. Martínez Cuenca	10.7.1987	203 ^e
Niger	M. Nouhou Amadou	29.7.1987	216 ^e
Nigéria	M. Alhaji Samaila Mamman	14.7.1987	207 ^e
Norvège	M. Thorvald Stoltenberg	28.7.1987	214 ^e
Oman	M. Ahmed bin Abdul Nabi Macki	27.7.1987	212 ^e
Ouganda	M. Israel Kayonde	30.7.1987	218 ^e
Pakistan	M. Mahbub Ul-Haq	10.7.1987	202 ^e
Panama	M. Marcos A. Villarreal	30.7.1987	218 ^e
Papouasie-Nouvelle-Guinée	M. Samuel Abal	30.7.1987	218 ^e
Pays-Bas	Mme Yvonne van Rooy	13.7.1987	204 ^e
Pérou	M. José Ley-Elias	29.7.1987	216 ^e
Philippines	M. José D. Ingles	15.7.1987	209 ^e
Pologne	M. Andrzej Wojcik	10.7.1987	203 ^e
Portugal	M. Fernando A. Santos Martins	28.7.1987	215 ^e
République de Corée	M. Kwang Soo Choi	24.7.1987	210 ^e

^b S'est également exprimé au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres.

		Date	Séance plénière
République démocratique allemande	M. Gerhard Beil	13.7.1987	205 ^e
République démocratique populaire lao	M. Maligna Saignavongs	13.7.1987	206 ^e
République dominicaine	M. F. Daniel Suazo	14.7.1987	208 ^e
République populaire démocratique de Corée	M. Choi Jong Gun	13.7.1987	205 ^e
République socialiste soviétique de Biélorussie	M. Vassili I. Pechkov	29.7.1987	216 ^e
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. Andrei A. Ozadovski	30.7.1987	219 ^e
République-Unie de Tanzanie	M. Daudi N. Mwakawago	27.7.1987	213 ^e
Roumanie	M. Ilie Vaduva	14.7.1987	208 ^e
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Alan Clark	28.7.1987	214 ^e
Saint-Siège	Mgr Justo Mullor García	30.7.1987	219 ^e
Sénégal	M. Abdourahmane Touré	13.7.1987	205 ^e
Somalie	M. Mohamud Said Mohamed	15.7.1987	219 ^e
Soudan	M. Abdel Magied Ali Hassan	29.7.1987	217 ^e
Sri Lanka	M. M. S. Amarasiri	24.7.1987	211 ^e
Suède	Mme Anita Gradin	27.7.1987	212 ^e
Suisse	M. Jean-Pascal Delamuraz	14.7.1987	208 ^e
Tchécoslovaquie	M. Bohumil Urban	14.7.1987	207 ^e
Thaïlande	M. Montree Pongpanit	24.7.1987	211 ^e
Trinité-et-Tobago	M. Basdeo Panday	14.7.1987	207 ^e
Tunisie	M. Habib Kaabachi	29.7.1987	216 ^e
Turquie	M. Ali Bozer	28.7.1987	215 ^e
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. Boris Aristov	13.7.1987	204 ^e
Uruguay	M. Enrique V. Iglesias	13.7.1987	205 ^e
Venezuela	M. Héctor Meneses	10.7.1987	202 ^e
Viet Nam	M. Dy Nien Nguyen	13.7.1987	206 ^e
Yémen démocratique	M. Abdullah Saleh Al-Ashtal	27.7.1987	213 ^e
Yougoslavie	M. Ibrahim Tabaković	14.7.1987	208 ^e
Zaire	M. Kasereka Kasai	15.7.1987	209 ^e
Zambie	M. J. K. M. Kalaluka	14.7.1987	207 ^e

C. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies	M. Javier Pérez de Cuéllar	9.7.1987	201 ^e
Secrétaire général de la CNUCED	M. Kenneth K. S. Dadzie	9.7.1987	201 ^e
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	M. Peter Hansen	14.7.1987	208 ^e
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	M. Richard Jolly	28.7.1987	215 ^e
Programme des Nations Unies pour le développement	M. William H. Draper	10.7.1987	203 ^e
Programme des Nations Unies pour l'environnement	M. Mostafa K. Tolba	15.7.1987	209 ^e
Université des Nations Unies (Institut mondial pour le développement des recherches économiques)	M. Lal E. Jayawardena	24.7.1987	211 ^e
Commission économique pour l'Europe	M. G. Hinteregger	29.7.1987	217 ^e
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	M. K. Gunaratnam	29.7.1987	217 ^e
Conseil mondial de l'alimentation	M. Gerald Ian Trant	24.7.1987	210 ^e

	<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>
M. Gamani Corea, ancien Secrétaire général de la CNUCED; GATT et Centre du commerce international CNUCED/GATT	15.7.1987	209 ^e

D. — Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail	M. Francis Blanchard	27.7.1987	213 ^e
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	M. Edouard Saouma	13.7.1987	205 ^e
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. Amadou-Mahtar M'Bow	30.7.1987	218 ^e
Banque mondiale	M. Barber B. Conable	10.7.1987	202 ^e
Fonds monétaire international	M. Michel Camdessus	27.7.1987	212 ^e
Union internationale des télécommunications	M. Richard E. Butler	24.7.1987	211 ^e
Fonds international de développement agricole	M. Idriss Jazairy	14.7.1987	208 ^e
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. Domingo L. Siazon	10.7.1987	203 ^e
	*		
	* *		
GATT	M. Arthur Dunkel	28.7.1987	214 ^e
Centre du commerce international CNUCED/GATT	M. Göran Engblom	13.7.1987	206 ^e

E. — Autres organismes intergouvernementaux

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement	M. Ziga Vodusek	28.7.1987	215 ^e
Comité consultatif juridique afro-asiatique	M. Akira Nagasaka	29.7.1987	217 ^e
Commission des communautés européennes	M. Claude Cheysson	13.7.1987	205 ^e
Conseil d'assistance économique mutuelle	M. M. Marinov	13.7.1987	206 ^e
Conseil international du blé	M. Jean Parotte	24.7.1987	210 ^e
Fonds monétaire arabe	M. Faris Bingaradi	30.7.1987	218 ^e
Organisation de coopération économique	M. Behçet Turemen	24.7.1987	211 ^e
Organisation de coopération et de développement économiques	M. Jean-Claude Paye	28.7.1987	214 ^e
Organisation de la Conférence islamique	M. Driss Alaoui Mdaghri	27.7.1987	213 ^e
Organisation internationale des bois tropicaux	M. B. C. Y. Freezailah	24.7.1987	210 ^e
Organisation internationale du cacao	M. Kobena G. Erbynn	24.7.1987	210 ^e
Organisation internationale du caoutchouc naturel	M. P. Soeparto	24.7.1987	210 ^e
Organisation internationale du jute	M. Harbans Singh	24.7.1987	210 ^e
Organisation internationale du sucre	M. Alfredo A. Ricart	24.7.1987	210 ^e
Secrétariat du Commonwealth	M. Shridath S. Ramphal	27.7.1987	213 ^e

F. — Organisations non gouvernementales*Catégorie générale*

		<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>
Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises	M. Hulas C. Golchha	13.7.1987	206 ^c
Chambre de commerce internationale	M. Hans Koenig	14.7.1987	208 ^c
Coalition internationale d'action pour le développement	Mme Georgina Ashworth	30.7.1987	218 ^c
Commission des Eglises pour les affaires internationales (Conseil œcuménique des Eglises)	Mme Agnès Chepkwony	14.7.1987	208 ^c
Confédération internationale des syndicats libres	M. Edouard Laurijssen	30.7.1987	219 ^c
Confédération mondiale du travail	M. Blaise Robel	30.7.1987	219 ^c
Conseil mondial de la paix	M. Jacques Le Dauphin	30.7.1987	219 ^c
Fédération syndicale mondiale	M. Ivan Mitiaiev	30.7.1987	218 ^c
Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques	M. Julien Randriamasivelo	30.7.1987	218 ^c

G. — Autres organisations

African National Congress of South Africa ^c	M. Patrick Magapatona	29.7.1987	217 ^c
Organisation de libération de la Palestine ^d	M. Ahmad Suleiman Abu-Alaa	27.7.1987	213 ^c
Pan Africanist Congress of Azania ^c	M. Elliot Mfafa	30.7.1987	219 ^c
South West Africa People's Organization ^c	M. Ben Amathila	30.7.1987	219 ^c

^c Invité à participer à la Conférence conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale.

^d Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale.

^c Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale.

Annexe III

ALLOCUTIONS PRONONCÉES À LA CÉRÉMONIE INAUGURALE, LE 9 JUILLET 1987

A. — *Déclaration de M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

C'est pour moi un très grand plaisir que de m'adresser à vous à l'occasion de cette septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est particulièrement heureux qu'elle soit présidée par une éminente personnalité africaine, M. Bernard Chidzero, qui est bien connu de toute la communauté internationale pour sa contribution aux travaux de la Conférence et, plus généralement, à la cause de la coopération économique internationale. Je suis convaincu que nous tirerons tous grand profit de la sagesse de ses conseils et de son autorité.

La première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue à Genève, en 1964. Le fait que nous nous trouvions réunis ici à nouveau nous rappelle les immenses espérances et les hautes aspirations de ses fondateurs, ainsi que l'importance de ses réalisations et sa capacité d'accomplir une œuvre encore plus grande. Je tiens à ce propos à rendre hommage à deux anciens secrétaires généraux de la Conférence, Raúl Prebisch et Manuel Pérez Guerrero, tous deux disparus depuis la sixième session. Leur contribution aux travaux de la Conférence et au processus global de coopération internationale pour le développement constitue un précieux héritage qui continuera à guider nos efforts en vue d'aménager un cadre plus favorable au développement. L'œuvre qu'ils avaient commencée a heureusement été poursuivie par des personnalités aussi compétentes que M. Gamani Corea, qui s'est joint à nous pour cette conférence, et que M. Kenneth Daddie, l'actuel Secrétaire général.

Permettez-moi également de saluer ici encore une fois la présence de M. Pierre Aubert, Président de la Confédération suisse, que je tiens à remercier, ainsi que le peuple suisse, de l'hospitalité courtoise et efficace qu'ils continuent d'offrir à la famille des Nations Unies.

La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'était déroulée dans des circonstances bien différentes. L'économie mondiale se relevait à peine d'une grave récession; l'étendue du problème de la dette et des autres déséquilibres de l'économie mondiale apparaissait plus nettement; les événements ayant marqué les années 70 et le début des années 80 avaient ébranlé la confiance des gouvernements dans les mécanismes de coopération internationale pour résoudre les problèmes économi-

ques; les gouvernements étaient de plus en plus nombreux à chercher des solutions bilatérales et ponctuelles aux problèmes économiques extérieurs.

Les travaux de la sixième session de la Conférence et ses résultats avaient été essentiellement marqués par la prise de conscience de la nécessité, pour tous les pays, de faire converger leurs efforts en vue d'affermir la reprise de l'économie mondiale et de favoriser le développement accéléré des pays en développement. Il avait été en outre admis que les programmes d'ajustement atteindraient plus facilement leurs objectifs s'ils étaient soutenus par une économie mondiale plus forte. Ces efforts concertés n'ont toutefois pas encore abouti. Dans les grandes économies de marché, l'inflation a été maîtrisée et les taux nominaux d'intérêt ont baissé, résultats qui sont loin d'être négligeables. Mais de graves déséquilibres sont apparus dans les relations économiques des pays industrialisés, créant l'incertitude en ce qui concerne les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des principaux produits de base.

Les pressions protectionnistes se sont accentuées, ce qui a eu pour résultat un net ralentissement des investissements et de la croissance. En fait, cette année, les prévisions relatives aux taux de croissance n'ont cessé d'être révisées en baisse. En somme, l'économie mondiale n'a pas connu la croissance soutenue qui permettrait de résoudre de façon satisfaisante et rapide les graves problèmes économiques et sociaux auxquels nous devons faire face.

Ces derniers temps, sous l'effet combiné de la faible croissance mondiale et de la persistance des incertitudes, l'appui nécessaire au développement accéléré des pays en développement ne s'est notamment pas matérialisé. De nombreux pays, d'Amérique latine et d'Afrique en particulier, qui font de pénibles efforts d'ajustement, en ont été sévèrement affectés. Parmi ces pays, nombreux sont ceux dont le revenu par habitant continue à décroître. La baisse des prix des produits de base, la stagnation de l'aide publique au développement et le poids de plus en plus lourd du service de la dette ont, récemment, anéanti les efforts que font de nombreux pays en développement pour dégager un excédent de revenu national au profit de l'investissement et de la croissance. La baisse des prix du pétrole a, elle aussi, durement frappé de nombreux pays en développement. En 1986, les résultats économiques de certains grands pays en développement, notamment en Asie, ont continué de s'amé-

* Initialement distribuée sous la cote TD/L.290.

liorer. Mais cette amélioration n'a pas eu l'ampleur suffisante et, vu la conjoncture actuelle, il est peu probable qu'elle se poursuive.

Dans une situation internationale si peu favorable, les conséquences sociales des efforts d'ajustement suscitent de graves préoccupations car ce sont les groupes vulnérables qui payent le tribut le plus lourd, comme cela a été amplement démontré, documents à l'appui, par divers organismes des Nations Unies. Trop nombreux sont les pays en développement dans lesquels le progrès social a ralenti, sinon régressé. Cela n'a pas seulement pour effet d'aggraver, dans l'immédiat, les tensions politiques : les perspectives du développement à long terme s'en trouvent elles-mêmes compromises, bien que de façon moins évidente.

On ne saurait dire pour autant qu'il n'existe pas de forces vives susceptibles de revitaliser l'économie internationale. Ce qu'il faut, c'est qu'un grand nombre de pays prennent des mesures plus systématiques et conjuguent leurs efforts pour stimuler et orienter ces forces.

Les pays ont adopté des mesures positives dans un certain nombre de domaines critiques. La nécessité de recourir à la coopération pour résoudre les difficultés économiques internationales est en particulier mieux comprise. Plus précisément, les pays industrialisés ont réaffirmé leur volonté de coordonner leurs politiques macro-économiques et ce, tout récemment encore, à la Conférence au Sommet de Venise. Pour ce qui est des négociations commerciales multilatérales, celles qui viennent de s'ouvrir en Uruguay permettent d'espérer une libéralisation du commerce international et un renversement des tendances protectionnistes, qui affectent en particulier les pays en développement. Face au problème aigu de la dette des pays en développement, il est admis que l'ajustement doit s'accompagner de la croissance et des programmes spécifiques ont été élaborés à cet effet. Le Club de Paris et d'autres instances ont rendu possible un rééchelonnement de la dette à plus long terme. L'Assemblée générale a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990^a, qui incarne les engagements pris tant par les pays africains que par la communauté internationale.

Ce sont là des faits dont on ne peut que se réjouir et qui ouvrent la voie à de nouvelles initiatives communes en vue de renforcer la coopération économique internationale. Ils demeurent cependant insuffisants. Il faut que les engagements pris soient respectés. Il faut que les stratégies adoptées soient appliquées. Il faut que la mise au point de stratégies et de décisions communes soit suivie de mesures concrètes. Il importe donc d'agir, très vite et vigoureusement, pour que l'économie mondiale ne soit pas entraînée dans une spirale descendante dont les effets seraient nuisibles pour tous les pays. Le développement accéléré des pays en développement peut contribuer de manière essentielle à la santé de l'économie mondiale. Je suis convaincu que la septième session de la CNUCED offre une occasion remarquable de modifier le cours des événements, cela par des efforts communs dans la recherche des moyens les plus effica-

ces de réactiver la croissance et le développement mondial.

Ces efforts communs sont en effet conformes à la mission exceptionnelle de la CNUCED qui est de promouvoir le dialogue à l'échelle de la planète et de favoriser les initiatives concertées afin de surmonter les difficultés qui affectent l'économie mondiale et influent sur le processus du développement. Il importe donc, comme en témoigne l'ordre du jour même de cette septième session, que ces efforts communs se concentrent sur certains secteurs clefs et certains problèmes critiques.

Dès sa création, la CNUCED s'est vu confier la tâche fondamentale de régler les questions qui ont trait aux produits de base. Presque toutes les déclarations faites récemment, qu'elles émanent de pays industrialisés ou de pays en développement, reconnaissent sans ambages la gravité de la situation actuelle, imputable à la constante faiblesse des cours de ces produits. Par exemple, on a évalué à quelque 100 milliards de dollars les pertes subies par les pays en développement en 1986 en raison de la détérioration des termes de l'échange.

La situation en ce domaine est complexe et reflète tant les particularités propres à chacun des produits que celles des pays producteurs. Toutefois, l'on s'accorde à reconnaître que les pays en développement doivent diversifier à long terme leurs structures de production et que cela exigera un appui financier supplémentaire. Il importe aussi que des progrès soient accomplis en ce qui concerne le traitement, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires et des matières premières. Or, cette évolution sera lente puisqu'elle fait partie du processus même du développement. Dans l'immédiat, il est impératif que des mesures soient prises afin d'améliorer le fonctionnement des marchés et de stabiliser les recettes. Il en va de même pour ce qui est de l'ouverture des marchés des pays développés aux articles manufacturés et semi-manufacturés.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, les années à venir seront centrées sur les négociations d'Uruguay. Le péril protectionniste n'a pas disparu et, dans de nombreux cas, il s'est même aggravé. Les échanges internationaux se déroulent aujourd'hui, pour une bonne part, en dehors du cadre des règles adoptées sur le plan international.

Vos délibérations peuvent contribuer à créer rapidement un esprit de consensus utile aux négociations commerciales, en tenant compte de la nécessité de dégager au plus vite des avantages pour les pays en développement dans les domaines qui présentent pour eux un intérêt spécial. La CNUCED a un rôle spécifique à jouer en tant qu'instance internationale où sont débattus les problèmes du système commercial international dans son ensemble. Il importe de garder à l'esprit les problèmes particuliers aux pays en développement lors de la discussion sur les services, l'échange de technologie et le commerce des produits agricoles. Les engagements pris récemment en matière de *statu quo* et de rétrogression doivent être respectés et leur application doit être suivie.

La septième session de la CNUCED fournit également l'occasion d'examiner les mesures visant à renforcer les possibilités d'échanges économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale. Il importe que tous les groupes de pays

^a Résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juin 1986.

œuvrent de concert au renforcement des relations économiques entre pays dotés de systèmes différents.

La question des ressources nécessaires au développement figure également parmi les points principaux de l'ordre du jour de la septième session. Les courants financiers sont demeurés stationnaires; dans certains cas, ils ont même régressé. Cela, conjugué à l'aggravation de la charge de la dette, a donné lieu, dans certains cas, à des transferts de ressources nets des pays en développement vers les pays développés. Il importe que cette situation soit inversée.

Le montant total de la dette constitue de nos jours l'obstacle principal à la revitalisation du développement des pays fortement endettés, ce qui est particulièrement vrai pour ceux dont l'économie dépend de l'exportation de produits de base. On assiste à l'émergence d'un certain nombre d'éléments dont la conjonction permettra, j'en suis convaincu, de fournir les moyens d'alléger le fardeau de la dette. Un facteur positif à noter est la prise de conscience accrue de la responsabilité partagée qui incombe tant au secteur privé qu'au secteur public. Par ailleurs, des mesures sont prises aux fins de reconstituer les ressources des institutions financières multilatérales.

Certains pays manifestent un intérêt croissant pour le recyclage d'une partie de leurs excédents en direction des pays en développement. Les dispositions que prend le Club de Paris en vue d'aménager la dette publique à des conditions plus favorables sont également bienvenues.

Il s'agit là d'autant d'éléments positifs, mais qui sont encore insuffisants, tant pour alléger le fardeau de la dette que pour susciter la création de nouveaux flux extérieurs afin de remédier aux graves difficultés des pays concernés. En l'absence de nouveaux efforts d'envergure permettant de faire des progrès sur ce front, il existe un réel danger de voir les efforts acharnés d'ajustement entrepris, depuis un certain temps, manquer leur objectif qui est de réactiver le développement de ces pays, et entraîner de graves risques d'échec sur le plan social et politique.

Un point capital est celui de l'attribution de moyens financiers accrus pour les pays fortement endettés. Il serait particulièrement utile d'accroître les ressources de la Banque mondiale et des institutions régionales de développement. De telles mesures favoriseraient le recyclage des excédents des grands pays industrialisés.

A ce stade, il serait tout à fait judicieux de prévoir une aide supplémentaire pour les pays à faible revenu. Pour renforcer leurs efforts de développement, il leur faut en effet accroître leurs importations. Je me félicite de la référence, faite dans le communiqué du Sommet de Venise, à l'objectif établi par le niveau de l'aide publique au développement. Les autres flux financiers, y compris les flux commerciaux et multilatéraux, revêtent également une importance cruciale.

Ce point est particulièrement important pour les pays les moins avancés, dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Leur situation économique s'est détériorée. Il faut prévoir maintenant des mesures correctives, spécialement d'ordre financier. L'objectif établi pour le niveau de l'aide publique au

développement pour ces pays, ainsi que les autres mesures décidées dans le Nouveau programme substantiel d'action doivent être concrétisées de toute urgence. Je me félicite donc de la décision récente visant à reconstituer les ressources de l'Association internationale de développement. Il importe désormais de mettre cette décision à exécution dans les meilleurs délais.

Etant donné les responsabilités que j'assume en ce qui concerne l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, j'ai demandé à un groupe d'experts de me conseiller sur le problème du flux des ressources affectées à l'Afrique, ainsi que sur celui de la dette. Les gouvernements et les institutions multilatérales ont un rôle important à jouer dans la solution de ce problème. Je reste préoccupé par la question de l'exécution du Programme, car, jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas apporté l'appui voulu, notamment sur le plan financier, aux efforts d'ajustement structurel des nations africaines. Cette inquiétude n'a pas été dissipée par la Conférence internationale sur l'Afrique : les gageures du redressement économique et le développement accéléré, qui s'est tenue en juin dernier à Abuja (Nigéria).

Notre programme d'action ne serait pas complet si nous passions sous silence la politique des pays en développement eux-mêmes. Il y a une prise de conscience croissante de la contribution que ceux-ci peuvent apporter pour renforcer leur propre croissance et leur propre développement. Il leur faut accroître leur épargne, investir dans des projets à taux élevé de rendement, parvenir à une plus grande rentabilité du secteur public, favoriser la mobilisation effective de leurs ressources humaines et matérielles, être compétitifs sur le plan international et coopérer mutuellement, comme ils l'ont déjà fait dans le passé. La poursuite des efforts dans cette direction devrait créer les conditions nécessaires au retour des capitaux dans les pays en développement. L'énergie inexploitée de leur population, dont le niveau d'éducation et d'information s'accroît régulièrement, demeure leur source majeure d'espoir et de potentiel économique. Les gouvernements sont en mesure d'intervenir plus énergiquement pour encourager le déploiement maximum du dynamisme, de l'esprit d'entreprise et des capacités d'initiative de leurs peuples. Le système de coopération technique de l'ONU devra donner son plein appui à ces efforts.

En somme, il ne suffit pas de rechercher l'ajustement sans garantir la croissance. Mais d'un autre côté, il est difficile de concevoir la croissance sans ajustement approprié. Telle est la réalité qui doit sous-tendre les débats de la présente session.

Ces questions sont d'une grande complexité. Il y aura peut-être un consensus sur la nature des grands problèmes à résoudre mais il sera difficile de concilier tous les intérêts en jeu dans le cadre d'une action commune. Cela dit, même si le consensus ne peut être réalisé dans l'immédiat, il faudrait établir un calendrier pour examiner les problèmes qui restent à résoudre. La conciliation et le compromis constituent l'essence même de toute coopération. Le temps ne joue pas en notre faveur. Nous devons saisir toutes les occasions qui s'offrent pour aller de l'avant.

Le thème central de cette session — « revitaliser le développement, la croissance et le commerce international » — recouvre un enjeu politique important. Plusieurs phénomènes récents — la disparition de certains emplois dans les pays industrialisés, consécutive à la réduction des importations des pays en développement, pour ne citer qu'un exemple — ont démontré clairement que la solution des graves problèmes socio-économiques de notre époque doit dépasser le cadre des frontières nationales. La Commission Brundtland^b a récemment rappelé cette réalité en recherchant un modèle pragmatique pour une croissance et un développement durables.

Comme je l'ai déjà indiqué, je suis encouragé par le fait que les perceptions évoluent et qu'on reconnaît l'utilité de la coopération internationale pour un éventail de plus en plus large de problèmes humains.

Le pouvoir politique devient plus diffus dans le monde mais les gouvernants ont toujours un rôle crucial à jouer. Une plus grande collégialité sera nécessaire dans la prise des décisions, compte tenu de l'interdépendance croissante des pays et des activités économiques.

Il convient de prendre des mesures adaptées à l'ampleur des problèmes à résoudre, en s'attachant à répondre aux besoins de tous les pays. J'en ai donné des exemples concrets. Dans leurs efforts pour accélérer leur

^b Commission mondiale de l'environnement et du développement, sous la présidence de Mme Gro Harlem Brundtland (Norvège). Pour le rapport de la Commission, intitulé « Notre avenir à tous », voir A/42/427, annexe.

B. — Allocution de bienvenue de M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, président de la Confédération suisse*

Satisfaction, gravité et confiance. C'est dans cet esprit que j'accueille aujourd'hui, au nom du Conseil fédéral suisse, du Canton et de la commune de Genève, les participants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Satisfaction, en tout premier lieu, de pouvoir vous souhaiter la bienvenue. Nous savons de longue date qu'un environnement accueillant est propice à la réussite des travaux d'une grande conférence internationale. La Suisse, et Genève en particulier, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que vous puissiez bénéficier d'un tel environnement.

Satisfaction aussi de pouvoir témoigner une fois de plus l'attachement de la Suisse à la coopération multilatérale, sa disponibilité en tant que pays d'accueil des organisations et des conférences où se matérialise cette coopération et sa volonté d'entretenir des liens étroits avec les Nations Unies. Il s'agit là, je tiens à le souligner, d'éléments fondamentaux de la politique étrangère de la Suisse, mis en œuvre dans le respect des principes qui guident ses relations avec l'ONU.

La coopération multilatérale, quelles que soient les difficultés qu'elle puisse connaître, est aujourd'hui une partie indissociable et indispensable de la politique

propre croissance, les pays industrialisés devraient tirer pleinement parti de la contribution positive que peut apporter un nouvel essor des pays en développement. Si les uns veulent accélérer leur croissance, ils devront en contrepartie accélérer le développement des autres. S'il est important que les pays industrialisés corrigent leurs propres déséquilibres, il est tout aussi important qu'ils s'attachent en même temps à soutenir les efforts des pays en développement. La dimension mondiale du problème de l'endettement devrait être mieux reconnue, en tenant compte également du contexte financier et commercial international, même si une solution distincte est recherchée pour chaque pays.

J'ai bon espoir que cette septième session marquera un tournant décisif dans les attitudes, les priorités et l'action de la communauté internationale. La CNUCED a été créée en vue de favoriser la croissance et l'équité dans les échanges commerciaux et le développement, et sa représentativité est universelle. Elle donne en outre lieu à un effort de réflexion autorisé qui s'efforce d'apporter une contribution objective à l'un des dialogues les plus importants de notre époque. Elle a accompli une œuvre durable, comme l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, quand la volonté politique était présente. Nous sommes ici à Genève pour agir. Pour répondre à l'attente des fondateurs de la CNUCED, je souhaite que nous puissions nous accorder sur les mesures fondamentales qui permettront de revitaliser le commerce et le développement et de créer un environnement économique plus sûr pour tous.

internationale, dans l'intérêt des Etats et des individus. C'est pourquoi je souhaite rendre hommage ici aux éminents services que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies rend à la coopération multilatérale. Pour sa part, la Suisse s'efforcera de continuer à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à renforcer cette coopération, voire à l'intensifier encore.

Le développement et la dimension économique des rapports internationaux sont devenus une composante essentielle des travaux des Nations Unies. La CNUCED remplit à cet égard une fonction importante. Et cette fonction est d'autant plus importante aujourd'hui que, ne nous le cachons pas, et vous l'avez relevé, M. le Secrétaire général, la situation des pays en développement est très difficile.

Voilà pourquoi c'est aussi avec gravité que je vous accueille. Il est vrai que depuis 1964, date de naissance de la CNUCED, des progrès incontestables ont été accomplis dans les domaines aussi fondamentaux que la santé et l'éducation, l'industrialisation, l'agriculture et la participation aux échanges internationaux.

Mais ces progrès n'ont pu atteindre dans la même mesure, ni tous les pays, ni toutes les couches de population, loin de là. De plus, ces progrès sont freinés par les lourds obstacles que constituent une expansion démo-

* Initialement distribuée sous la cote TD/L.292.

graphique très forte, l'explosion urbaine, la dégradation de l'environnement.

A cela s'ajoutent les changements en profondeur de l'économie mondiale, dus aux bouleversements apportés par le progrès technique, à la modification de la demande en pétrole et en matières premières, à l'apparition de nouveaux acteurs de poids dans les rapports économiques internationaux.

Il faut relever en outre que la reprise de la croissance économique, ces dernières années, a moins apporté à l'ensemble des pays en développement qu'aux pays industrialisés, que la réduction bienvenue de l'inflation a été accompagnée d'une hausse sensible des taux d'intérêt réels, que le poids de l'endettement s'est aggravé, que l'accès aux marchés extérieurs est devenu plus difficile et que trop de pays, fussent-ils développés ou en développement, ont réagi à ces défis par des politiques économiquement inadéquates.

L'on comprendra les raisons d'aborder cette conférence avec « gravité ».

Le Secrétaire général de la CNUCED relevait récemment que notre objectif doit être de « réconcilier l'efficacité économique avec la justice sociale ». Je crois que cette formule résume avec pertinence ce que doit être le but de notre coopération, non seulement lors de la Conférence, mais aussi au cours des prochaines années : la pauvreté, la faim, la misère, le poids d'un endettement excessif, et l'accès insuffisant aux marchés étrangers risquent d'accroître de manière intolérable le fossé entre riches et pauvres. Or, comment ne pas être saisi d'une profonde préoccupation à l'idée d'un monde toujours plus divisé entre déshérités et privilégiés et des graves conséquences qui pourraient s'ensuivre ?

Cependant, c'est aussi un sentiment de confiance qui m'anime. Cette confiance, je la puise à la source des

nombreux exemples, ces dernières années, de la volonté de très nombreux pays en développement de s'attaquer aux causes profondes de leurs problèmes économiques. Je la puise dans la fermeté avec laquelle plusieurs gouvernements ont redressé leur politique économique et dans l'appui de la communauté internationale. Je la puise aussi dans notre volonté de mener à bien les nouvelles négociations commerciales multilatérales qui sont décisives pour l'avenir des échanges internationaux. Je la trouve enfin dans la conviction que les pays industrialisés prendront toujours plus conscience de la nécessité de renforcer substantiellement leur appui aux efforts des pays en développement. Je dois cette confiance, en bref, aux preuves tangibles qui témoignent de notre volonté commune d'assurer ensemble des responsabilités que nous partageons.

Communauté d'intérêts, communauté d'action : voilà le fil d'Ariane qui, je le souhaite, guidera vos travaux. La CNUCED a su en d'autres occasions trouver le point de rencontre entre les intérêts de tous les membres. Il en est résulté des solutions qui ont porté bénéfice à l'ensemble de la communauté internationale et je pense notamment à la décision d'effacer les dettes publiques des pays les plus pauvres envers les pays développés.

La situation actuelle impose plus que jamais que l'on poursuive la recherche en commun de solutions réalistes et équitables. Je lance donc un appel, un appel pour que toute l'intelligence, l'énergie, l'imagination, mais, je l'espère aussi, tout le cœur et la compréhension pour les plus déshérités que vous allez déployer ces prochaines semaines rapprochent encore les points de vue de nos pays. Puissent vos travaux contribuer à placer fermement la coopération entre tous les pays sur la voie de l'entente et de la solidarité, conformément à la vocation de la CNUCED.

*C. — Allocution prononcée par M. Lazar Mojsov, président de la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie**

C'est un grand honneur pour moi, au nom de la République fédérative socialiste de Yougoslavie — pays qui a accueilli la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Belgrade — de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie inaugurale de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Je voudrais saluer tous les invités et représentants éminents ici présents et en même temps exprimer notre vœu commun que les travaux de la septième session soient couronnés de succès et aboutissent à des résultats positifs.

Etant donné l'importance de cette conférence et du processus de négociation qui s'engage aujourd'hui, il est tout naturel que nous soyons non seulement conscients de nos responsabilités, mais aussi remplis de l'espoir que

la recherche constructive d'un moyen de sortir des multiples difficultés économiques auxquelles le monde entier est actuellement confronté sera fructueuse et ouvrira de nouvelles perspectives.

Au cours des trois semaines à venir, la Conférence devra accomplir une tâche sérieuse mais complexe. On peut dire qu'à cette occasion, le monde passera une fois de plus une épreuve de conscience collective, de sagesse politique et d'aptitude à faire face à ses propres réalités.

Les questions qui seront débattues au cours des trois prochaines semaines au Palais des Nations concernent le progrès, les perspectives de vie, le bien-être, et souvent même la survie pure et simple de millions de personnes — non seulement celles qui sont aux prises avec les difficultés de notre temps, mais aussi les générations futures. Je suis convaincu toutefois qu'un sentiment de confiance et une volonté politique commune d'assurer le succès des travaux marqueront la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les enjeux sont énormes.

* Initialement distribuée sous la cote TD/L.286.

Cette belle ville hospitalière où nous nous réunissons aujourd'hui a vu se dérouler un grand nombre de rencontres internationales importantes. Pour des raisons compréhensibles, l'une d'elles tient ce jour même une place particulière dans notre mémoire. C'est en effet à Genève que s'est tenue il y a près d'un quart de siècle la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette rencontre, qui avait été organisée à l'initiative des pays en développement, après les conférences de Belgrade et du Caire, a été sans nul doute un jalon dans l'histoire contemporaine des relations économiques internationales. Cet événement avait donné à la jeune génération de l'époque des raisons de croire au pouvoir de la solidarité; il avait fait naître de nouveaux espoirs de voir les peuples de tous les continents accéder à la paix et à la prospérité et il avait déclenché toute une série de projets scientifiques et d'initiatives en matière de négociation qui visaient à accélérer le développement économique et à instaurer un ordre économique international plus équitable. La conviction prévalait à l'époque que l'humanité était prête à prendre fermement en main son destin, que la paix et la prospérité n'étaient pas le privilège d'un petit nombre et que l'histoire n'était pas forcément une suite imprévisible et sans fin de hauts et de bas, de guerres et d'armistices, de désespoir et d'espoirs fragiles. N'y avait-il dans tout cela qu'une vue de l'esprit ?

La situation dans le monde a évolué au cours du quart de siècle écoulé depuis cette première conférence historique, mais un grand nombre de problèmes clés ne sont toujours pas résolus, et d'autres se sont même aggravés. Bon nombre de ces problèmes ont été abordés à la CNUCED, qui est devenue un centre et un catalyseur de nouvelles réflexions économiques, mais en dépit de certaines percées, beaucoup d'espoirs et d'attentes ont été trahis. Nous partions de la conviction que tout individu a droit au développement et à la paix, alors qu'aujourd'hui nous sommes en présence de guerres et d'interventions, de la pauvreté et nous voyons se creuser l'écart entre les riches et les pauvres. Les relations internationales ont rarement été aussi complexes qu'aujourd'hui, où elles sont caractérisées par des processus reflétant des contradictions, des divergences et des divisions profondes dans le monde.

Les négociations économiques multilatérales au sein du système des Nations Unies, dans lesquelles la CNUCED joue un rôle de premier plan, ont donné lieu à des initiatives, à l'élaboration de textes et à l'adoption, non seulement de principes généraux, mais aussi d'instruments concrets de coopération économique internationale, à l'adoption et à la signature de codes, de conventions et de programmes ainsi qu'à une série de décisions opérantes. En outre, c'est dans le cadre de la CNUCED qu'un grand nombre d'hommes d'Etat et d'économistes éminents du monde entier ont lancé des idées et des concepts nouveaux, raisonnables et logiques, émanant d'une conscience politique démocratique différente et nouvelle. Au cours des années 60 et 70, la communauté internationale a vraiment fait un grand pas en avant dans la préparation de l'avenir.

Quelles conclusions peut-on tirer des résultats du développement économique mondial en cette neuvième décennie ? Les pays en développement sont devenus une fois de plus les fournisseurs nets de ressources aux pays

développés. L'économie mondiale est de plus en plus exposée aux dérèglements provoqués par des mesures de circonstance à court terme, avec les conséquences désastreuses que cela comporte pour l'économie des pays en développement. Mais pas seulement pour ces pays. Je crains que s'il ne se crée une nouvelle prise de conscience de l'intérêt commun et de l'interdépendance, les pays très développés ne connaissent eux aussi prochainement de nouvelles et graves difficultés.

L'économie mondiale et les relations économiques internationales en général sont une fois de plus en pleine crise. L'arrêt du développement des pays en développement est le plus long que l'on ait enregistré depuis la seconde guerre mondiale.

Il est aberrant que cela puisse se produire à une époque où l'économie des pays développés connaît de grands progrès techniques, la nouvelle révolution industrielle s'accompagnant de changements structurels qui annoncent le début d'une ère postindustrielle. D'un côté du globe, il y a abondance de moyens, de connaissances, de possibilités, de ressources pour le développement et de facultés de création — et de l'autre, des chances déçues, la stagnation, l'inaptitude à stimuler ses propres forces créatives. La révolution dans le domaine des communications et de la technique coïncide avec la perte d'une vision cohérente des voies du progrès pour l'ensemble de l'humanité. Où celle-ci se dirige-t-elle, avec de nouvelles divisions et de nouveaux conflits, au seuil du *xxi*^e siècle ? Il n'y a pas de passerelle solide entre le Nord et le Sud à travers le fossé économique toujours plus profond qui les sépare.

La prise de conscience exprimée récemment par les pays en développement dans la Déclaration de La Havane, selon laquelle les années 80 sont une décennie perdue pour le développement, est préoccupante. Les faits et les analyses, nombreux et irréfutables, se passent de commentaires. Depuis la fin de la dernière décennie, le PNB réel par habitant de plus de la moitié des pays en développement stagne ou recule.

Derrière ces faits — et nous avons tendance à l'oublier parfois — il y a des millions de chômeurs, sans un minimum de sécurité sociale, des millions de jeunes sans avenir, des enfants qui ont faim ou qui sont sous-alimentés, dont la santé a été compromise dans les toutes premières années de leur vie. Derrière ces chiffres, il y a la fragile stabilité sociale de pays où ni des sacrifices économiques pourtant nombreux ni l'austérité interne la plus dure ne peuvent compenser l'hémorragie de ressources qui, par suite de la distorsion des systèmes commercial et monétaire internationaux, passent des pays en développement dans les pays développés à cause de l'effondrement des cours des produits de base, de la détérioration générale des termes de l'échange pour les pays en développement, de l'endettement extérieur et des taux d'intérêt élevés. Ces indicateurs représentent en puissance de nouveaux foyers de crise dans le monde, des foyers d'instabilité qui sont une source d'injustices et d'inégalités criantes.

La communauté internationale doit et peut s'engager sur une autre voie. Il ne saurait être question de remettre à plus tard la croissance des pays en développement. Sans croissance de ces pays et renforcement de l'ensemble de leurs potentialités économiques, il n'y a pas

d'issue à la crise. En résumé, sans croissance et sans développement, il ne peut y avoir de solution aux autres problèmes économiques du monde.

Quels peuvent être dans l'immédiat les effets d'un tel état de choses ? Quel chemin devons-nous emprunter dans les années à venir sur le plan des relations économiques internationales, aussi bien qu'en ce qui concerne la question capitale de la préservation de la sécurité et de la paix dans un monde qui regorge d'armes suicidaires capables d'annihiler l'humanité ?

Je n'entends pas répéter ce que l'on sait déjà quant aux fonds considérables consacrés aux armements dans le monde. Il est facile d'imaginer — et après tout on dispose à ce sujet de chiffres précis — ce que le fait de libérer ce potentiel matériel et technologique et cette force créatrice signifierait pour le développement des pays en développement — je dirais même pour le développement de tous les pays — et pour la solution de tant de problèmes économiques et sociaux qui se sont accumulés de par le monde, que ce soit dans les pays du Nord et du Sud, ou ceux de l'Ouest et de l'Est.

Des signes témoignant d'un plus grand réalisme quant à une évolution favorable en matière de désarmement font entrevoir la possibilité de consacrer à d'autres fins ce vaste potentiel et ces énormes moyens matériels.

Il va sans dire que nous nous félicitons des efforts déployés par les grandes puissances pour parvenir à un accord dans un proche avenir, plus de 40 années après la première utilisation des armes nucléaires, que l'on n'a cessé depuis de perfectionner et d'accumuler. Ceci marquera le début de la réduction et de l'élimination de l'arsenal nucléaire, créera un nouveau climat et jettera les bases concrètes de la confiance si nécessaire entre les nations, tout en offrant des perspectives plus favorables pour le traitement d'autres problèmes non moins importants. Je pense avant tout aux problèmes exceptionnellement graves que posent les relations économiques mondiales, problèmes qui nous préoccupent tous ici, dans cette salle, si vivement.

C'est dans un esprit nouveau qu'il faut aborder l'examen de tous les problèmes cruciaux auxquels est confronté le monde contemporain. Il est nécessaire d'avoir une vision globale de la survie de la civilisation mondiale et de son développement ultérieur. Parallèlement à l'élimination de la menace d'anéantissement nucléaire, il importe de commencer à s'attacher à faire disparaître au plus tôt les foyers de guerre, ainsi que les conflits et crises d'ordre économique et social. On est ainsi inévitablement amené à conclure que la solution des problèmes du développement de la grande majorité de l'humanité, qui a pris du retard pour des raisons historiques, doit devenir la tâche prioritaire de la communauté internationale tout entière. C'est là sans nul doute le premier pas et le plus important qu'il faut accomplir avant de s'attaquer à d'autres problèmes économiques mondiaux. Ceci ne suppose pas la redistribution des ressources de la planète, contrairement à ce que bien souvent tel ou tel centre de puissance économique et financière redoute ou fait redouter à d'autres. Il s'agit tout simplement d'un objectif logique et raisonnable, dont les effets bénéfiques s'étendront à l'ensemble de l'économie mondiale.

L'aide au développement n'est nullement un acte de charité, mais bien une compensation indispensable,

encore qu'incomplète, que justifient la position d'inégalité des pays en développement dans l'économie mondiale et les pertes subies par eux du fait d'échanges inéquivalables. L'aide publique au développement accordée par les pays développés conformément aux obligations qu'ils ont contractées n'est rien d'autre qu'un moyen de permettre aux pays démunis, en particulier aux pays africains et aux pays les moins avancés, de devenir pour eux des partenaires indépendants et égaux dans les échanges commerciaux internationaux, ce qui est aussi conforme à leur intérêt.

C'est seulement dans le cadre de l'interdépendance du développement — des pays développés et des pays en développement — qu'il est possible de réaliser les changements structurels nécessaires, de garantir le transfert des technologies, d'élargir les possibilités offertes par les marchés, d'assurer l'emploi et le développement correspondant de tous les secteurs de l'économie dans tous les pays du monde, au Nord comme au Sud. C'est là aussi à la fois la condition préalable dont dépend le développement optimal de l'économie mondiale et la voie à suivre pour y parvenir.

La Yougoslavie, comme les autres pays en développement, voit dans la septième session de la CNUCED une occasion unique qui permettra d'engager un dialogue ouvert menant à des négociations constructives et orientées vers l'action en vue de s'entendre sur des accords et cadres généraux et qui offrira aussi la possibilité d'adopter des orientations et mesures concrètes dans les quatre domaines qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence.

Dans son document sur les politiques et mesures, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté des propositions nombreuses et extrêmement précises qui feront l'objet, dans les prochains jours, de négociations concrètes, dont il faut espérer qu'elles auront une issue favorable. Je voudrais me borner à souligner quelques-uns des points qui ont à mon sens une importance et une signification capitales.

L'ouverture d'un dialogue politique entre débiteurs et créanciers en vue de coordonner les cadres existant au plan mondial pour définir une solution durable et orientée vers le développement des problèmes d'endettement des pays en développement constitue le meilleur moyen de sortir de l'actuelle crise de la dette; celle-ci est le principal obstacle qui entrave le développement de la majorité des pays en développement et, partant, l'expansion globale de la production et des échanges mondiaux. La responsabilité de la charge que représente la crise de la dette doit être partagée à égalité par les débiteurs et les créanciers. Un certain nombre d'hommes politiques et d'économistes appartenant à des pays très développés ont déjà exprimé des opinions et fait des suggestions qui vont dans ce sens. Il est nécessaire de voir dans quelle mesure les formules proposées sont réalistes et viables. A cet égard, un des moyens qui permettraient peut-être de résoudre cette crise consisterait à réaffecter le montant de la dette à des projets de développement en liant les remboursements au volume des exportations ou au PNB, à abaisser les intérêts, à prolonger sensiblement les délais de remboursement et, dans le cas des pays les moins développés, à effacer les dettes.

Parallèlement au règlement de la crise de l'endettement, il faut se préoccuper de renverser la tendance actuelle qui se traduit par des transferts de ressources financières des pays en développement aux pays développés, en ayant recours pour cela à l'aide publique et aux apports de capitaux bancaires et privés.

Dans le domaine du commerce international, parallèlement à la série de négociations commerciales lancées en Uruguay sous l'égide du GATT, il est indispensable que, grâce à l'action de la CNUCED, les programmes qui ont, pour l'essentiel, fait l'objet d'un accord et qui visent à réduire le protectionnisme et la discrimination en général et, en particulier, les mesures protectionnistes et discriminatoires dirigées contre les pays en développement soient complétés et appliqués.

La mise en œuvre des accords conclus antérieurement et la définition de nouvelles formes de coopération internationale pour résoudre les graves problèmes que rencontrent les pays en développement — exportateurs de produits de base — devraient polariser l'attention de la Conférence. La mise en œuvre des objectifs du Programme intégré pour les produits de base, adopté à la quatrième session de la Conférence, et en particulier l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun, sont une condition préalable essentielle pour créer des bases stables en vue du développement et de la diversification de la production et des exportations des pays en développement dont l'économie est fortement tributaire des produits de base.

Je suis convaincu que le sentiment général est que les problèmes des pays les moins avancés, en particulier ceux de la région subsaharienne, sont les plus graves et les plus urgents. Nous approuvons sans réserve tous les pays qui contribuent à la solution de ces problèmes. C'est pourquoi je pense que les programmes convenus pour traiter ces questions prioritaires seront appuyés par la Conférence.

Les pays en développement ont toujours souligné qu'ils étaient eux-mêmes responsables, au premier chef, de leur propre développement. L'expérience leur a appris que lorsqu'ils orientent et élaborent leurs politiques économiques nationales, ils doivent compter, dans toute la mesure possible, sur leurs propres ressources naturelles, matérielles, financières et humaines. Mais, en plus de ces efforts visant à accélérer le développement et à participer de manière plus équitable à la division internationale du travail, il faut que les pays développés coopèrent avec les pays en développement et leur transfèrent des fonds et des technologies modernes, au lieu d'imposer leurs propres conditions et concepts, augmentant ainsi encore les possibilités d'ingérence dans les affaires intérieures de tel ou tel pays et les risques de provoquer de nouveaux conflits.

Il est indispensable que les nouvelles avancées et réalisations de la technologie soient accessibles à tous les pays et que ceux-ci puissent mettre en œuvre cette technologie en toute tranquillité de manière à assurer la prospérité de tous. La technologie, par sa nature même, et selon les lois qui en régissent la diffusion et l'application, ne reconnaît pas les frontières, que ce soient celles qui existent entre pays développés et pays en développement ou celles qui séparent le monde en différents blocs. Elle ne devrait pas être mise au service de leur rivalité ni

être utilisée pour élargir le fossé déjà profond et dangereux entre les niveaux et possibilités de développement.

Cela nous rappelle les contradictions inhérentes au processus d'intégration de tous les efforts économiques actuels. Il s'agit d'une évolution naturelle qui devrait aboutir à la mobilisation et à l'intégration rationnelles des ressources, du travail et des connaissances dans l'intérêt du progrès général. Toutefois, cet effort légitime, qui ne devrait admettre aucune frontière et qui est en soi universel car il confirme l'imbrication étroite et l'interdépendance du monde, ne devrait pas être mené à l'intérieur de groupements fermés et surtout pas obéir à des considérations militaro-politiques, ce qui favoriserait le développement de certains au détriment des autres.

La compréhension, la confiance, l'avantage mutuel et la coopération qui découlent de l'égalité de tous et aussi des liens mutuels, constituent la seule voie possible. La communauté internationale doit en conséquence tout mettre en œuvre pour rétablir d'urgence le consensus pour le développement afin d'encourager une action concertée de tous les pays, et en particulier une attitude plus responsable et plus clairvoyante de la part de ceux qui après tout ont le plus d'influence sur l'évolution actuelle de l'économie mondiale.

La situation politique dans le monde est aujourd'hui un peu plus encourageante qu'hier en ce qui concerne les possibilités de retrouver ce consensus. Elle entre dans une phase qui est sans précédent dans l'histoire récente. Une concentration de puissance militaire, économique et financière — d'une ampleur encore jamais vue — s'est formée à l'intérieur d'un cercle de pays relativement étroit, ce qui provoque un déséquilibre à l'échelle planétaire. Cette forte concentration de puissance militaire énorme a montré à tous qu'une explosion planétaire est possible. Les appels lancés depuis maintenant bien des années en faveur du désarmement soulèvent des espoirs plus réalistes quant à leur résultat, malgré tous les désaccords existants, qui ne doivent pas être sous-estimés. Les protagonistes de la course aux armements sont sans aucun doute arrivés à la conclusion qu'il ne peut ou ne doit pas y avoir de remise en cause de l'objectif convenu à la base, selon lequel seuls des négociations et un dialogue sont dans l'intérêt de tous.

Cela constitue déjà un nouveau climat politique qui peut favoriser un relâchement sensible des tensions dans le monde. La détente proprement dite devrait déclencher une réaction en chaîne qui s'étendra aussi à la solution des problèmes économiques globaux.

La CNUCED offre un cadre et des moyens concrets à cet effet. Il est vrai que ces dernières années les négociations engagées à la CNUCED n'ont guère contribué à un progrès réel. La plupart des décisions adoptées à la sixième session de la Conférence n'ont pas été exécutées. Il va sans dire que cet échec n'est pas imputable à l'organisation elle-même, mais plutôt à l'incohérence des politiques suivies par les gouvernements des pays membres. Cette organisation, j'en suis sûr, pourrait jouer un rôle plus important dans l'évolution contemporaine de l'économie mondiale compte tenu des relations internationales existantes, si seulement il y avait une participation active et constructive de tous les Etats membres en vue

d'affirmer conjointement la fonction de négociation de la CNUCED et son orientation vers l'action. Votre présence ici témoigne de la volonté générale d'entamer les négociations de manière responsable et en tenant dûment compte de leurs vastes incidences.

En conclusion, j'aimerais rappeler encore que la Yougoslavie reste profondément attachée à la mission irrem-

plaçable de la CNUCED. Nous continuerons à appuyer toutes les mesures visant à renforcer cette organisation économique internationale, universelle et démocratique où règne un esprit d'ouverture et de solidarité, afin qu'elle participe à l'effort universel pour résoudre les problèmes mondiaux qui se sont accumulés. Nous pensons que c'est un vœu que partagent la plupart des Etats membres et vous tous, Messieurs les délégués.

Annexe IV

MESSAGES ADRESSÉS À LA CONFÉRENCE

**Message de M. Zhao Ziyang,
premier ministre du Conseil d'Etat
de la République populaire de Chine***

A l'occasion de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, adresser mes chaleureuses félicitations aux participants.

En tant qu'organe du système des Nations Unies chargé d'examiner et de résoudre les problèmes concernant le commerce et le développement, la CNUCED joue un rôle important depuis de nombreuses années en contribuant à renforcer la coopération multilatérale et à promouvoir le développement économique et l'expansion du commerce. Nous espérons que par l'adoption d'initiatives et de mesures concrètes, la septième session de la Conférence contribuera encore plus à résoudre les problèmes urgents des pays en développement et à accélérer leur développement économique, à relancer l'économie mondiale et à développer le commerce international.

Nous souhaitons que ses travaux soient couronnés de succès.

**Message de M. D. Sodnom,
président du Conseil des ministres
de la République populaire mongole****

Au nom du Gouvernement de la République populaire mongole, ainsi qu'en mon nom personnel, je souhaite la bienvenue aux participants à la septième session de la Conférence.

La CNUCED occupe une digne place dans le système des organisations économiques internationales appelées à contribuer à la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique. La Mongolie soutient activement depuis le début l'action de cette organisation internationale représentative visant l'élargissement de tous les courants du commerce international sur la base de l'avantage mutuel, de l'égalité et de la non-discrimination, la recherche d'une solution équitable aux problèmes soulevés par les relations monétaires et financières internationales, la stabilisation des marchés internationaux de produits, la fixation de prix équitables pour les produits de base et autres produits. La Mongolie estime que les problèmes liés aux aspects commerciaux et économiques du désarmement prennent une importance de plus en plus actuelle dans l'activité de la CNUCED.

Pendant les années qui ont suivi la sixième session de la Conférence, les problèmes économiques, commerciaux et financiers se sont aggravés dans le monde. Le développement du commerce international s'est ralenti. On n'observe pas de progrès dans le processus de restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique. Les pays en développement se sont trouvés dans une situation particulièrement difficile, leur endettement extérieur s'est brutalement accru. La situation est aggravée par la diminution constante des prix mondiaux des produits de base, la multiplication des mesures protectionnistes et des diverses mesures discriminatoires appliquées dans le commerce international par les principaux Etats occidentaux, en violation des normes universellement admises du droit international, des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, et aussi des recommandations progressistes de la CNUCED et des autres organisations internationales concernant l'harmonisation des relations entre les Etats.

Par ailleurs, la course aux armements, en particulier nucléaires, activée par les milieux impérialistes n'accroît pas seulement le risque de catastrophe nucléaire, elle a aussi des conséquences désastreuses pour l'économie mondiale, en détournant d'énormes ressources matérielles, financières et intellectuelles, dont le besoin est pourtant considérable pour résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents de tous les pays. Elle sape la sécurité économique des Etats, qui est avec le désarmement une composante décisive de tout le système de sécurité internationale.

Tout cela exige de la communauté internationale dans son ensemble, et de la CNUCED en particulier, des efforts constructifs et de nouvelles démarches pour résoudre les problèmes urgents des relations économiques et commerciales internationales.

De l'avis de la Mongolie, l'essentiel d'une telle démarche réside dans l'application d'une politique de désarmement pour le développement et dans une collaboration active pour l'adoption de mesures visant à créer un ordre économique international équitable, qui défende de façon égale tous les Etats, grands et petits, développés et en développement, contre les facteurs extérieurs négatifs.

Le Gouvernement mongol continuera de soutenir toutes les mesures et toutes les actions pratiques allant dans cette direction.

Je souhaite que les travaux de la septième session de la Conférence soient couronnés de succès et j'exprime l'espoir qu'ils apporteront une digne contribution aux efforts que déploient les peuples du monde entier pour normaliser les relations économiques internationales et élargir une coopération économique et commerciale entre les Etats fondés sur l'égalité des droits.

* Initialement distribué sous la cote TD/L.275.

** Initialement distribué sous la cote TD/L.277.

Message de M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande*

Au nom de la République démocratique allemande, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'aux participants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mes plus cordiales salutations.

Le commerce mondial et la coopération économique au profit de tous les intéressés offrent de véritables possibilités de renforcer les relations entre les Etats et les peuples et favorisent la détente et le maintien de la paix. Pour la République démocratique allemande, la CNUCED est un organe important où engager un dialogue sérieux et des négociations axées sur les résultats contribuant à désamorcer la situation économique internationale et à assurer l'instauration de relations économiques internationales stables et prévisibles dans un climat de confiance.

Pour que le commerce international puisse jouer son rôle dans la promotion du progrès économique et social de tous les pays et la réalisation d'un accord au niveau international, les obstacles artificiels qui l'entravent doivent être supprimés et l'égalité, la non-discrimination et l'avantage mutuel doivent prévaloir à l'échelon universel et de manière permanente.

L'évolution des relations économiques internationales, la complexité croissante des processus économiques internationaux et une interdépendance de plus en plus grande des Etats exigent que des mesures pratiques soient prises en vue de normaliser le commerce international et d'encourager une coopération économique, scientifique et technologique mutuellement avantageuse entre les nations. Face au grand défi de notre temps, à savoir bannir pour toujours la guerre de la vie des hommes et assurer la paix à l'avenir, ces mesures revêtent une importance particulière. Plus le commerce international et la coopération économique se développent, plus cela sera avantageux pour la paix et pour tous les pays.

Aujourd'hui, de véritables progrès peuvent, et doivent en fait, être réalisés sur la voie du désarmement pour délivrer l'humanité de la crainte d'une catastrophe nucléaire. Les décisions adoptées à la session du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Berlin, seront un encouragement pour résoudre ce problème d'intérêt général. La conclusion d'un accord sur la suppression des missiles à moyenne portée américains et soviétiques installés en Europe peut ouvrir la voie à un désarmement mondial. Cela créerait aussi des conditions favorables pour un commerce international prospère et une coopération opportune entre les Etats qui s'efforcent de résoudre des problèmes économiques internationaux urgents.

J'espère que la septième session de la Conférence donnera une vive impulsion au développement du commerce international et contribuera ainsi à renforcer le climat de confiance et à rendre la paix plus stable.

Dans cette perspective, je souhaite que la Conférence réussisse pleinement dans sa tâche et obtienne des résultats positifs.

Message de M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba*

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont vous présidez les travaux non seulement à cause du prestige que s'est acquis le Zimbabwe par sa lutte en faveur de l'indépendance nationale et de la paix, ainsi que contre l'*apartheid*, mais encore en reconnaissance de vos mérites personnels, se tient à un moment dramatique, car si, d'une part, on commence à voir s'ouvrir certaines perspectives qui pourraient conduire à la dénucléarisation de l'Europe, de l'autre, à cause de l'instabilité permanente de l'économie mondiale, les pays qui s'efforcent de se développer connaissent une situation tragique : leur misère ne cesse de s'aggraver, leur retard de croître, leur famine de s'accroître, tandis que toutes les possibilités d'un changement favorable dans l'avenir leur apparaissent bouchées.

Je maintiens depuis longtemps que la paix et le développement ne font qu'un. La paix à laquelle nous aspirons tous sera incertaine et fragile tant que la majorité de l'humanité sera plongée dans l'indigence et subira un retard économique. Tel est le défi que nous devons tous relever alors que s'ouvre cette session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

L'accession au développement, hélas, n'a jamais été contrée par autant de facteurs défavorables, ni été autant bloquée par l'ordre économique international injuste et caduc qui prévaut.

Le Gouvernement des Etats-Unis, conjuguant sa politique de suprématie militaire, d'ores et déjà vouée à l'échec, à ses tentatives de suprématie économique en vue d'imposer ses intérêts dans le monde entier, avait déjà refusé, encore une fois, à la sixième session de la Conférence à Belgrade, les négociations globales et écarté la CNUCED comme forum valable à cet égard.

Alors que la session se réunit aujourd'hui à Genève, les conséquences d'une économie mondiale qui oscille entre la crise et la récession économique retombent sur les pays du tiers monde au point de les étouffer. Les prix des produits de base, ceux-ci demeurant leur principale source de revenu, ont enregistré ces dernières années une nouvelle chute, ce qui a constitué pour eux une catastrophe économique. Selon les calculs de la Banque mondiale, l'indice réel a diminué de 30 % de 1980 à 1986, pour atteindre son niveau le plus bas depuis la crise des années 30. Ce phénomène, conjugué au renchérissement systématique des usines, des équipements et des produits industriels que les pays du tiers monde doivent importer des pays développés, a provoqué un alourdissement du fardeau déjà insupportable de la dette et une diminution considérable de leurs importations, au point qu'ils sont devenus exportateurs nets de capitaux aux dépens de leurs ressources financières. Pour ne citer que l'exemple de notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes ont

* Initialement distribué sous la cote TD/L.278.

* Initialement distribué sous la cote TD/L.279.

transféré en cinq ans presque 120 milliards de dollars aux centres financiers capitalistes internationaux.

Ces dernières années, la plus grande puissance capitaliste de tous les temps a vécu en parasite de l'épargne du monde entier, lequel a dû financer ses déficits budgétaires et commerciaux en même temps qu'elle relançait une course aux armements débridée.

Le protectionnisme international, qui a contribué de façon décisive, on le sait, à la grande dépression des années 30, est devenu une tendance au sein des pays capitalistes développés. Au régime multilatéral amorcé dans l'après-guerre et fondé sur une libéralisation croissante du commerce mondial, on a substitué des obstacles qui détruisent les clauses du GATT et menacent de lancer le commerce mondial dans la guerre et le chaos, au plus grand détrimement de nos pays.

Compte tenu de cette situation intolérable, la dette extérieure écrase le tiers monde.

J'ai dit et répété qu'il était impossible d'honorer cette dette, ce qui se confirme jour après jour. La dette a atteint un billion de dollars en 1986, et son service annuel a dépassé cette année-là 118 milliards. Quelle que soit la solution de paiement idéale qu'on envisagerait, elle serait incompatible avec les possibilités économiques des pays, comme le prouvent les mathématiques dans leur implacable exactitude. Or, les pays capitalistes développés, dont le système bancaire a provoqué l'endettement du tiers monde à l'époque des excédents monétaires, ont jusqu'ici fait la sourde oreille aux réclamations de leurs débiteurs appauvris. Les prises de position de Venise sont restées, on le sait, insuffisantes.

Bien qu'on m'attribue l'idée de réclamer des débiteurs une suspension des paiements en vue de provoquer une catastrophe financière internationale, ceux qui connaissent sérieusement mes points de vue savent pertinemment que, loin d'agir en fauteur de désastres, j'ai défendu une solution qui, liant la paix au développement, évite cette commotion qui nous menacera de façon inévitable faute de mesures urgentes. J'ai proposé qu'une partie minime des ressources allouées aujourd'hui aux armements et à la préparation d'une guerre destructrice soit consacrée à l'annulation ordonnée de cette dette.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit à la réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept, plus nous payons et plus nous devons. Nous sommes privés de nos maigres ressources par des manipulations financières, tandis que la banque transnationale nous retire les crédits quand nous en avons le plus besoin ou nous les octroie à des conditions n'ayant rien à envier à celles des usuriers du Moyen-Age. Je n'ai pas besoin de préciser devant vous les conséquences des politiques suivies par le Fonds monétaire international. On prétend maintenant capitaliser notre dette. Après avoir hypothéqué notre avenir, on veut continuer de nous voler nos entreprises, nos terres, nos industries et nos mines, sans avoir à faire de nouveaux investissements. Le remboursement de la dette se transforme ainsi en un embargo de nos richesses en crise.

Notre retard scientifique renforce notre retard économique. Un grand nombre de produits de base sont remplacés par des produits chimiques. Le progrès technologique conduira à des prises de décisions inhumaines,

tant qu'il ne sera pas complété par des normes internationales réglementant l'introduction des produits de substitution, de façon que les pays touchés puissent réorienter leurs exportations ou en transformer la structure.

Ce n'est assurément pas par pessimisme que j'énumère ces facteurs qui sont à l'origine du drame du tiers monde. J'ai plus d'une fois invité à la lutte pour sortir de cette situation intolérable. A condition que l'emporte la compréhension, la CNUCED est à même de substituer à la confrontation l'accord impératif. Il s'agit de l'instance la plus universelle de l'économie mondiale. Elle réunit, aux côtés des pays qui réclament le développement, les pays socialistes et les pays qu'on appelle par euphémisme « à économie de marché » et qui seraient les premiers à devoir, compte tenu de la structure de l'économie mondiale, trouver des solutions adéquates. Nous savons que beaucoup d'entre eux se sont déclarés disposés à mettre au point les formules indispensables. Nous souhaiterions que les possibilités d'une marche vers la paix qui se font jour actuellement soient complétées par l'apparition de voies conduisant au développement.

Cuba coopérera à toutes les décisions dans ce sens que prendra cette instance décisive. Mais il faut pour cela que nous comprenions tous l'ampleur du drame. Que nous en apprécions les causes réelles et que nous ne prétendions pas les occulter par des théories farfelues et stériles. Les centaines de millions d'enfants qui meurent chaque année de pauvreté nous interdisent de noyer leur tragédie sous des mots.

L'heure de l'action, de l'action unie, a sonné. Si la mort nucléaire qui nous menace tous doit être et peut être empêchée par l'effort de tous, la misère qui frappe la majorité des habitants de notre planète exige aussi les efforts unis de tous.

**Message de M. Nicolae Ceausescu,
président de la République socialiste de Roumanie***

Il m'est particulièrement agréable d'adresser aux participants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un salut cordial et les meilleurs vœux de succès dans le déroulement des travaux de cette importante réunion internationale.

La Roumanie attache une grande attention à la septième session de la CNUCED qui est appelée à examiner des problèmes de la plus haute importance visant le développement économique et le commerce international, à contribuer à l'élaboration et à l'adoption de mesures concrètes, pratiques afin de surmonter des difficultés de la vie économique mondiale, de stimuler les efforts de progrès de tous les Etats. L'actuelle session de la CNUCED a lieu dans des conditions où l'économie mondiale est confrontée à de graves et complexes problèmes qui affectent tous les Etats du monde et, tout particulièrement, les pays en développement. Suite à la crise économique mondiale, aux relations d'inégalité, de domination et d'oppression promues par l'ancienne politique impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste,

* Initialement distribué sous la cote TD/L.280.

au système financier mondial inéquitable, ces dernières années la situation des pays en développement a empiré encore davantage, leur dette extérieure a continué à s'accroître, les décalages entre les pays pauvres et les pays riches se sont accentués — ce qui a des conséquences profondément négatives sur tous les peuples, sur la vie internationale dans son ensemble. En même temps, les négociations entre les pays en développement et les pays développés — les soi-disant négociations « Nord-Sud » — ont continué à marquer le pas, n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat concret. La tendance de certains pays développés à garder leurs anciens privilèges, à continuer à maintenir les anciens rapports économiques internationaux, à éviter le cadre offert par l'ONU pour l'examen et la solution des problèmes graves de la vie économique mondiale est toujours plus évidente.

La situation économique mondiale est profondément aggravée par le fait que, ces dernières années, la course aux armements, en premier lieu aux armements nucléaires, a continué à s'intensifier, ce qui non seulement augmente sans cesse le danger d'une guerre mondiale dévastatrice, mais approfondit et amplifie les phénomènes de crise et d'instabilité économique mondiale, impose des fardeaux toujours plus lourds pour les peuples. L'étroite interdépendance qui existe entre le développement et le désarmement met toujours plus clairement en évidence le fait qu'une condition essentielle pour la solution positive des graves problèmes économiques mondiaux est la cessation définitive de la course aux armements et le passage vers des mesures concrètes de désarmement, de réduction des dépenses militaires. Il faut tout faire pour l'élimination et la liquidation totale des armes nucléaires, de toutes les armes de destruction en masse, pour l'édification d'un monde sans armes et sans guerres, d'un monde de la paix et de la collaboration sur notre planète.

La Roumanie estime qu'il est plus que jamais nécessaire de rallier les efforts de tous les Etats pour la réglementation positive, dans l'intérêt de la paix et du progrès de tous les peuples, des grands problèmes auxquels est confronté le monde contemporain — y compris des problèmes économiques internationaux. Dans ce cadre, il faut accorder une importance particulière à l'intensification des efforts pour l'éradication de l'état de sous-développement où se trouvent plus de deux tiers de la population de la planète, pour l'édification du nouvel ordre économique mondial, fondé sur la pleine égalité et l'équité, de nature à favoriser le progrès plus rapide de tous les pays et, particulièrement, des pays en développement, à faciliter l'accès large des peuples aux conquêtes de la science et de la technique avancées, de la civilisation moderne, à assurer le développement harmonieux et la stabilité de l'économie mondiale.

La liquidation du sous-développement implique, en premier lieu, l'intensification des efforts propres des pays en développement pour une large mise en valeur des ressources dont ils disposent, sur la base de programmes nationaux de développement économique et social qui — tout en partant des priorités et possibilités concrètes de chaque pays — assurent la croissance soutenue de leur force économique et l'élévation du niveau de vie de leurs peuples. Néanmoins, ces efforts des pays en développement — comme d'ailleurs les efforts de

progrès de tous les Etats — doivent être appuyés par le développement d'une collaboration internationale large et sans entraves, fermement fondée sur les principes de la pleine égalité, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel, sur le droit de chaque peuple de disposer pleinement de ses richesses nationales et de les mettre en valeur conformément à ses propres intérêts. Dans cet esprit, le renforcement de l'appui aux pays en développement représente non seulement une obligation morale des pays développés, mais aussi une impérieuse exigence objective pour normaliser la vie économique et politique mondiale, pour assurer le progrès et la paix dans le monde tout entier.

Nous considérons que la présente conférence peut contribuer dans une mesure importante à stimuler les actions consacrées à la liquidation du sous-développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, par l'élaboration et la promotion de mesures et de programmes concrets visant à étayer les relations économiques et financières internationales sur des bases plus équitables, à appuyer les programmes de développement économique et de mise en valeur des richesses nationales des pays en développement, de tous les peuples.

Il est tout particulièrement impératif de passer à des actions fermes pour la solution globale, politique et économique, du problème de la dette extérieure extrêmement élevée des pays en développement, de tout faire pour résoudre ce problème sur la base de critères et principes qui tiennent compte du niveau de développement des pays respectifs, de leurs possibilités de remboursement, aussi bien que des efforts que ces pays doivent déployer pour assurer leur progrès économique et social. Dans ce sens, la Roumanie a présenté à l'ONU et dans différents forums internationaux des propositions spécifiques, à savoir l'annulation totale des dettes des pays les plus pauvres, la réduction dans des proportions appropriées des dettes de tous les autres pays et le rééchelonnement sur une période de quinze à vingt ans du solde des dettes à un taux d'intérêt minime ou bien sans intérêt. Il faut établir un plafond maximal pour les paiements annuels au titre du service de la dette extérieure ne dépassant pas 10 % des revenus obtenus à l'exportation par les pays en développement. Il est également impératif de passer à une réduction générale des taux d'intérêt — y compris par la Banque mondiale et le FMI — et, en même temps, d'assurer, sur une base continue, de nouveaux crédits aux pays en développement dans des conditions avantageuses et à des taux d'intérêt raisonnables, pour le développement économique et social.

Il est en même temps nécessaire que la Conférence adopte des mesures qui mènent à la solution du problème des prix, surtout pour les produits de base, à la garantie de leur stabilité, qui introduisent plus d'ordre et d'esprit d'équité dans le domaine financier et monétaire. En général, il faut remplacer l'actuel système financier et monétaire inéquitable par un nouveau système, fondé sur des principes d'équité et d'égalité, à même de stimuler et d'appuyer d'une manière réelle les efforts de progrès et de développement de tous les Etats et, en premier lieu, des pays arriérés.

Il s'impose, également, d'agir avec plus de fermeté pour enrayer le protectionnisme et libéraliser les échanges économiques entre Etats, pour éliminer toutes formes de pression et de conditionnalités politiques et d'autre nature, toutes limitations et obstacles artificiels au commerce international, pour promouvoir des relations économiques basées sur la pleine égalité, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'avantage mutuel.

Pour la solution de tous ces problèmes graves et complexes, nous estimons qu'il serait nécessaire que la session de la CNUCED mène à la convocation d'une conférence spéciale au sein de l'ONU où devraient participer, dans des conditions de parfaite égalité, aussi bien les pays en développement que les pays développés, à l'engagement de négociations effectives et à l'obtention de résultats positifs dans ce cadre, qui répondent aux intérêts et aux aspirations de progrès de tous les pays, à la nécessité de développement harmonieux et stable de l'économie mondiale. La Roumanie considère qu'il serait particulièrement utile, à cette fin, de créer une commission spéciale de travail dans le cadre de la CNUCED, qui, partant des débats de la présente conférence, des propositions qui vont être faites, formule des mesures concrètes pour la solution de ces problèmes.

En conclusion, j'aimerais exprimer l'espoir et la conviction que les mesures et les décisions qui seront adoptées par l'actuelle conférence vont contribuer d'une manière positive à la réglementation des grands problèmes de la vie économique mondiale, aux efforts globaux pour le développement économique et social indépendant de tous les peuples, pour le renforcement de la collaboration internationale, pour la détente, la compréhension et la paix dans le monde.

Avec cette conviction, je souhaite plein succès aux travaux de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement !

**Message de M. Nicolai Ryjkov,
président du Conseil des ministres
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques***

Je salue cordialement les participants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Pendant toutes ses années d'activité, la Conférence a montré qu'elle était un forum international compétent où étaient examinés les problèmes vitaux des relations économiques mondiales. L'Union soviétique tient en haute estime l'action de la CNUCED, qui contribue au développement et au commerce mondiaux, à la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique, et à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

A notre avis, le travail effectué dans le cadre de la CNUCED revêt une actualité particulière aujourd'hui où l'on observe dans le monde une dégradation du climat économique international. Les relations commerciales restent inégales, les liens économiques sont large-

ment utilisés comme un instrument de pression politique, le protectionnisme s'accroît, et les contradictions commerciales et monétaires s'accroissent. L'endettement extérieur, qui a pris une dimension planétaire et a une résonance clairement politique, est devenu un problème crucial, en particulier pour les pays en développement.

Il est grand temps de résoudre les problèmes économiques vitaux auxquels se heurte l'humanité. On ne peut plus marquer le pas, conduire des discussions interminables, éluder des décisions constructives et réalistes.

La nouvelle réflexion politique à laquelle nous appelons le monde et qui se fonde, notamment, sur l'interdépendance croissante des Etats et sur la priorité des valeurs communes à tous les hommes doit permettre de jeter un regard ample et prospectif sur les relations économiques internationales. Au Plénum du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique qui s'est tenu à la fin de juin, il a été souligné que la restructuration de l'économie soviétique contribuera au déploiement d'une large coopération internationale et ainsi à l'assainissement des rapports économiques internationaux.

Nous sommes convaincus que le développement économique et social de tous les Etats serait sensiblement favorisé par l'adoption de mesures pratiques de réduction des armements, qui libéreraient d'énormes ressources supplémentaires aux fins du développement. La CNUCED peut apporter une contribution à l'élaboration des principes d'utilisation, pour le bien de la communauté mondiale et notamment des pays en développement, des ressources qui seraient libérées par la réduction des budgets militaires.

Restant le forum économique international le plus universel, tant par sa composition que par l'éventail des problèmes examinés, la CNUCED pourrait jouer également un rôle actif dans l'examen des questions liées à l'élaboration du concept de sécurité économique internationale, qui est appelé à contribuer à la définition d'approches communes de la solution des problèmes économiques mondiaux.

J'adresse aux participants à la Conférence tous mes vœux de succès dans leurs travaux, dans l'intérêt du progrès économique et social de tous les peuples.

**Message de M. Wojciech Jaruzelski,
président du Conseil d'Etat
de la République populaire de Pologne***

Au nom des autorités suprêmes de la République populaire de Pologne, j'ai l'honneur de souhaiter aux participants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des débats fructueux.

Cette session témoigne de la volonté politique de la communauté internationale de trouver des solutions aux questions brûlantes auxquelles l'économie mondiale est confrontée. La Pologne appuie chaleureusement tous les efforts qui sont déployés dans ce sens, car des relations économiques mutuellement avantageuses avec les

* Initialement distribué sous la cote TD/L.281.

* Initialement distribué sous la cote TD/L.282.

pays en développement constituent l'un des piliers de sa politique étrangère.

La CNUCED est un organe universel du système des Nations Unies qui joue un rôle éminent dans le domaine du commerce et du développement. Les efforts internationaux déployés dans le cadre de la CNUCED ont contribué aux réels progrès accomplis par les pays en développement dans de nombreux domaines.

Toutefois, il reste encore énormément à faire. L'économie mondiale souffre de maux chroniques et ce sont les pays les plus pauvres qui en pâtissent le plus. Le lourd déséquilibre des échanges commerciaux, le protectionnisme, l'instabilité monétaire et la charge de l'endettement obscurcissent dangereusement l'avenir de l'économie mondiale. La montée de l'endettement représente un problème particulièrement grave. Il convient de l'aborder dans une optique globale et d'engager en même temps les actions indispensables dans un esprit d'engagement collectif et de coopération mutuelle de tous les pays intéressés.

Participant activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis la création de celle-ci, la Pologne n'a cessé de souligner la nécessité de promouvoir le développement général des pays en développement et de réduire l'écart qui les sépare des pays plus développés. La Pologne appuie sans défaillance les aspirations légitimes des pays en développement à l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui leur permette de rattraper leur retard. Cette position a été soulignée avec force dans la Déclaration de Berlin du 29 mai 1987 intitulée « Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international ».

Il faut trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties aux échanges internationaux et qui reposent sur des principes justes et démocratiques, notamment ceux de l'avantage mutuel et de la souveraineté.

Pour appuyer les efforts internationaux dans le domaine du commerce et du développement, il faut reconnaître à l'échelle mondiale la nécessité urgente d'améliorer le climat politique en faveur du commerce international et de rendre plus rationnelle la division internationale du travail.

La course aux armements menace l'existence même de l'humanité et engloutit d'énormes ressources matérielles et intellectuelles. L'arrêt de la course aux armements et la mise en route d'un processus de désarmement permettraient de réaffecter des ressources à la réalisation des objectifs du développement et contribueraient du même coup à lever de nombreux obstacles qui entravent actuellement l'expansion du commerce et de la coopération à l'échelle internationale. Par conséquent, toutes les initiatives visant à atténuer les tensions et à accroître la confiance dans les relations politiques et économiques internationales doivent être fermement appuyées. La Pologne participe depuis de nombreuses années à l'action menée dans ce sens et elle continuera de le faire.

En conclusion, je souhaite réaffirmer le soutien total de la Pologne en faveur de l'accomplissement des nobles objectifs de la Conférence.

**Message de M. Pham Hung,
président du Conseil des ministres
de la République socialiste du Viet Nam***

A l'occasion de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux participants à la Conférence, mes plus cordiales salutations.

Face aux changements vastes et profonds qui se produisent dans l'économie mondiale, en particulier les grands défis auxquels sont confrontés les pays en développement, la septième session de la Conférence a une mission très importante à remplir : aider à résoudre effectivement de nombreux problèmes économiques brûlants concernant les questions monétaires et le financement, la dette, les prix des produits primaires, le commerce, la coopération et le développement, principalement les problèmes qui touchent les pays en développement.

Au cours des années écoulées, la CNUCED a beaucoup contribué à la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et contre les politiques de recours à des moyens de pression économiques et politiques dans les relations économiques internationales, en particulier avec les pays en développement, et elle a stimulé l'expansion des relations économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et entre les pays en développement.

Parallèlement, la CNUCED a aussi déployé ses efforts dans la lutte commune de l'humanité contre la course aux armements, pour la paix et la sécurité internationales en vue de créer un environnement international favorable au développement des économies nationales et des relations économiques entre pays.

Je suis persuadé que la septième session de la Conférence saura mener à bien cette tâche importante et répondra ainsi à l'aspiration profonde de la communauté internationale à la paix, à la coopération et au développement.

Dans cet esprit, je souhaite que les travaux de la Conférence soient couronnés de succès.

Message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II**

Mue par un besoin de remonter aux sources pour y raviver ses intuitions fondatrices et y puiser de nouvelles énergies, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient à Genève même. J'ai plaisir à rappeler que le Saint-Siège avait activement contribué à la création de cet organisme en 1964 et, depuis, il n'a cessé de lui apporter tout son appui.

Il y a exactement vingt ans, mon prédécesseur Paul VI écrivait une lettre encyclique *Populorum progressio*, se faisant l'écho des « peuples de la faim [qui] interpellent de façon dramatique les peuples de l'opulence » (n. 3) et consacrant plusieurs pages à « l'équité dans les relations commerciales » (n. 56 à 65). Moi-même, dès ma pre-

* Initialement distribué sous la cote TD/L.283.

** Initialement distribué sous la cote TD/L.285.

mière encyclique (4 mars 1979), j'ai présenté notre époque comme « un gigantesque déploiement de la parabole biblique du riche qui festoie et du pauvre Lazare » (*Redemptor hominis*, n. 16).

Aujourd'hui, le tableau est encore plus contrasté qu'hier, malgré tant d'actions réfléchies et concertées entreprises par la communauté internationale. Aussi, dans un monde brisé, engourdi par le désenchantement, je voudrais apporter aux membres de cette assemblée un message d'espérance, d'une espérance fortifiée aujourd'hui par la conscience plus vive que nous avons de l'égalité de dignité et de la responsabilité solidaire de tous les hommes. Il ne suffit pas que les pays reconnaissent par nécessité économique ou politique leurs interdépendances. Seul le sens éthique d'une vraie coresponsabilité leur permettra d'ouvrir des chemins praticables pour la justice internationale, de respecter jusqu'au bout les engagements pris solidairement et noués structurellement.

Dans cet esprit, vous pourrez aborder résolument les points importants de votre ordre du jour tel qu'il ressort jusqu'ici : les ressources nécessaires au développement que le poids du service de l'endettement international compromet gravement, les produits de base dont les prix réels n'ont jamais été aussi bas depuis un demi-siècle, le commerce international où la violation des règles multilatérales ruine les chances des plus faibles. Quant à l'attention particulière que vous portez depuis quelque temps aux pays appelés « les moins avancés » (la plupart situés en Afrique), vous le savez, leurs propres et courageux efforts de développement ne pourront aboutir sans le soutien total et constant de tous.

Le problème de la dette extérieure, cette plaie ouverte au flanc des relations internationales, vient d'être étudié, sur ma demande, par la Commission pontificale « *Iustitia et Pax* ». Je souhaite que ses réflexions éthiques incitent rapidement « les différents partenaires [à] s'accorder pour partager, de façon équitable, les efforts d'ajustement et les sacrifices nécessaires, compte tenu de la priorité des besoins des populations les plus démunies. Les pays les mieux pourvus ont une responsabilité pour accepter un partage plus large » (I. 4).

Bien exigeante est votre tâche : en coopération avec d'autres institutions compétentes, elle conduit à reconsidérer, comme j'ai osé l'écrire, « les structures et les mécanismes financiers, monétaires, productifs et commerciaux qui ... régissent l'économie mondiale : ils s'avèrent incapables de résorber les injustices héritées du passé et de relever les défis urgents ... du présent » (*Redemptor hominis*, n. 16). Bien ardue est votre tâche, toujours sur le qui-vive, pour faire face à l'instabilité des taux de change, à la manipulation des marchés, au raidissement du protectionnisme et à bien d'autres menaces qui se nourrissent de défiance et d'égoïsme.

Mais bien exaltante aussi est votre mission, car, au-delà de l'économie, elle s'adresse à l'homme, à tout l'homme avec ses dimensions culturelle et spirituelle. En ce sens, il n'y a pas d'un côté des pays développés et de l'autre des pays en développement; mais tout pays est appelé au développement intégral de l'homme et, heureusement, notre époque est moins tentée d'identifier le développement avec la seule croissance économique ou la simple reproduction de modèles de pays industrialisés.

Bien plus, le développement ne peut être ni spontané, ni instantané, ni décrété, ni octroyé : il exige une vaste et libre adhésion des peuples eux-mêmes, patiemment éduqués à devenir maîtres de leur propre destin.

De tout cœur, j'implore la bénédiction divine sur vos travaux. Ce nouveau rendez-vous des peuples ne peut être manqué : l'attente est trop grande, trop pressante pour que de nouveaux engagements ne soient pas pris par votre Conférence, et que ces engagements pris ne soient pas ensuite respectés par la volonté politique de vos pays. Voici le temps favorable : puissiez-vous ouvrir des voies nouvelles à l'espérance des peuples !

Message de M. Alan García Pérez, président de la République du Pérou*

La tenue de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement coïncide avec l'aggravation de la crise profonde que traverse l'ensemble du monde en développement et qui exige sans délai l'adoption de mesures urgentes. A cet égard, je considère qu'il est indispensable que l'on reconnaisse l'interdépendance des problèmes de la dette, du protectionnisme, du transfert de ressources vers le monde industrialisé et de la détérioration des termes de l'échange, ainsi que de leurs incidences sur la baisse par trop évidente du niveau de vie dans la plus grande partie des pays du tiers monde par rapport au niveau d'il y a trente ans. Ce constat permettra de prendre des mesures rapides et de renforcer le rôle de négociation de la CNUCED en tant qu'organisme dont la finalité fondamentale et première est la promotion du développement.

La dette extérieure continue de croître, compromettant plus que jamais la stabilité sociale et politique des peuples du tiers monde et engendrant un transfert illogique de ressources de nos pays vers les pays industrialisés, transfert à la fois injustifiable et négatif qui, s'il se poursuit, ébranlera l'ensemble du système financier mondial.

Nul ne saurait nier qu'au problème de l'endettement doit être appliqué un traitement politique mobilisant tous ceux qui y sont parties, notamment les pays créanciers et les pays débiteurs, les banques privées internationales et les organisations internationales.

Un dénouement équitable ne sera possible que lorsque la responsabilité de la solution du problème sera assumée conjointement par toutes les parties intéressées et c'est vers cet objectif que doivent tendre les travaux de la septième session de la Conférence.

Il faut également signaler que les produits de base destinés à l'exportation, desquels dépend fortement l'économie de nos pays, continuent d'accuser une baisse des prix et des volumes exportables, en raison des mesures de contrôle du marché, des changements technologiques et de la détérioration des termes de l'échange, sans que l'on ait pu jusqu'ici percevoir une solution de rechange cohérente et efficace à ce recul quasi structurel.

La nécessité reconnue pour nos pays de se développer et de croître de façon que notre contribution au commerce international soit profitable à tous apparaît forte-

* Initialement distribué sous la cote TD/L.287.

ment contredite par tout un ensemble de subventions et de mesures restrictives et protectionnistes qui interdisent à nos produits l'accès aux marchés des pays industrialisés et dénaturent ainsi les principes d'efficacité et d'avantage comparatif.

Pour toutes ces raisons, je pense que si à la septième session de la Conférence, comme dans d'autres instances, il ne se dégage pas rapidement des compromis effectifs permettant d'aborder de façon correcte, claire et objective la situation critique de l'économie internationale dans son ensemble et des pays en développement en particulier, le jour n'est pas loin où ce monde totalement interdépendant basculera dans un chaos auquel n'échapperont ni les pays du Sud en développement, ni les pays du Nord développé. C'est pourquoi je tiens à souligner que la septième session de la Conférence offre une occasion des plus opportunes d'abandonner les schémas technocratiques et fragmentaires et d'engager de façon responsable et conjointe une série de mesures intersectorielles pour résoudre le grave état de crise dans lequel nous nous trouvons et promouvoir le développement des pays du tiers monde, dans le respect de leurs propres plans et systèmes économiques.

Je formule les vœux les plus ardents pour que cette Conférence ait suffisamment de maturité pour affronter les défis et les problèmes qui nous sont opposés. Je suis convaincu que la délégation péruvienne ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réalisation de cet objectif, qu'avec nous, nous en sommes persuadés, vous partagez.

**Message de M. Guillermo Bedregal Gutiérrez,
ministre des relations extérieures
et des affaires religieuses de Bolivie***

Le Gouvernement bolivien espère sincèrement que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement permettra d'obtenir les résultats souhaités par les pays en développement, dans le cadre de négociations justes et équitables entre le Nord et le Sud. Fidèle aux principes énoncés dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, il a toujours œuvré à la défense des intérêts de ces pays. La position adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à La Havane, dans son esprit, reflète aussi l'attitude des pays d'Amérique latine face aux problèmes socio-économiques des pays du tiers monde, dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour de la septième session de la Conférence. La Bolivie, pays en développement pour le moment sans littoral, a fait part à plusieurs reprises de son inquiétude devant la faiblesse des cours des produits de base sur le marché international, le protectionnisme,

la rigidité des barrières tarifaires qui font obstacle aux exportations des pays en développement ainsi que la discrimination exercée dans le traitement préférentiel des produits exportés par les pays en développement sans littoral. Nous sommes convaincus que la septième session de la Conférence donnera de nouvelles raisons d'espérer à la grande majorité des pays du tiers monde qui s'efforcent de trouver une solution aux graves problèmes économiques entravant la croissance de chaque nation, et que l'entente entre les pays pauvres et les pays riches débouchera sur de nouvelles formules rencontrant l'approbation générale.

**Message de Mme Corazon C. Aquino,
présidente de la République des Philippines***

Au nom du Gouvernement des Philippines et du peuple philippin, je vous prie d'accepter mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la septième session de la Conférence. J'espère que la Conférence, sous votre direction compétente et sage, progressera vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Le monde en développement voit dans la Conférence une occasion où lui et ses partenaires des pays développés pourront adopter des politiques et prendre des mesures pour remédier aux difficultés actuelles de la situation économique internationale. La crise qui a paralysé l'économie mondiale est attestée par la rareté des ressources destinées au développement et des ressources financières dont les pays en développement disposent, par l'alourdissement du service de la dette, la dégradation des termes de l'échange et le faible niveau des prix des produits de base. Elle a été accentuée par la lenteur de la croissance et un protectionnisme généralisé dans la plupart des pays développés. La gravité de ces problèmes apparaît dans les tensions sociales et politiques aiguës qui se retrouvent dans la majorité des pays en développement.

J'espère qu'il sera possible d'arriver entre les pays développés et les pays en développement à un consensus pour accélérer l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, afin qu'ils puissent recevoir une part équitable des fruits du développement. Des politiques progressistes et des mesures positives à cette fin finiront, à long terme, par être profitables à la fois aux pays développés et aux pays en développement. Telle a été la raison d'être de la création de la CNUCED il y a 23 ans : promouvoir le bien-être de tous les peuples par une coopération internationale délibérée, ainsi qu'il est prescrit dans la Charte des Nations Unies.

Permettez-moi de vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, un plein succès de la Conférence.

* Initialement distribué sous la cote TD/L.302.

* Initialement distribué sous la cote TD/L.305.

Annexe V

A. — DÉCLARATION DE LA HAVANE*

Document final de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à La Havane, du 20 au 25 avril 1987

Nous, Ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept,

Réunis à La Havane (Cuba) du 20 au 25 avril 1987 pour notre sixième Réunion ministérielle,

Convaincus de l'importance de passer en revue la situation économique mondiale et les perspectives de promotion du bien-être de nos peuples, et de présenter à cet égard notre évaluation collective,

Ayant à l'esprit les déclarations adoptées par les trois groupes régionaux du Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de leurs récentes Réunions ministérielles tenues à Dacca, Addis-Abeba et San José,

Adoptons la Déclaration ci-après pour la conduite d'une action concertée dans nos relations économiques avec les pays développés et dans notre coopération économique mutuelle et exhortons la communauté internationale tout entière à œuvrer en faveur du progrès économique et social :

1. Les années 80 peuvent être considérées comme la décennie perdue du développement. L'économie mondiale se débat dans les contradictions et la crise. La stagnation persistante de la croissance économique a considérablement ralenti le progrès économique et social et a même entraîné une évolution négative dans plusieurs pays. Les imperfections et les inéquités du système économique international ont été préjudiciables au commerce, au développement et à l'emploi qui, loin d'être encouragés, ont été asphyxiés. Les risques indus, l'incertitude et le manque de prévisibilité des conditions économiques internationales sont devenus des obstacles majeurs aux efforts que déploient les pays pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux à long terme.

2. Si aucun pays n'a été épargné par ces phénomènes, les pays en développement ont été le plus durement touchés, en particulier les pays les moins avancés et les pays de l'Afrique subsaharienne, où la situation économique reste critique et où les populations sont menacées par la faim et la famine. Il est devenu de plus en plus difficile pour les pays en développement de poursuivre des politiques de développement autonomes et équitables, visant à éliminer la pauvreté, à favoriser l'épanouissement des capacités humaines, à moderniser progressivement l'appareil de production et à élargir les possibilités de participer à l'activité économique et de bénéficier des avantages qui en découlent. Le peuple palestinien, dont les conditions de vie se sont détériorées en raison de l'occupation israélienne et qui doit d'urgence être libéré

de cette occupation pour pouvoir développer son économie nationale, connaît des difficultés particulières, de même que les peuples d'Afrique australe et de Namibie, surtout les peuples des Etats de première ligne dont la politique de déstabilisation du régime sud-africain sape l'infrastructure, mise en place au prix de lourds efforts, et les programmes légitimes de développement.

3. La situation actuelle est lourde de tensions économiques, sociales et politiques, entre les pays et à l'intérieur des frontières nationales. Elle constitue une grave menace pour la démocratie, la stabilité sociale et la paix et la sécurité internationales. Il faudrait, pour inverser cette situation, que toutes les nations prennent l'engagement politique de coopérer et de travailler ensemble à l'édification d'un système économique international reposant sur les principes d'équité et de justice, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

4. Cet effort doit s'appuyer sur le strict respect du droit inaliénable de tout Etat d'assurer le développement social et économique, de choisir son propre système économique et social et de promouvoir le bien-être de sa population conformément à ses politiques et à ses plans nationaux. Il est inacceptable que ce droit puisse être restreint par des mesures économiques appliquées par d'autres Etats à des fins de coercition politique et économique, dans des buts incompatibles avec la Charte des Nations Unies et en violation des engagements multilatéraux et bilatéraux ainsi que du droit international.

5. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept assument la responsabilité de leur propre développement. Ils sont également déterminés à continuer d'intensifier leur coopération économique mutuelle. Ils se déclarent convaincus que leur solidarité effective renforce chacun d'entre eux, à la fois dans ses efforts de développement national et dans ses relations économiques extérieures.

6. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept attendent des pays développés qu'ils assument leurs responsabilités face à la crise actuelle de l'économie mondiale et qu'ils révisent leur politique afin de contribuer à rendre l'environnement extérieur plus prévisible et plus favorable à la croissance et au développement. Les pays développés devraient se rendre compte qu'en soutenant le développement des pays en développement, ils peuvent contribuer efficacement à la revitalisation de l'économie mondiale et résoudre ainsi leurs propres problèmes économiques, dont un chômage élevé et persistant.

* Texte publié sous la cote TD/335.

I

7. La crise de l'économie mondiale est lourde de conséquences dramatiques, qui sont, pour les pays en développement :

a) L'effondrement des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange, qui les ont privés des recettes d'exportation nécessaires pour assurer leur développement et le service de la dette;

b) La charge intolérable de la dette, qui a obligé nombre d'entre eux à adopter, à un prix social et politique élevé, des programmes d'ajustement limitant leur potentiel de développement : la dette ne peut être honorée et remboursée dans les conditions actuelles et sans un développement économique soutenu;

c) La stagnation de l'aide publique au développement et la forte contraction des flux financiers, notamment des flux en provenance des banques commerciales;

d) Un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, imputable à l'ensemble des facteurs susmentionnés;

e) La prolifération dans les pays développés à économie de marché de mesures et de politiques protectionnistes qui provoquent des distorsions, entravent les exportations des pays en développement et font obstacle aux aménagements de structure qui permettraient l'expansion de ces exportations;

f) La désagrégation des disciplines du système commercial multilatéral, qui expose le commerce des pays en développement à des obstacles arbitraires et ne laisse à ces pays aucune possibilité d'obtenir réparation;

g) L'aggravation des problèmes structurels des pays les moins avancés, en particulier des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires dont les problèmes spécifiques et les handicaps inhérents à leur situation ont des incidences particulièrement négatives sur leur développement.

8. Il faut également inclure parmi les manifestations de la crise touchant l'environnement extérieur du développement l'instabilité et le désalignement des taux de change des principales monnaies, le niveau élevé des taux d'intérêt en valeur réelle, les déséquilibres commerciaux massifs entre les principales puissances économiques et les tensions qui en résultent à travers le système commercial international.

9. Les pays développés eux-mêmes accusent une croissance inégale et lente et des niveaux élevés de chômage, d'où une intensification des mesures protectionnistes et une contraction des marchés d'exportation des pays en développement.

II

10. La crise économique est de nature structurelle. Elle a été aggravée par les politiques macro-économiques à long terme des pays développés.

11. Les pays développés continuent d'appliquer des politiques qui ont des incidences négatives sur l'environnement économique international, affaiblissent la demande d'exportations en provenance des pays en développement, font pression à la baisse sur les prix des produits de base et aggravent le problème de la dette. La

maîtrise de l'inflation, qui est citée comme un résultat positif de ces politiques, découle en fait en grande partie de l'effondrement des prix des produits de base et du pétrole.

12. Le multilatéralisme s'est affaibli. Les négociations économiques entre pays en développement et pays développés sont plus que jamais dans l'impasse. Le recul de la coopération multilatérale pour le développement a entraîné une asymétrie croissante dans la répartition de la charge et les efforts d'ajustement entre pays en développement et pays développés. De nombreux pays développés ont manifesté, dans leurs relations économiques extérieures, une nette préférence pour le bilatéralisme, auquel ils ont de plus en plus recours à des fins politiques.

13. Les pays en développement n'ont pas reçu suffisamment de ressources extérieures par rapport à leurs besoins en matière de développement, comme en témoignent l'application inadéquate du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et, d'une façon plus générale, le triste sort des pays les moins avancés qui, malgré leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures, ne pourront atteindre leurs objectifs de développement sans un apport substantiel de ressources extérieures et un accroissement de leurs recettes d'exportation.

14. Cette crise va de pair avec une profonde mutation de l'économie internationale. L'apparition d'acteurs nouveaux et puissants engendre un monde économique multipolaire. Dans les conditions d'une interaction croissante entre les pays à systèmes économiques différents, l'interdépendance économique de tous les pays s'est intensifiée du fait de l'accroissement de la part du commerce extérieur dans l'activité économique nationale et de l'internationalisation de la production et du capital. Les conglomerats transnationaux sont devenus des puissances qui bénéficient d'économies d'échelle et d'un champ d'action sans précédent. Tout un nouvel ensemble de technologies viennent modifier radicalement les structures de la demande, de la production et du commerce. La concentration du contrôle de ces technologies crée de nouvelles tensions dans les relations économiques internationales. Ces changements contribuent à rendre l'économie mondiale de plus en plus complexe.

15. Dans les circonstances actuelles, les pays en développement ne peuvent exploiter leur potentiel de croissance. L'élimination des contraintes extérieures et la réalisation des changements structurels nécessaires pourraient toutefois contribuer à l'expansion soutenue du commerce et de la croissance au niveau mondial dans le proche avenir.

III

16. Le système économique international d'après-guerre a cessé de contribuer de façon appropriée à la réalisation des objectifs qui étaient les siens, à savoir la promotion du progrès économique et social à l'échelle mondiale.

17. Aucune initiative politique concrète et globale n'a été lancée pour renforcer la coopération économique globale sur la base de l'interdépendance, de l'équité et de la coresponsabilité. Au contraire, une nouvelle tendance est apparue dans certains milieux des pays développés à minimiser le rôle de l'environnement économique extérieur dans le processus de développement et à insister avant tout sur une réforme des politiques intérieures s'appuyant sur l'efficacité des seules forces du marché livrées à elles-mêmes. Cette approche, qui n'est même pas appliquée par ceux qui la prônent, est inadaptée au traitement des problèmes de développement, porte les germes d'une instabilité sociale et politique et méconnaît la complexité de l'économie mondiale contemporaine. Elle permet aux sociétés transnationales de faire circuler sans contraintes et selon leur bon vouloir les biens, les matières premières, les services, les données et les capitaux par-delà les frontières nationales.

18. La communauté internationale devrait conjuguer ses forces et engager un dialogue afin de mettre au point les éléments et les mécanismes d'un système économique vraiment international, reposant sur les principes d'équité, de justice, d'harmonie et d'universalité et sur les droits souverains des Etats. Les objectifs essentiels devraient en être le développement, la croissance, l'emploi et le progrès social. Ce système devrait pleinement reconnaître l'interdépendance des questions monétaires, du financement, du commerce et du développement.

19. L'expansion et la diversification du commerce, y compris le commerce entre pays en développement et entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, sont deux des principaux instruments qui permettraient d'atteindre ces objectifs. L'expansion du commerce devrait s'appuyer sur les principes du multilatéralisme et de la non-discrimination et s'inscrire dans un cadre de coopération réciproque entre les Etats. Pour participer à cette expansion du commerce, il faut que les pays en développement bénéficient d'un plus large accès aux marchés pour leurs exportations et que des ressources financières accrues soient mises à leur disposition. La libéralisation n'a de sens que si elle contribue à la réalisation de leurs objectifs de développement.

20. Un tel cadre pour la promotion du développement, de la croissance et du commerce doit s'appuyer sur une contrepartie solide et équitable dans les domaines monétaire et financier, qui devrait permettre de trouver une solution durable, globale et équitable à la crise de la dette et garantir un accroissement substantiel des courants de ressources financières pour le développement dans des conditions sûres, continues et prévisibles. Surtout, il devrait engendrer un environnement économique international considérablement transformé, adapté et favorable au processus de développement.

21. Le développement ne serait qu'un objectif fragile sans la paix. La paix sans le développement serait impossible à instaurer. Un système économique international ayant pour objectifs principaux le développement, la croissance, l'emploi et le progrès social ne pourra que favoriser la paix et la sécurité. Il devrait faciliter le réinvestissement des ressources dégagées par le désarmement dans la production et la consommation, afin d'améliorer les conditions de vie.

IV

22. La CNUCED est une institution née de la volonté collective de la communauté internationale. De par son universalité, son orientation de longue date en faveur du développement et son approche unique, intersectorielle et pluridisciplinaire, la CNUCED est un maillon important des relations économiques internationales. La nécessité cruciale du développement exige le renforcement de l'efficacité de la CNUCED et de sa capacité de faire face aux problèmes actuels et futurs, ainsi que la préservation de l'intégrité de son mandat et de ses fonctions, et des moyens pour l'organisation de s'en acquitter. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offre aux Etats membres une excellente occasion de renforcer la coopération multilatérale pour le développement ainsi que l'institution de la CNUCED elle-même. Les résultats de la septième session de la Conférence influenceront grandement sur l'attitude des pays en développement dans d'autres négociations et activités internationales.

V

23. Les pays en développement ne peuvent s'en remettre uniquement à une aide extérieure pour surmonter les graves crises économiques et sociales qu'ils connaissent. La mise en œuvre du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations^a et du Plan d'action de Caracas^b apparaît donc plus urgente que jamais. Il est impératif d'élargir et d'approfondir la coopération économique entre pays en développement en tant qu'élément à part entière des efforts visant à promouvoir la restructuration des relations économiques internationales. Le système global de préférences commerciales entre pays en développement est la principale activité de coopération économique entre pays en développement où des progrès concrets et substantiels sont actuellement accomplis. Des mesures effectives devraient être prises pour achever la première série de négociations sur le système global lors de la Réunion ministérielle de Belgrade, comme il a été envisagé dans la Déclaration de Brasilia.

*
* *

24. Nous, Ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, avons présenté notre évaluation de la situation actuelle de l'économie internationale et tracé les grandes lignes de notre approche d'une reconstruction harmonieuse et équitable des relations économiques internatio-

^a Adoptés par la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 6 au 16 février 1979; voir *Actes...*, cinquième session, vol. 1, annexe VI.

^b Voir « Rapport de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement », Caracas, 13 au 19 mai 1981 (A/36/333).

^c Adoptée lors de la Réunion ministérielle du Comité de négociation du système global de préférences commerciales, qui s'est tenue à Brasilia du 19 au 23 mai 1986 (voir GSTP/MM/Brasilia/GSTP/NC/7).

nales visant à garantir le développement et l'emploi pour tous. Nous l'avons fait dans l'espoir que nos partenaires à la CNUCED partageraient nos vues et notre approche. Nous croyons possible d'intensifier la recherche en commun concertée d'un système stable de relations économiques internationales, sans pour autant nécessairement aliéner nos conceptions respectives du monde.

25. Nous sommes convaincus que tous les Etats membres de la CNUCED partagent des intérêts et des objectifs communs. Nous considérons également qu'il

en va de l'intérêt commun de résoudre la crise actuelle. Nous attendons de nos partenaires, en particulier de ceux qui disposent d'une puissance économique relativement plus forte, qu'ils fassent preuve d'une volonté politique suffisante et qu'ils saisissent l'occasion offerte par la septième session de la Conférence. Cette occasion doit être mise à profit non seulement pour instaurer un dialogue dans un contexte élargi en vue de la réalisation d'objectifs à long terme, mais aussi pour arrêter des mesures concrètes dans les domaines spécifiques inscrits à l'ordre du jour de la Conférence où des solutions urgentes s'imposent.

B. — ÉVALUATION ET PROPOSITIONS DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT CONCERNANT LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT*

PREMIÈRE PARTIE

ÉVALUATION

La présente évaluation contient les vues, les conceptions et les analyses des Ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur l'environnement économique international, sur lesquelles reposent et s'articulent les propositions, les politiques et les mesures adoptées par les Ministres.

En tant que position commune des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur la situation économique internationale, elle vise à aider les autres groupes à mieux saisir tous les aspects de la question et à favoriser un dialogue et des consultations constructives avant l'ouverture des négociations à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

1. INTRODUCTION

1. A la veille de la sixième session de la Conférence, le Groupe des Soixante-Dix-Sept, présentant à la communauté internationale la Plate-forme de Buenos Aires, résumait ainsi la situation du moment et les perspectives de l'économie :

... l'économie mondiale est plongée dans la crise la plus généralisée et la plus dangereuse qu'elle ait connue depuis les années 30. Cette crise a déjà énormément coûté à tous les groupes de pays. Elle a ébranlé les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux. Il y a certes eu récemment quelques signes d'une légère atténuation du marasme économique dans certains pays développés, mais aucun indice d'une reprise soutenue et durable. Les facteurs essentiels de la crise sont toujours aussi agissants et la situation présente tous les symptômes d'une dépression globale. S'il n'y est pas porté remède, la crise minera davantage encore l'économie mondiale, avec tout ce que cela suppose de dangers pour la paix et la stabilité^d.

2. A la veille de la septième session de la Conférence, aucune solution n'a été trouvée en ce qui concerne les éléments essentiels qui ont caractérisé le malaise de plus en plus profond de l'économie globale.

3. Les pays en développement traversent une crise sans précédent. Dans bon nombre d'entre eux, le processus de développement s'est enrayé. Il y a une crise générale de la dette. Les prix des produits de base n'ont jamais été aussi bas. Les taux d'intérêt réels sont très élevés et les taux de change instables. L'apport de ressources financières a fortement diminué et plusieurs pays ont en fait enregistré des sorties nettes de capitaux substantielles. Les investissements dans l'infrastructure, les machines et les ressources humaines ont été réduits de manière spectaculaire. Les sociétés et les régimes politiques sont mis à rude épreuve. Les pays les moins avancés, en raison de leur vulnérabilité structurelle, sont les plus gravement touchés.

4. Les politiques des principaux pays développés à économie de marché continuent d'aggraver cette sombre situation, qui est elle-même le résultat de l'interaction de ces politiques avec l'héritage historique d'un développement mondial inégal, comme en témoigne l'asymétrie des capacités entre pays développés et pays en développement. Les pays industrialisés qui pourraient offrir des remèdes fuient au contraire leurs responsabilités en professant avec dogmatisme leur foi dans les forces du marché et en se satisfaisant d'évaluations irréalistes quant à la capacité des pays en développement de faire face aux conditions économiques extérieures défavorables.

5. La baisse du prix du pétrole au cours des deux dernières années a permis aux pays industrialisés de faire des économies assez considérables, mais ils n'ont même pas essayé d'utiliser les fonds ainsi épargnés pour le développement et de remédier aux fortes pénuries de liquidités qui existaient dans de nombreux pays en développement. Ils n'ont pas davantage diminué les prix de leurs articles manufacturés. La baisse des prix du pétrole, combinée à celle des prix d'autres produits de base en valeur réelle, a permis aux pays industrialisés de contenir les taux d'inflation, sans stimuler la croissance dans les pays en développement, ce qui était inévitable

* Texte publié sous la cote TD/330 et Corr.1 et 2.

^d Voir *Actes...*, sixième session, vol. 1, annexe VI, sect. II, par. 2.

vu l'effet fortement déflationniste des transferts unilatéraux de ressources réelles.

6. La responsabilité du développement de leur société incombe au premier chef aux pays en développement qui cherchent à se restructurer pour être moins vulnérables et tirer profit d'une activité de production pour le marché mondial. Mais ils ne sont pour rien dans la détérioration de l'environnement extérieur qui aggrave la crise actuelle. Ni leurs propres efforts, ni le libre jeu des forces du marché ne peuvent apporter de solution s'il n'y a pas de changement radical dans les attitudes et les politiques des pays industrialisés.

7. Les pays en développement ont un intérêt vital à ce que l'économie globale fonctionne correctement, car le développement lui-même est influencé de manière décisive par le commerce extérieur et les ressources financières venant de l'étranger. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept considère que l'ordre du jour laborieusement négocié à la septième session de la Conférence est pour la communauté internationale une bonne occasion de concevoir une stratégie multilatérale cohérente pour revitaliser le développement, la croissance et le commerce international dans un environnement plus favorable.

8. Il serait désastreux pour l'avenir d'une économie globale que l'engagement de prendre des mesures spécifiques dans plusieurs domaines interdépendants soit encore différé. Ce serait pire encore si les mesures et programmes nationaux très exigeants et comportant des risques sur le plan politique, déjà en cours d'exécution dans les pays en développement, ne donnaient pas de résultats positifs pour ces pays et pour l'économie globale, pour la seule raison que ceux qui détiennent le pouvoir et ont de l'influence hésitent toujours à prendre des mesures dans des secteurs critiques qui nécessitent une action corrective immédiate.

9. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera une occasion propice pour la communauté internationale d'examiner l'interdépendance de l'économie mondiale et les conséquences de la situation économique actuelle sur le commerce et le développement des pays en développement.

10. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, partisan fervent du multilatéralisme, espère sincèrement que les communications qu'il présente sur les divers points de l'ordre du jour arrêté pour la septième session de la Conférence persuaderont tous les participants de s'entendre pour prendre des mesures spécifiques dans les domaines inscrits à l'ordre du jour, qui constituent les facteurs essentiels d'une revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international. Les décisions qui découleront de la septième session de la Conférence auront une influence importante sur l'attitude des pays en développement dans les autres négociations et activités économiques internationales.

2. TENDANCES GÉNÉRALES

11. Les quelques dernières années ont été marquées par divers coups d'arrêt portés au processus de développement et par une crise internationale de la dette d'une ampleur, d'une durée et d'une gravité sans précédent. La plupart des pays en développement ont accusé un

brutal ralentissement de leur rythme de croissance économique, certains connaissant même une croissance négative. Dans bien des pays, le revenu par habitant est retombé à des niveaux qui avaient été dépassés dix ans auparavant. L'accumulation de capital et le niveau de vie ont diminué, de même que les investissements dans le domaine des ressources humaines, et les niveaux d'éducation, de santé et de nutrition se sont également dégradés. Tant la croissance réelle que les perspectives de développement futures ont ainsi été gravement compromises.

12. Il s'agit donc d'une crise du développement d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, qui a eu pour cause sous-jacente la détérioration de l'environnement commercial et financier extérieur.

- Les taux d'intérêt réels se sont durablement établis à des niveaux extraordinairement élevés.
- Les prix des produits de base en valeur réelle sont tombés à leur niveau le plus bas depuis la grande crise des années 30.
- Dans le même temps, les pays en développement ont perdu des marchés d'exportation en raison de l'intensification du protectionnisme et du ralentissement de la croissance sur leurs principaux marchés.
- En outre, le ralentissement de la croissance dans les pays en développement a entraîné une perte de dynamisme de leur commerce mutuel.
- L'APD n'a pas augmenté en valeur réelle.
- Les taux de change des principales monnaies du monde se sont caractérisés par leur instabilité et leur désalignement, et une évolution anormale s'est produite concernant les déséquilibres en compte courant.
- Les liquidités internationales ont fortement diminué par rapport au volume du commerce et aux besoins des pays en développement.

13. A l'alourdissement du service de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt et d'une forte contraction de leur capacité d'assurer le service de la dette due à la détérioration de leurs termes de l'échange et de leurs recettes d'exportation, s'est ajouté pour de nombreux pays en développement un brusque effondrement des prêts consentis par les marchés de capitaux internationaux, et plus particulièrement par les banques commerciales. De fait, plusieurs pays ont enregistré des sorties nettes de ressources représentant une part significative de leur PIB. Toutefois, la généralité des pays en développement ont continué d'honorer leurs engagements relatifs au service de la dette.

14. Alors que les flux d'APD fournis par les pays développés ont à peine atteint ces dernières années la moitié de l'objectif fixé au plan international, les dépenses militaires ont représenté plus de 5 % de la production mondiale et 20 fois le total des montants nets d'APD. C'est là une des principales raisons de l'incapacité du système économique mondial de dégager les ressources nécessaires au développement. La qualité des flux d'APD s'est dégradée en raison à la fois d'une tendance accrue à les utiliser à des fins commerciales et de l'application de conditions d'octroi plus rigoureuses. De plus, les pays développés donateurs ont durci leurs politiques et leurs procédures à l'égard des pays bénéficiaires. Le niveau des investissements étrangers directs et

des crédits à l'exportation garantis par l'Etat a également chuté, en partie à cause de la réduction des niveaux d'investissement dans les pays en développement imputable à l'aggravation des difficultés de balance des paiements.

15. La combinaison de ces facteurs défavorables a provoqué une contraction spectaculaire, voire une évolution fortement négative, des apports nets de ressources financières aux pays en développement. Pour la seule année 1985, les sorties nettes des pays en développement ont totalisé 31 milliards de dollars. Cette situation anormale a obligé un certain nombre de pays en développement à recourir à une compression de leurs importations, représentant plusieurs points de pourcentage de leur revenu national, soit pour réduire le déficit de leur balance des paiements, soit pour entretenir des excédents commerciaux — ce qui constitue une charge qui vient s'ajouter aux pertes de revenu découlant de la détérioration des termes de l'échange et d'une perte de croissance des marchés d'exportation. C'est ainsi que pour la première fois depuis l'ère coloniale, les pays en développement dans leur ensemble se retrouvent à nouveau fournisseurs nets de ressources aux pays industrialisés. Il s'agit là d'un grave revers pour la cause du développement, qui risque d'affaiblir encore le système de commerce et de paiements.

16. La réduction massive de l'absorption de biens et de services nécessaires pour compenser la détérioration de l'environnement commercial et l'hémorragie financière a non seulement perturbé l'économie des pays en développement, mais aussi accru les tensions sociales, et, dans un certain nombre de pays, entraîné une détérioration du niveau de vie et aggravé les pénuries alimentaires; de plus, le comportement adopté par différents secteurs de la société dans le souci de protéger leurs revenus réels a considérablement alimenté les pressions inflationnistes.

17. Au niveau international, les excédents commerciaux ainsi imposés aux pays en développement ont accentué les tensions commerciales et contribué encore à l'intensification des pressions protectionnistes, en pesant sur la production et l'emploi dans les pays développés.

18. Malgré la nécessité d'ouvrir davantage les marchés pour tenir compte des ajustements réalisés par les pays en développement, des mesures de restriction du commerce nouvelles et plus complexes sont venues s'ajouter à l'arsenal des mesures protectionnistes qui entravent les exportations des pays en développement.

19. L'effort d'ajustement exigé des pays en développement a été particulièrement onéreux du fait que les pays développés n'ont pas su compenser le préjudice infligé aux pays en développement par leurs politiques macro-économiques et commerciales restrictives. En conséquence, les taux d'intérêt réels sont demeurés extraordinairement élevés et la demande d'importations en provenance des pays en développement faible; les prix des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement sont restés à un niveau très bas; et le protectionnisme a continué de progresser, malgré les engagements de maintien du *statu quo* et de démantèlement. Le seul résultat positif des politiques suivies par les pays développés a été la maîtrise de l'inflation —

et ce, principalement aux dépens des pays en développement, grâce à la baisse des prix du pétrole et des produits de base autres que le pétrole.

20. Tout en présentant officiellement les mécanismes du marché comme la solution à tous les problèmes, les pays industrialisés ont de plus en plus recourus à l'interventionnisme pour protéger les intérêts des prêteurs, et le système des « prêts concertés » a été jugé utile pour éviter les défauts de paiement, étaler les risques et « discipliner » l'emprunteur. Les opérations de renflouement des banques ont souvent abouti à un élargissement du secteur public, malgré l'accent mis sur la privatisation, et les créanciers demandent avec de plus en plus d'insistance aux pays en développement de nationaliser la dette extérieure du secteur privé. Parallèlement, les pays industrialisés continuent de violer de manière flagrante les principes du marché dans le commerce international en imposant toute une gamme de restrictions de plus en plus sévères, surtout en ce qui concerne les articles manufacturés, ainsi que des contingents, et en recourant à des subventions et à des mécanismes de soutien des prix dans le cas des produits de base.

21. Les principaux pays développés méconnaissent encore, dans leur attitude et leurs politiques, les relations d'interdépendance existant entre les problèmes monétaires, les problèmes financiers, le commerce et le développement. Ainsi l'absence de tout ensemble coordonné et intégré de politiques de croissance et les faiblesses du système monétaire international, auquel il manque un cadre véritablement multilatéral et cohérent, ont conduit à un affaiblissement de l'économie globale et par conséquent à une situation peu propice à la revitalisation du commerce international et du développement ainsi qu'à un règlement de la crise d'endettement à la satisfaction de toutes les parties. Dans le même temps, l'optique dans laquelle la crise d'endettement est abordée, et dont le caractère déséquilibré reprend et accentue d'autres asymétries et inéquités de l'ordre économique international, s'oppose à la relance du processus de développement et fait de la dette des pays en développement un frein à la fois au développement de ces pays et à la croissance de l'économie mondiale dans son ensemble. Il est évident que, dans les conditions actuelles, la dette ne saurait être honorée sans un développement économique soutenu.

22. Les pays en développement ne sauraient donc partager la satisfaction que d'aucuns affichent dans les pays développés à l'égard des tendances économiques mondiales, satisfaction qui se nourrit d'un attachement obstiné à des politiques restrictives et non coordonnées, quelles qu'en soient les conséquences globales. Or, ces conséquences sont extrêmement dangereuses pour tous; de fait, elles vont jusqu'à constituer une menace pour le système financier international ainsi que pour le fonctionnement et la viabilité du système commercial international. L'environnement économique général résultant des politiques appliquées par les principaux pays industrialisés fait obstacle aux efforts de développement des pays en développement.

23. Dans le même temps, le contrôle de la situation monétaire au niveau international continue d'être accaparé par quelques grands pays industrialisés qui essaient de l'influencer en fonction de leurs propres intérêts

nationaux. La liquidité internationale gérée par le FMI n'a jamais été aussi peu abondante et les sujétions et contraintes qui ont pesé sur le système financier sont de plus en plus difficiles à maîtriser. La nécessité d'avoir une monnaie de réserve internationale qui soit indépendante devient plus évidente d'une année à l'autre, en raison des distorsions et des contraintes qui continuent de se manifester dans les systèmes monétaire et commercial internationaux, parce qu'il est impossible de concilier l'intérêt national d'un pays ou d'un groupe de pays avec les exigences d'un système monétaire, financier et commercial international qui soit sain et bien intégré et qui réponde aux intérêts de tous les pays, aussi bien développés qu'en développement.

24. En ce qui concerne le commerce, il importe de veiller à ce que les négociations d'Uruguay contribuent à la mise en place d'un réseau commercial véritablement international de nature à favoriser la croissance et le développement en tenant dûment compte des besoins des pays en développement. Alors même que les négociations s'engagent, les possibilités d'exécution des engagements relatifs au *statu quo* et au démantèlement restent incertaines. Et s'il faut prendre l'Arrangement multifibres renégocié comme un présage, il annonce que les pays en développement ne devront compter que sur eux-mêmes au lieu de leur donner une raison de croire en la mise en place d'une division internationale du travail juste et efficace, conformément aux possibilités ainsi qu'au niveau de développement de chaque pays. Même si tout est mis en œuvre pour arriver à un arrangement multilatéral, les objectifs des négociations d'Uruguay ne seront atteints que très partiellement si l'on ne prend pas l'engagement de traiter les aspects essentiels de l'économie globale qui exigent une action résolue.

25. Le fait le plus préoccupant de ces dernières années en matière de politique commerciale a été la tendance de certains pays développés à chercher à raccorder le commerce des marchandises à d'autres domaines comme les politiques des pays en développement concernant les investissements étrangers directs, la protection de la propriété intellectuelle, les services et l'application de normes de travail équitables. Le commerce, qui est un instrument de développement autocentré, risque de devenir pour certains pays développés un moyen d'imposer des conditions inacceptables aux pays en développement tributaires du commerce.

26. Les relations commerciales avec les pays socialistes d'Europe orientale, qui concernent un nombre relativement limité de pays en développement, ont de bonnes chances de s'élargir et de s'intensifier. Les initiatives de politique générale prises récemment concernant l'exportation en bloc de capitaux et de technologie axée sur des coentreprises avec les pays en développement peuvent apporter une contribution régulière à la formation de capital dans les pays en développement, si des ressources accrues sont dégagées pour faciliter la mise en place de l'infrastructure nécessaire ainsi que l'effort de recherche-développement dans les pays en développement intéressés.

27. Les pays en développement dont l'économie repose essentiellement sur les produits de base ont été gravement affaiblis ces dernières années en raison d'une diminution constante du pouvoir d'achat due à un flé-

chissement prolongé des prix. Pendant au moins deux décennies, considérant les perspectives de développement à long terme des pays tributaires du commerce des produits de base, on s'est préoccupé de savoir comment assurer le développement à partir des produits de base, stabiliser les prix, favoriser l'accès aux marchés, mettre en valeur les ressources humaines en vue d'améliorer l'agriculture, transformer et diversifier les produits, faute de quoi les mesures et politiques intérieures ne peuvent avoir qu'un impact très limité.

28. C'est pour couvrir ces aspects essentiels d'une économie reposant sur les produits de base que la CNUCED a mis au point un programme global appelé programme intégré pour les produits de base, étayé par le Fonds commun. Le mécanisme programme intégré/Fonds commun est fondamentalement destiné à assurer une stabilisation des prix compatible avec le développement. Tant que cette question essentielle n'est pas définitivement réglée, les pays industrialisés doivent fournir des moyens de financement compensatoire adéquats. Pour que le commerce international bénéficie de conditions saines et durables à partir desquelles il puisse continuer de fonctionner dans l'intérêt de tous les participants, il doit réunir des partenaires commerciaux solides qui y soient durablement parties prenantes. La communauté internationale se doit de faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'ensemble le programme intégré pour les produits de base et le Fonds commun puissent apporter à cet égard une contribution spécifique et appréciable.

29. Les pays en développement ne laissent pas d'être préoccupés par l'absence d'action multilatérale concertée pour adopter et mettre en œuvre des décisions de la plus haute importance pour la communauté internationale. De petits groupes comme le Groupe des Cinq se mettent d'accord entre eux sur des questions financières et monétaires qui ont des incidences sur l'économie globale ainsi que sur l'économie des différents pays. Il faut de toute évidence utiliser pleinement les diverses institutions et organisations multilatérales créées pour s'occuper des questions économiques et le point de vue des pays en développement ne doit plus être ignoré.

3. RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES RESSOURCES FINANCIÈRES, ET QUESTIONS MONÉTAIRES CONNEXES

30. Plus de quatre ans après le début de la crise, la façon dont les pays développés créanciers abordent le problème de la dette reste inéquitable, unilatérale et partielle. En outre, ni les politiques opérationnelles, ni les délais que le FMI et la Banque mondiale arrêtent et recommandent aux pays en développement dans les secteurs monétaire, financier et commercial ne sont cohérents, ce qui a des effets négatifs sur l'économie de ces pays. Bien que de telles approches paraissent procéder d'une démarche par cas d'espèce, elles ont en réalité été fondées sur certains principes uniformes qui ne tiennent pas compte des problèmes fondamentaux :

— Elles ont été exclusivement conçues pour protéger les intérêts à court terme des créanciers, sans qu'il fût tenu compte de ce que les pays en développement n'avaient pas tous la même capacité de remboursement.

- Elles partent du postulat erroné selon lequel la crise de la dette résulte d'une mauvaise gestion de la part des pays débiteurs et omettent donc toute référence à la nécessité d'un ajustement symétrique dans les pays développés et dans les pays en développement.
- Elles reposent sur des préjugés simplistes quant à la nature des politiques appropriées, qui ne tiennent pas dûment compte de la spécificité des pays pour ce qui est de leur stade de développement et de leurs conditions sociales et politiques.
- Au lieu de fournir aux pays débiteurs des ressources suffisantes pour leur permettre de renforcer et de restructurer leurs capacités de production, elles ont visé à comprimer fortement l'économie de ces pays afin d'obtenir un transfert extérieur de ressources. Ce phénomène a en outre eu des incidences sociales négatives sur la stabilité nécessaire à une croissance économique soutenue.

31. Ces caractéristiques ont fait que les responsabilités face aux problèmes de la dette n'ont pas été équitablement réparties entre les diverses parties en cause : les coûts d'ajustement et les coûts économiques et sociaux du service de la dette ont été exclusivement supportés par les pays en développement débiteurs. Les périodes de remboursement, de grâce et de consolidation sont restées courtes. Les nouveaux apports financiers ont tout juste permis aux pays débiteurs d'assurer le paiement des intérêts, en ne laissant que peu ou pas de marge pour une croissance du revenu même exprimé en revenu par habitant. A cela s'est ajoutée l'imposition de conditions à la fois rigides et inappropriées.

32. Toutes les possibilités d'ajustement au prix de mesures de contraction ayant été épuisées et les limites de ce qui était politiquement et socialement tolérable ayant été atteintes ou même dépassées, il a enfin été reconnu, dans le principe, que sans une reprise de leur développement, les débiteurs ne seraient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations dans le long terme et ce quelle que soit leur détermination, et qu'en outre, sans apport de ressources extérieures, le développement et la croissance ne sauraient être ravivés. Il y a toutefois une contradiction flagrante entre cette reconnaissance de principe de la nécessité de placer la croissance et le développement au centre de la stratégie de résorption de la dette et les appels incessants lancés aux pays en développement pour qu'ils continuent de procéder à des ajustements restrictifs. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne peut s'empêcher de percevoir une note d'ironie dans ces appels dès lors que les pays en développement se voient contraints de transférer plus de ressources aux pays développés qu'ils n'en reçoivent de ces mêmes pays.

33. Le caractère inapproprié et insuffisant d'initiatives récentes telles que le plan Baker est désormais tout à fait patent. L'approche sur laquelle elles se fondent n'est pas compatible avec la stratégie internationale du développement. Elles ne visent qu'à continuer de favoriser la tendance à l'application de politiques de laissez-faire dans les pays en développement, en ne dégageant qu'un modeste volume de prêts bancaires « involontaires » et en renforçant le rôle de la Banque mondiale maintenant que le FMI est devenu un bénéficiaire net de fonds provenant du monde en développement. Elles ne proposent donc aucune stratégie concrète en rapport

avec l'ampleur et la nature de la crise, capable de restaurer la solvabilité et de relancer la croissance et le développement. Elles continuent de faire peser de façon inéquitable le poids des mesures d'ajustement sur les pays débiteurs au lieu de lier toute mesure relative à la dette à une action tendant à revitaliser l'économie mondiale dans son ensemble. Cette revitalisation nécessiterait une action coordonnée, non pas simplement du seul Groupe des Cinq, mais aussi avec la participation des pays en développement, pour remédier à l'asymétrie actuelle du système monétaire international, notamment réduire les taux d'intérêt réels, renforcer les prix des produits de base, augmenter les liquidités, améliorer l'accès aux marchés et assurer la stabilité des taux de change :

- En surestimant l'ampleur et la rapidité des avantages qui pourraient découler des réformes structurelles préconisées et des investissements étrangers directs, et en sous-estimant les difficultés et les inconvénients correspondants, de telles initiatives exigent des populations des pays débiteurs de lourds sacrifices supplémentaires, alors que les sacrifices déjà consentis ont été d'une ampleur excessive.
- Elles ne reconnaissent pas non plus la nécessité, concernant le service de la dette, d'en ajuster le coût en fonction de la capacité des pays.
- Enfin, elles ne prévoient pas d'apports adéquats de ressources, que ce soit de la part des banques privées, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, en particulier l'IDA, le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne, ou à travers le mécanisme d'ajustement structurel du FMI. Les ressources de ces deux mécanismes sont extrêmement modestes par rapport aux objectifs avoués. Le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne, par exemple, a déjà engagé plus de la moitié de ses ressources au cours de sa première année d'activité et cessera toute activité à partir de juillet 1987.

34. Pour la plupart des pays en développement, la situation de la dette reste le plus gros obstacle à la croissance. Les perspectives sont, dans l'état actuel des choses, des plus sombres puisque, dans un certain nombre de pays en développement, les obligations au titre de la dette dépassent la capacité de l'économie nationale. Mais plus intolérable encore est la conditionnalité croissante dont sont assortis les apports financiers extrêmement insuffisants encore accordés par les pays développés aux pays en développement, conditionnalité qui dans de nombreux cas tend à affaiblir l'indépendance et la souveraineté de ces pays quant au choix de leurs priorités de développement et de leur système social et politique.

35. Tous les pays en développement ont payé un lourd tribut à la crise économique mondiale, et plus particulièrement ceux qui pour des raisons historiques connaissent une pauvreté généralisée et un niveau de vie qui ne dépasse guère le seuil de pauvreté. Leurs efforts d'ajustement les ont conduits aux limites, et parfois même au-delà de ce qui était socialement tolérable. Les apports au titre de l'APD ont stagné à des niveaux insuffisants. Il leur est indispensable, pour financer leur ajustement et leur développement, de recevoir un financement supplémentaire substantiel à des conditions de faveur par l'intermédiaire des sources multilatérales.

36. Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires. Il est impératif de mobiliser des fonds et de mettre au point de nouveaux instruments afin d'enrayer et d'inverser l'actuel transfert négatif de ressources, qui empêche toute accumulation de capital et freine de ce fait le développement. L'efficacité doit faire partie du processus de développement, mais aucun gain, réaliste, d'efficacité de l'utilisation des ressources par un ajustement structurel ne saurait compenser l'hémorragie que représente ce transfert négatif de ressources. Or, sans ressources, il ne peut y avoir d'expansion, et, sans expansion, il est impossible de créer le climat dynamique nécessaire pour stimuler l'investissement, qui est la seule voie vers la croissance.

37. L'ampleur du problème est toutefois telle qu'un accroissement des flux financiers extérieurs ne saurait à lui seul constituer une solution suffisante. Il est indispensable de prendre des mesures parallèles et coordonnées en vue d'abaisser les taux d'intérêt, de remédier à la pénurie des liquidités que connaissent les pays en développement, de relever les prix des produits de base, de stabiliser les taux de change, d'accroître l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés, etc. Une action coordonnée est nécessaire pour corriger l'asymétrie actuelle du fonctionnement du système monétaire international. L'objectif de ce système, qui est de servir équitablement tous les membres de la communauté internationale, est battu en brèche par la très forte concentration actuelle du pouvoir de décision entre quelques-uns des pays les plus développés. Toute coordination est inconcevable sans la participation active des pays en développement. Le monde ne peut désormais plus assister passivement à un spectacle où le sort de tous est décidé par quelques-uns.

38. S'agissant de renforcer et de rendre plus équitable la coopération internationale en matière monétaire et financière, y compris en ce qui concerne la dette, la CNUCED a un rôle unique à jouer, en tant que principal organisme pour l'examen des questions financières et monétaires liées au commerce et au développement. L'un des objectifs de la septième session de la Conférence devrait être de matérialiser les éléments figurant dans la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, concernant la crise de la dette extérieure et le développement, en un ensemble élargi de directives et de mesures pragmatiques plus concrètes.

39. Faute d'engagement dans ces domaines, les pays en développement seront plongés dans une situation telle qu'ils seront forcés de limiter les transferts de ressources vers les pays industrialisés pour éviter d'aggraver l'instabilité sociale et politique.

4. PRODUITS DE BASE

40. Les deux tiers des recettes d'exportation des pays en développement proviennent des produits de base. La récession économique de la première moitié des années 80 a été marquée, entre autres phénomènes alarmants, par un effondrement des termes de l'échange des pays en développement, ainsi que des cours des principaux produits de base qui, dans l'ensemble, n'ont cessé de fléchir — sauf en 1983 et 1984 où ils ont amorcé un léger redressement qui devait cependant être de courte durée. C'est ainsi qu'en 1986, l'indice annuel moyen des prix en dollars des Etats-Unis courants se trouvait à un

niveau inférieur d'environ 30 % à celui de 1980 et d'environ 20 % en valeur réelle. Les prix des produits de base sont à leur niveau le plus bas depuis la grande dépression des années 30. Les prix du pétrole ont sensiblement baissé à partir de 1982. Les prix de toutes les catégories de produits de base — denrées alimentaires, matières premières agricoles et minerais — ont enregistré un fléchissement analogue.

41. Les produits de base exportés par les pays en développement n'ayant augmenté en volume que de 11 % de 1980 à 1986, les recettes d'exportation en valeur réelle qui en ont découlé ont diminué de 20 % durant la même période. Ce fléchissement a aggravé leurs difficultés sur le plan budgétaire, sur celui du service de la dette et en matière de balance des paiements.

42. Cette situation est particulièrement grave pour l'Afrique et d'autres sous-régions du fait de leur dépendance généralement plus élevée à l'égard des exportations de produits de base, notamment denrées alimentaires et boissons, minerais et métaux, du rétrécissement des marchés d'exportations et du faible niveau de traitement et de conditionnement de ces produits.

43. L'évolution des marchés de produits de base a surtout été déterminée par des facteurs cycliques et structurels. Les facteurs cycliques comprennent les politiques macro-économiques déflationnistes des pays développés, qui se traduisent notamment par des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt réels élevés. On trouve également parmi les facteurs structurels les politiques macro-économiques des pays développés — subventions et mécanismes de soutien des prix, mesures protectionnistes, progrès technique et substitution. Tous ces facteurs ont contribué à la chute continue des prix.

44. Il est peu probable que la situation des prix des produits de base s'améliore sensiblement à court terme et même à plus long terme. La faible croissance, la persistance de pratiques protectionnistes et les subventions à l'exportation dans les pays industriels, conjuguées à l'abondance de l'offre et à la sous-utilisation des capacités, sont autant de facteurs qui s'opposent au redressement de la plupart des prix des produits de base.

45. Les pays développés ont fortement réduit leurs besoins d'importations en augmentant leur production de divers produits de base. Le protectionnisme et d'autres mesures de soutien massif accordé aux producteurs nationaux, ainsi que la poursuite d'objectifs stratégiques, ont stimulé la production, engendré d'importants excédents de produits agricoles et accru les réserves de minéraux et de métaux dans les pays développés à économie de marché, ce qui a rendu les produits de base exportés par les pays en développement moins compétitifs et entraîné une baisse des prix de ces produits.

46. A cet égard, on notera que si les pays en développement ont, au total, tiré environ 75 milliards de dollars des Etats-Unis par an de leurs exportations de produits de base d'origine agricole ces dernières années, les Etats-Unis, la Communauté économique européenne et le Japon ont consacré quelque 42 milliards de dollars par an à leurs programmes d'appui à l'agriculture.

47. Les mesures protectionnistes prises par les pays développés ont eu pour effet de bloquer les marchés de produits de base, par exemple le marché de la viande

dans la Communauté économique européenne, le marché du riz au Japon et le marché du sucre aux Etats-Unis, qui s'est rétréci en raison de l'abaissement des contingents. Les taxes intérieures frappant les produits tropicaux ont également désavantagé ces produits par rapport aux produits de remplacement originaires des pays développés et se sont répercutées sur leur consommation.

48. La reprise économique dans les pays développés, après la récession du début des années 80, n'a pas été suffisamment forte ou durable pour influencer sensiblement sur l'économie des produits de base. Elle n'a donc pas été accompagnée par un accroissement parallèle de la demande globale de produits de base ainsi que des recettes d'exportation et de la capacité d'importation des pays en développement.

49. Il faut également souligner que les fluctuations des taux de change ont fortement perturbé les prix des produits de base et imposé aux pays en développement des efforts supplémentaires de gestion et d'ajustement.

50. Dans ces conditions et eu égard à la diminution des prix et aux déficits de recettes d'exportation en résultant, un certain nombre de pays en développement ont accru leurs exportations de produits de base dans l'espoir de préserver leur capacité d'importation et de pouvoir faire face à leurs obligations financières.

51. Globalement, à partir de 1978, l'augmentation des stocks (avec une pause en 1979 et en 1983) ainsi que de la production a été plus rapide que celle de la consommation. Bien qu'il y ait des différences entre les groupes de produits, la baisse cyclique de la consommation a été beaucoup plus marquée et la reprise qui a suivi n'a pas suffi à combler l'écart.

52. L'éventail des produits étant restreint et le marché étroit et déprimé, la concurrence a souvent provoqué un engorgement et contribué ainsi à l'effondrement des prix.

53. La situation est alarmante. Tout effort visant à revitaliser la croissance et le développement des pays en développement devrait donc être axé sur les problèmes critiques à court terme et à long terme qui se posent dans le secteur des produits de base.

5. COMMERCE INTERNATIONAL

54. La part des pays en développement dans le commerce mondial continue de décroître. Malgré les objectifs fixés par la communauté internationale, leurs exportations d'articles manufacturés ont cessé d'augmenter et leur participation à la production mondiale d'articles manufacturés n'a progressé que de façon marginale. Bien que les pays en développement aient été contraints de réduire leurs importations, leur économie continue de fournir des marchés pour les exportations en provenance des pays développés et aide ces pays à endiguer leurs problèmes de chômage.

55. Il est difficile d'envisager à cet égard une amélioration quelconque de l'environnement commercial international. Les pressions en faveur du protectionnisme ne font que se multiplier et se manifestent dans de nouvelles législations et restrictions commerciales dans les pays développés. Ces restrictions ont visé de nombreux produits pour lesquels les pays en développement

ont obtenu un avantage comparatif, ces pays ayant été en butte à une prolifération de mesures discriminatoires, allant à l'encontre des règles et des principes du système commercial international. Il existe une nette tendance à étendre les accords de partage de marchés à un plus grand nombre de produits et de pays en développement; en fait, le système commercial international menace de devenir un réseau d'accords de partage de marchés avec lequel les règles de la non-discrimination et de l'avantage comparatif n'auront plus rien à voir. Peu de progrès ont été faits notamment dans l'élaboration de programmes d'action spécifiques à même de faciliter l'ajustement structurel dans certains secteurs économiques des pays industriels où des mesures protectionnistes ont été appliquées sur de longues périodes ou à maintes reprises sous prétexte d'une perte de l'avantage comparatif.

56. Les politiques commerciales des pays développés se caractérisent par un mépris croissant des principes et des concepts convenus au niveau multilatéral, par l'arbitraire et par des violations flagrantes des engagements internationaux. Un climat d'indiscipline prévaut dans le système commercial. On recherche de plus en plus des solutions bilatérales en dehors du cadre des règles et des principes multilatéraux et la réciprocité multilatérale cède le pas à un équilibre bilatéral des échanges. Les principaux partenaires commerciaux décident unilatéralement de ce qui constitue des pratiques commerciales « déloyales » et s'arrogent le droit de prendre des mesures de représailles contre le commerce des pays en développement, souvent en réponse aux politiques de ces pays dans des domaines non commerciaux, tels que l'investissement direct étranger, la protection de la propriété intellectuelle et les services. Des sanctions commerciales ont été et continuent d'être appliquées contre les pays en développement pour des raisons politiques bien que ces actions aient été condamnées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

57. Les pays en développement sont aussi devenus les victimes innocentes des disputes commerciales entre les principales puissances économiques, comme le prouve la course aux subventions dans le domaine agricole.

58. Dans ces conditions, les principes convenus au niveau multilatéral d'un traitement différencié et plus favorable et de la non-réciprocité en faveur des pays en développement ont été sérieusement érodés et même remis en question par les pays développés. Les exemples les plus frappants ont été l'application unilatérale de la « gradation » par les pays développés et leur tendance croissante à subordonner le maintien des avantages du SGP à des actions réciproques des pays en développement, y compris les services, les investissements et d'autres domaines non commerciaux.

59. Le commerce international se caractérise de plus en plus par la présence de structures oligopolistiques et le commerce intragroupe des sociétés transnationales est devenu un trait dominant de ce commerce. La concentration des pouvoirs d'intervention sur le marché dans ces sociétés a été renforcée par des fusions hétérogènes. Les pratiques commerciales restrictives instituées par ces sociétés ont été des obstacles insurmontables à l'expansion du commerce des pays en développement. L'absence de règles multilatérales obligatoires sur les

pratiques commerciales restrictives a facilité cette entorse aux engagements commerciaux internationaux.

60. Il y a eu une absence marquée de progrès dans la concrétisation des engagements pris à la sixième session de la Conférence. Les engagements maintes fois pris en matière de *statu quo* et de démantèlement sont restés lettre morte, même à la lumière de la toute récente déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay. Peu de progrès ont été faits dans le sens d'une conception globale, fondée sur le principe NPF, d'un système de sauvegardes, essentiel au bon fonctionnement du système commercial. Dans le même temps, le commerce des pays en développement s'est heurté à une intensification de mesures antidumping et compensatoires.

61. En outre, le besoin reconnu de coopération internationale pour renforcer la production agricole et agro-industrielle dans les pays en développement — surtout dans les pays africains — ne s'est pas matérialisé. En fait, les obstacles à l'accès aux marchés de cette production se sont maintenus, voire multipliés.

62. Par sa résolution 159 (VI), la Conférence a recommandé au Conseil du commerce et du développement de passer en revue et d'étudier les faits nouveaux survenus dans le système commercial international, afin de faire des recommandations sur des principes et des orientations concernant le commerce international et de formuler des propositions tendant à renforcer et à améliorer le système commercial en vue de le rendre plus universel, plus dynamique et plus favorable au développement. Cette résolution, dérivée du mandat fondamental de la CNUCED contenu dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, charge également la CNUCED de prendre toutes autres mesures relevant de sa compétence en collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la négociation et de l'adoption d'instruments juridiques multilatéraux dans le domaine du commerce.

63. L'absence d'actions dans les domaines décrits ci-dessus peut être attribuée à la faveur dont jouissent dans certains milieux des idéologies toutes faites contestant les fondements mêmes du multilatéralisme et les principes fondamentaux sur lesquels repose toute la philosophie de la CNUCED. Des tentatives sont faites pour axer le débat à la CNUCED sur les politiques de développement autonomes poursuivies par les pays en développement. De même, le commerce devient un instrument que certains pays développés utilisent pour imposer des conditions inacceptables aux pays en développement à l'égard de ces politiques de développement, et pour élargir l'espace économique des sociétés transnationales. L'absence de progrès à la CNUCED dans le domaine commercial et les tentatives systématiques de déplacement du dialogue sur le commerce et le développement vers des organismes moins universels conçus sans la moindre largeur de vues ne font que le confirmer.

64. La CNUCED joue — et doit continuer de jouer — un rôle central dans la formulation, la négociation et la mise en œuvre de mesures concernant le commerce international et ses relations avec la dette et les questions monétaires et financières, dans l'optique du développement. La septième session de la Conférence sera l'occasion tout à fait opportune de réaffirmer la validité des

principes fondamentaux dont s'inspire la CNUCED et la nécessité d'y rester fidèle. A cet égard, l'organisation devrait avoir pour mission principale dans les années à venir de demeurer un organisme universel destiné à favoriser l'instauration d'un système commercial vraiment international, ayant pour objectif premier de faciliter le développement autocentré des pays en développement.

65. Il est nécessaire que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay soient un succès, car elles contribueront ainsi à la mise en place d'un système commercial vraiment international. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un tel système apparaisse comme une conséquence naturelle, encore moins inévitable, des négociations commerciales multilatérales. La CNUCED, de par son mandat, sa nature et son histoire, est le seul organisme où il est possible de forger un système commercial véritablement non discriminatoire, universel et global. En outre, son approche intersectorielle et interdisciplinaire unique est idéale pour mettre au point pareil système commercial, dans le cadre d'une reconstruction harmonieuse et équitable des relations économiques internationales.

Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

66. Organisation universelle, la CNUCED a réussi à élaborer des directives et des critères multilatéraux en vue d'aider les pays membres à développer les relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, et ce dans le cadre du mandat qui lui avait été assigné dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et des résolutions et décisions adoptées par la suite à la CNUCED. Ces résolutions visaient, et ont effectivement considérablement contribué, à harmoniser davantage les politiques et les activités dans le domaine de la coopération commerciale et économique entre différents groupes de pays. Les relations commerciales et économiques Est-Sud ont ainsi été intensifiées et renforcées par l'application de résolutions et de décisions de la CNUCED concernant le commerce entre pays à systèmes différents. Compte tenu de l'interdépendance de tous les courants commerciaux, l'expansion des relations commerciales et économiques entre l'Est et l'Ouest devrait favoriser l'expansion du commerce international dans son ensemble, y compris le commerce Est-Sud.

67. Depuis sa dernière session, en 1983, la CNUCED a élargi le champ de ses activités et intensifié son action dans le domaine des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Avec l'interdépendance toujours plus poussée des pays, il est devenu très important pour le commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents que les relations économiques internationales évoluent dans un climat de confiance et de sécurité.

68. Les perspectives du commerce Est-Ouest-Sud d'ici à la fin des années 80 demeurent quant à elles incertaines en l'état actuel de l'environnement économique international. Il reste à surmonter un certain nombre de difficultés et de problèmes pour restructurer la composition des exportations et des importations et renforcer les éléments de stabilité et de prévisibilité dans les échanges

afin d'assurer une expansion et une diversification soutenues des relations commerciales et économiques entre différents groupes de pays. En ce qui concerne le commerce Est-Sud, les grands problèmes à résoudre tiennent à la diversification limitée des exportations des pays en développement vers les pays socialistes et au faible nombre de pays en développement qui prennent part à l'essentiel de ces échanges. L'expérience montre toutefois que les possibilités sont réelles d'augmenter encore les relations commerciales et économiques entre les deux groupes de pays.

69. Les pays socialistes d'Europe orientale, qui assurent un tiers du total de la production industrielle mondiale, jouent déjà un rôle important dans l'économie mondiale. La modernisation récente de l'organisation et de la gestion du commerce extérieur, les aménagements de structure et les réformes économiques qu'ils ont engagés, ainsi que divers changements apportés à leurs politiques commerciales et économiques extérieures en fonction des besoins propres à l'économie de chaque pays et de l'évolution de l'environnement international, sont autant de facteurs qui laissent prévoir un élargissement et une diversification de leurs relations commerciales et économiques avec tous les groupes de pays. Il pourrait en résulter d'autres innovations dans leurs relations économiques et ces pays pourraient ainsi contribuer davantage à l'amélioration du fonctionnement de l'économie mondiale et en particulier au processus de développement des pays en développement. Il est toutefois urgent pour tous les groupes de pays de concevoir un nouveau mode d'approche et de faire des efforts concertés en vue d'adopter des mesures et des initiatives constructives permettant d'éliminer et de surmonter toutes les entraves et tous les obstacles à l'expansion harmonieuse des courants d'échanges entre pays à systèmes différents.

70. Il est de plus en plus nécessaire de trouver de nouveaux modes d'approche et un terrain d'entente pour l'instauration d'un climat de confiance, car tout porte à croire que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de diverses résolutions de la Conférence et de décisions du Conseil sont loin d'être suffisants. De plus, une analyse de l'évolution et des tendances du commerce entre pays à systèmes différents montre qu'aujourd'hui encore elles ne correspondent ni au potentiel économique des partenaires commerciaux, ni aux possibilités existantes, ni aux défis des années 80 et 90.

6. PROBLÈMES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS EU ÉGARD AU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNÉES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

71. La crise économique persistante des pays les moins avancés, qui sont les plus pauvres et les plus faibles économiquement des pays en développement et font face aux problèmes structurels les plus graves, a été un motif de vive préoccupation pour la communauté internationale. Les insuffisances structurelles de ces pays se manifestent par un revenu par habitant extrêmement bas, une forte proportion de la population vivant dans les secteurs de subsistance, un taux élevé d'accroissement démographique, une faible productivité agricole, un faible niveau d'exploitation des ressources naturelles, l'insuffisance des infrastructures institution-

nelles et physiques, une grave pénurie de personnel qualifié, une part insignifiante de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB et la récurrence des catastrophes naturelles. Ces facteurs sont les principales causes de leurs difficultés économiques et sociales extrêmes. Les pays les moins avancés sans littoral et insulaires qui constituent plus de la moitié du groupe des pays les moins avancés, continuent de se heurter à des problèmes supplémentaires en matière de développement en raison de leurs graves handicaps géographiques. Le nombre de pays les moins avancés, loin de diminuer, est passé à 40 en 1986, alors qu'il était de 31 en 1981, année où le Nouveau programme substantiel d'action a été adopté. Cette situation traduit la détérioration de la situation économique dans les pays en développement en général et dans les pays les moins avancés, notamment en Afrique où leur nombre est passé de 21 à 27. C'était compte tenu de la situation économique difficile des pays les moins avancés que la communauté internationale s'était engagée, dans le Nouveau Programme substantiel d'action, à fournir une assistance sensiblement accrue à ces pays pour les aider à opérer la transformation structurelle de leur économie et rompre avec leur situation passée et présente et à échapper à des perspectives peu enviables pour s'orienter dans la voie d'un développement autonome.

72. Malgré le souci accru de la communauté internationale et des organisations internationales de trouver une solution durable aux problèmes des pays les moins avancés, principalement par l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action en 1981, il y a eu une nette détérioration de la situation socio-économique globale de ces pays depuis lors. En dépit du Nouveau programme substantiel d'action, les pays les moins avancés d'Afrique ont continué de voir leur croissance économique se détériorer entre 1981 et 1984 en raison de la profonde crise intérieure occasionnée par un environnement économique international défavorable, ainsi que par des fléaux et des catastrophes naturels, notamment la sécheresse qui sévit depuis 1982.

73. Dans d'autres pays les moins avancés, des cyclones et des inondations répétées ont également prélevé un lourd tribut. Ces catastrophes naturelles ont considérablement entravé la production agricole, qui est la principale source de valeur ajoutée, et ont conduit à axer les efforts sur les secours et le relèvement, au détriment de la poursuite des programmes de développement.

74. Le PIB par habitant des pays les moins avancés en tant que groupe a de ce fait encore diminué au cours de la première moitié des années 80 et la majorité de ces pays ont enregistré des taux de croissance du revenu par habitant négatifs. Le taux annuel moyen de croissance du PIB au cours de cette période a été de 2 %, ce qui équivaut à une baisse annuelle moyenne de 0,5 % en taux par habitant. Ces chiffres sont à comparer à un taux annuel moyen positif de croissance du PIB de 4 % au cours des années 70. Malgré une amélioration marginale du taux de croissance du PIB en 1985 à 2,7 %, ce taux est resté bien en deçà non seulement de l'objectif de 7,2 % indiqué dans le Nouveau programme substantiel d'action, mais aussi des taux de croissance de 4 % effectivement obtenus dans les années 70.

75. Les résultats obtenus dans le secteur agricole continuent d'être les principaux facteurs déterminant la

croissance globale dans les pays les moins avancés. La production agricole par habitant a continué de diminuer au cours de la première moitié des années 80 au rythme annuel moyen de 0,6 %. La production vivrière par habitant a également baissé en moyenne de 0,9 % par an durant la même période. Les principaux goulets d'étranglement ont été la sécheresse généralisée, particulièrement en Afrique et encore aujourd'hui dans de nombreuses régions de ce continent. Cette situation a gravement compromis la production alimentaire et l'élevage et a généralement entraîné une faible productivité.

76. Les résultats concernant le secteur manufacturier, la consommation d'énergie, le développement des transports et des communications, etc., ont aussi été décevants au cours de la première moitié des années 80. Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel du secteur manufacturier n'a été en 1984 que de 1,3 % dans la plupart des pays les moins avancés. La consommation d'énergie est restée à un niveau extrêmement faible, de l'ordre de 313 kg par habitant en 1984, contre 669 kg dans les pays en développement en tant que groupe. Dans le domaine des transports et des communications, la situation est critique, particulièrement dans les 15 pays les moins avancés sans littoral et dans les neuf pays les moins avancés insulaires.

77. La situation du commerce extérieur et des paiements extérieurs de la plupart des pays les moins avancés a continué de souffrir du marasme des marchés mondiaux de produits de base, de la détérioration des termes de l'échange, de la montée du protectionnisme, de la réduction de l'APD et d'autres types de mouvements de capitaux, dont les rapatriements de fonds des travailleurs migrants. Les exportations des pays les moins avancés ont diminué de 10 % au cours des trois premières années de la décennie actuelle par rapport au niveau enregistré en 1980. Malgré un léger redressement en 1984, les exportations ont repris leur baisse en 1985, pour s'établir à un niveau inférieur de 7,2 % à celui de 1980. Les cours de presque tous les produits de base exportés par les pays les moins avancés ont considérablement baissé et le déficit annuel moyen des recettes d'exportation provenant de ces produits a été d'environ 770 millions de dollars des Etats-Unis au cours de la période 1978-1983. La baisse des recettes d'exportation a eu des effets négatifs sur la capacité d'importation, qui a également diminué de 6 % entre 1980 et 1985.

78. L'aggravation de la situation économique dans les pays les moins avancés au cours de la première moitié des années 80 a notamment été due aux facteurs suivants :

a) Les apports nets d'APD aux pays les moins avancés sont restés à un niveau d'environ 7 milliards de dollars des Etats-Unis par an au cours de la période 1980-1984, alors que les flux d'APD dans les années 70 avaient augmenté en moyenne d'environ 70 % par an. Le niveau total d'aide publique au développement en 1984 n'a été que de 44 % supérieur au niveau moyen enregistré au cours de la période 1976-1980, en valeur nominale, bien que les pays donateurs se fussent engagés, dans le Nouveau programme substantiel d'action, à doubler ces apports avant la fin de 1985. Les apports totaux d'APD en 1984 ont représenté 0,08 % du PNB des donateurs, alors que l'objectif fixé dans le Nouveau programme substantiel d'action était de 0,15 %;

b) L'aide provenant des institutions multilatérales a diminué en 1985, alors qu'il était expressément prévu dans le Nouveau programme substantiel d'action un accroissement sensible de l'assistance multilatérale aux pays les moins avancés;

c) Les flux financiers aux conditions du marché, qui avaient augmenté en moyenne de plus de 100 % chaque année au cours des années 70, ont régulièrement diminué dans les années 80, pour ne s'établir qu'à 457 millions de dollars des Etats-Unis en 1984, chiffre à comparer au montant total des flux aux conditions du marché enregistré en 1980, soit 1,1 milliard de dollars des Etats-Unis. L'assistance extérieure totale fournie aux pays les moins avancés est tombée de 8,2 milliards de dollars des Etats-Unis en 1981 à seulement 7,5 milliards de dollars des Etats-Unis en 1984, en valeur nominale;

d) Les engagements pris dans le Nouveau programme substantiel d'action concernant l'amélioration des modalités de l'aide en faveur des pays les moins avancés sont restés lettre morte. L'élément de libéralité moyen de l'assistance à des conditions de faveur, qui était passé de 86 % en 1981 à 89 % en 1983, est retombé à environ 85 % en 1984. La même année, 80 % environ de l'aide totale des pays membres du CAD aux pays les moins avancés a été une aide liée. Récemment, un certain nombre de donateurs ont pris quelques mesures visant à mettre davantage en avant l'aide aux programmes, y compris l'assistance sectorielle, le financement général des importations, le soutien de la balance des paiements, ainsi que l'aide aux produits de base, l'aide alimentaire et le financement des coûts locaux et des dépenses de fonctionnement, mais ces mesures sont totalement insuffisantes pour faire face aux besoins des pays les moins avancés;

e) La dette extérieure des pays les moins avancés, qui avait rapidement augmenté dans les années 70, s'est considérablement alourdie au cours de la première moitié des années 80 en raison des incidences négatives de la crise économique mondiale sur la capacité de ces pays d'assurer le service de la dette. D'après les estimations, leur dette extérieure totale, y compris les dettes à court terme, était supérieure à 39 milliards de dollars à la fin de 1985, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. En outre, ils auraient eu recours aux crédits du FMI à hauteur de 2,2 milliards de dollars. En 1985, les paiements au titre du service de la dette se sont élevés à 2 milliards de dollars, représentant nettement plus de 20 % de la valeur des exportations combinées des pays les moins avancés. Les paiements au titre du service des dettes contractées aux conditions du marché ont continué de constituer la plus grande partie du total des paiements au titre du service de la dette. Bien que quelques mesures d'allègement de la dette aient été accordées par 15 pays membres du CAD à 33 pays les moins avancés concernant leur dette d'APD, en vertu de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, les problèmes de service de la dette restent gravement préoccupants pour de nombreux pays les moins avancés. La situation a été exacerbée par une forte proportion de dette non commerciale et par l'accroissement sensible de la dette multilatérale, qui n'est pas visée par la résolution 165 (S-IX) du Conseil et fait l'objet de rééchelonnements multilatéraux. Depuis l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action en 1981, 13 pays les moins avancés se sont adressés au

Club de Paris pour obtenir un rééchelonnement de leur dette publique, et cinq au Club de Londres pour le rééchelonnement de leur dette commerciale. De plus, un certain nombre de pays ont été contraints de demander un nouveau rééchelonnement afin de faire face à l'accroissement de leurs obligations en matière de dette. Toutefois, ces rééchelonnements se sont, eux aussi, révélés inadéquats, car ils n'offrent qu'un allègement temporaire et ne comportent aucune diminution de l'encours de la dette. A terme, ils ne font qu'alourdir la charge de la dette;

f) Depuis l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action en 1981, 19 pays les moins avancés se sont dotés de programmes d'ajustement soutenus par des accords de confirmation conclus avec le FMI. Ces programmes d'ajustement ont provoqué de fortes réductions des importations, des investissements, des budgets et des dépenses sociales, contribuant ainsi à ralentir encore la croissance économique;

g) La persistance d'obstacles tarifaires et non tarifaires sur d'importants marchés continue de freiner l'expansion des exportations des pays les moins avancés. En dépit des engagements pris dans le Nouveau programme substantiel d'action, dans la Déclaration ministérielle du GATT de 1982^e et, plus récemment, dans la Déclaration de Punta del Este de 1986^f, de nombreux pays développés continuent d'imposer divers types de restrictions aux exportations des pays les moins avancés. De plus, les pays les moins avancés sans littoral et insulaires sont pénalisés par des coûts de transport élevés, qui amoindrissent la compétitivité de leurs produits sur les marchés mondiaux;

h) Etant composées pour presque 85 % de produits primaires et concentrées sur quelques produits seulement, les exportations des pays les moins avancés ont été durement touchées par l'effondrement des prix internationaux des produits de base et par la détérioration des termes de l'échange. Les prix de presque tous les produits primaires exportés par les pays les moins avancés ont brutalement chuté, ce qui a eu des incidences négatives sur les recettes en devises de ces pays. Le financement compensatoire qu'ils peuvent obtenir auprès des mécanismes de financement existants est insuffisant, ce qui a entraîné l'épuisement de leurs réserves monétaires et une diminution de leur capacité globale de mobiliser des ressources financières pour le développement. Les engagements pris dans le Nouveau programme substantiel d'action concernant l'adoption de dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés pour la compensation de leurs déficits de recettes d'exportation de produits de base n'ont été que partiellement tenus;

i) L'assistance fournie jusqu'ici aux pays les moins avancés sans littoral et insulaires et les mesures prises pour appliquer les résolutions pertinentes restent tout à

fait insuffisantes pour atténuer les problèmes que connaissent ces pays.

79. De leur côté, les pays les moins avancés ont mis en œuvre un certain nombre de mesures pour améliorer leurs conditions économiques. Ils ont notamment adopté des politiques effectives de mobilisation des ressources intérieures, d'accroissement de la production vivrière et agricole et de développement du commerce extérieur. Depuis l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action, presque tous les pays les moins avancés ont désigné des centres de liaison pour l'exécution, le suivi et la surveillance du Nouveau programme substantiel d'action. Des réunions de consultation par pays, telles que prévues dans le nouveau programme, ont été organisées pour 28 pays les moins avancés. Cinq autres pays se préparent à tenir de telles réunions.

80. Malgré un revenu par habitant de faible niveau et souvent même en recul, plusieurs pays les moins avancés ont pu atteindre des taux d'épargne intérieure de plus de 10 %, voire supérieure à 15 % pour quelques-uns d'entre eux, au cours de la période 1980-1984. Pour améliorer encore la mobilisation des ressources intérieures, plusieurs se sont employés à simplifier leur régime fiscal et à en élargir l'assiette, et à améliorer leur administration fiscale. Des mesures ont également été prises dans plusieurs pays pour améliorer les résultats des entreprises du secteur public. La mise en valeur et la mobilisation des ressources humaines, par l'élimination de l'analphabétisme des adultes, l'expansion de l'éducation publique, y compris la formation professionnelle, et le perfectionnement des capacités de gestion d'entreprise, sont d'importants éléments des plans et programmes de développement de plusieurs pays les moins avancés. Les taux d'analphabétisme des adultes ont diminué de plus de 20 points de pourcentage entre 1970 et 1985 dans sept des pays les moins avancés. Dans presque tous les pays les moins avancés, le taux d'analphabétisme a reculé entre 1980 et 1985. Le nombre d'étudiants recevant une formation professionnelle dans les pays les moins avancés a augmenté de 24 % entre 1980 et 1984. Dans le secteur de la production alimentaire et agricole, de nombreux pays ont pris des mesures pour augmenter la production et la productivité, et notamment accroître l'utilisation des mécanismes du marché, la mobilisation des populations rurales et la diversification de la production. Afin de mieux faire face à un environnement économique défavorable et en constante évolution, de nombreux pays les moins avancés ont pris des mesures pour promouvoir la mise en œuvre effective de leurs programmes d'ajustement. Beaucoup ont entrepris d'améliorer leur infrastructure institutionnelle et physique, et ce en dépit de ressources limitées. L'assistance fournie par d'autres pays en développement au titre de la coopération économique entre pays en développement est venue s'ajouter aux efforts réalisés par les pays les moins avancés eux-mêmes pour atténuer quelques-uns de leurs problèmes. Malgré toutes ces mesures positives, les perspectives de développement des pays les moins avancés restent sombres en raison d'un environnement extérieur extrêmement défavorable.

^e GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 29* (numéro de vente : GATT/1983-1), p. 9.

^f *Ibid.*, *Supplément n° 33* (numéro de vente : GATT/1987-1), p. 19.

DEUXIÈME PARTIE

POLITIQUES ET MESURES, Y COMPRIS CELLES QUI SONT LIÉES
À L'INTERDÉPENDANCE DES PROBLÈMES

SECTION I

**Ressources pour le développement,
y compris les ressources financières,
et questions monétaires connexes**

A. — *Politiques et mesures visant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie axée sur la croissance pour faire face aux problèmes de la dette et du développement, sur la base d'un concept de responsabilité partagée, d'un dialogue politique et d'une coordination entre toutes les parties intéressées : gouvernements des pays développés créanciers et des pays en développement débiteurs, banques des pays développés et institutions financières internationales*

La Conférence

1. Reconnaît que l'absence de solution durable au problème de la dette des pays en développement est un obstacle majeur à la reprise d'un taux de croissance raisonnable de leur part, sur une base soutenue, ainsi qu'une source d'instabilité sur les marchés financiers mondiaux et de distorsion des courants commerciaux, ce qui porte atteinte à la capacité des pays débiteurs d'importer et d'atteindre leurs objectifs de développement, ainsi qu'à celle des pays créanciers d'exporter et de garantir une croissance soutenue et le maintien de l'emploi.

2. Convient de la nécessité urgente de mettre un terme au courant net de ressources financières allant des pays en développement débiteurs vers les pays développés créanciers, puis d'inverser ce courant.

3. Convient aussi de la nécessité impérieuse d'engager un dialogue politique visant à la mise en œuvre d'une stratégie nouvelle et globale de la dette, axée sur la croissance et le développement et basée sur le concept de responsabilité partagée, en vue d'apporter une solution durable à la crise permanente de la dette, compte tenu de l'interrelation étroite existant entre les questions monétaires, financières et commerciales et en ayant à l'esprit la résolution 41/202 de l'Assemblée générale. Une telle stratégie devrait être mise en place par l'adoption, notamment, des mesures suivantes :

a) Que le service de la dette des pays en développement soit adapté à leur capacité de remboursement réelle par des mesures telles que la limitation des paiements à un pourcentage déterminé des recettes d'exportation et par l'établissement, selon qu'il convient, d'un rapport entre le montant du service de la dette et le PNB, l'évolution des prix des produits de base ou d'autres indicateurs pertinents de la situation économique de chaque pays en développement endetté;

b) Que l'on augmente sensiblement les ressources disponibles des institutions financières multilatérales par : i) l'expansion du capital; ii) l'accroissement du pouvoir d'emprunter ou des coefficients de prêts; iii) la mise en place de fonds d'affectation spéciale;

c) Que les pays développés donateurs envisagent l'annulation de la dette contractée au titre de l'APD par les pays en développement les plus pauvres, notamment les pays les moins avancés et les pays de l'Afrique subsaharienne, en gardant à l'esprit la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement et les engagements pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique de l'Afrique;

d) Que l'on applique immédiatement les recommandations faites lors de l'examen global à mi-parcours du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80;

e) Que les gouvernements des pays développés créanciers et les banques commerciales internationales envisagent une prolongation sensible des délais de consolidation, de remboursement et de grâce, ainsi qu'une réduction des marges bancaires à un minimum dans le cadre du rééchelonnement de la dette;

f) Que l'on envisage aussi l'introduction de taux d'intérêt particulièrement favorables lors du rééchelonnement des prêts publics et garantis par l'Etat octroyés avant 1987 aux pays en développement. A cet égard, des arrangements spéciaux devraient être mis en place par les pays développés créanciers concernant la dette des pays les moins avancés, des pays de l'Afrique subsaharienne, et des petits pays en développement durement touchés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes;

g) Que l'on étende la procédure de négociation du rééchelonnement de la dette des pays en développement envers les pays développés créanciers sans avoir à passer par l'assentiment préalable du FMI;

h) Que les gouvernements des pays développés créanciers adoptent des règlements et autres mesures appropriés qui laisseraient aux banques commerciales internationales davantage de latitude pour renégocier les paiements d'intérêts au titre de la dette contractée avant 1987, pour octroyer de nouveaux prêts aux nations endettées ainsi que pour prendre des mesures d'allègement de la dette, telles que l'annulation partielle du principal et l'application de taux d'intérêt favorables.

4. Compte tenu de la situation critique actuelle, la Conférence se félicite de l'initiative, qu'elle appuie pleinement, de créer, au sein du Comité intérimaire et du Comité de développement, un comité des ministres des pays en développement et développés pour analyser le problème de la dette et rechercher des solutions spécifiques pour les pays à faible revenu, notamment les pays de l'Afrique subsaharienne, et pour recommander des mesures appropriées.

B. — *Politiques et mesures visant à accroître substantiellement les flux de ressources financières des pays développés vers les pays en développement, fournis par l'intermédiaire d'institutions multila-*

térales, d'organismes de crédit à l'exportation, de l'APD bilatérale, des banques et d'investisseurs étrangers

La Conférence

5. Invite instamment les pays développés à redoubler d'efforts pour atteindre aussi vite que possible l'objectif convenu au niveau international pour l'APD accordée aux pays en développement, conformément aux recommandations de l'Equipe spéciale sur les flux à des conditions libérales, de façon que l'APD devienne de plus en plus sûre, continue et prévisible, en fonction des besoins de développement des pays en développement.

6. Reconnaît qu'il faut adapter les critères de conditionnalité et les caractéristiques des opérations des institutions financières internationales à la nécessité d'obtenir des taux de croissance adéquats et de procéder à des ajustements lorsque les déséquilibres extérieurs sont causés par des facteurs exogènes; la coordination entre le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales ne devrait pas mener à une conditionnalité croisée.

7. Reconnaît qu'une action urgente devrait être entreprise pour renforcer le rôle de la Banque mondiale en tant qu'institution du développement, en doublant son capital, en améliorant ses coefficients de prêts, en accroissant son effet de levier financier et en prenant d'autres mesures propres à affermir son rôle de catalyseur afin d'assurer un transfert net suffisant de ressources au profit des pays en développement.

8. Recommande que les ressources de l'IDA soient sensiblement accrues en valeur réelle, que leur reconstitution adéquate soit assurée et que la qualité de ces ressources soit améliorée.

9. Demande instamment à la Banque mondiale de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des pays développés donateurs au profit de l'Afrique au sud du Sahara.

10. Recommande d'augmenter les moyens du mécanisme d'ajustement structurel du FMI et d'en améliorer les caractéristiques essentielles, y compris l'orientation en faveur de la croissance, la faible conditionnalité et la fourniture de ressources supplémentaires.

11. Souligne la nécessité de consolider les banques et fonds de développement asiatiques, africains et latino-américains, notamment par une augmentation de leur capital et de leurs programmes de prêts, tout en préservant leurs caractéristiques essentielles de banques de développement et de banques régionales et leur processus équitable d'adoption de décisions.

12. Lance un appel aux pays industrialisés pour qu'ils consentent un plus grand effort en vue de participer davantage à la troisième reconstitution du FIDA et prie instamment les autres contributeurs en mesure de le faire de consentir des efforts supplémentaires pour contribuer aux ressources du Fonds en vue d'en assurer la reconstitution à un niveau aussi élevé que possible tout en préservant cette institution et sa structure particulière.

13. Demande instamment que soit envisagée la possibilité de créer des mécanismes appropriés pour le recyclage des importants excédents en compte courant de

certaines pays développés en vue de leur utilisation par les pays en développement, dans leur intérêt mutuel.

14. Prie instamment les pays développés d'accroître l'appui financier que leurs organismes de crédit à l'exportation peuvent fournir aux pays en développement, à des conditions et selon des modalités adéquates. Des mesures devraient être prises pour éviter la suspension de cet appui dans certains cas, y compris pour des raisons politiques.

15. Lance un appel aux gouvernements des pays développés pour qu'ils encouragent leurs banques commerciales à reprendre et à accroître leurs prêts aux pays en développement.

16. Recommande aux gouvernements des pays développés d'intensifier les courants d'investissements étrangers vers les pays en développement, conformément à la législation nationale et aux objectifs de développement des pays d'accueil.

17. Demande instamment que des voies et moyens soient envisagés pour accroître la participation des pays en développement membres d'institutions multilatérales de financement du développement à l'élaboration et à l'approbation des politiques de crédit de ces institutions afin de les adapter aux objectifs de développement des pays emprunteurs.

18. Prie instamment les pays développés et les institutions financières internationales d'augmenter les flux réels de ressources vers les pays africains conformément aux décisions contenues dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique de l'Afrique.

19. Considère que le FMI et la Banque mondiale devraient, à leur prochaine assemblée, obtenir des engagements spécifiques en vue d'améliorer le mécanisme de financement compensatoire du FMI pour faire face à la détérioration des prix des produits de base et créer un mécanisme additionnel en vue d'alléger le fardeau du service de la dette provoqué par des taux d'intérêt réels élevés.

C. — *Politiques et mesures visant à promouvoir la réforme du système monétaire international pour le rendre vraiment stable, multilatéral, équitable et adapté aux besoins de développement des pays en développement*

La Conférence

20. Lance un appel à tous les Etats membres de la CNUCED pour qu'ils soutiennent la convocation, dans les meilleurs délais, d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, avec participation universelle, en vue de réformer le système monétaire et financier international pour le rendre vraiment stable, multilatéral, équitable et adapté aux besoins de développement des pays en développement. Sans préjudice de la réforme globale qui pourra faire suite à la convocation de cette conférence, les mesures suivantes devraient être mises en œuvre d'urgence en vue d'améliorer le fonctionnement du système actuel :

a) Charger le FMI d'exercer une surveillance multilatérale efficace, en ce qui concerne particulièrement les

principaux pays industrialisés, en accordant une attention spéciale à l'évolution des taux de change, des courants commerciaux et des flux de capitaux, ainsi qu'à l'équilibre budgétaire, conformément aux objectifs de croissance prévus à l'article premier de ses statuts;

b) Garantir une offre de liquidités internationales appropriées, dans des conditions de plus en plus sûres, continues et prévisibles, compatibles avec les impératifs de croissance de l'économie mondiale et répondant en particulier aux besoins des pays en développement. Dans ce contexte le FMI devrait convenir d'une nouvelle allocation substantielle de droits de tirage spéciaux de 25/30 milliards de DTS la première année, avec des allocations annuelles régulières durant la cinquième période de base pour parer aux besoins globaux à long terme de réserves, et veiller à ce que ces DTS soient alloués sans condition et en fonction des besoins de développement des pays en développement. Les pays développés devraient envisager la possibilité de renoncer à leurs parts en faveur des pays en développement qui ont besoin de réserves;

c) Accorder des délais plus longs pour le remboursement des tirages effectués sur le FMI et adapter les critères de conditionnalité aux objectifs de développement des pays en développement. Les accords du Fonds devraient normalement prévoir qu'un appui additionnel sera fourni chaque fois que la croissance du PIB tombe au-dessous d'un niveau convenu d'avance;

d) Procéder à l'expansion et à l'amélioration du mécanisme de financement compensatoire;

e) Poursuivre et améliorer encore la politique d'accès élargi, rendue nécessaire notamment par l'inadéquation des quotes-parts et la réduction des limites d'accès;

f) Faire le nécessaire en vue de la neuvième révision des quotes-parts, qui devrait aboutir à un accroissement substantiel des quotes-parts des pays en développement, compte tenu de ce que la huitième révision, loin de produire les résultats requis, s'est au contraire soldée par un bilan en retrait pour les pays en développement;

g) Accroître le nombre de voix et le niveau de participation des pays en développement dans l'élaboration de la politique générale et le mécanisme de prise de décisions du FMI.

21. Une action immédiate s'avérant nécessaire, la Conférence accueille avec satisfaction et soutient pleinement l'appel lancé en vue de la création d'un comité représentatif des ministres des pays en développement et des pays industrialisés qui sera chargé d'examiner les propositions de réforme et d'amélioration du système monétaire international. Ce comité pourrait éventuellement prendre la forme d'un sous-comité commun au Comité intérimaire et au Comité du développement.

SECTION II

Produits de base

I

1. Depuis le début des années 80, le marché mondial des produits de base traverse une crise sans précédent. Les prix ont chuté à leurs plus bas niveaux depuis la grande dépression des années 30. Les politiques macro-économiques que les pays développés à économie de

marché ont suivies sans faire cas de leur impact ultime sur l'économie fragile des pays en développement ont joué un rôle prédominant dans la forte baisse des cours des produits de base. En particulier, les politiques protectionnistes entravant l'accès aux marchés, les mécanismes de subvention et de soutien des prix, l'inflation puis la déflation, les taux d'intérêt réels élevés et l'instabilité des taux de change, tout comme la manipulation des marchés par les spéculateurs en produits de base, sont responsables de la diminution dramatique des recettes d'exportation des pays en développement durant cette période. Cette situation a fait peser à son tour de lourdes contraintes sur le développement économique et social des pays en développement. Elle a également conduit à la détérioration des termes de l'échange au détriment de ces mêmes pays, portant sérieusement préjudice à leur capacité d'honorer leurs obligations financières extérieures, créant un climat d'instabilité et d'incertitude dans les relations économiques internationales et retardant la réactivation de l'économie mondiale.

2. Cette situation critique confirme pleinement la pérennité de la validité des objectifs et des mesures internationales convenus dans la résolution 93 (IV) de la Conférence, relative au Programme intégré pour les produits de base, et elle en rend encore plus urgente la pleine mise en œuvre, particulièrement en raison du lien étroit existant entre la baisse des recettes tirées de l'exportation de produits de base et l'accumulation de la dette. Il y a aussi un besoin plus grand que jamais d'améliorer l'accès aux marchés, en même temps que d'obtenir des prix rémunérateurs et stables pour les produits dont l'exportation intéresse les pays en développement, afin de stimuler la croissance et le développement. Nous réaffirmons par conséquent notre engagement résolu au Programme intégré et demandons l'application effective des mesures ci-après.

II

A. — Accords ou arrangements internationaux de produit

3. Les accords ou arrangements internationaux de produit devraient être renforcés et assortis de dispositions économiques, et il conviendrait d'en négocier de nouveaux en tenant compte des dispositions de la résolution 93 (IV) de la Conférence, notamment de l'objectif qui consiste à assurer aux producteurs des prix rémunérateurs et justes. La communauté internationale devrait fournir l'appui financier et politique voulu pour que de tels arrangements soient viables et efficaces. Tous les producteurs et consommateurs des produits de base visés devraient soutenir de tels accords.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à prendre les dispositions nécessaires pour convoquer des réunions préparatoires sur chacun des produits de base ne faisant pas l'objet d'accords ou d'arrangements internationaux et figurant sur la liste indicative de la résolution 93 (IV). Ceci devrait être suivi, en temps opportun, de négociations ayant pour but d'arriver à des accords internationaux d'ensemble, avec dispositions économiques adéquates, ou à des arrangements contenant des mesures appropriées, notamment orientées vers le développement, en vue de résoudre les problèmes auxquels les produits de base se heurtent sur le

marché international. Un tel programme de négociations devrait dans la mesure du possible être mené à son terme d'ici à 1990.

5. Le secrétariat de la CNUCED devrait continuer de fournir l'assistance voulue pour faciliter les consultations mutuelles visant à renforcer la coopération et la coordination entre les pays producteurs en vue des négociations sur les produits de base.

6. Parallèlement aux efforts spécifiques de stabilisation des prix, il conviendrait d'encourager la coopération entre les producteurs et les consommateurs, dans le cadre des accords ou arrangements internationaux, pour améliorer la transparence, promouvoir la recherche-développement et la commercialisation, y compris les nouvelles utilisations finales, et faciliter la solution des problèmes particuliers au secteur des produits de base.

B. — *Le Fonds commun pour les produits de base*

7. La Conférence devrait appeler les pays en développement et les pays développés à économie de marché qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que les pays socialistes de l'Europe orientale, à ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Elle devrait aussi lancer un appel aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils reviennent sur leur décision de ne pas le ratifier. Une réunion des pays intéressés devrait être convoquée en 1988 pour examiner la situation de l'Accord et recommander des mesures de nature à accélérer sa totale mise en œuvre.

C. — *Transformation, commercialisation et distribution*

8. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ses travaux — dont l'élaboration de cadres — sur la transformation, la commercialisation et la distribution, y compris le transport, des produits de base. Il devrait en particulier faire porter son attention sur les actions tant Nord-Sud que Sud-Sud qui assureraient une plus grande participation des pays en développement dans ces domaines. Les pays développés ainsi que les institutions multilatérales et financières devraient fournir un appui technique et financier aux pays en développement à des fins de formation et de recherche sur ces questions. Il faudrait renforcer la coopération internationale sur ce terrain en déterminant les besoins des pays en développement et les formes d'assistance internationale permettant d'y pourvoir.

D. — *Diversification*

9. Les pays développés et les organismes multilatéraux de financement devraient dégager des ressources, y compris par l'intermédiaire de mécanismes spéciaux, pour le financement de la diversification horizontale et verticale de la production et des exportations de produits de base, à des conditions libérales et favorables pour les pays en développement. Il serait indispensable d'assortir ce financement à moyen terme et à long terme d'une assistance technique pour la réalisation d'études de faisabilité et l'amélioration des infrastructures. Il est demandé au secrétariat de la CNUCED de suivre ces activités de plus près, en coopération avec les organisations internationales pertinentes.

E. — *Financement compensatoire*

10. Il faudrait mener à son terme le programme de travail actuel visant à établir un mécanisme additionnel pour compenser les déficits de recettes tirées de l'exportation de produits de base par les pays en développement. Il faudrait aussi renforcer et améliorer les mécanismes de financement compensatoire existants. Des arrangements spéciaux devraient être trouvés pour faciliter l'accès des pays les moins avancés au mécanisme de financement compensatoire du FMI.

F. — *Accès aux marchés*

11. Les pays développés devraient faire montre de leur volonté politique d'éliminer totalement les obstacles au commerce des produits agricoles, des produits tropicaux et des produits tirés de l'exploitation de ressources naturelles des pays en développement. Le secrétariat de la CNUCED devrait fournir une assistance technique aux pays en développement dans le cadre des négociations d'Uruguay. Cette assistance devrait viser à améliorer les conditions d'accès des exportations des pays en développement sur les marchés des pays développés, en particulier en recherchant les moyens d'obtenir pour ces exportations un traitement différencié et plus favorable.

12. Les pays développés sont invités à cesser de fournir des subventions et d'autres formes déloyales d'assistance à leurs producteurs nationaux et à leurs exportateurs de produits de base, à supprimer la progressivité des droits de douane dans le cas des produits transformés et semi-transformés, ainsi qu'à éliminer les limites quantitatives aux importations des produits de base dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement.

G. — *Produits synthétiques et de remplacement*

13. Les pays développés devraient appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer la compétitivité des produits naturels. A cette fin, il faudrait fournir un appui aux activités de recherche-développement menées dans les pays en développement et faciliter le transfert de technologie. Il conviendrait aussi de prendre des mesures pour stimuler la demande de produits naturels originaires des pays en développement et pour promouvoir de nouvelles utilisations finales et l'échange d'informations sur les marchés. Il conviendrait aussi d'aider à améliorer les moyens de transport et autres infrastructures nécessaires à ces exportations.

14. Dans les cas où la substitution accrue des produits naturels découle de politiques protectionnistes et de soutien des prix dans les pays développés, et ce à des niveaux sans commune mesure avec les prix en vigueur sur le marché international, ces prix internes devraient être ramenés au niveau des prix internationaux. Il faudrait pour cela supprimer les obstacles protectionnistes afin de permettre aux exportations de produits naturels en provenance des pays en développement d'entrer plus librement en concurrence avec les produits de remplacement.

H. — *Écoulement des stocks non commerciaux*

15. S'agissant de l'écoulement des stocks non commerciaux, il faudrait rapidement mettre au point un code de discipline internationale permettant d'empêcher la désorganisation des marchés des produits de base, compte tenu des principes convenus dans la décision 4 (V) de la Commission des produits de base et dans d'autres instruments internationaux pertinents. Le secrétariat de la CNUCED devrait être invité à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

I. — *Le rôle de la CNUCED*

16. Il conviendrait de renforcer le rôle de négociation et de coordination, ainsi que de fourniture d'assistance technique, que la CNUCED est appelée à jouer dans le secteur des produits de base. La CNUCED devrait s'acquitter activement de la responsabilité qui lui incombe de promouvoir une approche générale et intégrée des problèmes relatifs aux produits de base, en coopération avec les autres institutions pertinentes, et de prendre des mesures spécifiques dans ce domaine. Ces mesures devraient consister notamment à examiner les politiques suivies en ce qui concerne les produits de base dans le monde, en particulier leur impact dans les pays en développement, et à suivre les progrès réalisés dans ce secteur.

SECTION III

Commerce international

PROPOSITIONS DES ETATS MEMBRES DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT DANS LE DOMAINE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Pour concrétiser l'approche définie dans l'évaluation^b par un programme d'action, il faudrait adopter les mesures de politique générale et les décisions spécifiques suivantes :

A. — *Système commercial international*

1. La CNUCED devrait commencer les travaux d'ébauche d'un système commercial universel, non discriminatoire, global, stable et prévisible, qui respecte les principes fondamentaux à la base de l'ordre juridique international. L'objectif devrait être de favoriser une participation accrue des pays en développement aux exportations mondiales et d'assurer une répartition équitable des bénéfices du commerce. Le système, amélioré et renforcé, devrait donc être axé sur le développement et la croissance, et inclure comme partie intégrante, et non à titre d'exception à ses normes et principes, un traitement différencié et plus favorable à l'égard des pays en développement. Il devrait tenir compte des problèmes particuliers des pays les moins avancés. Il devrait être parfaitement adapté aux objectifs de développement dans le domaine des produits de base et comporter un mécanisme de correction des pratiques commerciales restrictives, en particulier celles des sociétés transnationales. Un tel système devrait être considéré

comme s'inscrivant dans un nouveau modèle de relations économiques internationales harmonieuses et équitables. C'est pourquoi il devrait reposer sur le nouveau consensus international auquel il faudra arriver à propos des objectifs concernant le développement et l'emploi.

2. Toute mesure concernant les questions monétaires et financières, le transfert de technologie, les services et autres domaines pertinents devrait être compatible avec les objectifs convenus du système. Des mesures d'appui devraient être adoptées dans le domaine monétaire et financier de façon à obtenir une amélioration des conditions qui, dans l'ensemble, permettrait de mieux gérer la dette des pays en développement, grâce à une stratégie intégrée axée sur le développement et la croissance.

B. — *Protectionnisme et aménagements de structure*

3. Les pays développés devront respecter les règles et principes du commerce multilatéral, y compris leur engagement d'accorder un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement et se conformer strictement aux engagements relatifs au *statu quo* et au refoulement du protectionnisme. Toute mesure protectionniste appliquée par les pays développés devrait être notifiée à l'organe de surveillance créé dans le cadre des négociations d'Uruguay. Des informations sur ces mesures devraient être communiquées au Secrétaire général de la CNUCED pour l'examen périodique du protectionnisme et des aménagements de structure. La CNUCED devrait donner des conseils pour identifier ces mesures et déterminer en commun les moyens appropriés de les éliminer.

4. Les pays développés ne devront pas imposer pour des raisons politiques des sanctions économiques et commerciales à l'encontre des pays en développement et devront lever les sanctions en vigueur.

5. Les pays développés devront créer un mécanisme transparent et indépendant au niveau national pour examiner le bien-fondé des mesures protectionnistes que réclament des entreprises ou des secteurs, ainsi que les conséquences de ces mesures pour l'économie nationale en général. Ce mécanisme devra également veiller au respect des engagements relatifs au *statu quo* et au refoulement. Il devra adresser des rapports périodiques au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

6. Les pays développés devront créer un mécanisme transparent et indépendant au niveau national pour : a) élaborer des programmes destinés à faciliter les aménagements de structure dans les secteurs qui présentent un intérêt particulier du point de vue des exportations pour les pays en développement; b) surveiller l'exécution de ces programmes; et c) rendre compte périodiquement des progrès accomplis au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

C. — *Accès aux marchés*

7. Les pays développés devront :

a) Améliorer l'accès à leurs marchés des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement, y compris les articles manufacturés et les articles semi-finis;

^b Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session, Supplément n° 3 (TD/B/317), annexe I.

^b Voir ci-dessus, première partie de la présente annexe V.B.

b) Libéraliser le commerce des produits agricoles en éliminant les restrictions et les distorsions, notamment celles qui sont causées par les obstacles tarifaires et non tarifaires, ainsi que les subventions à l'exportation, en soumettant toutes les mesures touchant l'accès des importations et la concurrence des exportations à des règles et disciplines plus strictes et plus efficaces dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

c) Libéraliser complètement le commerce des produits tropicaux et des produits dérivés des ressources naturelles;

d) Libéraliser le régime commercial dans le domaine des textiles et des articles d'habillement en supprimant les restrictions discriminatoires qui frappent les exportations des pays en développement et prendre des mesures pour intégrer ce régime à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sur la base des règles et des disciplines renforcées de l'Accord général;

e) Éliminer la progressivité des obstacles tarifaires et non tarifaires aux produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement, lorsqu'il s'agit de produits ayant subi une transformation poussée.

Le Conseil du commerce et du développement devrait examiner régulièrement l'application de ces mesures.

8. Les pays développés devront continuer d'améliorer le système généralisé de préférences, notamment en élargissant la gamme des produits visés, sans porter atteinte aux principes convenus au niveau multilatéral sur lesquels le système repose, en particulier aux principes relatifs à son caractère généralisé, non discriminatoire et non réciproque. Le Secrétaire général de la CNUCED est chargé d'établir un rapport spécial concernant le respect de ces principes par les pays donneurs de préférences, qu'il soumettra au Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa trente-quatrième session, dans la première moitié de 1988.

9. Les pays développés sont priés de fournir un appui financier et technique au Programme d'assistance technique de la CNUCED relatif au SGP; le PNUD est invité à envisager de manière positive les demandes en faveur d'une augmentation des ressources financières de ce Programme.

10. Il conviendra de tenir compte des problèmes particuliers des PMA dans l'exécution de ces tâches, s'agissant tout spécialement de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires et d'autres restrictions touchant les exportations de ces pays, eu égard à l'Accord relatif au cadre juridique du commerce international (Clause d'habilitation).

11. Il conviendra de tenir compte, dans l'exécution de ces tâches, des problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral et insulaires, en raison de leur situation géographique, et des autres inconvénients qui en découlent.

12. Le respect des engagements pris au niveau multilatéral ne devra pas être subordonné à des concessions dans des domaines tels que l'investissement, la propriété intellectuelle et les services. Aucun lien ne sera établi entre les négociations sur le commerce des marchandises et des négociations concernant par exemple les services, la propriété intellectuelle et l'investissement.

13. Les pratiques commerciales restrictives, en particulier celles des sociétés transnationales, devront être soumises à la discipline du système commercial :

a) Transparence et procédures de consultation obligatoires;

b) Création d'un comité spécial des pratiques commerciales restrictives dans le cadre de la CNUCED chargé de surveiller l'application de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives¹; et

c) Poursuite des travaux à la CNUCED en vue d'élaborer un instrument juridique ayant force obligatoire.

D. — *Rôle de la CNUCED par rapport aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay*

14. Le Conseil du commerce et du développement devrait suivre de près l'évolution des négociations d'Uruguay en raison de leurs conséquences sur les intérêts des pays en développement en matière de commerce et de développement. Le Conseil devrait étudier, à cet égard, des aspects particuliers des négociations en vue de formuler des recommandations spécifiques qui pourraient être transmises aux organismes appropriés. Pour ce faire, le Conseil devrait accorder la priorité à la mise en œuvre des mesures de refoulement du protectionnisme qui entravent le commerce des pays en développement et arriver à un accord d'ensemble sur des mesures de sauvegarde, qui soit fondé sur le principe NPF.

15. Le Secrétaire général de la CNUCED est prié de fournir l'assistance technique et les conseils requis aux pays en développement au sujet des négociations afin qu'ils puissent y participer plus efficacement. Le PNUD est invité à répondre favorablement aux demandes de la CNUCED et des pays membres en vue d'un accroissement des ressources financières disponibles à cette fin.

16. Pour mener à bien ces tâches, des dispositions pertinentes devraient être prises pour permettre au Secrétaire général de la CNUCED de suivre les travaux des organes des négociations d'Uruguay.

E. — *Services*

17. Le Secrétaire général de la CNUCED est chargé d'analyser, du point de vue des pays en développement et dans l'optique visant à promouvoir et à garantir leur développement autonome et leur croissance économique, les incidences des questions soulevées par les pays développés dans le cadre du commerce des services. L'objectif n'est pas de « libéraliser » le commerce des services, ni de supprimer « les obstacles » dans ce domaine, mais plutôt de déterminer s'il est nécessaire de créer un cadre multilatéral pour les services et d'en étudier les conséquences. Cette analyse doit tenir compte du fait que, pour les pays en développement, ce sont, entre autres choses, les questions du transfert de technologie et des pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales qui présentent le plus d'importance dans le secteur des services.

18. Le secrétariat de la CNUCED devrait être invité à analyser les incidences générales de tout système inter-

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.5.

national qui régirait le commerce des services. Il faudrait notamment prendre en considération les aspects politiques et culturels et les problèmes de sécurité.

19. Le Secrétaire général de la CNUCED est chargé de concevoir une problématique appropriée pour le commerce des services, en ayant à l'esprit que les télécommunications et la télématique, deux domaines en pleine transformation, offrent un support nouveau et commode pour les transactions en matière de services dans le monde entier. La plupart du temps, les nouvelles techniques rendent les transactions de services entre pays plus difficiles à surveiller et à contrôler et c'est un fait dont la problématique du commerce des services doit tenir compte; une approche s'inspirant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne conviendrait peut-être pas.

20. La CNUCED devrait recevoir les ressources suffisantes pour s'acquitter comme il convient de la tâche qui lui revient d'aider les pays en développement à effectuer des études sur la contribution des services à leur développement, et, conformément à la décision 309 (XXX) du Conseil du commerce et du développement, pour fournir sur demande une assistance aux pays en développement pour l'élaboration d'études nationales. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait présenter à la prochaine session du Conseil du commerce et du développement un programme d'assistance technique aux pays en développement pour améliorer le système statistique sur le commerce des services. Le PNUD est invité à répondre positivement aux demandes d'appui financier présentées à cet effet par la CNUCED et ses pays membres. Les pays développés sont aussi invités à apporter leur contribution financière et technique à l'exécution des études en question.

21. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait étudier la possibilité de mettre en place à la CNUCED un programme de coopération en matière de services, qui servirait à canaliser vers les pays en développement l'assistance technique nécessaire au renforcement de leur secteur des services.

F. — Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

22. Prenant note du texte informel figurant en annexe à la décision 145 (VI) de la Conférence et des idées contenues dans le document TD/B/1104, le Groupe des Soixante-Dix-Sept propose :

a) De demander aux pays socialistes d'Europe orientale d'adopter des mesures en vue de contribuer pleinement et efficacement aux efforts engagés par les pays en développement pour diversifier et intensifier leur commerce; d'accroître la part de leurs importations, notamment d'articles manufacturés et semi-finis, en provenance des pays en développement; d'améliorer encore leurs schémas de préférences; d'améliorer les modalités et les conditions des crédits octroyés aux pays en développement; d'augmenter leur assistance économique; d'accroître la proportion de devises convertibles dans les ressources dégagées pour financer les projets des pays en développement; de mettre au point un mécanisme de paiements souple et efficace pour le règlement des transactions commerciales; d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des PMA;

b) De demander au Secrétaire général de la CNUCED de procéder aux consultations nécessaires avec les gouvernements intéressés pour étudier la possibilité d'engager des négociations en vue de renforcer davantage les relations commerciales et économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale;

c) D'intensifier, dans les domaines de l'assistance technique et des services consultatifs, le programme opérationnel de la CNUCED pour la promotion des échanges Est-Sud;

d) De demander au Conseil du commerce et du développement d'examiner périodiquement la mise en œuvre de ces actions.

SECTION IV

Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

MESURES RECOMMANDÉES

A la fin de l'examen global à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action, effectué par le Groupe intergouvernemental d'experts chargé de la question des pays les moins avancés en septembre/octobre 1985, un certain nombre de recommandations ont été faites pour améliorer la situation de ces pays et pour appliquer intégralement le nouveau programme. Il serait nécessaire de mettre en œuvre pleinement et rapidement toutes ces recommandations et conclusions, ainsi que d'autres mesures figurant dans le Nouveau programme substantiel d'action lui-même. Les recommandations et principes suivants, notamment, devraient être réaffirmés et appliqués sans retard par les pays intéressés dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action :

A

Les pays les moins avancés réaffirment qu'ils assument la responsabilité première de leur développement général.

B. — Assistance financière et technique

1. La communauté internationale devrait appuyer les efforts des PMA en vue d'accroître leur production alimentaire par habitant et, compte tenu des problèmes énergétiques, fournir une assistance financière et technique destinée à la recherche, à la prospection et à la mise en valeur des ressources énergétiques; elle devrait en outre aider les PMA à optimiser l'utilisation des capacités de leurs unités de production économique.

2. Les donateurs devraient s'efforcer de fournir une aide d'urgence et de financer les frais de gestion des opérations de secours dans les PMA africains et d'autres PMA touchés par la famine et autres calamités.

3. Le Nouveau programme substantiel d'action devrait être pleinement et effectivement appliqué et un volume sensiblement accru d'assistance financière en valeur réelle devrait être fourni aux pays les moins avancés à des conditions correspondant à leurs besoins immédiats et à long terme en matière de développement.

4. Dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action, les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient atteindre l'objectif de 0,15 % de leur PNB en matière d'APD aux pays les moins avancés avant la fin de la décennie ou s'employer, à titre prioritaire, à doubler leur APD (ce qui, à l'origine, devait être réalisé en 1985).

5. L'assistance multilatérale aux pays les moins avancés par l'intermédiaire, notamment, de l'IDA, du FIDA, des banques régionales de développement et de leurs fonds, du PNUD, du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, du FENU, du Programme des Volontaires des Nations Unies, et autres, devrait être sensiblement augmentée de façon à répondre aux besoins accrus des pays les moins avancés, et les donateurs devraient verser une part substantielle de leur aide par le truchement de ces institutions et organismes.

6. La huitième opération de reconstitution des ressources de l'IDA devrait être sensiblement plus importante que les opérations précédentes, compte tenu du rôle capital que joue l'IDA pour les pays les moins avancés.

7. Les institutions internationales pertinentes devraient continuer à déployer des efforts concertés pour étudier de nouveaux mécanismes et arrangements, notamment des propositions concernant, par exemple, un système international d'impôt pour le développement, de nouvelles ventes d'or par le FMI, l'établissement d'un lien entre la création de DTS et l'aide au développement et le recours à des techniques de bonification d'intérêts. Le FMI devrait effectuer un examen approfondi des principes sur lesquels repose sa conditionnalité, afin de tenir compte des priorités sociales, économiques et politiques particulières aux PMA et allouer à ces pays une part importante des ressources disponibles au titre des droits de tirage spéciaux (DTS), des fonds d'affectation spéciale et des mécanismes de financement compensatoire.

8. Les donateurs concernés devraient fournir en temps voulu une assistance à des conditions appropriées afin d'atténuer les conséquences préjudiciables des programmes d'ajustement et appuyer les efforts réalisés par les pays les moins avancés pour mettre en œuvre les changements d'orientation voulus.

C. — *Financement compensatoire*

9. Au cas où un mécanisme complémentaire permettant de compenser intégralement les déficits de recettes d'exportation des pays en développement serait mis en place, il devrait prévoir des dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés. Des mesures particulières devraient être prises pour renforcer les marchés de produits de base et accroître les recettes d'exportation que les pays les moins avancés tirent de ces produits. Le mécanisme de financement compensatoire du FMI devrait être amélioré et prévoir un traitement spécial pour les PMA, avec la compensation intégrale du déficit de leurs recettes d'exportation, la bonification des intérêts que les PMA paient sur les tirages en cours, ainsi qu'un allongement des périodes de remboursement et des délais de grâce.

10. Tous les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient rapidement adopter des mesures spéciales afin de compenser intégralement les déficits de recettes d'exportation des pays les moins avancés.

D. — *Modalités de l'aide*

11. En ce qui concerne les modalités de l'aide, des mesures immédiates devraient être prises pour fournir aux pays les moins avancés une APD entièrement sous forme de dons et leur accorder, sans discrimination, des prêts à des conditions extrêmement favorables, au moins aussi favorables que celles qui sont pratiquées par l'IDA.

12. Les pays donateurs devraient prendre des mesures urgentes pour octroyer aux PMA une APD, des prêts et des dons non liés. Ils devraient également prendre des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide et supprimer le décalage entre les engagements et les versements d'aide. A cet égard, un mécanisme permettant d'assurer le décaissement automatique et prévisible de l'aide devrait être créé.

13. Les donateurs devraient verser des avances sur les engagements pris de réduire les délais de versement et d'accroître l'efficacité de l'assistance.

14. Les donateurs devraient prendre des dispositions pour accroître leur financement des coûts locaux ainsi que des dépenses de fonctionnement.

15. Les donateurs concernés devraient aussi accroître leur soutien à la balance des paiements ainsi que l'aide aux produits de base, l'aide aux programmes, y compris l'assistance sectorielle, et le financement général des importations, et ils devraient prévoir des conditions suffisamment souples pour faciliter une utilisation effective de ces types d'aide. Le soutien à la balance des paiements en général ne doit pas être un prétexte pour exercer des pressions politiques sur les pays les moins avancés et ne devrait pas être subordonné à l'acceptation par ces pays de mesures et programmes qui entraînent des coûts sociaux et entravent leurs priorités, buts et objectifs fondamentaux ou compromettent leur indépendance politique et leur souveraineté nationale.

E. — *Problèmes de la dette des pays les moins avancés*

16. Les pays développés devraient appliquer intégralement et rapidement la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement et convertir en dons pour tous les pays les moins avancés, sans discrimination, l'ensemble des prêts bilatéraux d'APD en cours.

17. Les créateurs devraient accorder aux PMA un rééchelonnement substantiel et pluriannuel des dettes privées, notamment l'annulation des paiements au titre du service de la dette, ou annuler purement et simplement la dette.

F. — *Accès aux marchés*

18. Les pays développés devraient prendre des mesures pour améliorer le régime SGP ou NPF appliqué aux produits des pays les moins avancés en vue d'admettre ces produits en franchise, et supprimer les obstacles non tarifaires entravant les exportations des PMA. Cha-

cun devrait instituer des arrangements spéciaux à cette fin. Des règles d'origine souples devraient également être appliquées aux PMA pour favoriser le développement de leurs exportations.

19. Une assistance technique accrue devrait être fournie aux PMA pour la promotion de leur commerce et le développement des installations de production pour l'exportation. Les pays développés et les organisations internationales, en particulier, devraient aussi aider les PMA à créer des industries de transformation locale des matières premières et des produits alimentaires et à élaborer des projets intégrés pour le développement des exportations, et fournir des ressources suffisantes pour résoudre tous les problèmes que pose l'offre.

20. Les pays développés devraient aider les PMA à conclure des accords d'exportation à long terme, conformément au Nouveau programme substantiel d'action.

G. — *Pays les moins avancés insulaires et sans littoral*

21. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982, aux résolutions 137 (VI) et 138 (VI) de la Conférence, à la résolution 319 (XXXI) du Conseil du commerce et du développement et à d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies concernant les besoins et problèmes particuliers des pays les moins avancés sans littoral et des pays les moins avancés insulaires et l'extrême gravité de ces problèmes :

a) Les pays de transit devraient intensifier la coopération avec les pays les moins avancés sans littoral pour atténuer les problèmes de transit;

b) Les donateurs concernés, tout en fournissant une assistance technique et financière aux pays les moins avancés sans littoral et insulaires, devraient plus particulièrement axer leurs efforts sur les investissements pour le développement des infrastructures;

c) Les organismes internationaux, en particulier le PNUD et les commissions régionales, devraient continuer d'aider, au moyen de mesures appropriées, les pays les moins avancés qui connaissent des problèmes spécifiques de transport en transit et de communications.

H. — *Mécanisme de consultation par pays*

22. Les réunions de consultation par pays, qui constituent le mécanisme d'examen périodique et de mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action, devraient être encore renforcées et améliorées dans un souci d'efficacité accrue. Le PNUD et la Banque mondiale, en tant qu'institutions chefs de file, devraient accroître leur assistance technique aux pays les moins avancés afin de leur permettre de se préparer efficacement à ces réunions. Les pays donateurs devraient être représentés à un niveau suffisamment élevé. Les réunions devraient conduire à l'adoption d'engagements fermes et garantir une mobilisation accrue de ressources en faveur des pays les moins avancés.

23. Les pays développés donateurs et les institutions financières internationales participant aux réunions de consultation par pays organisés pour les pays les moins

avancés, telles que les tables rondes convoquées sous l'égide du PNUD, ne devraient pas subordonner leurs engagements relatifs à l'octroi de ressources pour le développement à l'application, par les pays les moins avancés, de programmes opérationnels d'ajustement FMI/Banque mondiale; ces réunions de consultation devraient essentiellement être considérées comme un moyen supplémentaire d'accroître les ressources financières nécessaires au développement accéléré des pays les moins avancés.

I. — *Aide équitable*

24. Il conviendrait de veiller, lors de l'application de toutes ces mesures, à ce que l'aide profite à tous les pays les moins avancés en fonction de leurs besoins propres sur une base juste et équitable.

SECTION V

Interdépendance des problèmes

1. Les mesures de politique générale que le Groupe des Soixante-Dix-Sept propose de prendre dans les quatre domaines interdépendants considérés dans l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se renforcent mutuellement. On ne peut espérer satisfaire bon nombre des besoins les plus pressants des pays en développement — notamment l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale pour une solution durable du problème de la dette — qu'en appliquant un ensemble cohérent de mesures concertées dans les domaines en question.

2. Les pays développés devraient adopter des politiques macro-économiques plus expansionnistes, notamment assouplir les politiques monétaires et budgétaires, le cas échéant, en vue d'abaisser sensiblement les taux d'intérêt, de stabiliser les taux de change et de corriger leur désalignement, de réduire les pressions s'exerçant dans le sens du protectionnisme, d'accroître les courants commerciaux et financiers et de renverser la tendance à la baisse des prix des produits de base.

3. Les questions dont la CNUCED s'occupe appelle une action de même envergure lors d'autres négociations économiques multilatérales importantes, en cours et à venir, notamment les négociations d'Uruguay et celles qui se déroulent dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale.

4. Pour renforcer la capacité de la CNUCED de jouer son rôle central et d'agir de manière efficace dans les domaines interdépendants de la monnaie, de la finance, de la dette, des produits de base, du développement et du commerce, le Conseil du commerce et du développement devrait intensifier l'examen et le suivi réguliers des décisions et des mesures prises dans ces domaines¹.

¹ A la séance de clôture du Comité technique il a été décidé à l'unanimité que le Président du Comité donnerait lecture de la déclaration suivante : « Il est admis par tous que, pour que le travail du Conseil du commerce et du développement sur ce sujet soit fructueux, il devra être suffisamment bien préparé par le secrétariat de la CNUCED. »

Annexe VI

DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR DES GROUPES RÉGIONAUX ET LA CHINE SUR LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR*

A. — Document présenté par le Royaume-Uni au nom des Etats du Groupe B

Communiqué du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

1. Le Conseil de l'OCDE s'est réuni les 12 et 13 mai au niveau de ministres. La réunion était présidée par M. Martin Bangemann, ministre fédéral de l'économie de la République fédérale d'Allemagne. Les Vice-Présidents étaient M. Uffe Ellemann-Jensen, ministre des affaires étrangères, M. Palle Simonsen, ministre des finances du Danemark, et M. Roger Douglas, ministre des finances de la Nouvelle-Zélande. Le Conseil, à l'occasion du quarantième anniversaire du discours de Harvard, a rendu hommage à la vision de la coopération internationale conçue par le général George C. Marshall.

I. — Améliorer les perspectives de croissance

2. La stratégie économique des pays de l'OCDE a, ces dernières années, ramené l'inflation au plus bas niveau observé depuis une génération, tout en maintenant des taux de croissance positifs. L'effort à long terme doit être poursuivi, en tenant compte de l'évolution des faits, afin de renforcer les perspectives de croissance régulière et durable; de réduire substantiellement le chômage, celui-ci ayant atteint presque partout un niveau inacceptable; de corriger les déséquilibres considérables des balances courantes des grands pays; de consolider l'amélioration de la configuration des taux de change tout en parvenant à une plus grande stabilité; et d'améliorer les performances économiques des pays en développement. Les pays de l'OCDE ne peuvent mieux faire pour contribuer à la prospérité mondiale que de favoriser la vigueur de leurs économies dans le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert.

3. Afin d'atteindre ces objectifs, les ministres conviennent des actions suivantes, qui couvrent des domaines très divers et doivent se renforcer mutuellement. Ces actions se fondent sur la volonté commune d'utiliser pleinement les possibilités de coopération internationale et d'exploiter pour le mieux les interactions entre les

politiques macro-économiques et les politiques d'ajustement structurel. Des politiques améliorées dans ces deux domaines sont les éléments indissociables de la stratégie de croissance plus forte de la production et de l'emploi. Les deux sont essentiels. Les politiques macro-économiques stabilisent les anticipations, assurent la confiance pour le moyen terme et renforcent les perspectives de croissance. Les politiques micro-économiques créent un environnement plus porteur et plus prompt à s'adapter, qui stimule la croissance et l'ajustement et donne ainsi plus d'efficacité aux politiques macro-économiques.

II. — Politiques macro-économiques

4. Les politiques macro-économiques doivent répondre simultanément à trois exigences : maintenir des orientations à moyen terme qui contribuent à la stabilité des anticipations et au renforcement de la confiance; réduire les déséquilibres extérieurs exceptionnellement importants qu'accusent aujourd'hui les grands pays; exploiter pleinement le potentiel pour une croissance non inflationniste et donc pour une progression plus forte de l'emploi. Il est indispensable que les politiques nationales soient complémentaires les unes des autres et compatibles entre elles pour que l'ajustement s'opère dans la perspective de la croissance et de la stabilité des taux de change. Chaque pays doit apporter sa contribution à l'effort collectif. En particulier, la mise en œuvre effective des engagements consignés dans l'« Accord du Louvre », et de ceux du communiqué récent du Groupe des Sept, devra être assurée rapidement. Les pays membres renforceront leur coopération, continueront de revoir leur politique économique à la lumière des exigences de la situation et prendront les nouvelles mesures qui pourraient s'imposer.

5. Les politiques monétaires, appuyées par les politiques budgétaires, devraient rester axées sur l'expansion des agrégats monétaires et le maintien sur les marchés des capitaux de conditions compatibles avec les objectifs de faible inflation et avec le potentiel de croissance réelle; elles devraient aussi contribuer à un comportement ordonné des taux de change. Au vu des perspectives de faible inflation dans beaucoup de pays, une nouvelle baisse des taux d'intérêt dans ces pays — en

* Pour le texte de l'ordre du jour de la Conférence, voir ci-dessus annexe I.

** Initialement distribué sous la cote TD/334, ce communiqué a été publié par l'OCDE en tant que communiqué de presse PRESSE/A(87)27, le 13 mai 1987. Il est reproduit tel quel, la terminologie employée — y compris les noms de pays — étant celle des auteurs et non celle de l'ONU.

particulier une diminution des taux à long terme à l'initiative du marché — serait utile.

6. Comme la politique monétaire, à elle seule, n'offre que des possibilités limitées d'améliorer les perspectives, ces possibilités doivent être étendues par une action plus poussée sur le plan budgétaire.

7. Aux Etats-Unis, le processus de réduction du déficit du budget fédéral — lequel reviendra de 5,2 % du PNB en 1986 à moins de 4 % en 1987 — doit se poursuivre et il se poursuivra dans les années à venir. Il est essentiel de maintenir fermement cette orientation pour des raisons d'ordre extérieur et intérieur. Elle conditionne très largement la confiance des agents économiques, aux Etats-Unis et dans les autres pays, et, par voie de conséquence, les perspectives de taux d'intérêt modérés et de taux de change stables, d'activité économique saine — les investissements productifs bénéficiant d'un apport de ressources suffisant — et de résistance aux tentations protectionnistes. Les effets particulièrement heureux qu'aura ainsi la réduction du déficit du budget fédéral devraient effacer au fil du temps l'effet de freinage à court terme qu'elle peut avoir aux Etats-Unis. L'évolution des taux de change a amélioré la compétitivité-coûts des produits américains et elle exerce actuellement un effet positif sur le solde extérieur.

8. Pour le Japon, l'objectif est d'assurer une croissance plus forte s'appuyant sur une progression de la demande intérieure plus vive que celle de la production, accompagnée d'une croissance rapide des importations, en accord avec l'amélioration substantielle qu'ont marquée les termes de l'échange. La réaffirmation par le Gouvernement japonais de son intention d'améliorer encore l'accès des biens et services étrangers à ses marchés intérieurs est également accueillie avec satisfaction. Les autorités japonaises prendront de nouvelles mesures importantes d'ordre budgétaire et autres pour renforcer la croissance de la demande intérieure. Cela ne compromettra pas les objectifs budgétaires à moyen terme de l'administration centrale. On doit noter à cet égard que l'initiative annoncée récemment par les autorités japonaises visant à accroître la demande intérieure s'inscrit dans le cadre du processus de longue haleine et de grande portée engagé pour réorienter l'économie japonaise.

9. En Allemagne aussi, la croissance de la demande intérieure, et en particulier des investissements privés, doit dépasser sensiblement celle de la production potentielle. Pour soutenir la croissance et faciliter l'ajustement extérieur, le Gouvernement allemand a déjà annoncé que certaines des réductions d'impôt prévues interviendraient dès le 1^{er} janvier 1988 et qu'une réforme fiscale plus large serait mise en œuvre en 1990. Cela aura un effet favorable sur l'investissement. En outre, de nouvelles mesures d'ajustement structurel, notamment la réduction des subventions, seront appliquées. La conjonction de ces diverses actions contribuera à accroître, d'ici à 1990, le déficit du budget général par rapport au PNB. La prudence qui a marqué ces dernières années la politique budgétaire autorise ce genre d'action. S'il pesait un risque sérieux sur l'expansion soutenue de la demande intérieure, en particulier des investissements privés, la stratégie à moyen terme en

faveur de la croissance et du renforcement de l'emploi serait ajustée en conséquence.

10. Les autres pays ayant une balance courante largement excédentaire devraient aussi prendre les mesures appropriées pour favoriser la croissance de la demande intérieure par rapport au rythme de production soutenable.

11. Certains pays se heurtent à de sévères contraintes en ce qui concerne la politique budgétaire. Les pays qui ont d'importants déficits budgétaires doivent continuer de s'employer en priorité à les corriger. Il y a toutefois en Europe quelques pays dont le budget n'accuse pas un déficit considérable mais où les considérations de balance courante pèsent sur la politique économique. Ces pays verraient s'accroître leurs possibilités d'action budgétaire et s'améliorer leurs perspectives de croissance si la demande se raffermissait chez leurs principaux partenaires commerciaux. Sur ce dernier point, à titre d'exemple, une stratégie économique des pays de la Communauté économique européenne fondée sur la coopération pourrait tirer profit de leur interdépendance et être accompagnée par les autres pays européens.

III. — Politiques d'ajustement structurel

12. Les ministres se félicitent du Rapport sur l'ajustement structurel et la performance de l'économie^a. Malgré les progrès effectués ces dernières années, les économies des pays de l'OCDE restent entravées par des distorsions et des rigidités considérables. Celles-ci s'ajoutent aux problèmes macro-économiques de l'heure et retardent la croissance. Les progrès de la concurrence sur les marchés de produit, de la capacité d'adaptation sur les marchés de facteurs et de l'efficacité dans le secteur public apporteront beaucoup au potentiel de croissance dans tous les pays. Les priorités de la réforme des politiques structurelles varieront suivant les situations nationales, mais aussi en fonction des exigences internationales. Il est donc indispensable qu'une action concertée s'inspire de principes communs. Pour que les efforts de réforme produisent tous leurs fruits, il faut que cette action soit menée sur un large front, avec audace et persévérance, et que, dans la mesure du possible, elle se fonde sur la coopération économique internationale. Ses effets se feront sentir surtout à moyen terme. Sa mise en œuvre dès à présent, en augmentant les opportunités et en stimulant la confiance dans l'avenir, appuiera les efforts faits actuellement pour donner plus de vigueur à une croissance non inflationniste et pour réduire le chômage. Mené à bien, l'ajustement structurel peut à la fois instaurer une plus grande équité et offrir à tous de meilleures possibilités. Le développement du dialogue social fait partie intégrante de ce processus.

13. Les subventions à l'industrie, dans la mesure où elles constituent une source de distorsions intérieures et internationales et un obstacle à l'ajustement structurel, doivent être réduites. Les travaux sur les subventions à l'industrie engagés par l'OCDE doivent donc être encouragés et poursuivis activement.

^a OCDE, Paris, 1988.

14. Les conclusions tirées par le Comité de politique économique^b du Rapport sur l'ajustement structurel ont été entérinées et elles guideront l'action dans les années à venir. Le Secrétaire général est invité à rendre compte, à intervalles appropriés, des travaux de l'Organisation consacrés aux problèmes micro-économiques et structurels à l'occasion de réunions ultérieures du Conseil au niveau des Ministres.

Politiques commerciales

15. Le commerce international offre, à travers la concurrence, le moyen le plus puissant de promouvoir l'efficacité économique et la croissance. Les mesures qui entravent ou faussent le fonctionnement des marchés internationaux tendent à compromettre l'ajustement structurel, à préserver des structures économiques périmées, à léser les intérêts des consommateurs, à affaiblir les incitations à investir de manière rentable et, par conséquent, à faire obstacle à la croissance économique. Aussi est-il d'une importance capitale de renverser les tendances récentes à l'adoption de mesures commerciales restrictives, notamment celles qui ont un caractère bilatéral ou discriminatoire, et d'agir avec détermination pour renforcer et développer le système commercial multilatéral ouvert. L'OCDE suivra de plus près les divers aspects des politiques commerciales.

16. Les négociations d'Uruguay offrent une occasion unique de créer un environnement plus satisfaisant pour les échanges dans les années 90 et au-delà. Il est indispensable d'éviter que de nouveaux signes de protectionnisme et de règlement bilatéral des conflits ne puissent saper la confiance dans la Déclaration de Punta del Este ou dans le processus de négociation qu'elle a amorcé. Les ministres ont affirmé la détermination de leurs pays de résister à ces tendances et d'œuvrer pour une progression rapide et continue — et ce sur le fond — des négociations en vue d'aboutir à un résultat équilibré à l'échelle mondiale, qui serait profitable à tous les pays, développés ou en développement. Les pays de l'OCDE prouveront leur détermination en présentant dans les mois qui viennent des propositions globales couvrant les différents domaines sur lesquels portent les négociations, en honorant les engagements qu'ils ont souscrits en matière de statu quo et de démantèlement et en résistant aux pressions intérieures en faveur du protectionnisme. En accord avec la Déclaration de Punta del Este, les ministres ont réaffirmé que les négociations seront considérées comme un tout, tant en ce qui concerne leur conduite que la mise en œuvre de leurs résultats. Néanmoins, les accords conclus dans les premières phases des négociations pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif s'il en est ainsi convenu avant la conclusion officielle des négociations. Ces accords seront pris en compte dans l'établissement du bilan global des négociations.

17. Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès accomplis à l'OCDE dans les travaux sur les échanges de services. Cela revêt une importance particulière du fait que les services sont inclus dans les négociations d'Uruguay. Des travaux plus poussés dans ce domaine seront nécessaires pour affiner les concepts se rappor-

tant à la libération des échanges de services et il faudra de même poursuivre les efforts pour renforcer les Codes de la libération des opérations invisibles et des mouvements de capitaux de l'OCDE. Cette tâche sera poursuivie activement.

18. Les ministres se félicitent de l'accord récemment intervenu entre les participants à l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, comme l'avait demandé le Conseil de l'OCDE à ses réunions ministérielles de 1984 et 1985. Cet accord donnera nettement plus de force à l'Arrangement et réduira le risque de distorsions des échanges et de l'aide. Les ministres se félicitent aussi du récent accord sur les lignes directrices du Comité d'aide au développement applicables à cette fin. Ce sont là des signes tangibles de coopération dans une période difficile.

Agriculture

19. Le rapport conjoint du Comité de l'agriculture et du Comité des échanges^c a été approuvé. Cet important travail met clairement en lumière les déséquilibres sérieux qui caractérisent les marchés des principaux produits agricoles. Stimulée par des politiques qui ont empêché une transmission suffisante des signaux du marché aux producteurs agricoles, l'offre dépasse substantiellement la demande solvable. Le coût des politiques agricoles est considérable pour les budgets publics, pour les consommateurs et pour l'économie dans son ensemble. En outre, les mesures de soutien excessives faussent de plus en plus la concurrence sur les marchés mondiaux, s'opposent au principe de l'avantage comparatif qui est à la source des échanges internationaux et compromettent gravement la situation de nombreux pays en développement. Cette détérioration continue, accentuée par le progrès technique et par d'autres facteurs, notamment la faiblesse de la croissance économique et l'ampleur des fluctuations des taux de change, entraîne de sérieuses difficultés dans le commerce international, qui risquent de déborder le seul domaine des échanges agricoles.

20. Tous les pays ont des responsabilités dans la situation actuelle. Il faut mettre un terme à ce processus de détérioration et l'inverser. Certains pays ou groupes de pays ont amorcé un effort dans ce sens. Toutefois, étant donné l'ampleur des problèmes et la nécessité de les résoudre d'urgence, une réforme concertée des politiques agricoles sera mise en œuvre d'une manière équilibrée.

21. Cette réforme sera fondée sur les principes suivants :

a) L'objectif à long terme est de faire en sorte que, par la réduction progressive et concertée de l'aide à l'agriculture, ainsi que par tous les autres moyens appropriés, les signaux des marchés influencent l'orientation de la production agricole; il en résultera une meilleur allocation des ressources, dont bénéficieront les consommateurs et l'économie en général.

b) En poursuivant l'objectif à long terme de la réforme agricole, on peut prendre en considération des préoccupations, sociales et autres, telles que la sécurité

^b Voir le communiqué de presse de l'OCDE PRESSE/A(87)25.

^c *Politiques nationales et échanges agricoles*, OCDE, Paris, 1987.

alimentaire, la protection de l'environnement ou l'emploi global, qui ne sont pas exclusivement économiques. L'ajustement progressif des politiques en vue d'atteindre l'objectif à long terme requerra du temps. Il est d'autant plus nécessaire d'entamer sans retard ce processus.

c) Le besoin le plus pressant est d'éviter que ne s'aggrave le déséquilibre actuel des marchés. Il importe :

i) Du côté de la demande, d'en améliorer autant que faire se peut les perspectives dans la zone de l'OCDE et dans le reste du monde;

ii) Du côté de l'offre, de mettre en œuvre des mesures qui, par des réductions des prix garantis et autres incitations à la production, par l'imposition de limites quantitatives à la production, ou par d'autres méthodes, permettront d'éviter une augmentation de l'offre excédentaire.

d) Lorsque sont prises des mesures visant à limiter la production ou à retirer de l'agriculture des ressources productives par des décisions réglementaires, elles devraient être mises en œuvre de façon à atténuer au maximum les distorsions économiques qui peuvent en résulter, et elles devraient être conçues et appliquées de manière à permettre un meilleur fonctionnement des mécanismes du marché.

e) Au lieu d'être assuré par des mesures de garantie des prix ou par d'autres mesures liées à la production ou aux facteurs de production, le soutien des revenus agricoles devrait en tant que de besoin être recherché par des aides directes au revenu. Cette approche serait particulièrement adaptée pour répondre aux besoins, entre autres, des agriculteurs à faible revenu, ou qui vivent dans des régions particulièrement défavorisées, ou qui sont affectés par l'ajustement structurel dans l'agriculture.

f) L'ajustement du secteur agricole sera facilité s'il peut s'appuyer sur un ensemble de mesures visant au développement des diverses activités en zone rurale. Les agriculteurs et leurs familles seront ainsi mieux à même de trouver des sources de revenus complémentaires ou de remplacement.

g) Dans la mise en œuvre des principes ci-dessus, les gouvernements gardent de la flexibilité quant au choix des moyens nécessaires pour la réalisation de leurs engagements.

22. Les négociations d'Uruguay revêtent une importance décisive. La Déclaration ministérielle de Punta del Este et ses objectifs prévoient l'amélioration de l'accès aux marchés et la réduction des obstacles aux échanges dans le domaine de l'agriculture et fourniront un cadre pour la plupart des mesures nécessaires pour donner effet aux principes de réforme agricole dont sont convenus les ministres de l'OCDE, y compris une réduction progressive, selon une approche multipays et multiproduits, de l'aide et de la protection accordées à l'agriculture. Comme il a été convenu au paragraphe 16, les négociations d'Uruguay seront poursuivies activement et des propositions de négociation complètes seront soumises au cours des prochains mois, dans ce domaine comme dans d'autres. Dans les négociations d'Uruguay, il faudrait tenir compte de manière appropriée des actions menées unilatéralement.

23. Pour permettre un relâchement progressif des tensions actuelles et renforcer ainsi les chances de faire avancer le plus tôt possible les négociations d'Uruguay dans leur ensemble, les gouvernements des pays de l'OCDE exécuteront promptement leurs engagements concernant le *statu quo* et le démantèlement et, de manière plus générale, s'abstiendront de recourir à des actions qui dégraderaient le climat des négociations : ils éviteront notamment d'engager des actions qui conduiraient à stimuler la production de denrées agricoles en excédent et à isoler davantage le marché national des marchés internationaux; en outre, ils agiront de façon responsable quand ils écouleront les stocks excédentaires et ne se livreront pas à des pratiques commerciales conflictuelles et déstabilisatrices.

24. La réforme agricole n'est pas seulement dans l'intérêt des pays membres. Les pays en développement exportateurs de produits agricoles trouveront avantage au redressement des marchés mondiaux. Les pays en développement importateurs de produits agricoles se verront incités à asseoir leur développement économique sur des bases plus solides en renforçant leur propre secteur agricole.

25. La réforme agricole pose aux pays membres des problèmes importants et complexes. Un renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour surmonter ces difficultés. L'OCDE continuera de contribuer à leur solution en approfondissant ses travaux, en actualisant et en améliorant les outils d'analyse qu'elle a commencé de mettre au point et qui se révéleront précieux à maints égards, et en suivant la mise en œuvre des divers principes et actions énumérés ci-dessus. Le Secrétaire général est invité à soumettre un rapport sur l'état d'avancement des travaux au Conseil au niveau ministériel en 1988.

Marchés de capitaux

26. Il faut que le processus de libéralisation des marchés de capitaux et des institutions financières se poursuive. Afin de tirer de ce processus les avantages certains qu'il procure et d'assurer la viabilité et la stabilité des marchés de capitaux, les efforts seront intensifiés, dans les instances appropriées, en vue d'améliorer la compatibilité et la convergence des politiques en ce qui concerne le contrôle prudentiel de ces marchés.

Réforme de la fiscalité

27. La plupart des pays de l'OCDE ont entrepris ou envisagent d'importantes réformes de la fiscalité. Une réforme fiscale bien conçue peut améliorer considérablement les résultats aux niveaux tant macro-économique que micro-économique. Les changements décidés devraient être inspirés par un double souci de simplicité et d'équité, et viser à réduire les distorsions qui pèsent sur les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement. Les organes compétents de l'Organisation contribueront activement à la réflexion sur les réformes fiscales dans les pays membres et examineront les meilleurs moyens de les réaliser en tenant dûment compte des aspects internationaux.

L'évolution technologique

28. Le développement et la diffusion des technologies sont essentiels pour la croissance de la production et de l'emploi et pour l'élévation des niveaux de vie. L'évolution technologique offre des possibilités qu'il ne faut pas manquer d'exploiter. De nombreux travaux ont déjà été consacrés, au sein de l'Organisation, à l'analyse et à l'interprétation de divers éléments de ce processus. Il apparaît maintenant nécessaire de définir une approche intégrée et globale des différentes questions relatives à la technologie, afin d'approfondir l'analyse pour mieux comprendre les progrès de la technologie et en tirer un meilleur parti. L'intention exprimée par le Secrétaire général de mettre au point et d'appliquer une telle approche a été notée avec satisfaction. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux sera présenté aux ministres à leur réunion de 1988.

Emploi et réforme socio-économique

29. Vu la gravité des problèmes de chômage dans la plupart des pays, la réforme socio-économique revêt une importance particulière dans trois domaines — qui font tous intervenir, à des degrés divers, le secteur privé et les partenaires sociaux ainsi que les pouvoirs publics. Tout d'abord, il est urgent dans bien des pays d'améliorer la qualité des systèmes d'enseignement et de formation, et de les adapter davantage aux besoins de sociétés et d'économies dans les structures évoluent rapidement. En second lieu, il faut des marchés du travail plus flexibles pour faciliter l'accès aux nouveaux types d'emploi qui apparaissent à mesure que le rythme du changement structurel et technique s'accélère. Enfin, les politiques d'emploi et de protection sociale doivent évoluer de manière que les travailleurs dont l'emploi a été supprimé et les chômeurs non seulement bénéficient d'une garantie de revenu, mais encore — en particulier grâce à la formation — aient la possibilité de reprendre un emploi ou d'exercer d'autres activités utiles et soient incités à le faire, dans le cadre, par exemple, des initiatives locales de création d'emplois. Les travaux de l'OCDE dans ces domaines seront intensifiés, l'un des grands objectifs étant d'élaborer un cadre nouveau pour les politiques du marché du travail, comme il a été convenu à la réunion du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales au niveau ministériel tenue en novembre 1986.

Environnement

30. Il est généralement admis que les préoccupations touchant l'environnement doivent se voir accorder un rang élevé de priorité dans l'action gouvernementale, si l'on veut sauvegarder et améliorer la qualité de la vie tout en préservant la base de ressources nécessaire à un développement économique global durable. Les pays membres élaboreront, dans le cadre de l'OCDE, des approches et méthodes qui permettent d'intégrer d'une manière plus systématique et plus effective les considérations d'environnement dans le processus d'élaboration des politiques. Les travaux seront intensifiés concernant les actions nécessaires pour empêcher plus efficacement les rejets de substances dangereuses dans l'environnement, notamment à la suite d'accidents de grande ampleur. La coopération internationale devrait être renforcée dans cette perspective. Le rapport qui a

récemment été présenté par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*^d, sera étudié attentivement par les gouvernements membres et à l'Organisation.

Energie

31. L'année dernière a été marquée par des baisses considérables des prix du pétrole, du gaz et du charbon. Bien que la baisse des prix de l'énergie présente de grands avantages sur le plan économique, elle tend aussi à accroître la consommation et à réduire la production nationale d'énergie. L'accident survenu à la centrale de Tchernobyl a mis en relief les aspects de l'énergie nucléaire touchant la sûreté. Les tensions prévisibles sur les marchés de l'énergie pour les années 90 pourraient s'en trouver accentuées. Le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie, réuni au niveau ministériel le 11 mai 1987, est convenu de renforcer les politiques actuelles dans un certain nombre de domaines d'une manière qui fasse progresser la réalisation des objectifs de politique énergétique tout en continuant d'assurer les avantages généraux découlant de prix de l'énergie et du pétrole plus faibles. Ces domaines concernent la production nationale d'énergie, l'utilisation efficace de l'énergie, la diversification des sources d'énergie primaire, en particulier de celles utilisées pour la production d'électricité, la promotion d'échanges libres et ouverts dans le domaine de l'énergie, les mesures à prendre en cas de rupture des approvisionnements pétroliers et la due prise en compte des préoccupations touchant l'environnement.

IV. — Relations avec les pays en développement

32. Dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, les problèmes et les résultats économiques des pays en développement sont de plus en plus divers. Si un certain nombre de ces pays, particulièrement en Asie, ont enregistré des progrès notables, beaucoup d'autres ont vu leur situation économique se détériorer au cours des dernières années. La coopération économique avec les pays en développement doit tenir compte de la diversité des possibilités et des besoins dans les domaines essentiels que sont le développement, les échanges, la dette et le financement. Les pays développés doivent s'efforcer d'assurer des conditions plus favorables à la croissance et aux exportations des pays en développement, dans l'intérêt de ces pays comme, d'une manière plus générale, dans celui de l'économie mondiale. A cet égard, la mise en œuvre des orientations et des objectifs énoncés dans le présent Communiqué représentera une contribution significative des pays de l'OCDE à l'amélioration des perspectives globales.

33. Les politiques économiques qu'ils mènent resteront un facteur déterminant pour l'avenir des pays en développement. C'est essentiellement de ces politiques que dépendent la confiance, l'épargne et les investissements, tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger. Tous les pays en développement qui se lancent dans des réformes économiques pour engager un processus de développement sur des bases saines doivent être soutenus et encouragés.

^d Voir A/42/427, annexe.

ragés par tous les moyens possibles, y compris un meilleur accès aux marchés et l'aide publique au développement. A cet égard, il convient de maintenir et, autant que faire se peut, d'accroître les flux d'aide au développement, ainsi que d'en améliorer la qualité et l'efficacité. Pour ce qui est des pays en développement dont l'économie a déjà une certaine force, ils devraient progressivement s'intégrer au système commercial multilatéral, avec tous les droits et obligations que cela implique. Il importe que les possibilités offertes par le secteur privé soient pleinement exploitées.

34. La charge considérable de la dette constitue encore un obstacle majeur à la croissance dans certains pays à revenu intermédiaire lourdement endettés. La stratégie coopérative retenue pour le traitement de ces problèmes n'a pas d'alternative possible aujourd'hui. Seule une collaboration plus poussée de toutes les parties concernées — gouvernements des pays débiteurs et des pays créanciers, institutions financières internationales et banques privées — permettra, au cas par cas, de réduire les tensions dans des conditions propices à la croissance. Certains pays ont déjà enregistré des résultats notables dans cette voie. Cependant, dans certains cas, des difficultés dans les processus d'ajustement et de financement mettent en relief la nécessité d'introduire des améliorations. La recherche de formules novatrices et plus souples en matière de financement, tant privé que public, devrait contribuer de façon déterminante à rendre plus supportables les charges de la dette et à rétablir les flux de capitaux.

35. Les problèmes de la dette sont plus contraignants encore dans les pays à faible revenu. Des pays de l'OCDE ont récemment proposé de nouvelles mesures visant à réduire le poids du service de la dette pour les pays les plus démunis, en particulier les pays de l'Afrique subsaharienne, qui se lancent dans des programmes

énergiques d'ajustement axés sur la croissance. On s'efforcera d'obtenir d'urgence que les discussions en cours entre les gouvernements de pays créanciers aboutissent rapidement.

36. Pour les pays en développement les plus démunis, l'apport d'un volume suffisant de financements assortis de conditions libérales est essentiel. La contribution des pays de l'OCDE à cet égard est déjà substantielle mais devrait encore être accrue. L'ampleur et les formes de l'aide doivent être en rapport avec les exigences croissantes des programmes de réforme et des efforts généraux de développement. Les nouvelles lignes directrices du CAD, visant à utiliser l'aide pour soutenir des politiques et des programmes de développement plus efficaces et à renforcer la coordination de l'aide avec les pays en développement, sont accueillies avec satisfaction.

37. Les pays en développement tributaires de produits de base se trouvent dans une situation difficile, étant donné l'évolution probable de la conjoncture pour nombre de ces produits. Une accélération de la croissance mondiale améliorerait les perspectives de ces pays. De nouveaux efforts devraient être déployés pour diversifier leurs économies et s'attaquer aux problèmes structurels et de développement que pose cette dépendance. Des actions visant à éliminer les mesures qui faussent les échanges de produits de base contribueront grandement à améliorer les perspectives d'exportation pour les pays en développement tributaires de ces produits.

38. La septième session de la Conférence sera l'occasion d'examiner avec les pays en développement les grands problèmes et les principales questions qui se posent aux gouvernements touchant l'économie mondiale en vue de promouvoir des analyses communes et des politiques efficaces en faveur des échanges et du développement.

B. — Questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : l'optique des pays membres du Groupe D et de la Mongolie*

I. — Introduction

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Genève du 9 au 31 juillet 1987, sera la réunion internationale la plus importante consacrée cette année aux problèmes commerciaux et économiques.

Elle aura lieu alors que l'économie mondiale et la coopération commerciale et économique multilatérale évoluent de manière complexe et contradictoire.

Les réalités du monde moderne exigent impérativement que gouvernements et peuples se pénétrant d'une nouvelle manière de penser, d'autant plus qu'il en va essentiellement de la préservation de la civilisation et de la survie de l'humanité. Le monde commence à prendre de plus en plus conscience du fait que l'avenir du développement est en fin de compte la responsabilité de tous.

La communauté internationale a donc pour tâche urgente de concevoir des approches nouvelles à la solution des problèmes extrêmement importants qui se posent en matière de politique extérieure et d'économie mondiale, notamment en rompant avec les conceptions politiques et économiques surannées et en révisant les idées fausses que l'on se fait des problèmes actuellement rencontrés et des méthodes à employer pour les résoudre.

Dans ce monde moderne où tout est lié et interdépendant, la vulnérabilité des économies nationales aux facteurs externes s'accroît considérablement parce que les relations économiques internationales sont toujours plus complexes. La nouvelle optique qui est nécessaire dans ce domaine devrait conduire à abandonner résolument la confrontation sur la scène internationale pour chercher ensemble la solution des problèmes les plus difficiles posés par l'économie mondiale actuelle, assurer la stabilité de cette économie et lui imprimer une évolution

* Initialement publié sous la cote TD/333.

prévisible. Au sein de la CNUCED, cette nouvelle approche réaliste et constructive devrait mener à une large coopération, réellement équitable et mutuellement avantageuse, entre tous les groupes de pays et à des efforts communs pour la solution des problèmes complexes qui se posent.

La nécessité d'une approche de ce genre tient aussi bien à la complexité des problèmes en cause qu'au fait que seule une action concertée de toute la communauté internationale permettra d'en venir à bout, car il n'y a pas d'autre possibilité raisonnable qui soit mutuellement acceptable. Malgré les différences de systèmes politiques, d'idéologies et de conceptions du monde qui les séparent, tous les peuples du monde moderne sont liés par une communauté d'intérêts vitaux. Alors que s'accroît l'interdépendance des Etats, il n'est pas seulement difficile, mais tout à fait impossible pour eux de chercher à résoudre seuls ou par groupes isolés les problèmes auxquels ils sont confrontés. Pour les régler, il faudra que tous les Etats du monde unissent leurs efforts, quels que soient leurs structures sociales et leur niveau de développement économique.

A cette fin, il conviendrait en particulier d'instaurer une sécurité économique internationale, notion qui est actuellement étudiée dans le cadre de l'ONU en application des résolutions 40/173 et 41/184 de l'Assemblée générale. L'institution de relations économiques stables, prévisibles et équitables pourrait servir de base à cette idée qui, loin de remplacer celle de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, peut au contraire en favoriser la réalisation, conformément aux aspirations des pays en développement telles qu'elles ressortent, en particulier, de la Déclaration économique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare du 1^{er} au 6 septembre 1986^c. Au stade actuel, la notion de sécurité économique internationale, présentée comme une opinion générale sur la nécessité d'assurer une telle sécurité, non seulement donne de l'impulsion à la recherche de cet objectif, mais constitue le point de départ des efforts que cela implique. Toutefois, elle doit encore être élaborée et concrétisée, ce qui exigera, à l'évidence, une étude approfondie, constructive et impartiale de la question.

C'est aussi bien dans ce sens que vont les propositions des pays socialistes sur les questions relatives aux liens entre le désarmement et le développement. L'application du principe du « désarmement pour le développement », qui devrait remplacer celui de « l'armement au lieu du développement », procurerait à tous les pays, notamment aux pays en développement, des avantages économiques notables.

Si des mesures efficaces visant à limiter et à réduire les armements étaient mises en œuvre, il serait possible de consacrer au développement économique et social, et plus particulièrement à celui des pays en développement, une partie des moyens et des ressources libérés grâce au désarmement. L'application de plans de désarmement concertés, assortis de mesures visant à renforcer la confiance et la coopération entre les Etats, aurait pour résultat de donner une puissante impulsion tant au processus de développement qu'à la coopération écono-

mique internationale. Ces questions ont un rapport direct avec les activités de la CNUCED, au sein de laquelle elles pourraient être examinées d'un point de vue pratique.

La politique suivie dans de nombreux pays socialistes en vue de modifier leur économie nationale pour en accélérer le développement offre elle aussi de nouvelles possibilités d'élargir la coopération économique internationale. Ce processus de restructuration s'étend aux relations économiques internationales, mais les objectifs prévus ne peuvent être atteints unilatéralement. Leur réalisation exige aussi des efforts comparables de la part des Etats qui veulent développer leur coopération économique avec les pays socialistes et instaurer la confiance et l'égalité dans les relations économiques, en particulier entre l'Est et l'Ouest, en supprimant les obstacles qui s'y opposent, en brisant les chaînes du passé et en éliminant les entraves artificielles à des échanges économiques mutuellement avantageux. Pour créer un climat favorable à cet égard, il faudra également une nouvelle manière de penser, un dialogue large et impartial, et enfin une recherche patiente de solutions que chacun puisse accepter. Cette démarche répond aux réalités du monde moderne, outre que, de toutes les voies possibles, c'est celle qui laisse le mieux augurer du règlement des problèmes complexes que la CNUCED doit aborder à sa septième session, où il faudra ébaucher de nouvelles approches de nature à accroître l'efficacité de la coopération internationale en vue du progrès économique et social de tous les peuples.

*
* *

Vu toutes ces considérations, les délégations des pays du groupe D contribueront activement à la reprise d'un dialogue multilatéral constructif, dans le cadre de la CNUCED, sur les questions économiques internationales les plus brûlantes, afin d'instaurer les conditions de sécurité économique et de prévisibilité qui sont dans l'intérêt de tous les pays. Cela serait conforme au mandat de la CNUCED et aurait en même temps pour effet de renforcer sa mission, qui est d'être une organisation internationale universelle vouée à la recherche de solutions mutuellement acceptables aux problèmes économiques mondiaux dans les domaines interdépendants du commerce international, des questions monétaires et financières, des produits de base et du développement économique. La CNUCED doit réaffirmer le rôle qui lui revient indiscutablement dans le monde actuel parmi les organisations économiques internationales. Elle doit le faire en tenant compte des intérêts de tous les pays.

II. — Evaluation de l'état actuel des relations économiques internationales

Au cours de la période qui a suivi la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les relations économiques internationales ont évolué d'une manière complexe et contradictoire. D'une part, la division internationale du travail a continué à s'accroître, l'interdépendance économique des Etats s'est accrue, et, après avoir fléchi lors de la crise

^c Voir A/41/697, annexe.

des années 1980 à 1982, les échanges internationaux ont à nouveau repris leur progression.

D'un autre côté, nombre de problèmes de politique économique et commerciale qui avaient été examinés à la sixième session de la Conférence, se sont encore aggravés, tandis qu'apparaissaient de nouveaux obstacles à des échanges économiques internationaux équitables. La situation générale sur les marchés mondiaux s'est dégradée, devenant encore plus instable. L'inégalité du développement économique des différents pays s'est accentuée à l'échelle mondiale.

Le commerce international a lui aussi progressé à un rythme plus lent, par suite du fléchissement de la croissance économique, mais aussi en raison de l'accroissement du déficit, dans de nombreux pays, de la balance commerciale et de la balance des paiements, ainsi que de l'importance de la dette extérieure, de la chute des prix des produits de base, de l'instabilité des taux de change, du protectionnisme sous ses formes classiques et sous de nouvelles formes, et enfin de l'aggravation générale de la situation sur le plan des politiques commerciales.

La coopération économique multilatérale a également accusé un net recul. Nombre de décisions progressistes qui visaient à assainir les relations économiques internationales, et dont certaines avaient été prises par la CNUCED, n'ont pas été appliquées; on a parfois même tenté de réviser, voire d'annuler, des programmes et des recommandations déjà adoptés. La discrimination à l'encontre des pays socialistes et de plusieurs pays en développement, notamment pour des raisons politiques, a continué à s'exercer et s'est même accentuée par moments.

Dans l'ensemble, l'économie des pays socialistes a progressé régulièrement. Cependant, la dégradation générale de la situation économique internationale s'est répercutée aussi sur leur développement. En même temps, ces pays se sont heurtés à la nécessité de résoudre plusieurs problèmes complexes liés à la restructuration de leur économie, à l'abandon des méthodes de développement extensives pour des schémas intensifs, ainsi qu'à la recherche de moyens leur permettant de participer plus activement à la division internationale du travail.

Les réaménagements structurels du mécanisme économique auxquels procèdent plusieurs pays socialistes en perfectionnant les méthodes de gestion de l'économie devraient accélérer le développement économique de ces pays et contribueront à étendre leurs relations commerciales extérieures aussi bien entre eux qu'avec d'autres groupes de pays.

Dans la plupart des pays capitalistes développés, les taux d'accroissement de la production ont été faibles et instables, les déséquilibres structurels se sont accentués, le chômage, devenu chronique, est resté élevé, le déficit du budget de l'Etat a augmenté, le système financier s'est dégradé et les taux de change des principales monnaies a accusé de fortes fluctuations.

La politique menée par les gouvernements des pays capitalistes développés n'a pas contribué suffisamment à opérer les changements structurels dont ceux-ci avaient besoin pour favoriser leur croissance économique. Bien plus, cette politique a eu pour résultat de répercuter certains problèmes découlant de l'adaptation

et de la restructuration de leur économie sur d'autres pays, en particulier les pays en développement.

A l'intérieur comme à l'extérieur, la situation économique de la plupart des pays en développement s'est sensiblement aggravée avec l'accroissement continu de leur endettement, le renforcement du protectionnisme, la chute des prix des produits de base, la sortie des ressources par diverses voies vers les pays capitalistes développés, les activités des sociétés transnationales et l'effet de plusieurs autres facteurs négatifs. La croissance économique de ce groupe de pays dans son ensemble s'est pratiquement arrêtée, et il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement¹.

Dans la plupart de ces pays les problèmes d'emploi et d'approvisionnement de la population en denrées alimentaires se sont aggravés, et le gouvernement a dû réduire les programmes sociaux, les investissements, ainsi que les crédits alloués aux activités scientifiques et techniques de recherche-développement. Les différences entre les pays en développement se sont accentuées.

III. — Questions monétaires et financières

A l'heure actuelle, les relations internationales sont très instables sur les plans monétaire et financier, et contiennent des éléments de crise sérieux qui font craindre de nouveaux bouleversements non seulement dans les domaines économique et financier et dans le commerce mondial, mais encore sur tous les autres plans de la vie économique et politique internationale.

La dette extérieure des pays en développement, qui est maintenant supérieure à 1 000 milliards de dollars, est de plus en plus préoccupante. Le fait que cette somme correspond à 50 % environ du PNB des pays en développement et que les versements au titre du service de la dette dépassent de 25 % leurs recettes d'exportation met en lumière toute la gravité de cette situation.

La sortie des ressources des pays en développement est devenue l'un des problèmes centraux du développement au milieu des années 80. Si, au cours des années 70, cette sortie s'est accompagnée d'une croissance assez dynamique dans certaines régions du tiers monde, elle a pris au cours des années 80 une telle ampleur que de nombreux pays en développement se sont trouvés confrontés à une baisse radicale de leurs revenus, au marasme et à la désintégration du processus de développement. Pour la première fois au cours de la période postcoloniale, il y a eu un transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays capitalistes développés, transfert qui, selon les estimations, s'élevait à 31 milliards de dollars des Etats-Unis en 1985. De l'avis des pays socialistes, le montant réel en est sensiblement plus élevé.

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où les pays en développement, qui jusqu'alors recevaient des ressources financières, sont devenus une source de financement pour pays capitalistes dévelop-

¹ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, annexe.

pés. Certains facteurs y ont contribué tout particulièrement : la hausse exagérée des taux d'intérêt, le rapatriement de bénéfices produits par les investissements étrangers directs, le rapatriement subreptice de bénéfices par les filiales des sociétés transnationales par le biais des prix de cession interne, la « fuite des capitaux », etc.

En même temps, les courants de ressources financières vers les pays en développement se sont amenuisés. Ainsi, au cours de la période qui s'est écoulée depuis la sixième session de la Conférence, le volume d'aide publique au développement fournie par les pays capitalistes développés est resté inférieur à celui enregistré pour 1982. Les conditions d'octroi de crédits à l'exportation ont provoqué, dans l'ensemble, un renchérissement des produits importés des Etats capitalistes développés par les pays en développement.

Les pays socialistes du Groupe D estiment qu'il faut régler le plus rapidement possible les problèmes monétaires et financiers internationaux qui se posent à l'heure actuelle, afin d'assurer la reprise du processus de développement, la croissance du commerce international et une sécurité économique égale pour tous les Etats.

La dette extérieure

S'agissant de l'endettement, les pays socialistes estiment que la crise actuelle des relations internationales monétaires et financières et l'aggravation de la situation économique des pays en développement sont en majeure partie imputables aux pays capitalistes développés. Les relations des pays socialistes avec les pays en développement sont fondées sur les principes de l'égalité et de l'avantage mutuel et ne sont en aucun cas à l'origine des difficultés de paiements auxquelles sont confrontés les partenaires en développement.

Il faut, à leur avis, résoudre le problème de l'endettement en tenant compte des intérêts de tous les pays et dans le cadre d'une restructuration des relations économiques internationales sur une base juste, équitable et démocratique.

A cette fin, on pourrait notamment envisager de :

- Réduire le loyer exorbitant de l'argent;
- Stabiliser les taux de change;
- Unir les efforts de la communauté internationale dans la recherche de solutions efficaces et justes du problème de l'endettement et dans l'instauration d'une sécurité économique générale;
- Réduire la sortie de ressources des pays en développement;
- Renoncer à utiliser les difficultés monétaires et financières de certains pays pour exercer sur eux des pressions politiques et s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

L'Assemblée générale a adopté à sa quarante et unième session la solution 41/202 dans laquelle il est prévu, en particulier, de mener des activités au sein du système des Nations Unies pour favoriser le règlement du problème de l'endettement. La CNUCED pourrait apporter elle aussi sa contribution à cet égard dans le cadre du mandat qui lui a été assigné. Elle pourrait en particulier aider à instaurer un climat général qui favorise une amélioration des relations internationales, dans les domaines monétaire et financier sur la base de l'éga-

lité et de l'avantage mutuel et sans que des Etats tirent parti de facteurs monétaires et financiers pour exercer des pressions politiques et menacer la sécurité économique d'autres Etats.

Sortie de ressources des pays en développement

Les pays socialistes du Groupe D maintiennent leur position sur la question de la sortie de ressources des pays en développement, qu'ils ont toujours considérée comme étant une cause importante des difficultés monétaires et financières de ces pays. Ils considèrent que ce problème doit être interprété sous un angle large et que pour en évaluer l'ampleur il faut tenir compte de facteurs tels que la détérioration des termes de l'échange, les pratiques monopolistiques en matière de fixation des prix, la « fuite des capitaux », l'incidence des fluctuations que subissent les taux de change des monnaies des principaux pays capitalistes développés, etc.

Les pays socialistes estiment que la CNUCED devrait adopter des recommandations concrètes dans ce domaine et travailler activement sur ce problème, conformément à la résolution 1986/56 du Conseil économique et social, dans laquelle ce dernier demande aux organismes compétents du système des Nations Unies « de prendre des mesures appropriées et efficaces dans les domaines monétaire, commercial et financier, notamment en ce qui concerne le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés ».

Aide publique au développement

Les pays socialistes du Groupe D fournissent une aide économique, scientifique et technique très diverse aux pays en développement.

Ils souscrivent à la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept quant à l'inadmissibilité d'une pratique consistant à exercer des pressions politiques sur les pays en développement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut ou non leur octroyer une aide publique au développement.

Les pays socialistes tiennent à souligner que le désarmement et la réduction des budgets militaires ouvriraient des possibilités bien plus substantielles de dégager les ressources supplémentaires si nécessaires à la satisfaction des besoins économiques et sociaux, notamment des pays en développement. En appliquant le programme de réduction générale des armements que les pays socialistes ont présenté, tous les pays développés du monde pourront affecter des ressources supplémentaires au développement.

Le Groupe D estime que la CNUCED devrait contribuer à l'élaboration des principes d'une utilisation, pour le bien de la communauté internationale et, avant tout, des pays en développement, d'une partie des ressources qui seront libérées par suite de la réduction des budgets militaires.

Mobilisation des ressources intérieures

S'agissant de la mobilisation des ressources intérieures, les pays socialistes partent du principe qu'il est possible d'équilibrer le développement des secteurs public, coopératif et privé. Néanmoins, le Groupe D souligne que le premier de ces secteurs doit avoir la priorité dans

les principales branches de l'économie et que l'Etat doit exercer un contrôle efficace sur les secteurs collectif et privé.

Les taux d'intérêt élevés, qui résultent de la politique macro-économique de certains pays capitalistes développés, minent dans une grande mesure les bases de financement du développement au moyen des ressources intérieures, car une part importante de ces ressources est absorbée par le service de la dette extérieure. Une réduction des taux d'intérêt et le règlement du problème de l'endettement accroîtraient sensiblement les possibilités de formation du capital et d'investissement dans les pays en développement.

Dans beaucoup de pays en développement, les dépenses d'armement sont un sérieux frein à l'expansion économique. La part des dépenses militaires de l'ensemble des pays en développement dans le volume total des dépenses militaires mondiales est maintenant supérieure à la part de leur PNB global dans le PNB mondial. En appliquant au plus vite un programme de désarmement général et complet, il serait possible non seulement de dégager des ressources supplémentaires aux fins de l'aide publique au développement, mais encore de consacrer à des objectifs de développement les ressources intérieures qui sont maintenant utilisées de façon improductive.

Les problèmes posés par la réforme du système monétaire international

Le Groupe D :

- Préconise l'activation du processus de réforme du système monétaire et financier international dans l'intérêt de tous les pays;
- Souscrit à l'idée de renforcer le rôle des unités monétaires internationales, notamment d'augmenter les droits de tirage spéciaux et d'abandonner le système du règlement international des excédents de dollars des Etats-Unis par le biais des « comptes de substitution »;
- Appuie les propositions visant à atténuer les fluctuations fortes et prolongées des taux de change;
- Se déclare en faveur d'une utilisation plus complète des possibilités offertes à la CNUCED dans le cadre de son mandat, d'influer sur le développement et le perfectionnement du système monétaire international.

IV. — Commerce des produits de base

Evaluation générale

Les marchés internationaux de produits de base sont caractérisés depuis quelque temps par une instabilité croissante.

Les soubresauts plus fréquents et plus extrêmes des prix des produits de base, qui s'envolent puis s'effondrent, ont altéré les tendances à long terme du marché et entraîné une répartition inégale des ressources productives, ce qui a eu pour effet de rendre encore plus instables les marchés de produits de base.

Les politiques sectorielles et macro-économiques des pays capitalistes développés ont favorisé l'accentuation

actuelle de ces tendances. Le renforcement du protectionnisme, en particulier dans les secteurs agricoles, et l'accroissement des subventions directes et indirectes à la production et à l'exportation de produits de base ont faussé sensiblement un mécanisme des marchés déjà imparfait, affaibli l'ajustement de l'offre à la demande et accentué les crises que traversent les marchés de nombreux produits de base, ce qui, ajouté aux taux d'intérêt élevés, à l'instabilité des taux de change, à l'accroissement colossal de l'endettement des pays en développement, et donc du service de leur dette ôte aux pays en développement, tributaires de la production et de l'exportation de produits de base, tout espoir de parvenir rapidement à la sécurité économique.

Les pays du Groupe D estiment que, pour contrecarrer les tendances peu favorables décrites ci-dessus, les membres de la communauté internationale doivent coordonner leurs efforts afin d'intensifier et de diversifier autant que possible la coopération entre producteurs et consommateurs de produits de base.

Les travaux relatifs à l'application du programme intégré pour les produits de base se sont poursuivis après la sixième session de la Conférence. L'élaboration de l'Accord international sur les bois tropicaux a été achevée. Le nouvel Accord international de 1986 sur le cacao, que l'on peut considérer comme étant le premier de la nouvelle génération de tels accords, est entré en vigueur. La renégociation de l'Accord international sur le caoutchouc naturel a été couronnée de succès. Un nouvel Accord international sur l'huile d'olive a été conclu. Les attributions du Groupe international d'étude du nickel ont été arrêtées. Le nombre de produits couverts par des accords internationaux de produit et d'autres arrangements a ainsi augmenté. Les activités de la CNUCED sur le plan de la coordination des travaux des organismes intergouvernementaux de produits se sont intensifiées quelque peu.

Le secrétariat de la CNUCED a effectué, en collaboration avec des organisations internationales de produit, une importante étude analytique du fonctionnement et de l'efficacité des accords internationaux de produit ainsi que de leur rôle dans la réalisation des objectifs du programme intégré pour les produits de base. A l'issue de ce travail, la Commission des produits de base a adopté en décembre 1985 plusieurs recommandations visant à mettre au point le mécanisme des accords internationaux de produit⁸, qui tenaient compte des principales lacunes des anciens accords et indiquaient les moyens d'y remédier. Au cours de la période entre les sessions, on s'est efforcé à la CNUCED d'activer les travaux relatifs aux problèmes posés par la transformation, la commercialisation et la distribution, y compris le transport des produits de base.

Les pays du Groupe D réaffirment qu'il est nécessaire de renforcer par tous les moyens possibles le rôle de la CNUCED dans le règlement des problèmes posés par le commerce mondial des produits de base, dans le cadre de son mandat tel qu'il est défini par la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et par d'autres résolutions de base [la résolution 93 (IV) de la Conférence, par

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément n° 4 (TD/B/1085), annexe I, décision 23 (XI).*

exemple], et ils insistent aussi sur le rôle que la CNUCED doit jouer dans la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine des produits de base. Les travaux relatifs aux produits de base devraient recevoir la priorité dans les activités futures de la CNUCED.

Programme intégré pour les produits de base

Les pays du Groupe D sont tous d'avis que le programme intégré pour les produits de base n'a pas perdu de son actualité. Il faut poursuivre les activités relatives à la conclusion d'accords internationaux de produit, ainsi que les travaux portant sur la transformation, la commercialisation et la distribution, y compris le transport des produits de base et sur les problèmes posés par le protectionnisme, la libéralisation des échanges et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Accords internationaux de produit

S'agissant des accords internationaux de produit, les pays du Groupe D estiment que malgré les difficultés qu'il y a à négocier de nouveaux accords comportant un mécanisme de stabilisation ou à renégocier les anciens, de tels accords restent les instruments les plus acceptables d'une coopération internationale dans le domaine du commerce des produits de base, car ils prennent en considération les intérêts tant des exportateurs que des importateurs de ces produits, créent les conditions nécessaires pour atténuer les fluctuations excessives des prix et restreindre les possibilités qu'ont les sociétés transnationales de manipuler dans leur intérêt les marchés et freinent, dans une certaine mesure, les opérations spéculatives dans le secteur des produits de base à l'échelle mondiale. La position de principe des pays du Groupe D sur l'élaboration d'accords internationaux de produit correspond aux recommandations que la Commission des produits de base a adoptées à sa onzième session et dont il est question ci-dessus.

Le Groupe D appuie la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à poursuivre dans le cadre de la CNUCED les travaux préparatoires sur les produits qui ne sont pas visés par des accords internationaux de produit.

Transformation, commercialisation et distribution, y compris le transport, des produits de base

Les pays socialistes du Groupe D estiment que, dans la mesure où le contrôle des sociétés transnationales sur la transformation et la commercialisation des produits de base s'est nettement renforcé ces dernières années, il faut instituer un contrôle national et international efficace des activités de ces sociétés dans le domaine de la transformation, de la commercialisation et de la distribution, y compris le transport, des produits de base.

Le renforcement du rôle des pays en développement dans le système de commercialisation de leurs produits dépend étroitement aussi du règlement des problèmes urgents que sont la libéralisation du commerce des matières premières transformées, la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés des pays capitalistes développés et la lutte contre le protectionnisme touchant les produits agricoles.

De l'avis des pays socialistes du Groupe D, il ne serait pas inutile, par ailleurs, d'évaluer et de promouvoir la diversification horizontale et verticale des secteurs de production primaire dans les pays en développement. La CNUCED n'a pas encore accordé suffisamment d'importance à cette question, bien que plusieurs pays en développement appliquent avec succès une telle politique et que leur expérience mérite de retenir son attention.

Les pays du Groupe D ont l'intention de faire leur possible pour que des résultats positifs soient enregistrés à la septième session de la Conférence dans le domaine de la normalisation du commerce international des produits de base.

V. — Commerce international, y compris la restructuration, le commerce des services et les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

Politique commerciale

La septième session de la Conférence aura lieu avec comme toile de fond une situation extrêmement complexe en matière de politique commerciale, caractérisée par l'érosion continue du système commercial international et un recours accru à des mesures protectionnistes dans le commerce mondial, ce qui menace la sécurité économique des Etats.

Les principales manifestations de cette évolution peu favorable du commerce international sont les suivantes :

- L'abandon toujours plus fréquent et néfaste des principes fondamentaux de la politique commerciale internationale (régime de la nation la plus favorisée et non-discriminatoire);
- L'application fréquente de restrictions commerciales pour des raisons politiques;
- L'habitude qui semble se répandre parmi les principaux Etats occidentaux — qui sont en même temps les partenaires commerciaux les plus importants — de ne pas respecter les obligations contractuelles internationales en matière de commerce.

La situation sur le plan de la politique commerciale est devenue particulièrement complexe dans les secteurs du commerce international qui ne sont en pratique pas couverts par les règles du GATT (l'agriculture, par exemple), ou dans ceux où des dérogations aux règles multilatérales du GATT ont été légalisées (textiles et vêtements).

Divers obstacles nouveaux au commerce, à caractère non tarifaire, qui contournent les règles de l'Accord général (par exemple, les restrictions dites « volontaires » des exportations), sont maintenant largement imposés. L'application d'autres restrictions par les entreprises commerciales (pratiques commerciales restrictives) prend aussi de l'ampleur, en rapport surtout avec les activités des sociétés transnationales. Toutes ces diverses restrictions touchent particulièrement les intérêts commerciaux des pays socialistes et des pays en développement. Elles sont une menace grave pour le commerce international dans son ensemble.

Dans ces circonstances, les pays socialistes partent du principe que :

1) Les intérêts stratégiques à long terme de tous les pays font qu'il est nécessaire d'instaurer, dans les relations commerciales et économiques internationales, des conditions qui assurent la sécurité économique de tous. Pour cela, il faut que le principe de l'égalité souveraine des Etats soit pleinement appliqué dans les relations économiques internationales, encore que cela ne soit possible que si l'on respecte le principe de la non-discrimination et celui du régime de la nation la plus favorisée, en matière de commerce international.

Les principes et les règles actuellement en vigueur au sein du système commercial international satisfont à ces exigences. Cela signifie que la cause de la détérioration des relations commerciales internationales n'est pas à rechercher dans le fait que ces principes et règles ne conviennent plus, ou sont obsolètes, mais dans le fait que de nombreux pays mènent une politique commerciale qui ne tient pas compte de ces risques internationaux.

2) Les pays socialistes sont fermement convaincus que ces principes et règles du commerce international — par exemple, le régime de la nation la plus favorisée et la non-discrimination — servent les intérêts de tous les pays, aussi combattent-ils toute légitimation des dérogations à ces principes.

3) Leur attachement au régime de la nation la plus favorisée et à la non-discrimination ne signifie pas que les pays socialistes contestent aux pays en développement le droit de bénéficier d'un traitement différencié et plus favorable. Les préférences commerciales accordées aux pays en développement ne constituent pas en soi une violation des principes fondamentaux du système, mais sont des exceptions reconnues sur le plan international.

Les pays socialistes continuent d'affirmer la nécessité, pour les pays en développement, de bénéficier de régimes préférentiels et d'un traitement différencié dans le commerce.

4) Les pays socialistes reconnaissent qu'il importe de réaffirmer les obligations en matière de « *statu quo* » et de « *démantèlement* », et de les respecter universellement.

5) Les pays socialistes estiment que les négociations d'Uruguay devraient être ouvertes à la participation de tous les pays intéressés, car cette nouvelle série de négociations sur les problèmes du commerce mondial intéresse tous les pays qui y participent. De l'avis des pays socialistes, il importe que la CNUCED examine et évalue les résultats des négociations multilatérales ouvertes en Uruguay, comme elle a dressé le bilan des négociations de Tokyo.

6) Les pays socialistes appellent aussi l'attention sur la corrélation qui existe entre le protectionnisme et la restructuration : en effet, la vague de protectionnisme est imputable principalement à l'insuffisance des aménagements de structure opérés dans les pays capitalistes développés. Ils sont d'avis que la CNUCED devrait continuer d'examiner la question du protectionnisme et de la restructuration.

Aménagements de structure

En ce qui concerne les questions liées à l'ajustement structurel de l'économie mondiale, les pays socialistes

sont d'avis qu'opérer effectivement des aménagements de structure dans les différents pays et intégrer plus complètement les pays à la division internationale du travail sont des conditions objectives de toute nouvelle croissance de l'économie mondiale. Ce processus devrait tenir compte des intérêts économiques de tous les groupes de pays et favoriser l'institution de relations économiques internationales démocratiques et équitables. Tout examen, aux Nations Unies, des questions liées aux aménagements de structure doit porter en même temps sur l'ensemble des aspects socio-économiques et politiques de ce processus. Ce travail d'ajustement structurel de l'économie mondiale ne saurait aboutir sans une confiance mutuelle et la bonne volonté des Etats. Quant aux pays en développement, l'ajustement structurel devrait les aider à rattraper progressivement leur retard économique et technique et à pourvoir aux besoins internes de leur économie en général, tout en favorisant les transformations sociales correspondantes.

De l'avis des pays socialistes, il faut :

a) Mettre en place un système de sécurité économique internationale et restaurer la confiance entre les Etats, ce qui est indispensable pour créer un climat favorable au développement de la coopération économique entre les Etats;

b) Faire preuve de la volonté politique nécessaire pour aider à résoudre les problèmes économiques auxquels les pays en développement sont confrontés;

c) Adopter des mesures spécifiques pour la limitation de la course aux armements et un désarmement progressif, la réduction des dépenses d'armement de tous les pays et la réaffectation des ressources ainsi libérées au développement social et économique, notamment des pays en développement.

Commerce international des services

Pour des raisons objectives, les services deviennent un facteur toujours plus déterminant du développement économique de tous les pays.

Le commerce des services diffère fondamentalement de celui des produits et touche à des questions sociales aussi bien qu'économiques, voire, dans certains cas, à la question de la souveraineté des Etats.

Les organisations économiques internationales, dont la CNUCED, accordent à juste titre une importance croissante aux problèmes liés au commerce des services.

De l'avis des pays socialistes, il importe à cet égard que le secrétariat de la CNUCED établisse des études fondamentales complètes qui tiennent tout particulièrement compte du rôle important joué par les services dans le processus du développement économique de tous les pays et dans l'accroissement de la compétitivité générale de leur économie sur le plan international. Ces études aideront à formuler des propositions pertinentes dans ce domaine.

S'agissant des négociations commerciales multilatérales qui se sont ouvertes en Uruguay et qui portent, entre autres questions, sur celles qui sont liées au commerce des services, les pays socialistes estiment que la CNUCED devrait servir de centre de discussion des progrès et des résultats de ces négociations, afin que soient

protégés les intérêts de tous les participants aux échanges internationaux de services.

Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

Concernant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, la position des pays socialistes est fondée principalement sur les considérations suivantes :

1) Le mandat de la CNUCED doit conserver le caractère universel que lui confère la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2) Etant donné l'interdépendance de tous les courants commerciaux, les pays socialistes sont disposés à engager un dialogue constructif et à collaborer de manière positive avec tous les groupes de pays en vue d'éliminer les obstacles existants et d'établir des conditions favorables à des échanges réciproques tout en respectant pleinement le principe de l'égalité souveraine de tous les pays.

3) Il conviendrait de discuter avec sérieux et de façon constructive des difficultés auxquelles se heurte le commerce des pays socialistes avec les pays capitalistes développés et les pays en développement, ainsi que des perspectives et des moyens qui s'offrent de développer ce commerce, en faisant un usage actif du rapport analytique du Secrétaire général de la CNUCED, en particulier du chapitre IV. Il faudrait établir de concert et adopter un document assez complet sur l'extension de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, fondé sur les propositions avancées par le secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/1104 et sur les éléments agréés du projet de résolution figurant en annexe à la décision 145 (VI) de la Conférence.

4) Il conviendrait que la CNUCED étende ses activités d'assistance technique au commerce entre pays en développement et pays socialistes, en faisant appel, principalement, aux ressources du PNUD.

VI. — Les pays les moins avancés

Les pays socialistes estiment tous que les progrès enregistrés jusqu'à présent dans ce domaine sont vraiment très modestes. La situation sociale et économique des PMA continue à se dégrader. L'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés n'est pas rapide. La situation à laquelle les PMA se trouvent confrontés est due pour beaucoup au manque d'équité qui existe

actuellement dans les relations économiques internationales.

Il est aussi devenu évident que la reprise cyclique de l'économie dans certains des principaux pays capitalistes industrialisés, à la fin de la première moitié des années 80, n'a pas eu d'incidence positive sur les pays en développement.

Les pays socialistes estiment qu'en examinant cette question, la Conférence devrait centrer son attention sur deux aspects, à savoir :

- L'analyse des raisons pour lesquelles les décisions déjà prises en vue de régler ce problème n'ont pas été pleinement mises en œuvre;
- L'identification des facteurs internes et externes qui seraient de nature à stimuler le développement social et économique des pays les moins avancés.

Compte tenu des recommandations faites à l'issue de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action, les pays socialistes ont l'intention de poursuivre, au cours de la seconde moitié des années 80, des politiques commerciales et économiques axées sur le développement de la coopération avec les PMA par une extension de son cadre géographique; la diversification continue et mutuellement avantageuse de la division du travail avec les PMA intéressés; la livraison à ces pays des machines, équipements et autres biens de production dont ils ont besoin; l'accroissement des exportations vers les pays socialistes de leurs produits nationaux, notamment le développement des exportations à long terme; l'assistance aux PMA pour le renforcement de la planification nationale dans le domaine économique; l'assistance que les pays socialistes sont en mesure d'apporter aux PMA intéressés aux fins du développement de l'industrie et de certains autres secteurs.

Les pays socialistes accueillent avec bienveillance la proposition touchant la nécessité de renforcer le rôle de la CNUCED au sein du système des Nations Unies dans l'analyse des problèmes auxquels sont confrontés les PMA. Ils estiment toutefois que les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies devraient contribuer plus largement à l'application du Nouveau programme substantiel d'action et participer au suivi des progrès enregistrés dans sa mise en œuvre.

Les pays socialistes considèrent que le secrétariat de la CNUCED devrait établir régulièrement et tenir à jour des données opérationnelles sur la situation des PMA et analyser les résultats obtenus dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action. Toutes ces informations devraient être mises à la disposition de chacun des pays participant à la CNUCED.

C. — Exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence*

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est convoquée alors que l'économie internationale se trouve dans

une situation critique, caractérisée par une faible croissance de l'activité économique mondiale, une situation monétaire et financière instable et un faible développement du commerce international. Les pays développés accusent une faible croissance économique, et les con-

* Initialement distribué sous la cote TD/331.

flits économiques et commerciaux entre eux se sont intensifiés. Pour ce qui est des pays en développement, leur économie stagne, tandis que l'environnement économique extérieur continue de se détériorer. La montée du protectionnisme et la très forte chute des prix des produits de base ont sensiblement réduit les recettes d'exportation des pays en développement. Cette situation, conjuguées à la pénurie de ressources pour le développement et l'alourdissement de la dette, a considérablement freiné le développement économique de ces pays. Il en résulte un élargissement de l'écart entre le Nord et le Sud.

La communauté internationale doit relever en même temps les deux défis que constituent la paix et le développement. La paix est un préalable au développement économique, tandis que le développement économique contribue quant à lui à la paix et à la stabilité. Compte tenu de l'interdépendance croissante des relations économiques internationales, le développement économique des différents pays dépend à la fois de leurs propres efforts et de leurs propres politiques, d'un environnement extérieur favorable et de la coopération internationale. Les pays en développement façonnent leur système social et économique et leurs stratégies de développement en fonction de leurs propres besoins en matière de développement et de leurs conditions sociales et économiques spécifiques. Nombre d'entre eux s'efforcent de mener à bien les difficiles programmes d'ajustement pour un développement rapide compte tenu de leurs conditions propres. Toutefois, leurs difficultés ont été exacerbées par la détérioration de l'environnement économique international. Les pays développés, plus particulièrement les grandes puissances développées, devraient donc tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement lorsqu'ils élaborent leurs politiques économiques intérieures et coordonnent leurs politiques macro-économiques, de façon à éviter que ces politiques n'aient des incidences préjudiciables sur les pays en développement et afin de contribuer à l'amélioration des conditions extérieures pour le développement économique de ces pays. Les pays développés devraient accorder la priorité à l'amélioration de l'accès aux marchés et au transfert de ressources et de technologie vers les pays en développement. Le développement économique des pays en développement et l'élimination de la pauvreté dans ces pays sont les conditions indispensables de la stabilité et de la durabilité de la prospérité économique des pays développés.

En tant qu'organisme, au sein du système des Nations Unies où pays en développement et pays développés peuvent examiner les problèmes du commerce et du développement et tenir des négociations de fond, la CNUCED devrait mettre à profit l'occasion offerte par la septième session de la Conférence pour promouvoir activement le dialogue Nord-Sud et améliorer les relations économiques entre le Nord et le Sud. A sa septième session, la Conférence devrait contribuer à renforcer la coopération multilatérale, à trouver des solutions aux problèmes urgents des pays en développement, à promouvoir le développement du commerce international et de l'économie internationale et à faciliter l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La Chine note avec satisfaction les propositions correctes et raisonnables avancées par le Groupe des Soixante-Dix-

Sept à sa sixième Réunion ministérielle et espère qu'elles recevront toute l'attention voulue à la session de la Conférence.

Pour faciliter les discussions avec les autres délégations, la Chine tient à préciser sa position de principe sur plusieurs points de fond inscrits à l'ordre du jour de la septième session de la Conférence.

I. — Ressources pour le développement

A l'heure actuelle, les pays en développement subissent une grave pénurie de ressources pour le développement et doivent supporter une dette de plus en plus lourde. Leurs difficultés ne sauraient être résolues sans a) une expansion des sources de financement et leur développement; et b) une réduction de leurs dettes extérieures.

Les pays développés devraient accroître leurs apports financiers aux pays en développement, en particulier leur APD. Quelques pays développés ont atteint ou dépassé l'objectif d'APD fixé par les Nations Unies; mais tel n'est pas le cas pour beaucoup d'autres. Les pays développés, notamment les principales puissances économiques, y compris les pays affichant d'énormes excédents commerciaux, devraient faire un effort particulier pour atteindre aussitôt que possible cet objectif d'APD. Dans le même temps, ils devraient élargir les crédits à l'exportation accordés aux pays en développement et encourager leurs propres entreprises, dans le respect de la législation des pays d'accueil, à accroître leurs investissements directs dans les pays en développement. Ils devraient aussi instamment prier leurs banques commerciales d'accroître les prêts commerciaux aux pays en développement à des conditions plus favorables.

Les pays créanciers, les banques commerciales, les institutions financières internationales et les pays débiteurs eux-mêmes devraient partager la responsabilité de la solution du problème de la dette. Il faudrait pour cela favoriser la croissance économique des pays débiteurs, c'est-à-dire accroître leur capacité de rembourser leurs dettes et non pas les forcer à sacrifier leur développement. En outre, la solution du problème de la dette devrait être associée à une amélioration des termes de l'échange des pays en développement et à un élargissement de l'accès de ces pays aux marchés des pays développés. Les propositions raisonnables avancées par quelques pays débiteurs de limiter leurs remboursements en fonction de leur propre taux de croissance économique et de leurs recettes d'exportation mériteraient un examen attentif. Les pays développés créanciers devraient dûment s'efforcer de mettre en œuvre les résolutions 165 (S-IX) et 222 (XXI) du Conseil du commerce et du développement, en abaissant les taux d'intérêt et en libéralisant les conditions de remboursement au profit des pays en développement.

De plus, la solution des problèmes de ressources pour le développement et des problèmes de la dette auxquels se heurtent les pays en développement exige un environnement financier international plus favorable et un système international plus rationnel et plus stable. Les institutions financières internationales devraient contribuer à la mobilisation de ressources pour le développement de ces pays en accroissant leurs prêts à des condi-

tions préférentielles. Le FMI devrait, aussitôt que possible, procéder à une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour réformer le système monétaire international, renforcer la régulation et la rationalité des courants financiers internationaux et améliorer les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent avoir accès aux marchés financiers.

II. — Produits de base

La situation des produits de base s'est continuellement dégradée pendant les années 80. Les prix des produits de base sont tombés à leur niveau le plus bas depuis la crise des années 30, avec des incidences extrêmement défavorables sur le développement de l'économie mondiale, et plus particulièrement sur le développement économique des pays en développement. Pour cette raison, la communauté internationale devrait prendre des mesures concrètes pour stabiliser les prix des produits de base et remédier à la détérioration des termes de l'échange des pays en développement, de façon à promouvoir le développement socio-économique de ces pays.

A sa septième session, la Conférence devrait promouvoir la pleine et entière application du Programme intégré pour les produits de base et l'entrée en vigueur aussitôt que possible de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base^b. Dans le souci de sortir l'économie des produits de base de l'impasse, elle devrait instamment prier les grandes puissances qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Accord le plus tôt possible.

Dans l'esprit du programme intégré pour les produits de base et compte tenu des caractéristiques des différents produits, la communauté internationale devrait poursuivre ses efforts pour conclure des accords internationaux de produit assortis de mesures de stabilisation des prix et d'autres mesures. Pour intensifier les activités de recherche-développement dans le secteur des produits de base et accentuer la transparence du marché, elle devrait accorder une attention soutenue à des mesures additionnelles qui permettraient de stabiliser les prix et d'accroître les recettes d'exportation des pays en développement.

La communauté internationale et les pays développés devraient mettre en avant, et appuyer financièrement, la diversification des activités de production et d'exportation de produits de base dans les pays en développement. Cette diversification et l'accroissement des recettes d'exportation notamment une plus grande participation des pays en développement à la production, à la commercialisation et à la distribution, y compris le transport, des produits de base. Les pays développés devraient mettre un terme à leurs politiques de progressivité des droits et autres mesures protectionnistes appliquées aux produits transformés et semi-transformés des pays en développement. Ils devraient également activement appuyer et aider les pays en développement en matière de financement, de technologie et de mise en valeur des ressources humaines, de façon à créer des

conditions favorables à la diversification de la production et des exportations.

Pour stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement, il est de la plus grande importance de créer à la CNUCED des mécanismes de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation de produits de base. Parallèlement, la communauté internationale devrait s'attacher à améliorer les mécanismes compensatoires existants afin d'en exploiter pleinement tout le potentiel.

Depuis sa création, la CNUCED a réalisé une somme considérable de travaux utiles dans le secteur des produits de base. Elle devrait continuer à jouer le rôle unique qui est le sien dans ce secteur, en vue d'aider les pays en développement à modifier la situation défavorable à laquelle ils se heurtent sur le marché international des produits de base.

III. — Commerce international

Depuis la sixième session de la Conférence, le protectionnisme dans les pays développés a sérieusement ébranlé les principes fondamentaux du système commercial international. Il a entravé le développement du commerce mondial et, en réduisant la part que les pays en développement y détiennent, a mis en danger leur développement économique.

Les pays développés devraient donc adopter des mesures concrètes et efficaces pour honorer les engagements qu'ils ont pris à la CNUCED et dans d'autres instances internationales en matière de *statu quo* et de démantèlement du protectionnisme. Ils devraient en particulier réduire et éliminer les mesures protectionnistes appliquées aux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, tels que les textiles, les vêtements, les chaussures et les produits agricoles, et leur accorder un traitement différencié plus favorable. Ils devraient ouvrir leurs marchés aux pays en développement et revoir leur législation et leurs réglementations commerciales de lutte contre le dumping et les subventions, et épargner aux exportations des pays en développement différents obstacles déraisonnables. Parallèlement, les pays développés devraient prendre des mesures efficaces pour contrôler les pratiques commerciales restrictives qui sont défavorables au commerce des pays en développement.

Pour contribuer au développement économique des pays en développement, les pays développés devraient honorer les engagements qu'ils ont pris lors des sessions précédentes de la Conférence, c'est-à-dire prendre des dispositions concrètes en faveur de l'adaptation structurelle des industries qui ont perdu leur avantage compétitif. A cet égard, le Conseil du commerce et du développement devrait approfondir encore son examen annuel du protectionnisme et des aménagements de structure.

Les pays développés doivent respecter les principes du système généralisé de préférences, à savoir la généralisation, la non-discrimination et la non-réciprocité. Ils devraient améliorer leurs schémas de préférences en élargissant la gamme des produits visés et en simplifiant les procédures, de manière que les pays en développement puissent en tirer avantage.

^b Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

La CNUCED devrait jouer un rôle actif dans la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Elle devrait apporter les conseils et l'assistance technique nécessaires aux pays en développement, de façon que leurs besoins soient pleinement pris en compte dans les nouvelles négociations et que des résultats tangibles puissent être obtenus concernant la lutte contre le protectionnisme, le renforcement et l'amélioration du système commercial international et la promotion du commerce mondial.

L'expansion du commerce international, y compris le commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, est l'un des principes moyens de promouvoir le développement de l'économie mondiale et du commerce international. Lorsqu'elle examinera ce point, la Conférence à sa septième session devrait tenir pleinement compte des besoins des pays en développement.

IV. — Pays les moins avancés

Les pays les moins avancés connaissent depuis longtemps de très graves difficultés économiques. Pendant la majeure partie des années 80, leur production a stagné, leur revenu par habitant a diminué et la pauvreté s'est aggravée, ce qui a provoqué une vive inquiétude dans la communauté internationale.

Les difficultés particulières des PMA ont suscité la solidarité de la Chine. Dans la limite de ses moyens, la Chine soutient les efforts déployés par ces pays pour combler leur retard et leur fournit une assistance.

L'appui et l'assistance de la communauté internationale sont d'une importance vitale pour le développe-

ment économique des PMA. Les pays développés devraient assumer la responsabilité de l'aide à fournir pour le redressement économique des PMA. Ils devraient prendre des mesures concrètes pour appliquer le Nouveau programme substantiel d'action et les résolutions concernant les PMA adoptées par l'Assemblée générale et par la Conférence, ainsi que pour atteindre dès que possible les objectifs d'aide au développement fixés par les Nations Unies.

Lors de l'examen de la question des PMA, la Conférence, à sa septième session, devrait mettre en évidence les raisons pour lesquelles le Nouveau programme substantiel d'action n'a pas été dûment appliqué, en vue de contribuer à la réalisation rapide de l'objectif qui y est énoncé. Elle devrait élaborer des propositions concernant une révision globale du programme en 1990. S'agissant notamment des ressources pour le développement, des produits de base et du commerce international, la Conférence devrait tenir pleinement compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les PMA et ne pas perdre de vue les besoins qui leur sont propres.

Depuis sa création, la CNUCED s'est consciencieusement acquittée du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans sa résolution 1995 (XIX). Elle a joué un rôle considérable en faveur du dialogue Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud. Dans les circonstances actuelles, ce rôle devrait être encore renforcé et non pas affaibli. Eu égard au rôle important que joue la CNUCED dans le domaine du développement, la communauté internationale devrait déployer des efforts concertés pour améliorer l'efficacité de l'organisation ainsi que sa capacité de traiter les problèmes tant immédiats qu'à long terme.

Annexe VII

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS^a

1. A ses 205^e et 210^e séances plénières, les 13 et 24 juillet 1987, respectivement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée des représentants des Etats membres suivants : Barbade, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Pays-Bas, Rwanda, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 24 juillet 1987.

3. M. Adolfo Raúl Taylhardat (Venezuela) a été élu président de la Commission à l'unanimité.

4. Le *secrétariat de la CNUCED* a informé la Commission qu'au 23 juillet 1987 des pouvoirs délivrés par le chef de l'Etat, le chef du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, avaient été présentés par 103 Etats membres. Le Secrétaire général de la CNUCED avait été informé de la nomination des représentants de 13 Etats membres par un télégramme du Ministre ou du Ministère des affaires étrangères des Etats en question. La nomination des représentants de 20 Etats membres avait été portée à la connaissance du Secrétaire général de la CNUCED par une lettre du représentant permanent ou par une note verbale de la mission permanente à Genève de ces Etats. Le Secrétaire général de la CNUCED avait également été informé de la nomination des représentants de cinq Etats membres. La Commission était aussi saisie du document TD/342.

5. Le représentant de l'*Union des Républiques socialistes soviétiques* s'est élevé contre l'acceptation des pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique et déclaré que, de l'avis de sa délégation, ces pouvoirs étaient nuls et non avenues.

6. Le représentant de la *Chine* a protesté contre l'intervention du représentant de l'*Union des Républiques socialistes soviétiques* et a dit que, de l'avis de sa délégation, les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique étaient valides, en rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies avait reconnu le Gouvernement du Kampuchea démocratique comme le seul gouvernement légitime de ce pays.

7. Quant à la participation de l'Afghanistan à la septième session de la Conférence, le représentant de la Chine a réaffirmé la position de son pays, qui était consignée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session^b.

8. En ce qui concerne la participation du Chili à la septième session de la Conférence, le représentant de l'*Union des Républiques socialistes soviétiques* a réaffirmé la position de son pays, qui était exposée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

9. Le représentant des *Etats-Unis d'Amérique* a déclaré que les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique et du Chili étaient valides, qu'ils répondaient aux conditions stipulées à l'article 13 du règlement intérieur et que, puisqu'ils avaient été acceptés par la Conférence dans le passé, ils devaient l'être aussi à la septième session. La tâche de la Commission de vérification des pouvoirs était d'ordre technique et il ne fallait pas faire entrer en ligne de compte le point de vue de gouvernements sur la politique d'Etats membres. Pour cette raison, la délégation des Etats-Unis ne s'opposait pas à l'acceptation des pouvoirs des représentants de l'Afghanistan, mais signalait que sa position au sujet de la non-représentativité du Gouvernement afghan, mis en place par suite de l'agression de l'Union soviétique, était consignée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session et demeurait inchangée.

10. Le représentant de l'*Union des Républiques socialistes soviétiques* a dit que la déclaration qui venait d'être faite par le représentant des Etats-Unis au sujet de l'Afghanistan n'était qu'une tentative malveillante et délibérée de déformer la réalité historique et politique. Cette déclaration ne pouvait rien changer au fait que la République démocratique d'Afghanistan était un Etat souverain non aligné, Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Les observations du représentant des Etats-Unis trahissaient une volonté de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan; elles allaient à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du processus de normalisation de la situation en Asie du Sud-Ouest, auquel le Secrétaire général apportait son concours personnel.

11. Le représentant des *Pays-Bas* a réaffirmé la position de son pays, consignée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, à savoir que la tâche de la Commission était d'ordre technique et qu'il ne s'agissait pas de porter des jugements politiques sur les gouvernements qui délivraient les pouvoirs. Par conséquent, la délégation néerlandaise accepterait les pouvoirs des représentants de tous les Etats participant à la Conférence.

12. Le représentant du *Ghana* a dit que la position de son pays au sujet des pouvoirs de l'Afghanistan, du Chili et du Kampuchea démocratique avait été exposée à

^a Pour l'examen de ce rapport en séance plénière, voir ci-dessus troisième partie, sect. F.2.

^b A/41/727 et Add.1

la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session et n'avait pas changé.

13. Le représentant du *Rwanda* a déclaré que la position de son pays en ce qui concerne les pouvoirs de l'Afghanistan, du Chili et du Kampuchea démocratique, qui avait été présentée à la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, était toujours la même.

14. Le représentant de la *Barbade* a indiqué que sa délégation était prête à accepter les pouvoirs des représentants soumis conformément aux règles et procédures applicables en la matière.

15. Le *Président* a proposé que, compte tenu des déclarations faites par des membres de la Commission, qui seraient consignées dans son rapport, la Commission décide d'accepter les pouvoirs des représentants des Etats membres mentionnés au paragraphe 4. A propos des pouvoirs qui n'avaient pas encore été présentés en bonne et due forme, il a proposé que la Commission accepte les assurances données par les représentants concernés, étant entendu que des pouvoirs émis conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence seraient présentés dans les meilleurs délais au Secrétaire général de la CNUCED. Cette proposition n'a pas soulevé d'objection.

16. Le *Président* a ensuite proposé à la Commission d'adopter le projet de résolution ci-après :

« La Commission de vérification des pouvoirs,

« *Ayant examiné* les pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

« *Accepte*, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur de la Conférence, les pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence et recommande à celle-ci d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

17. La Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

18. Le *Président* a ensuite proposé que la Commission recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 19. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

19. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est présenté à la Conférence.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Commission de vérification des pouvoirs recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après^c.

« *Pouvoirs des représentants à la septième session de la Conférence*

« *La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

« *Approuve* le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

^c Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir la résolution 168 (VII).

Annexe VIII

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

NOTE. — Sauf indication contraire dans la colonne « Observations et références », les documents sont reprographiés; la mention « Actes » s'entend des *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session*.

A. — DOCUMENTS À DISTRIBUTION GÉNÉRALE

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
TD/327	Note du secrétaire général de la CNUCED transmettant l'ordre du jour provisoire, avec annotations, de la septième session de la Conférence	6	Pour l'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, voir ci-dessus annexe I.
TD/328 et Add.1 à 5	Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international : évaluation et options — rapport du secrétariat de la CNUCED (avant-propos et résumé directif, et chapitres I à V)	8	Voir TD/328/Rev.1 et Add.1.
TD/328/Rev.1	<i>Idem</i> (avant-propos et chapitres I à V)	8	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.II.D.7; voir également <i>Actes...</i> , vol. III.
TD/328/Rev.1/Add.1	<i>Idem</i> (résumé directif)	8	Voir également <i>Actes...</i> , vol. III.
TD/329/Rev.1	Réanimation de la coopération multilatérale au service de la croissance et du développement : rapport du Secrétaire général de la CNUCED	8	<i>Ibid.</i>
TD/330 et Corr.1 et 2	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Evaluation et proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement »	8	Voir ci-dessus annexe V.
TD/331	Note du Secrétaire général de la CNUCED transmettant l'exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence	8	<i>Idem</i> , annexe VI.
TD/332	Note du secrétariat de la CNUCED relative aux rapports présentés par le Conseil du commerce et du développement depuis la sixième session de la Conférence	9	
TD/333	Note du Secrétaire général de la CNUCED transmettant le document intitulé « Questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence : l'optique des pays socialistes membres du Groupe D et de la Mongolie »	8	<i>Idem.</i>
TD/334	Note du Secrétaire général de la CNUCED transmettant le communiqué du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en date du 13 mai 1987	8	<i>Idem.</i>
TD/335	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant la Déclaration de La Havane adoptée le 25 avril 1987 à la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8	Voir ci-dessus annexe V.
TD/336	Réunion préalable de hauts fonctionnaires : rapport du Président de la Réunion		
TD/337	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Eléments essentiels d'une restructuration radicale de la gestion de l'économie », présenté par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	8	
TD/338	Ordre du jour de la Conférence, tel qu'il a été adopté à sa 201 ^e séance plénière, le 9 juillet 1987	6	<i>Idem</i> , annexe I.
TD/339	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant la Déclaration et le Plan d'action de Pyongyang relatifs à la coopération Sud-Sud, adoptés le 13 juin 1987 par la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud	7, 8	

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
TD/339/Add.1	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant des documents de la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud		En anglais seulement.
TD/340	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le texte d'une résolution adoptée sans vote par la 77 ^e Conférence de l'Union interparlementaire	8	
TD/341	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Assistance économique et technique de l'URSS aux pays en développement »	8	
TD/342	Lettre, en date du 9 juillet 1987, adressée au Secrétaire général de la CNUCED par les délégations des Etats suivants participant à la septième session de la Conférence : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique et par l'Organisation de libération de la Palestine	5	
TD/343	Déclaration de la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie	8	
TD/344	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Fondation pour une croissance soutenue dans un monde en évolution », présenté par la délégation des Etats-Unis d'Amérique		
TD/345	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Assistance économique de la République socialiste tchèque aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale en 1986 »	8	
TD/346	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	5 b	Voir ci-dessus annexe VII.
TD/347	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document intitulé « Ressources pour le développement : sorties nettes de capitaux des pays en développement », présenté par la délégation ukrainienne	8	
TD/348	Lettre, en date du 29 juillet 1987, adressée au Secrétaire général de la CNUCED par le représentant permanent d'Israël	5	
TD/349	Communication, en date du 28 juillet 1987, adressée au Secrétaire général de la CNUCED par le Chef de la délégation de la République arabe du Yémen, coordonnateur du groupe arabe, à la septième session de la Conférence	5	
TD/350	Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa septième session		Voir ci-dessus première partie, section A.I.
TD/351	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa septième session		Pour le texte imprimé, voir TD/352 (vol. I).
TD/352 (vol. I)	<i>Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session, vol. I, Rapport et annexes</i>		Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1.
TD/352 (vol. II)	<i>Ibid.</i> , vol. II, <i>Déclarations et comptes rendus analytiques</i>		Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.2.
TD/352 (vol. III)	<i>Ibid.</i> , vol. III, <i>Documents de base</i>		Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.3.

B. — DOCUMENTS À DISTRIBUTION LIMITÉE

TD/L.273	Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur : demande présentée par l'Organisation internationale des bois tropicaux — note du secrétariat de la CNUCED	9	
TD/L.274	<i>Idem</i> : demande présentée par le Bureau international des textiles et du vêtement — note du secrétariat de la CNUCED	9	
TD/L.275	Message de M. Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine		Voir ci-dessus annexe IV.
TD/L.276	Déclaration de M. Kenneth K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la 201 ^e séance plénière, le 9 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.277	Message de M. D. Sodnom, président du Conseil des ministres de la République populaire mongole		Voir ci-dessus annexe IV.
TD/L.278	Message de M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande		<i>Idem.</i>

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
TD/L.279	Message de M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba		<i>Idem.</i>
TD/L.280	Message de M. Nicolae Ceausescu, président de la République socialiste de Roumanie		<i>Idem.</i>
TD/L.281	Message de M. Nicolai Ryjkov, président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques		<i>Idem.</i>
TD/L.282	Message de M. Wojciech Jaruzelski, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne		<i>Idem.</i>
TD/L.283	Message de M. Pham Hung, président du Conseil des ministres de la République socialiste du Viet Nam		<i>Idem.</i>
TD/L.284	Déclaration de M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement de la République du Zimbabwe, président de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la 201 ^e séance plénière, le 9 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.285	Message de Sa Sainteté le pape Jean Paul II		Voir ci-dessus annexe IV.
TD/L.286	Allocution prononcée par M. Lazar Mojsov, président de la Présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie — pays qui a accueilli la sixième session de la Conférence —, à la séance inaugurale, le 9 juillet 1987		<i>Idem</i> , annexe III.
TD/L.287	Message de M. Alan García Pérez, président de la République du Pérou		<i>Idem</i> , annexe IV.
TD/L.288	Note relative à deux documents présentés par l'Organisation de coopération et de développement économiques		
TD/L.289	Allocution de M. Mohammed Hosny Moubarak, président de la République arabe d'Egypte, à la 202 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.290	Déclaration de M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la cérémonie inaugurale, le 9 juillet 1987		Voir ci-dessus annexe III.
TD/L.291	Discours prononcé par M. François Mitterrand, président de la République française, à la 202 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.292	Allocution de bienvenue de M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, président de la Confédération suisse, lors de la cérémonie inaugurale, le 9 juillet 1987		Voir ci-dessus annexe III.
TD/L.293	Allocution de Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre de Norvège et présidente de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, à la 203 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.294	Allocution du colonel Denis Sassou Nguesso, président de la République populaire du Congo, président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à la 203 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		<i>Ibid.</i>
TD/L.295	Situation économique dans les territoires palestiniens occupés : projet de résolution présenté par Cuba au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	9	Adopté. Voir la résolution 169 (VII)
TD/L.296	Déclaration de M. Uffe Ellemann-Jensen, ministre des affaires étrangères du Danemark et président du Conseil des Communautés européennes au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, à la 202 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.297	Déclaration de M. Ricardo Cabrisas Ruiz, ministre du commerce extérieur de Cuba, en tant que représentant du chef d'Etat de la République de Cuba, pour présenter les résultats de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept destinée à préparer la septième session de la Conférence, à la 202 ^e séance plénière, le 10 juillet 1987		<i>Ibid.</i>
TD/L.298	Allocution de M. Gamani Corea, ancien secrétaire général de la CNUCED, à la 209 ^e séance plénière, le 15 juillet 1987		<i>Ibid.</i>
TD/L.299	Allocution de M. Robert G. Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe et président du Mouvement des non-alignés, à la 207 ^e séance plénière, le 14 juillet 1987		<i>Ibid.</i>
TD/L.300	Projet de rapport de la Conférence sur sa septième session	10	Pour le rapport final, voir TD/351.
TD/L.301	Ajustement structurel et performance de l'économie — rapport de synthèse : document présenté par l'Organisation de coopération et de développement économiques	8	

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
TD/L.302	Message de M. Guillermo Bedregal Gutierrez, ministre bolivien des relations extérieures et des affaires religieuses		Voir ci-dessus annexe IV.
TD/L.303	Rapport de la Commission III : modifications et additions au document TD(VII)/C.III/L.2	8 c	
TD/L.304 et Corr.1	Allocution de M. Tian Jiyun, vice-premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, à la 204 ^e séance plénière, le 13 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.305	Message de Mme Corazón C. Aquino, présidente de la République des Philippines		Voir ci-dessus annexe IV.
TD/L.306	Rapport de la Commission II : modifications et additions au document TD(VII)/C.II/L.2	8 b	
TD/L.307	Rapport de la Commission IV : modifications et additions au document TD(VII)/C.IV/L.2	8 d	
TD/L.308	Evaluation générale : texte présenté par la Belgique au nom des Etats membres du Groupe B	8	
TD/L.309	Rapport de la Commission I : modifications au document TD (VII)/C.I/L.2	8 a	
TD/L.310	Allocution de S.A.R. le prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, Hassan Bin Talal, à la 212 ^e séance plénière, le 27 juillet 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.
TD/L.311	Déclaration de M. Norberto González, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		<i>Ibid.</i>
TD/L.312	Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes : politiques et mesures présentées par Cuba au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 a	Retiré. Voir ci-dessus deuxième partie, par. 22.
TD/L.313	Produits de base : politiques et mesures présentées par Cuba au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 b	<i>Idem.</i>
TD/L.314	Commerce international : politiques et mesures présentées par Cuba au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 c	<i>Idem.</i>
TD/L.315	Produits de base — programme pour améliorer les activités de transformation dans les pays en développement : proposition du Japon	8 b	
TD/L.316 et Add.1 à 6	Projet de texte de synthèse présenté par le Président de la Conférence (Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	8	Voir ci-dessus première partie, sect. A.I.
TD/L.317	Produits de base : projet de proposition présenté par Cuba, au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, par la Pologne au nom des Etats membres du Groupe D et par la République populaire de Chine	8 b	Adopté. Voir ci-dessus première partie, section A.3.
TD/L.318	Déclaration de M. Kenneth K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la clôture de la septième session de la Conférence, le 3 août 1987		Voir <i>Actes...</i> , vol. II.

C. — DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

TD/NGO/26	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant des documents présentés par la Chambre de commerce internationale
TD/NGO/27	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par la Fédération syndicale mondiale
TD/NGO/28	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par l'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
TD/NGO/29	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par la Fédération mondiale des travailleurs de l'industrie
TD/NGO/30	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par la Confédération internationale des syndicats libres
TD/NGO/31	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par des organisations non gouvernementales
TD/NGO/32	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par l'Organisation internationale des associations de consommateurs
TD/NGO/33	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant un document présenté par des organisations non gouvernementales

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
D. — DOCUMENTS D'INFORMATION			
TD/INF.23	Renseignements à l'usage des participants		
TD/INF.24 et Corr.1	Calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1987		Voir ci-dessus première partie, section A.4, c.
TD/INF.25	Liste des participants à la septième session de la Conférence		
E. — DOCUMENTS DU BUREAU			
TD(VII)/Bur.1	Lettre adressée par M. Saad Alfarargi, président du Conseil du commerce et du développement à sa trente-troisième session et à sa quinzième session extraordinaire, au Président de la Conférence		
F. — DOCUMENTS DIVERS			
TD(VII)/Misc.1	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant la résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa quarante-troisième session (avril 1987), intitulée « Application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés »		
TD(VII)/Misc.2	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le rapport du Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales, intitulé « Le Fonds monétaire international et l'ajustement dans la croissance »		
TD(VII)/Misc.3 et Rev.1 et Rev.1/Add.1 et Rev.2	Liste provisoire des participants à la septième session de la Conférence		Voir TD/INF.25.
TD(VII)/Misc.4	Programme de la cérémonie inaugurale de la septième session de la Conférence, jeudi 9 juillet 1987 à 15 heures		
TD(VII)/Misc.5	Liste des documents par points de l'ordre du jour		En anglais seulement.
TD(VII)/Misc.6	Colloque sur les entreprises : note du secrétariat de la CNUCED		
TD(VII)/Misc.7	Tentative schedule for the week 20-24 July 1987 : note by the UNCTAD secretariat		<i>Idem.</i>
TD(VII)/Misc.8	Communication adressée par le Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas au Président de la Conférence		
G. — DOCUMENTS DES COMMISSIONS			
Commission I			
TD(VII)/C.1/L.1	Politiques et mesures : proposition présentée par le Pérou au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 a	Voir ci-dessus annexe V.B, deuxième partie, section I. Egalement publié ultérieurement sous la cote TD/L.312.
TD(VII)/C.1/L.2	Projet de rapport de la Commission I	8 a	Adopté tel qu'amendé par le document TD/L.309. Voir ci-dessus deuxième partie, par. 130 à 147.
TD(VII)/C.1/CRP.1	Déclaration du Danemark au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.2	Vues des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède)	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.3 et Rev.1 et 2	Document interne présenté par le Président : problèmes de la dette	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.3/ Add.1 et Rev.1 et 2	<i>Idem</i> : ressources extérieures pour le développement	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.3/ Add.2 et Rev.1	<i>Idem</i> : ressources intérieures pour le développement, y compris les ressources non financières	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.3/ Add.3 et Rev.1	<i>Idem</i> : introduction	8 a	
TD(VII)/C.1/CRP.3/ Add.4	<i>Idem</i> : questions monétaires connexes	8 a	

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
Commission II			
TD(VII)/C.II/L.1	Propositions de politiques et de mesures présentées par l'Ethiopie au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 b	Voir ci-dessus annexe V.B, deuxième partie, section II. Egalement publié ultérieurement sous la cote TD/L.313.
TD(VII)/C.II/L.2	Projet de rapport de la Commission II	8 b	Adopté tel qu'amendé par le document TD/L.306. Voir ci-dessus deuxième partie, par. 148 à 161.
TD(VII)/C.II/CRP.1	Organisation des travaux de la Commission II : proposition présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.2	Examen des questions confiées à la Commission II : suggestions du Président de la Commission	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.3	Document de travail présenté par la Suisse au nom des Etats membres du Groupe B	8 b	Voir ci-dessus deuxième partie, chapitre V, section B.4, appendice II.
TD(VII)/C.II/CRP.4	Politiques et mesures : texte présenté par le Président	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.5	Exposé présenté par la Norvège au nom des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède)	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.6	Exposé présenté par le Danemark au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.7	Produits de base — programme pour améliorer les activités de transformation dans les pays en développement : proposition du Japon	8 b	Publié ultérieurement sous la cote TD/L.315.
TD(VII)/C.II/CRP.8	Exposé de position présenté par les Etats-Unis d'Amérique	8 b	
TD(VII)/C.II/CRP.9	Document présenté par l'Australie	8 b	
Commission III			
TD(VII)/C.III/L.1 et Corr.1	Proposition relative aux politiques et aux mesures, présentée par l'Inde au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 c	Voir ci-dessus annexe V.B, deuxième partie, section III. Egalement publié ultérieurement sous la cote TD/L.314.
TD(VII)/C.III/L.2	Projet de rapport de la Commission III	8 c	Adopté tel qu'amendé par le document TD/L.303. Voir ci-dessus deuxième partie, par. 162 à 186.
TD(VII)/C.III/CRP.1	Déclaration du représentant de la République fédérale d'Allemagne au nom des Etats membres du Groupe B	8 c	Voir ci-dessus deuxième partie, chapitre V, section C.4, appendice II.
TD(VII)/C.III/CRP.2	Déclaration du représentant de la Hongrie au nom des Etats membres du Groupe D et de la Mongolie	8 c	
TD(VII)/C.III/CRP.3	Déclaration du représentant de l'Inde au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 c	<i>Idem</i> , appendice III.
TD(VII)/C.III/CRP.4	Promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, eu égard en particulier aux intérêts des pays en développement : déclaration faite par le représentant du Soudan au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 c	<i>Idem</i> , appendice IV.
TD(VII)/C.III/CRP.5	Déclaration faite par le représentant de la Bulgarie au nom des Etats membres du Groupe D au sujet des relations commerciales entre pays ayant des systèmes sociaux différents	8 c	
TD(VII)/C.III/CRP.6	Déclaration faite par le représentant de la Suède au nom des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède)	8 c	
TD(VII)/C.III/CRP.7	Document de travail présenté par la République fédérale d'Allemagne au nom des Etats membres du Groupe B	8 c	<i>Idem</i> , appendice V.
TD(VII)/C.III/CRP.8	Note d'information du secrétariat de la CNUCED sur les activités de coopération technique dans le domaine du commerce international et les domaines connexes	8 c	
TD(VII)/C.III/CRP.9 et Corr.1	Texte présenté par le Président	8 c	

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
Commission IV			
TD(VII)/C.IV/L.1	Proposition concernant les politiques et les mesures, présentée par le Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 d	Voir ci-dessus annexe V.B, deuxième partie, section IV. Voir également ci-dessus deuxième partie, par. 22.
TD(VII)/C.IV/L.2	Projet de rapport de la Commission IV	8 d	Adopté tel qu'amendé par le document TD/L.307. Voir ci-dessus deuxième partie, par. 187 à 205.
TD(VII)/C.IV/CRP.1	Déclaration du représentant du Bangladesh au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8 d	Voir ci-dessus deuxième partie, chapitre V, section D.4, appendice III.
TD(VII)/C.IV/CRP.2 et Rev.1	Déclaration faite par le représentant de la République démocratique allemande au nom des Etats membres du Groupe D	8 d	<i>Idem</i> , appendice IV.
TD(VII)/C.IV/CRP.3	Déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom des Etats membres du Groupe B	8 d	<i>Idem</i> , appendice V.
TD(VII)/C.IV/CRP.4	Programme de la deuxième semaine, du 20 au 24 juillet 1987, présenté par le Président	8 d	<i>Idem</i> , appendice VI.
TD(VII)/C.IV/CRP.5	Déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres	8 d	<i>Idem</i> , appendice VII.
TD(VII)/C.IV/CRP.6	Position des pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède)	8 d	<i>Idem</i> , appendice VIII
TD(VII)/C.IV/CRP.7 et Add.1	Rapport de la Commission IV au Groupe de contact du Président de la Conférence : projet du Président de la Commission	8 d	<i>Idem</i> , appendice I.
TD(VII)/C.IV/CRP.8	Amendements proposés par le représentant de la Chine aux documents TD(VII)/C.IV/CRP.7 et Add.1	8 d	<i>Idem</i> , appendice IX.
TD(VII)/C.IV/CRP.9	Proposition des Pays-Bas au nom des Etats membres du groupe B	8 d	<i>Idem</i> , appendice X.
Groupe de contact			
TD(VII)/CG/CRP.1 et Corr.1	Produits de base : texte présenté par le Groupe de travail des produits de base	8 b	
TD(VII)/CG/CRP.2	Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes : texte présenté par le Groupe de travail sur les ressources	8 a	
TD(VII)/CG/CRP.3	Commerce international : texte présenté par le Président du Groupe de travail sur le commerce international	8 c	

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
